This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

2

Per. 396 f. $\frac{2}{9}$

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES
HOMMES
ILLUSTRES.
TOME IX.

CUM

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES
HOMMES
ILLUSTRES
DANS LA RE'PUBLIQUE DES LETTRES.
AVEC
UN CATALOGUE RAISONNE'
de leurs Ouvrages.
TOME IX.

A PARIS,
Chez BRIASSON, Libraire, rue S. Jacques, à la Science.

M. DCC. XXIX.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

LIVRES NOUVEAUX qui se trouvent à Paris chez Briasson.

Concilium Ebredunense 4°. *Gratianopoli* 1728.

——*Romanum* 8°. *Buxellis* 1725.

Clementis XI. *Opera omnia hac sunt: Epistola, Brevia selectoria, Homilia Consistoriales, Bullarium, &c. Accedit ejusdem vita*, fol. 2. vol. *Francofurti* 1729.

Joan. Schefferi *Suecia litterata, seu de Scriptis & Scriptoribus Gentis Suecia ex editione Joan.* Molleri 8°. *Hamburgi.*

Les Cesars de l'Empereur Julien par *Spanheim*, avec plusieurs Médalles gravées par Picard, 4°. *Amst.* 1728.

Histoire des grands chemins de l'Empire par *Bergier*, 4°. 2. vol. nouvelle édition, avec fig. *Bruxelles* 1728.

Histoire des Provinces-Unies par le *Clerc* fol. les tomes 2. & 3. *Amst.* 1728. & aussi les 3. vol.

Recüeil des Epigrammatiſtes François avec leurs vies, 12. 2. vol. *Amſterdam.*

Everardi Ottonis *Diſſertatio de Diis vialibus*, 8°. *Hala Magdeb.*

Carolus Sigonius *de Antiquo Jure Populi Romani*, 8°. 2. vol. *Lipſiæ.*

Ignatii Roderique *de Abbatibus & origine de Abbatiarum Maſmundarienſis & Stabulenſis contra RR. PP.* Martene & Durand, fol. *Wiceburgi* 1728.

Œuvres ſur divers ſujets par M. lAbbé de *S. Pierre*, tome ſecond 12. *ſous preſſe.*

TABLE ALPHABETIQUE des Auteurs.

AUGUSTIN [Antoine] *p.* 58
BEVEROVICIUS [Jean] *p.* 110
BRISSON [Barnabé] *p.* 297
BUTLER [Samüel] *p.* 267
CASTELVETRO [Louis] *p.* 211
COCCEJI [Henri de] *p.* 281
FULGOSE [Batiſte] *p.* 1
GAZOLA [Joſeph] *p.* 269
GRUTER [Janus] *p.* 388
JOLY [Claude] *p.* 116
LENFANT [Jacques] *p.* 243
MARTIAL D'AUVERGNE, *p.* 171.
MERY [Jean] *p.* 360
MORIN [Jean] *p.* 11
NAUDE' [Gabriel] *p.* 76
OUDINET [Marc-Antoine] *p.* 257
PANCIROLE [Gui] *p.* 183
PANORMITA [Antoine] *p.* 48
PEROT [Nicolas] *p.* 374
POGGIO BRACCIOLINI *p.* 128

SALLO [Denis de] p. 272
SAVARY [Jacques] p. 203
SCALA [Barthelemi] p. 165
SCHMIDT [Jean-André] p. 32
SOLIS [Antoine de] p. 6
THOU [Jacques-Auguste de] p. 309
VORMIUS [Olaus] p. 194

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DES
HOMMES
ILLUSTRES
DANS LA RE'PUBLIQUE des Lettres.

Avec un Catalogue raiſonné de leurs Ouvrages.

BATISTE FULGOSE.

BATISTE *Fulgoſe*, comme on l'appelle communément, ou *Fregoſe*, comme on devroit l'appeller, puiſque le veritable nom de ſa famille eſt *Fregoſo*, naquit à *Gennes* de *Pierre Fregoſe*, B. FULGOSE.

B. FULGOSE. qui fut fait Doge de cette Republique en 1450.

On ignore presque toutes les circonstances de sa vie ; tout ce qu'on en sçait, c'est qu'il parvint à la dignité de Doge, qui lui fut conferée le 25. Novembre 1478. mais il ne la conserva que peu d'années ; la hauteur & la severité de son Gouvernement fournit une occasion aux desseins ambitieux de *Paul Fregose*, Archevêque de *Gennes*, son oncle, qui le fit déposer en 1483. & se fit élire lui-même le lendemain de sa déposition. *Batiste* fut relegué à *Tregui*. On ne sçait quand il mourut.

Vossius attribue la composition de son Ouvrage *des actions & des paroles remarquables*, qu'il adressa à *Pierre Fregose* son fils, au desir qu'il avoit d'adoucir par le travail les chagrins que lui causoit son exil ; il a pû y entrer quelque chose de cela, mais d'autres croyent avec assez de vraisemblance, qu'il l'entreprit, pour avoir occasion de se vanger de son oncle, en découvrant sa perfidie. Il en parle en effet dans

le sixiéme Chapitre du neuviéme Livre en des termes qui marquent combien il y étoit sensible. B. FULGOSE.

C'est mal-à-propos que *Vossius* a mis *Fulgose* parmi les Historiens Latins, à cause de cet Ouvrage, puisqu'il l'a écrit en Italien. Il n'a jamais été imprimé en cette Langue, ainsi on ne peut examiner si la traduction Latine a été augmentée ou alterée par *Ghilini*, qui l'a faite.

Fulgose souhaitoit fort que *Raimond de Soncino* son Maître mit son Ouvrage en Latin, ne pouvant le faire lui-même, parce qu'il n'avoit pas assez d'usage de cette Langue, mais plusieurs contretems l'en empêcherent. Celui qui la traduisit fut *Camille Ghilini* natif d'*Alexandrie de la Paille*, & non pas de *Milan*, comme le dit *Vossius*, mort en Sicile en 1535. en revenant de son Ambassade d'Espagne, où il étoit allé l'année précedente par ordre du Duc de *Milan François Sforce II.* complimenter *Charles V.* sur son expedition d'Afrique.

Il y en a qui prétendent que cette

B. FULGOSE. traduction est de son pere *Jean-Jacques Ghilini*, Secretaire & Conseiller d'Etat, de *Jean Galeas*, de *Louis*, de *Maximilien* & de *François II*, Ducs de *Milan*, qui mourut dans cette Ville l'an 1532. & *Paul Jove* est de ce sentiment; mais il est plus juste de s'en rapporter à *Camille* même, qui dit qu'il avoit travaillé fort jeune à cette traduction, engagé à cela par son pere, qui lui en faisoit faire tous les jours un morceau.

La premiere édition de cette traduction parut à *Milan* en 1508. *fol*, sous ce titre: *Batista Fulgosi de Dictis Factisque memorabilibus Collectanea à Camillo Ghilino Latina facta*, *Libri novem*. Ce Livre a été réimprimé plusieurs fois à *Paris*, à *Bâle*, à *Anvers*, à *Cologne*, in-8°. Les meilleures éditions sont celles qui sont accompagnées des additions & des corrections de *Juste Gaillard* Avocat au Parlement de Paris, sous ce titre: *B. Fulgosi Factorum Dictorumque memorabilium Libri IX. aucti & emendati à J. Gaillardo, cum ejusdem Præfatione de utilitate & ordine His-*

toriarum. Parisiis 1578. 1585. *in*-8°. B. FULGOSE.

Raphael Soprani dans ses Ecrivains de Ligurie (*p.* 54.) parle de deux autres Ouvrages de *Fulgose*.

1. *La Vita di Martino V. summo Pontefice.* Il ne paroît pas qu'elle ait été imprimée.

2. *De Fœminis quæ Doctrina excelluerunt.* C'est apparemment ce que *Ravisius Textor* a inséré dans son Recüeil de quelques Auteurs qui ont écrit sur les Femmes illustres, qui a été imprimé à *Paris* en 1521. *in-fol.* mais ce n'est qu'un morceau tiré du Chapitre 3. du Livre 8. de son Ouvrage *de Dictis & Factis memorabilibus.*

Michel Giustiniani parle encore du suivant dans ses Ecrivains de Ligurie, *p.* 126.

Batt. Fulgosi Anteros. Mediolani 1469. *in*-4°. L'antiquité de cette édition pourroit la rendre prétieuse, mais sa rareté fait qu'on n'en peut rien dire. Cet Ouvrage, qui est contre l'Amour, a été traduit en François, & on le trouve imprimé en cette Langue, avec la Traduction

B. FUL-GOSE. Françoise du Dialogue de *Platine* sur l'Amour, à *Paris* 1581. *in*-4°. sous ce titre : *Deux Livres du Contre-Amour de Batiste Fulgose.*

V. *Ghillini Teatro de' Lett. Soprani & Giustiniani scritt. della Liguria. Vossius de Historicis Latinis. Journ. de Venise tome* 21.

ANTOINE DE SOLIS.

A. DE SOLIS. ANTOINE *de Solis* naquit à *Placentia* ville d'Espagne dans la vieille Castille, le 18. Juillet 1610. de *Jean-Jerôme de Solis* natif d'*Alvalate de las Nogueras* dans l'Evêché de *Cuença*, & de *Marie de Ribadeneyra* native de *Tolede*, tous deux de familles illustres.

Après ses premieres études, qu'il fit avec beaucoup de succès, il alla étudier en Droit à *Salamanque*, & s'y distingua. Les études sérieuses ne lui firent pas oublier la Poësie Espagnole, pour laquelle il s'étoit senti de l'inclination dès sa premiere jeunesse, & qu'il cultiva dans la suite d'une maniere qui lui fit beau-

coup d'honneur. Il n'avoit encore A. DE S
que dix-sept ans, lorsqu'il composa LIS.
l'ingenieuse Comedie intitulée : *Amor y Obligacion*, & il en composa depuis plusieurs autres, qui furent representées avec de grands applaudissemens.

Nicolas Antonio, qui assure qu'il étoit un des plus fameux Poëtes Comiques que l'Espagne ait jamais eu, témoigne qu'il excelloit particulierement dans cette partie du genre Comique, que l'on donne à joüer en Espagne aux Tabarins & aux Bouffons du Theâtre, parce qu'il étoit plein de ces rencontres burlesques, qui consistent en des jeux de mots, & qui se trouvent plus communément dans la Langue Espagnole, que dans les autres Langues de l'Europe.

A l'âge de vingt-six ans il se donna à l'étude de la Morale & de la Politique, qui pouvoient lui être plus utiles que son application à la Poësie.

Son merite lui procura un Patron en la personne du Comte d'*Oropesa*, Viceroi de la Navarre & ensuite du

A. DE SOLIS. Royaume de Valence, qui le prit pour son Secretaire.

Il composa en 1642. sa Comedie d'*Euridice* & d'*Orphée*, pour être representée dans une fête qui se fit à *Pampelune* pour la naissance de *Don Manuel Joachim Alvarez de Tolede*, fils du Comte d'*Oropesa*.

Philippe IV. Roi d'Espagne le mit ensuite au nombre de ses Secretaires, & après sa mort la Reine Mere Regente le nomma grand Historiographe des Indes, dignité fort lucrative, & par conséquent fort recherchée.

On a de lui une Piece de Theâtre qu'il fit à l'occasion de la naissance du Prince *Philippe Prosper*, fils du Roi *Philippe IV.* qui est intulée : *Los Triunfos de Amor y Fortuna*, *in*-4°.

Il vivoit avec beaucoup d'agrément dans le monde, lorsque, touché par la grace, il commença à s'en dégoûter; & il résolut de se consacrer au service de Dieu en embrassant l'Etat Ecclesiastique.

Il avoit déja 57. ans, lorsqu'il fut ordonné Prêtre, & il dit sa pre-

miere Messe à *Madrid* dans le Novitiat des Jesuites. Il vêcut dans la suite avec beaucoup de regularité; il renonça à toutes les Poësies profanes, & même quelques instances qu'on lui fît, il ne voulut plus travailler aux *Autos Sacramentales*, qui sont des Pieces de devotion, qui se representent en Espagne à de certaines fêtes, pour ne point contribuer à aucune representation de Theâtre. A. DE SOLIS.

Son changement fut cause qu'il n'acheva pas une fameuse Comedie dont il avoit déja donné une premiere journée, elle est intitulée: *Amor es Arte de Amar.*

Ce ne sont point ces Pieces qui nous le font le plus connoître, c'est son *Histoire de la conquête du Mexique*, imprimée plusieurs fois en Espagnol, & dont une des dernieres éditions est celle de *Bruxelles in-fol.* 1704. avec la vie de l'Auteur par *D. Juan de Goyeneche.* Nous en avons une excellente traduction Françoise faite par M. de *la Guette de Citri*, & imprimée à *Paris* en 1691. *in-4°.* avec figures, & à *la Haye* 1692. *in-12.* 2. *vol.*

A. de Solis.

& depuis plusieurs fois à *Paris*. Cette Histoire est fort estimée, & fort bien écrite. L'Auteur attentif à relever la gloire de *Ferdinand Cortez*, dont il fait son Heros, lui prête bien des traits de politique, des reflexions & peut-être des actions même dont il n'étoit pas capable, & qu'il n'a jamais faites, & termine son histoire à la conquête du Mexique, pour ne point ternir sa gloire par le recit des cruautez qu'il y exerça. Mais le Traducteur, qui n'étoit pas obligé aux mêmes égards, les a décrites en peu de mots dans sa Préface, où il fait un abregé du reste de la vie de ce Conquérant.

De Solis mourut à *Madrid* le 19. Avril 1686. dans sa soixante & sixiéme année. L'Auteur de sa vie, dont je tiens les dates de sa naissance, s'est trompé en lui donnant à sa mort 68. ans, 8. mois & un jour; suivant son calcul, il devoit avoir 65. ans, 9. mois & un jour.

Outre les Ouvrages de *Solis* dont j'ai parlé, l'Auteur de sa vie cite une Comedie de sa façon intitulée: *Amor al uzo*, qu'il dit avoir été traduite en François.

V. sa vie en Espagnol par *Goyeneche. Nic. Antonio Bibliot. Hispana.*

JEAN MORIN.

JEAN *Morin* naquit à *Blois* l'an 1591. de *Luc Morin* Marchand de cette ville, & de *Jacquette Gaussand*, tous deux de la Religion prétenduë Reformée. J. MORIN.

Il commença ses études dans sa Patrie, & alla les continuer à *la Rochelle*, où il acquit une grande connoissance des Langues Grecque & Latine. Il passa de là à *Leyde*, & y étudia d'abord la Philosophie, & ensuite le Droit & les Mathematiques, après quoi il se livra entierement à l'étude de la Theologie & des Langues Orientales.

Lorsqu'il se fût rendu habile dans les Sciences & dans les Langues, il se mit à lire avec beaucoup d'application l'Ecriture Sainte, les Peres & les Conciles. Le principal fruit qu'il retira de cette lecture fut de commencer à reconnoître la fausseté de la Religion dans laquelle il avoit

J. MORIN. été élevé, & de tout ce que ses Maîtres lui avoient enseigné. A quoi contribuerent encore les disputes qui survinrent alors entre les partisans d'*Arminius*, & ceux de *Gomarus*, sur les Matieres de la Grace & de la Prédestination. Car ne trouvant rien dans les sentimens des uns & des autres qui le contentât, il se mit à étudier à fond ceux des Docteurs Catholiques, dans lesquels il commença à trouver la verité.

Etant venu à *Paris*, il continua à s'éclaircir sur ses doutes ; le Cardinal *du Perron*, qu'il eut occasion de voir, & qui conçut de l'estime pour lui, lui donna tous les éclaircissemens qu'il pouvoit souhaiter, & eut la consolation de le gagner à l'Eglise Catholique.

Morin demeura quelque tems chez ce Cardinal, & s'attacha ensuite à l'Evêque de *Langres* ; mais la vie tumultueuse qu'il menoit auprès d'eux ne lui plaisoit pas, il en vouloit une plus tranquille, où rien ne pût le distraire de l'étude qu'il aimoit.

C'est ce qui l'engagea à entrer dans la Congrégation de l'Oratoire, que M. *de Berulle* venoit d'instituer en France. Après y avoir passé quelque tems dans les exercices de la pieté, il reçut les Ordres sacrez. On dit que depuis qu'il eût reçû celui de Prêtrise, il ne passa aucun jour de sa vie sans dire la Messe, en reconnoissance de la grace que Dieu lui avoit faite de sortir des tenebres de l'Heresie. J. MORIN.

M. *de Berulle* qui avoit beaucoup d'estime pour le P. *Morin* le donna à M. *Charles Miron* Evêque d'*Angers*, qui souhaitoit avoir auprès de lui un homme de Lettres qui pût le diriger dans ses études, & lorsque ce Prélat eût été fait Archevêque de *Lyon* en 1627. le P. *Morin* l'y suivit & ne le quitta point tant qu'il vêcut.

Après sa mort, arrivée le 6. Août 1628. le P. *Morin* revint à *Paris*, où il commença à publier quelques Ouvrages, qui lui firent beaucoup d'honneur, & qui lui acquirent une si grande réputation parmi le Clergé de France, que les Prélats

J. MORIN. assemblez prenoient ordinairement ses avis sur les matieres les plus importantes, les plus obscures & les plus difficiles.

Le Pape *Urbain VIII.* ayant formé le dessein de réunir à l'Eglise les Grecs & les autres Orientaux schismatiques, fit ramasser de tous côtez des Livres de ces Nations, qui pussent donner une connoissance complette de leur créance, & fit venir à *Rome* de toute l'Europe des Theologiens capables de répondre à ses vûës.

On lui avoit indiqué pour la France le P. *Petau* Jesuite, & le P. *Morin* de l'Oratoire, & il voulut les attirer tous les deux en Italie; mais le P. *Petau* ne jugea pas à propos d'y aller, & le P. *Morin* fut le seul qui fit ce voyage.

Il fut d'abord fort bien reçu par le Cardinal *Barberin*, qui lui avoit écrit en France, par ordre du Pape, & qui le recommanda à *Luc Holstenius* & à *Leo Allatius*. Un jour qu'ils s'entretenoient sur les questions que les Theologiens assemblez pour l'affaire de la réunion devoient trai-

ter, ils eurent occasion de consulter un Manuscrit d'un Grec moderne ; *Holstenius* & *Allatius* prierent le P. *Morin* de leur dire son sentiment sur le sens qu'il falloit donner aux paroles de cet Auteur. La maniere dont il le fit ne les satisfit point & leur donna une mauvaise idée de sa capacité dans la Langue Grecque. Ils en dirent apparemment leur sentiment au Cardinal *Barberin* ; & cela fut sans doute la cause pour laquelle le P. *Morin* fut long-tems sans être appellé aux Congrégations qui se tinrent pour la réunion. Mais enfin ce Cardinal eut honte de l'avoir fait venir à *Rome*, pour le negliger de cette maniere, & il y fut admis. J. MORIN.

La methode qu'il y proposa pour examiner les usages des Grecs & des autres Orientaux, bien differente de celle des Scholastiques modernes, plût extrêmement à *Holstenius* & à *Allatius*, qui pensoient comme lui sur cet article, & leur fit concevoir plus d'estime pour lui, qu'ils n'en avoient eu jusques-là. Il vouloit qu'on en jugea, non point par

J.MORIN. les pratiques que l'Eglise observe maintenant, ou par les idées des Scholastiques, mais par ce qui s'observoit avant le schisme de Photius. Il avoit fort étudié cette matiere, & avoit reconnu sans peine que toute autre methode ne pouvoit être d'aucune utilité pour le but qu'on se proposoit.

Le P. *Morin* demeura à *Rome* 9. mois, mais il assista seulement pendant quatre à la Congregation des Theologiens. Après ce tems le Cardinal de *Richelieu* le fit rappeller en France. On dit que ce Ministre, qui aimoit le P. *Morin*, & qui lui avoit même donné une grosse somme d'argent pour faire le voyage de *Rome*, ayant témoigné pendant son absence à M. *Harlay de Sancy* alors Evêque de *S. Malo*, qui étoit ami particulier de ce Pere, qu'il étoit fâché de le voir éloigné de lui, celui-ci écrivit aussi-tôt au P. *Morin* de revenir en France, parce que le Cardinal de *Richelieu* pensoit à l'élever à quelque Dignité Ecclesiastique.

Le P. *Morin* ayant reçu sa Lettre partit

partit ſans délai & arriva à *Mar-ſeille*, ſans en avoir reçu une ſeconde que M. *de Sancy* lui écrivit par ordre du Cardinal, pour lui dire de ne point quitter *Rome*, où ſa preſence étoit neceſſaire. On crut alors que tout cela n'étoit qu'un jeu du Cardinal, qui voulut ſe ſervir du miniſtere de M. *de Sancy*, pour faire revenir en France le P. *Morin*, qui, ſuivant ce qui lui avoit été rapporté, avoit parlé un peu librement de lui dans quelques converſations particulieres. J. MORIN.

La conduite que le Cardinal tint dans la ſuite à ſon égard, fait voir que cette penſée n'étoit pas ſans fondement; car il ne lui fit plus aucun bien, & on lui entendit même dire que le P. *Morin* n'étoit propre qu'à être dans ſon cabinet avec ſes Livres.

Son ſejour à *Rome* lui avoit gagné l'amitié de pluſieurs ſçavans hommes, & il entretint depuis un commerce de lettres avec pluſieurs d'entre eux, & principalement avec le Cardinal *Barberin*, *Holſtenius*, *Allatius* & *Abraham Ecchellenſis*.

J.MORIN. Le reste de sa vie se passa à composer, & il mourut d'apoplexie dans la Maison de l'Oratoire de S. Honoré le 28. Fevrier 1659. âgé de 68. ans.

X1.186

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Exercitationum Ecclesiasticarum libri duo. De Patriarcharum & Primatum Origine & Antiqua Censurarum in Cleros Praxi. Paris. 1626. in-4°.* Cet Ouvrage est le premier qu'il ait publié; & il a reconnu dans la suite qu'il s'étoit trop pressé de le mettre au jour. Car quoiqu'il y ait des recherches assez curieuses, elles ne sont pas cependant si exactes ni si judicieuses que celles de ses autres Ouvrages, outre que le stile en est trop enflé & trop diffus. Il n'a pas laissé d'être recherché.

2. *Biblia LXX. Interpretum Græco-Lat. cum Præfatione & Prolegomenis. Paris. 1628. 3. vol. in-fol.* Le P. *Morin* a joint au Texte Grec des Septante l'ancienne Version Latine publiée en 1588. à *Rome in-fol.* par *Flaminius Nobilius*, & une Préface, dans laquelle il traite de l'autorité de la Version des Septante, fait voir les

défauts du Texte Hebreu que nous J.MORIN.
avons aujourd'hui, & s'efforce de montrer que ce Texte ayant été corrompu par les Juifs, ne doit point être préferé à la Version des Septante. Cette Préface a été attaquée dans la suite par un Ouvrage intitulé : *Examen Præfationis Morini in Biblia Græca de Textus Hebraïci corruptione & Græci autoritate, per Taylerum & A. Bootium. Lugd. Bat.* 1636. *in-8°.*

3. *Histoire de la délivrance de l'Eglise Chrétienne par l'Empereur Constantin, & de la grandeur & souveraineté temporelle donnée à l'Eglise Romaine par les Rois de France. Paris* 1630. *in-fol.* Le P. *Morin* entreprit cet Ouvrage dans le dessein de le presenter au Roi par le moyen du Cardinal *de Berulle.* Mais ce Cardinal étant mort pendant qu'il s'imprimoit, il ne pût en retirer les avantages qu'il en esperoit; comme il n'avoit songé qu'à y faire sa cour au Roi, il y parla assez mal des Italiens ; ce qui fit que son Livre ne fut pas bien reçu à *Rome*, & il fut obligé, pour appaiser le Cardinal

J. MORIN. *Barberin*, de promettre de corriger dans une seconde édition les endroits qui avoient déplû au Pape ; mais cette seconde édition n'a pas paru. C'est le seul Ouvrage que le P. *Morin* ait publié en François ; il n'est pas fort bien écrit, & l'Auteur y traite sa matiere, non en Historien & en Critique, mais en Panégyriste & en Déclamateur.

4. *Exercitationes Ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum. Paris.* 1631. *in*-4°. Le P. *Morin* avoit appris de *Jerôme Alexander*, qu'il y avoit à *Rome* deux exemplaires du Pentateuque Samaritain, l'un dans la Bibliotheque du Vatican, qui n'étoit que le Texte Hebreu écrit en caracteres Samaritains, & l'autre en Langue Samaritaine, qui étoit entre les mains de *Pietro della Valle*, lequel l'envoya au P. *Morin* pour le faire imprimer ; ce sont ces deux exemplaires dont il est parlé dans ce Livre, où le P. *Morin* continue de combattre l'autorité du Texte Hebreu, & de soûtenir qu'il avoit été corrompu par les Juifs, fait valoir le plus qu'il

peut ces exemplaires Samaritains, J. MORIN.
qu'il croit qu'on doit préferer au Texte Hebreu d'aujourd'hui, & prétend que le Texte Samaritain n'est pas different de celui qui est cité par *Eusebe*, par S. *Jerôme* & par les autres Peres, & que la conformité qui se trouve entre ce Texte & la Version des Septante, en plusieurs endroits où elle est differente du Texte Hebreu, fait voir que ce dernier est corrompu. Cet Ouvrage du P. *Morin* a été attaqué par *Jean-Henri Hottinger* dans ses *Exercitationes Anti-Morinianæ de Pentateucho Samaritano. Tiguri* 1644. *in*-4°.

5. Le P. *Morin* fit ensuite imprimer le Texte Hebreu Samaritain du Pentateuque sur l'exemplaire de la Maison de l'Oratoire de S. Honoré, qui est entierement semblable à celui de la Bibliotheque du Vatican, & la Version Samaritaine sur celui qu'il avoit reçû de *Pietro della Valle*, dans la Polyglotte de M. *le Jay*, dont elle fait avec les Versions Syriaque & Arabe le sixiéme volume, qui parut en 1632. M. *Simon* prétend que cette édition est peu correcte.

J.MORIN. 6. *Exercitationes Biblicæ de Hebræi Græcique textus sinceritate, Germanæ LXX. Interpretum translatione dignoscenda, illiusque cum Vulgata conciliatione. Paris.* 1633. *in*-4°. Le Pere *Morin* se declare dans cet Ouvrage, dont *Richard Simon* loüe beaucoup l'érudition, encore plus fortement contre l'autenticité du Texte Hebreu, pour faire valoir les Versions Grecque & Latine. Ce fut ce qui engagea *Simeon de Muis* Professeur Royal en Langue Hebraïque, qui avoit déja écrit contre lui pour la défense du Texte Hebreu, & qui avoit publié l'Ouvrage intitulé : *Assertio veritatis Hebraïcæ contra Morini Exercitationes. Paris.* 1631. *in*-8°. de revenir à la charge en publiant : *Assertio altera veritatis Hebraïcæ. Paris.* 1634. *in*-8°.

7. *Diatribe Elenctica de sinceritate Hebræi Græcique Textus dignoscenda, & animadversiones in Censuram Exercitationum ad Pentateuchum Samaritanum. Paris.* 1639. *in*-8°. C'est une réponse fort vive à ce que *de Muis* & les autres avoient écrit contre son sentiment. Les injures n'y sont

point épargnées, & le P. *Morin* y J.MORIN.
a oublié entierement cette douceur
qui faisoit son caractere. *De Muis*
y a repliqué par l'Ouvrage intitulé :
Castigatio animadversionum Morini,
seu Veritatis Hebraïcæ assertio tertia.
Paris. 1639. *in*-8°. On peut juger
de la maniere dont ils se traitoient
mutuellement, par ces paroles de
l'Ecriture que *de Muis* met au commencement
de cette replique : *Ne respondeas stulto secundùm stultitiam
ejus, ne sibi sapiens esse videatur.*

8. *Commentarius Historicus de disciplina in administratione pœnitentiæ*, 13 *primis sæculis in Ecclesia Occidentali & huc usque in Orientali observata in* 10 *lib. districtus. His inserta sunt quæ Judæi antiqui & recentiores tradunt de Pœnitentia. Paris.* 1651. *in-fol.* It. *Antuerpiæ* 1682. *fol.* It. *Bruxellis* 1687. *fol.* La premiere édition est la meilleure. » Il y a, au jugement de M.
» *du Pin*, beaucoup d'érudition
» dans cet Ouvrage, qui est un re-
» cüeil très-ample de ce que l'on a
» écrit & pratiqué à l'égard du Sa-
» crement de Penitence. Il seroit à
» souhaiter qu'il y eut plus de me-

J. MORIN. » thode, que l'Auteur eut établi » des principes plus certains sur les » témoignages & les pratiques qu'il » rapporte, & qu'il en eut tiré des » inductions plus justes. Cela n'em- » pêche pas que son Ouvrage n'ait » été d'une grande utilité, & n'ait » appris sur la Penitence bien des » choses, qui étoient auparavant » peu connuës, particulierement » dans l'Ecole. « Lorsqu'il fut ad- mis à l'examen, les Examinateurs y trouverent quelques endroits qui leur parurent trop durs, ou contrai- res au sentiment commun des Theo- logiens, & qu'ils l'obligerent d'ex- pliquer ou de retracter dans un Avertissement qui est à la tête; ils lui firent même retrancher un Trai- té entier *de Expiatione Catechume- norum*, prétendant que de la ma- niere dont il s'y exprimoit il rui- noit la Confession. Il a été ce- pendant imprimé plusieurs années après.

9. *Commentarius Historicus ac Dog- maticus de Sacris Ecclesiæ Ordinatio- nibus secundùm Antiquos & Recentio- res. Paris. 1655. in-fol.* Cet Ouvrage est

est plus curieux encore & plus travaillé que le précedent, & les matieres y sont mieux rangées. Le P. *Morin* le commença pendant son séjour à *Rome*, & l'acheva lorsqu'il fut de retour à *Paris*. J. MORIN.

10. *Opuscula Hebraeo-Samaritica, ubi Grammatica & Lexicon Samaritica. Paris.* 1657. *in*-8°. Après que le P. *Morin* eut publié le Pentateuque Samaritain, M. *Peïresc* lui communiqua de nouveaux exemplaires de ce Pentateuque, differens en quelques endroits de ceux qu'il avoit publiez, & *Thomas Comber* lui envoya d'Angleterre les differentes leçons d'un exemplaire de la Bibliotheque de *Cotton*. Cela lui donna occasion de faire de nouvelles Observations sur ce sujet, qui n'aïant pû être imprimées dans la Polyglotte, furent publiées à part sous le titre que je viens de rapporter.

11. » On peut mettre au nombre » des Ouvrages du P. *Morin*, qui » n'ont point vû le jour, dit M. *Simon* Lettre 3^e, une Satyre qu'il » fit imprimer contre de certains » usages de la Congregation de

J. MORIN. » l'Oratoire ; mais ce Livre fut
» aussi-tôt supprimé. J'ai appris du
» fils de *Meturas*, que ce fut *Vari-*
» *quet* qui l'imprima, & que lui
» *Meturas* en porta tous les exem-
» plaires au P. *Morin*, qui en fit
» distribuer une partie à ceux de ses
» Confreres qui étoient alors assem-
» blez à *Orleans*. Ce qui fit tant de
» bruit dans le Corps, qu'il fut
» obligé de demander publique-
» ment pardon au P. *Bourgoin* son
» General, qu'il avoit diffamé, au-
» trement il lui auroit fallu déloger.
» Il est resté quelques exemplaires
» de ce Livre entre les mains du P.
» *Souvigny* son intime ami, qui avoit
» fait avec lui le voyage de *Rome*.
» C'est un Libelle à peu près sem-
» blable à celui que *Mariana* a
» composé contre la Societé, & en
» particulier contre son General
» *Aquaviva*. Ni l'un ni l'autre ne
» font honneur à leurs Auteurs.
» *Mariana* cependant est plus excu-
» sable en cela que le P. *Morin*; car
» le premier ne composa son Ou-
» vrage que pour son usage parti-
» culier & avec de bonnes inten-

» tions. Il n'avoit pas dessein de le J. MORIN.
» publier ; au lieu que celui-ci fit
» imprimer lui-même le sien. Quel-
» ques années après le P. *des Ma-*
» *res*, qui n'étoit plus alors dans
» l'Oratoire, fit imprimer en fort
» petits caracteres sous le nom de
» *la Tourelle* un abregé de ce Libelle
» du P. *Morin*, & en envoya plu-
» sieurs exemplaires aux Peres de
» l'Oratoire, qui étoient alors as-
» semblez dans leur Maison de l'Ins-
» titution.

12. *Exercitationes Biblicæ. Parisiis* 1669. *in-fol.* Le P. *Morin* avoit déja publié la premiere partie de ces Exercitations en 1633. Il ne finit la seconde que peu de tems avant sa mort, & ne pût la donner lui-même au Public ; ce fut le P. *Fronto* Chanoine Regulier de sainte Genevieve qui se chargea de ce soin ; mais il a laissé tant de fautes dans cette seconde partie, qu'il est aisé de juger qu'il s'est mêlé d'une chose qui étoit au-dessus de sa portée. Comme le Rabbinage dont ces deux parties, qui sont jointes dans cette édition & sur tout la seconde, sont

J. MORIN. remplies, auroit rendu le Livre dur à la vente, le Libraire a jugé à propos d'y joindre les Exercitations sur l'origine des Patriarches & des Primats, & sur l'ancien usage des Censures à l'égard du Clergé, qui sont le premier Ouvrage du P. *Morin*, & qui étoient alors assez recherchées.

13. Le P. *Simon* fit imprimer en 1682. quelques Lettres du P. *Morin*, avec quelques autres qui lui avoient été écrites, & qui furent trouvées parmi les Papiers du P. *Amelot*, sous ce titre : *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis clarissimorum virorum Card. Barberini, L. Allatii, Lucæ Holstenii, Joh. Morini, Abr. Ecchellensis, Nic. Peyrescii, Petri à Valle, Th. Comberi, Joh. Buxtorfii, H. Hottingeri, &c. Dissertationibus Epistolicis enucleata, nunc ex ipsis Autographis edita. Quibus præfixa est Joan. Morini vita. Londini 1682. in-8°.* Ces Lettres contiennent plusieurs particularitez remarquables de Critique & d'Histoire, & sont pleines d'érudition. Le P. *Simon* se plaint dans sa trente-huitiéme Lettre des fautes sans nombre qui se trouvent

dans cette édition, & de la negligence avec laquelle on l'a faite. La vie qui est à la tête, & qui a été composée par le P. *Simon*, est une veritable Satyre non-seulement du P. *Morin*, mais encore de toute la Congregation de l'Oratoire. J. MORIN.

14. *Opera Posthuma. I. de Cathecumenorum expiatione. II. De Sacramento Confirmationis. III. De Contritione & Attritione. Accesserunt Lucæ Holstenii Dissertationes duæ de Ministro & forma Sacramenti Confirmationis apud Græcos. Paris.* 1703. *in*-4°. (se trouve chez Briasson) Le premier des Opuscules contenus dans ce volume, qui ont été publiez par les soins du P. *Moret* de l'Oratoire est celui qui avoit été retranché de son Commentaire sur la Pénitence.

Colomiés dans sa *Gallia Orientalis*, & le P. *Liron* dans sa *Bibliotheque Chartraine* ont mal-à-propos attribué à Jean Morin *la vie de Bellarmin traduite de l'Italien de Jaques Fuligati. Paris* 1635. *in*-8°. puisqu'elle est de *Pierre Morin*, homme fort different de celui dont il s'agit ici.

Les Peres de l'Oratoire firent im-

J. MORIN. primer en 1675. une feüille volante contenant les titres des Ouvrages du P. *Morin*, qui n'avoient point encore vû le jour. Le P. *Simon* l'a inserée dans la vie de ce Sçavant, p. 100.

X1.185

» Le P. *Morin* a donné, dit M. » *du Pin*, une nouvelle Methode de » traiter solidement la Matiere des » Sacremens, qui a été depuis sui» vie dans l'Ecole de *Paris*. Quoi» qu'il fût très-habile dans les Lan» gues Orientales, il eût été à sou» haiter, & il l'a assez connu lui» même, qu'il se fût appliqué uni» quement à ce qui regardoit les » Sacremens & les Rites Ecclesias» tiques, dont il avoit fait une étu» particuliere; au lieu que dans ce » qu'il a écrit touchant les Textes » & les Versions de l'Ecriture Sain» te, il a suivi les sentimens des au» tres & les préventions dans les» quelles il étoit.

» Son caractere principal étoit, » suivant M. *Perrault*, une extrê» me douceur, qu'il conservoit tel» lement au milieu des disputes les » plus âpres dans les Matieres de

» Religion & de Controverse, qu'il J. MORIN.
» ne lui arriva jamais de s'empor-
» ter. Cette moderation fit que
» quelque résistance qu'il eût trou-
» vé toute sa vie dans ses parens à
» embrasser la Religion Catholique,
» il leur laissa tous ses biens de pa-
» trimoine, contre le conseil de la
» plûpart de ses amis.

Cette douceur & cette modération se sont cependant démenties dans quelques-uns de ses Ouvrages, où il a refuté ceux qui attaquoient ses sentimens avec trop de vivacité, & d'une maniere trop satyrique. Je ne sçai s'il faut croire ce que dit M. *Simon*, qu'il avoit fait un Recüeil de tout ce qu'il avoit lû de mordant & d'injurieux dans les anciens Auteurs, pour s'en servir dans l'occasion ; & qu'il avoit une opiniâtreté si demesurée, que trois ans après la prise de *la Rochelle* il soûtenoit encore qu'elle n'avoit pas été prise, & que tous les bruits qui en avoient été publiez n'étoient qu'un Roman. On sçait que M. *Simon* n'a jamais manqué l'occasion de dire du mal de lui ; parce qu'il ne l'aimoit

J. MORIN. pas, & cela seul suffit pour décréditer son témoignage.

V. sa vie par M. *Simon* à la tête des *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis. Sciagraphia vitæ Joannis Morini. Paris.* 1660. *in*-4°. & à la tête des *Exercitationes Biblicæ. Paris.* 1660. *in-fol.* par le P. *Michel Constantin* de l'Oratoire. *Hommes illustres de Perrault*, *tom.* 1. *Lettres du P. Simon. Du Pin Bibliot. des Auteurs Ecclesiastiques. Bibliot. Chartraine* du P. *Liron. Colomesii Gallia Orientalis.*

JEAN-ANDRE' SCHMIDT.

J. A. SCHMIDT. JEAN-*André Schmidt* naquit le 18. Août 1652. à *Worms* de *George Schmidt*, Ministre de cette Ville. Il commença ses études dans sa Patrie, & y fit des progrès considerables. Mais le malheur qu'il eut de perdre à l'âge de quatorze ans son pere & sa mere, qui moururent de la peste qui infecta *Worms* en 1666. le mit dans l'impossibilité de les continuer à ses dépens. Dans cette disgrace il trouva les ressources dont

il avoit besoin chez son grand-pere maternel, Orfévre à *Augsbourg*, qui le mit dans le College de cette Ville. J. A. SCHMIDT.

En 1672. il alla faire ses études Academiques à *Altorf*, & de là à *Jene*, où il fut reçu Maître-ès-Arts l'an 1675. Après avoir voyagé pendant quelque tems, il revint en cette Ville en 1679. & ce fut alors qu'il lui arriva un accident, qui pensa lui coûter la vie. Il se laissa tomber d'un second étage dans la ruë; on le releva à demi-mort, & il fut long-tems malade de cette chûte. Il perdit même alors sans retour le bras droit, ce qui l'obligea à prendre l'habitude d'écrire de la main gauche.

Il fut fait en 1683. Professeur de Logique & de Métaphysique dans la même Université. Bientôt après on lui offrit à *Augsbourg* une place de Ministre qu'il refusa, comme il fit encore depuis la chaire de Theologie de *Hall*, qu'on lui offrit de même à la fondation de l'Université de cette Ville.

En 1694. il fut reçu Docteur en

J. A. SCHMIDT.

Theologie à *Jene*, & on l'y pressa peu de tems après d'accepter la chaire de Theologie ; mais il lui préfera le poste de Professeur ordinaire en Theologie & en Histoire Ecclesiastique à *Helmstadt*, où il se rendit en 1695.

En 1699. il fut fait Abbé de *Marienthal*, caractere qui donne séance dans l'Assemblée des Etats de la Province.

Depuis l'année 1695. il a toujours rempli son poste avec beaucoup d'applaudissement jusqu'à l'an 1720. au commencement de laquelle il eut une attaque d'apoplexie, qui lui causa des infirmitez considerables & de longue durée, puisqu'elles n'ont fini qu'à sa mort, qui arriva le 12. Juin 1726. lorsqu'il étoit dans sa 74. année.

Il a été marié deux fois, la premiere à *Sibylle* fille de *Theophile Colerus* Ministre d'*Iene*, qui mourut en 1692. & la seconde à *Sibylle* fille de *George Goez*, Ministre aussi à *Iene*.

On a un grand nombre d'Ouvrages qui portent son nom, mais la plûpart sont des Theses raison-

J. A. SCHMIDT.

nées, qui ont été composées par ses disciples, & qu'il s'est contenté de retoucher. Ainsi je me contenterai de rapporter ici ceux qui sont proprement de lui & les principaux d'entre les autres.

1. *Sanctimonia Vinculorum per quæ Respublica cohæret. Jenæ* 1675. *in*-4°. C'est une These qu'il soûtint sous *Valentin Velthemius*, lorsqu'il fut reçu Maître-ès-Arts.

2. *Selenitæ ex Luna præscripti, pro loco in amplissima facultate Philosophiæ obtinendo. Jenæ* 1679. *in*-4°.

3. *Fasciculus Miscellanorum Physicorum, Jenæ* 1680. *in*-4°. Ce sont 16. Dissertations sur differentes Matieres de Physique.

4. *De Officio Magistratus circà tempora pestis. Jenæ* 1680. *in*-4°.

5. *Arcana Dominationis in rebus gestis Oliverii Cromvvelli. Jenæ* 1682. *in*-4°.

6. *Antiquitates Macedonicæ. Jenæ* 1682. *in*-4°.

7. *Duo Phænomena rarissima, alterum Lunæ in Cruce, altrum Meteorum Ignitum. Jenæ* 1685. *in*-4°.

8. *Elementa Geometriæ R. P. Igna-*

J. A. SCHMIDT. *tii Gastonis Pardies è Gallico in Latinum versa. Jena* 1685. *in*-12. Il y a une autre traduction Latine de ces Elemens de Geometrie, faite par *Joseph Serrurier* Professeur en Philosophie & en Mathematiques à *Utrecht* & imprimée dans cette Ville en 1711. *in*-12.

9. *De Gymnasiis litterariis Atheniensium. Jena* 1688. *in*-4°.

10. *Chrysippea brutorum Logica. Jena* 1689. *in*-4°.

11. *De Geometria brutorum. Jena* 1690. *in*-4°.

12. *Otium Negotiosum Jenense. Jena* 1691. *in*-4°. Ce sont six Dissertations sur differens sujets.

13. *Variorum Philosophicorum Decas. Jena* 1691. *in*-4°.

14. *Epistola de Nummo Philippeo Aureo in agro Tannensi invento. Jena* 1692. *in*-4°.

15. *Triga Exercitationum de Missa Sicca; de Muliere in Ecclesia; De Cultu Evangeliorum. Jena* 1692. *in*-4°.

16. *Schediasma de Nummis Cathedraticis. Jena* 1693. *in*-4°.

17. *Numismata aurea, argentea*

& area maximi moduli, ex Gazophy- J. A.
lacio Armstadio-Schwartzburgico, SCHMIDT.
Jenæ 1693. in-4°.

18. De Eucharistia Mortuorum. Jenæ 1695. in-4°.

19. De Altaribus Portatilibus. Jenæ 1695. in-4°.

20. Epistola ad Mauritium Wilhelmum, Sax. Ducem, de Nummis Bracteatis Numburgensibus, Citzensibus & Pegaviensibus, Jenæ 1695. in-4°.

21. De Primitivæ Ecclesiæ Lectoribus. Helmstadii 1695. in-4°.

22. Quietismi revolutio in Quietistis XIV. & hujus sæculi. Helmstadii 1696. in-4°.

23. Baptismus per Arenam. Helmstadii 1697. in-4°.

24. Programma de primitivæ Ecclesiæ Lectoribus & præcipuis circà easdem ritibus. Helmstadii 1697. in-4°.

25. Sudaria Christi. Helmstadii 1698. in-4°.

26. De Omophorio Episcoporum Græcorum. Helmstadii 1698. in-4°.

27. Animadversiones ad Liberii de sancto Amore Epistolas Theologicas, Helmstadii 1699. in-12. On sçait

J. A. SCHMIDT.

que les Lettres qui portent ce nom sont de *Jean le Clerc.*

28. *Compendium Theologiæ Dogmaticæ in suorum Auditorum usum conscriptum, & in subsidium memoriæ tabulis instructum. Helmstadii* 1699. *in*-8°.

29. *De re Monetali Hebræorum, sive vera, sive ficta, sive ad res eorum respiciente. Helmstadii* 1699. *in*-8°.

30. *Elinguati Mysterium Trinitatis prædicantes. Helmstadii* 1699. *in*-8°.

31. *Joachimi Hildebrandi rituale Baptismi veteris editum per Jo. And. Schmidt. Helmstadii* 1699. *in*-4°.

32. *Consilium de Centuriatorum Magdeburgensium emendatione, defensione, atque continuatione. Helmstadii* 1700. *in*-4°. Il y a dans cet Ouvrage plusieurs choses curieuses pour l'Histoire Litteraire.

33. *De Pseudo-Evangelio æterno præcipuè sæculi XIII. & sequentium. Wittemberg.* 1700. *in*-4°.

34. *Dissertationes septem Historiam sæculorum octo priorum fabulis variis maculatam exhibentes. Helmst.* 1700.-1715. *in*-4°.

35. *Puer Athanasius baptisans. Helmstadii* 1701. *in*-4°. J. A. SCHMID

36. *De Bibliothecis Eremitarum veterum. Helmstadii* 1701. *in*-4°.

37. *De Oblatis Eucharisticis. Helmstadii* 1702. *in*-4°.

38. *Historia & Origo Adami Halberstadiensis in die Cinerum ex Ecclesia ejecti. Helmstadii* 1702. *in*-4°.

39. *Commentatio ad Canonem XV. Concilii Nicani de Translationibus Episcoporum, Presbyterorum & Diaconorum Helmstadii* 1702. *in*-4°.

40. *Compendium Historiæ Ecclesiasticæ in varios studiosæ juventutis usus conscriptum. Helmstadii* 1701. *in*-8°. *secunda editio*, *ibid.* 1704. *in*-8°. L'Auteur a suivi la methode des Centuriateurs de *Magdebourg*, & rapporte à des lieux communs la connoissance de chaque siecle. Son plan paroît executé avec beaucoup de netteté; mais l'usage de son Livre est plus propre aux Ecôles Lutheriennes qu'aux autres. (Journ. des Sçavans.)

41. *De Bibliothecis nova accessio collectioni Maderianæ adjuncta à Joanne-Andrea Schmidio. Helmstadii* 1703.

J. A. SCHMIDT. *in-4°.* Ce Livre est un Recüeil où sont contenus les Ouvrages suivans. 1. *Richardi à Buri Philobiblion, sive de amore librorum & Bibliothecarum institutione.* 2. *Bessarionis Cardinalis Epistola ad Senatum Venetum de Bibliotheca sua.* 3. *Gabrielis Naudæi Consilium de Bibliotheca instruenda.* Ce Traité est traduit du François. 4. *Theophili Spizelii Dissertatio de Bibliothecis & Hebræorum erga rem Bibliothecariam studio.* 5. *Christophorus Heidmannus de Bibliotheca Academiæ Juliæ vetustiori.* 6. *Hermanni Von der Hardt Bibliotheca nova Helmstadiensis memorabilia.* 7. *Gasparis Sagittarii de Bibliotheca Jenensi Academica.* 8. *Julii Pflugii Epistola de variis Bibliothecæ Budensis fatis.*

42. *Dissertatio gratulatoria de Paphnutio Episcopo Cœlibe conjugii Clericorum patrono & vindice. Helmstadii* 1703. *in-4°.*

43. *De Lectionariis Ecclesiæ Orientalis & Occidentalis, & sigillatim de Chrysostomi Lectionario Manuscripto. Helmstadii* 1703. *in-4°.*

44. *De Libris & Epistolis Cælo & inferno delatis. Helmstad.* 1704. *in-4°.*

45. *Historia Cælicolarum ad Tit. Codicis de Judais & Cœlicolis. Helmst.* 1704. *in-4°.* J. A. SCHMIDT,

46. *De Lapsu Origenis. Helmst.* 1704. *in-4°.*

47. *De Apostolis uxoratis. Helmst.* 1704. *in-4°.*

48. *Compendium Theologiæ Moralis. Helmst.* 1705. *in-8°.*

49. *Programma de Corporibus Doctrinæ, Philippico, Pomeranico, Prutenico, Thuringico, Julio. Helmstad.* 1706. *in-4°.* It. inseré dans le premier tome de l'Introduction à l'Histoire Litteraire de la Theologie, par *Pfaff.*

50. *Programma de studiosi Theologi fatis, vita & studiis per exempla Patrum illustratis. Helmst.* 1706. *in-4°.*

51. *De Symboli Apostolici in Talmude ruderibus. Helmst.* 1706. *in-4°.*

52. *Theologia Naturalis positiva ad normam scientiarum practicarum tradita. Helmst.* 1707. *in-8°.* Cet Ouvrage, qui n'a rien de remarquable, est précedé d'une Dissertation *de Cathedris Doctorum*, qui avoit déja été imprimée.

53. *Programma de Catechesi Ra-*

J. A. SCHMIDT. *coviensi. Helmstadii* 1707. *in*-4°.

54. *De Samuelis Huberi vita, fatis, & doctrina. Helmst.* 1708. *in*-8°.

55. *De Cantoribus Ecclesiæ Veteris & Novi Testamenti. Helmstad.* 1708. *in*-4°.

56. *De fatis Calicis Eucharistici. Helmst.* 1708. *in*-4°.

57. *Compendium Historiæ Ecclesiasticæ Veteris Testamenti Helmstad.* 1708. *in*-4°.

58. *Phœnomenon Coronarum Solarium die* 26. *Maii in Cœlo observatarum populari ratione in Academia Julia curiosis explicatum à J. A. S. D. Helmst.* 1708. *in*-4°. L'Auteur, quoique Professeur en Theologie, ne laissoit pas de donner quelquefois une partie de son tems à la considération des ouvrages & des effets de la Nature.

59. *De Absolutione mortuorum excommunicatorum, seu Tympanicorum in Ecclesia Græca. Helmstadii* 1709. *in*-4°.

60. *Stricturæ Theologicæ in Johan. Harduini S. J. Opera selecta. Helmst.* 1710. *in*-4°.

61. *Breviarium Theologicum, præ-*

cipuas exhibens Controversias cum Pontificiis, Reformatis & Socinianis. Helmst. 1710. *in*-8°. J. A. SCHMIDT.

62. *Programma de Ordinationibus Ecclesiasticis Brunsvico-Guelferbytanis à reformatione ad præsens tempus. Helm.* 1710. *in*-4°.

63. *De Modo propagandi Religionem per Carmina. Helmstad.* 1710. *in*-4°.

64. *De Columbis in Ecclesia Græca & Latina usitatis. Helmst.* 1711. *in*-4°.

65. *Notitia Ordinis Cisterciensis Programma. Helmst.* 1711. *in*-4°.

66. *Prolusiones Marianæ X. Helmst.* 1712. *& seq. in*-4°.

67. *Lexicon Ecclesiasticum minus. Helmst.* 1712. *in*-8°. Cet Ouvrage, où l'on trouve l'explication des mots qui embarassent quelquefois dans l'Histoire, dans les Ouvrages qui regardent les Antiquitez, & dans les Ecrivains Ecclesiastiques, n'est qu'un essai d'un Ouvrage plus ample, que l'Auteur avoit entrepris, mais qu'il n'a pas publié.

68. *Commentarius de vita & scriptis Casparis Sagittarii, Historici Saxonici. Jenæ* 1713. *in*-8°.

69. *De Litteris Sanguine Christi*

J. A. SCHMIDT. *firmatis. Helmstad.* 1713. *in*-4°.

70. *Historia Conciliorum Moguntinensium, & in primis Concilii anno* 1310. *habiti. Helmst.* 1713 *in*-4°.

71. *Decas Dissertationum Historico-Theologicarum. Helmst.* 1714. *in*-4°. Les dix Dissertations qui composent ce volume avoient déja paru separément.

72. *De Notariis Ecclesiæ Orientalis & Occidentalis Disputationes duæ. Helmst.* 1715. *in*-4°.

73. *De translatione Episcopi ab Ecclesia majori ad minorem, occasione Can.* 1. *Conc. Sardicensis. Helmstad.* 1715. *in*-4°.

74. *Pentas Dissertationum. I. De Præadamitis ex orbe proscriptis. II. De Donatione Constantini Magni. III. Sententia de loco* 1. *Johan.* 5. ℣. 7. *IV. De Arbore scientiæ boni & mali. V. Abraxas Basilidis. Helmst.* 1716. *in*-4°.

75. *De modo probandi innocentiam per Eucharistiam. Helmstad.* 1718. *in*-4°.

76. *De Agendis, seu Ordinationibus Ecclesiasticis. Helmstad.* 1718. *in*-4°.

77. *Breviarium Theologiæ Polemicæ, specimen Controversiarum generalium cum Pontificiis exhibens. Helmst.* 1718. *in-8°.* J. A. SCHMIDT.

78. *Casparis Sagittarii introductio ad Historiam Ecclesiasticam & singulas ejus partes, sive Notitia Scriptorum veterum atque recentium, qui Ecclesiasticam Historiam illustrant. Tomus primus Sagittarianæ introductionis ad Historiam Ecclesiasticam. Tomus secundus exhibens supplementum tomi primi & ejusdem continuationem. Curante J. A. Schmidt. Jenæ* 1718. *in-4°.* 2. *vol.* On peut dire de cet Ouvrage, que le projet en est plus utile, que l'execution n'en est parfaite, mais dans l'état même où il est, on y peut apprendre beaucoup de choses sur l'Histoire Litteraire, qu'on ne trouveroit point ailleurs. M. *Schmidt* devoit publier un troisiéme volume, mais il ne l'a point fait.

79. *Helmstadium per Trauvvenradam valdè afflictum, tandem ab eo liberatum, è Musæo J. A. Schmidii. Helmstadii* 1718. *in-4°.* Cet Ouvrage que *Schmidt* a publié roule sur une ancienne loi de la Saxe, qui a été abolie.

J. A. SCHMIDT. 80 *Nummus Bracteatus Henrico II. sæculi XIII. Comiti Blanckenburgico ante Hartonem vindicatus. Helmstadii.* 1718. *in*-4°.

81. *Historia Bullarum Clementis VI. & Clementis XI. Unigenitus documentis illustrata à Chr. Henrico Schilling. Helmst.* 1719. *in*-4°.

82. *Litteræ secretiores Ferdinandi I. Rom. Imperatoris pro obtinenda Eucharistia sub utraque in gratiam Maximiliani II. Bohemorum Regis missæ ad Pium IV. Pont. Max. Helmstad.* 1719. *in*-4°.

83. *Historia Festorum & Dominicarum. Helmst.* 1722. *in*-4°. Il y en a eu une édition précedente.

84. *Historia emendati computi Ecclesiastici. Helmst.* 1724. *in*-4°.

85. *De Inventione Crucis Dominicæ per Helenam. Helmst.* 1724. *in*-4°.

86. *Prodromus Historiæ variè tentatæ inter Lutheranos & Reformatos conciliationis. Helmst.* 1725. *in*-4°.

87. *Catalogus Scriptorum, quæ cura & præsidio J. A. Schmidii ab anno* 1674. *ad an.* 1699. *prodierunt. Helm.* 1699. *in*-4°. It. *auctior ad an.* 1705. *ibid.* 1705. *in*-4°.

Jean Laurent Mosheim, qui a succedé à *Schmidt* dans l'Abbaye de *Marienthal*, prononça le 28. Juin 1726. son Oraison funebre, où il lui donne les caracteres de sçavant homme, qui joignoit à un beau & vaste génie une assiduité infatigable, de Philosophe subtile & solide en même tems, qui eut le courage d'être des premiers à secouer le joug d'*Aristote*, ce qui n'étoit pas une petite entreprise en Allemagne non plus qu'ailleurs; d'Historien judicieux, qui sçut éviter la credule superstition & le Pyrrhonisme outré; & de Theologien pacifique, qui eut le bonheur de défendre la verité sans se faire des ennemis. Mais il faut se souvenir que c'est dans une Oraison funebre qu'on en parle ainsi, & qu'il y a toujours quelque chose à rabattre des loüanges qu'on y donne. J. A. SCHMIDT.

V. *Bibliot. German. tom.* 14. *p.* 165. *Joan. Casp. Zeumerus vita Professorum Jenensium. Jena* 1711. *in*-8°.

ANTOINE PANORMITA.

A. PANORMITA

ANTOINE *Panormita* fut ainsi appellé, parce qu'il étoit né à *Palerme* ville de Sicile, & non pas à *Boulogne*, comme quelques-uns l'ont prétendu mal-à-propos; il est vrai que sa famille, dont le veritable nom étoit *Beccadelli*, etoit originaire de cette derniere Ville, ce qui l'a fait appeller par quelques-uns *Antoine Bononia*. Pour lui il prenoit ordinairement le nom d'*Antonio Bologna Beccadelli Palermitano*, ou simplement celui de *Panormita*.

Il naquit donc à *Palerme* l'an 1393. d'*Henri Beccadelli*, surnommé *Bononia*, à cause du lieu de son origine, qui avoit été fait Chevalier par *Martin* Roi de Sicile, & qui fut plusieurs fois Commandant de la ville de *Palerme*.

Après avoir fait ses études dans sa Patrie, il passa à *Boulogne*, où il étudia en Droit & se fit recevoir Docteur en cette Faculté. La vivacité

cité & l'étenduë de son esprit ne lui permirent pas de se borner à cette science, il s'appliqua encore à la Theologie, à l'Histoire & à la Poësie. Les Belles Lettres, pour lesquelles il se sentoit le plus de goût, l'occuperent aussi davantage; & ce fut pour s'y perfectionner qu'il parcourut plusieurs Villes d'Italie, entr'autres *Pavie*, *Plaisance*, *Padoue*, &c. A. PANORMITA

Son habileté & sa science lui firent bientôt un nom, & lui attirerent des loüanges des plus habiles gens de son tems. Le Duc de *Milan* *Philippe-Marie*, à qui il offrit ses services, les accepta avec plaisir, il voulut même qu'il lui fit des leçons particulieres sur l'Histoire. Ces leçons ne l'occuperent pas entierement, puisqu'il professa encore les Belles Lettres à *Milan*, & eut pour cela une pension de huit cens écus. Le Duc de *Milan* non content de lui avoir procuré cet emploi lucratif, voulut lui donner une marque particuliere de distinction, en lui permettant de mettre dans ses armes la Givre de celles des Ducs de *Milan*.

A. PANORMITA

Les guerres qui occuperent long-tems ce Prince, ne lui laissant pas le loisir de s'appliquer davantage aux sciences, *Panormita* quitta son service, pour se donner à *Alphonse* Roi de Naples, qui le rechercha, & il trouva auprès de lui encore plus d'agrément qu'il n'en avoit trouvé auprès du Duc de *Milan*.

Alphonse, qui aimoit beaucoup les Savans, & qui avoit une estime singuliere pour *Panormita*, ne se contenta pas d'en faire le directeur de ses études, il lui donna encore les Charges de son Secretaire & de son Conseiller. Il vouloit toujours l'avoir auprès de lui, même dans ses voyages & dans ses campagnes, & ne manquoit pas après ses repas de s'entretenir avec lui sur quelque matiere de litterature. Il le nomma dans la suite Président de la Chambre Royale de *Naples*, & l'envoya plusieurs fois en Ambassade à l'Empereur *Frederic III.* aux Republiques de *Venise*, de *Florence* & de *Genes*, & à plusieurs Princes d'Italie. La maniere dont il s'acquittoit de ces emplois le rendoit de plus en plus

agréable à ſon Prince, & lui procuroit de tems en tems de nouvelles marques de diſtinction ; ainſi *Alphonſe* lui accorda une penſion de cent onces d'Or à prendre ſur ſes revenus de *Palerme*, & lui permit de joindre les Armes des Rois de *Naples* aux ſiennes. L'acte qu'il lui donna pour cela eſt ſigné de ſa propre main & daté du 5. Fevrier 1450. A. PANORMITA

L'année ſuivante ce Prince l'envoya en Ambaſſade à *Veniſe* pour un ſujet aſſez ſingulier. C'étoit pour demander aux Venitiens un os du bras de *Tite-Live* ; il l'obtint ſans peine, & revint avec joye chargé des dépoüilles d'un Hiſtorien dont il eſtimoit ſi fort les Ouvrages, qu'il vendit une terre qu'il avoit, pour en acheter un exemplaire, qui lui coûta 120. écus d'or ; bien different en cela du Pogge, qui vendit un *Tite-Live* pour acheter une terre.

La mort du Roi *Alphonſe* ne changea rien dans la ſituation de *Panormita* ; *Ferdinand* ſon ſucceſſeur lui témoigna la même eſtime & la

A. PANORMITA

même affection, & il se vit comblé d'honneurs & de biens jusqu'à la fin de sa vie. Les dernieres années en furent cependant assez tristes. Une difficulté d'uriner, qui vint l'attaquer, lui fit souffrir des douleurs très-violentes ; mais il les supporta avec beaucoup de constance, & avec beaucoup de résignation à la volonté de Dieu ; il étoit d'une humeur gaye & enjoüée, & il la conserva toujours même au milieu de ses maux. Il mourut le 6. Janvier 1471. âgé de 78. ans, & fut enterré à *Naples* dans l'Eglise de S. Dominique. On mit sur son tombeau ces Vers qu'il avoit fait pendant sa derniere maladie.

Quarite Pierides alium qui ploret Amores,
Quarite qui Regum fortia facta canat.
Me Pater ille ingens hominum sator atque Redemptor
Evocat, & sedes donat adire pias.

Il s'étoit marié dans un âge assez avancé, & avoit épousé une Napolitaine nommée *Laure Arcelia*, dont il eut des enfans qui ont

laissé de la posterité. L'année de son mariage n'est marquée nulle part ; mais *Vanllas*, qui tiroit de sa tête les dates qu'il ne trouvoit pas dans les Historiens, la fixe à sa 71^e^ année, dans ses *Anecdotes de Florence*, où il fait une faute en nommant la femme de *Panormita*, *Marcilla*. A. PANORMITA

Il eut l'honneur de recevoir la couronne Poëtique, selon les anciennes cérémonies, de l'Empereur *Sigismond* en 1433. & non point en 1449. comme le dit *Toppi* dans sa Bibliotheque Napolitaine.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *De dictis & factis Alphonsi Regis Aragonum libri quatuor. Commentarii in eosdem Æneæ Sylvii, quo capitatim cum Alphonsinis contendit. Adjecta sunt singulis libris scholia per D. Jacobum Spiegelium. Basileæ* 1538. *in*-4°. It. *cura Davidis Chytræi. Wittembergæ* 1585. *in*-4°. & *Rostochii* 1590. *in*-4°. It. *Hannoviæ* 1611. *in*-4°. It. traduit en Espagnol par *Jean Molina*. A *Burgos* 1553. *in*-4°. Ceux qui ont pris cet Ouvrage de *Panormita* pour une Histoire complette du Roi *Alphonse* se sont trompez,

A. PANORMITA ce n'est qu'un Recüeil de bons mots & de quelques faits memorables de ce Prince. *Panormita* ayant composé cet Ouvrage, l'envoya à Æneas Silvius, qui ajoûta à chaque chapitre quelques actions ou sentences semblables à celles d'*Alphonse* faites ou dites par d'autres Princes, & c'est ce qu'on trouve rassemblé dans toutes les éditions de cet Ouvrage. Ainsi *Vossius* s'est trompé, lorsqu'il a crû que ces deux Ecrits avoient été toujours imprimez separément, jusqu'à ce que *Marquard Freher* les publia ensemble en 1611. *Alphonse* récompensa noblement *Panormita* du present qu'il lui fit de son Livre & de la peine qu'il avoit prise de le composer; car il lui fit donner mille écus d'or.

2. *In Coronatione Frederici III. Imperatoris Oratio, Romæ habita ano* 1452. Ce Discours, dont on a une édition fort ancienne faite à *Venise in*-4°. a été inserée par *Marquard Freher* dans le troisiéme tome des Historiens d'Allemagne. *Hannoviæ* 1611. *in-fol.* Il se trouve aussi dans un Recüeil intitulé: *Principum & illustrium*

Virorum Epistolæ, dont on a plusieurs éditions faites à *Venise*, à *Strasbourg*, &c. & enfin à *Amsterdam* 1644. *in*-12. A. PANORMITA

3. *Ad Januenses cõtrà Venetos in bellum exhortatio.* Il prononça ce Discours à *Genes* où le Roi *Alphonse* l'avoit envoyé, pour engager cette Republique à prendre les armes contre les Venitiens, avec lesquels il étoit alors en guerre. Il se trouve dans le Livre intitulé, *Summa Oratorum omnium*, *&c.* imprimé par les soins d'*Albert de Eyb* à *Rome* 1475. *in-fol.*

4. *Orationes duæ ad Caetanos & ad Venetos de Pace.* Ces deux Discours se trouvent dans l'Histoire de *Barthelemi Facio*, *De rebus gestis Alphonsi.* La premiere dans le troisiéme Livre, & la seconde dans le neuviéme.

5. *Epistolarum Libri V. Orationes duæ & Carmina. Venetiis* 1553. *in*-4°. Les quatre premiers Livres contiennent les lettres qu'il écrivit pendant qu'il étoit au service du Duc de *Milan*; & le cinquiéme, celles qu'il a écrites pendant qu'il étoit à celui du Roi *Alphonse*. Le premier des deux Discours est *ad Alphonsum*

A. PANORMITA *Regem*; le second, qui est *ad Genuenses contrà Turcas*, est la même chose, à quelque changement près, que celui que j'ai déja cité (n° 3.) *Ad Januenses contrà Venetos.* Les Poësies ont été composées dans sa jeunesse.

o. Dans le Livre intitulé: *Regis Ferdinandi & aliorum Epistolæ ac Orationes utriusque militiæ, Viciaquensi* 1586. *in*-8°. Il y a plusieurs Lettres de *Panormita*, qui ne sont point dans le Recüeil dont je viens de parler.

Il a fait quelques autres Ouvrages, qui n'ont point été imprimez. Tel est :

Hermaphroditus. Poëme qui est en Manuscrit dans la Bibliotheque du Grand Duc. Voici ce qu'en dit un Auteur qui l'avoit lû, c'est celui qui a fait des Notes sur les Poësies de *Sannasar* dans l'édition d'*Amsterdam* 1728. C'est-à-dire, *Janus Broukusius. Opus adeò spurcum, adeò abominabile, ut nihil suprà. Versus deindè ipsi vix sunt tolerabiles, tantum abest ut laudem aliquam mereantur. Inscribitur autem* Hermaphroditus,

ro quòd utriufque fexus membra genitalia libelli materiam faciant. Hac qui patienter legit ne illum oportet effe hominem frugi. Le fcandale que cauferent ces Poëfies licentieufes, qui couroient de fon tems en Manufcrit, fut fi grand, que deux celebres Prédicateurs qui vivoient alors, faint *Bernardin de Sienne* & *Robert de Leccé*, fi connu foûs le nom de *Robertus de Licio*, après avoir déclamé contre l'Auteur, les brûlerent en place publique à *Boulogne*, à *Ferrare* & à *Milan. Pogge* même, dont nous avons des Contes fi libres, & qui d'ailleurs étoit fon ami, ne pouvant fouffrir de tèlles infamies, l'avertit jufqu'à deux fois du tort que cela pouvoit faire à fa réputation. *Albert de Eyb* dans fa *Marguerite Poëtique*, qui eft une collection de paffages, tant en Vers qu'en Profe, tirez de divers Auteurs anciens & modernes, a extrait une trentaine de Vers *ex Joanne Antonio Hermaphrodita*, corrompant ainfi ridiculement le nom d'*Antoine Panormita*, & le titre de fon Livre. (*La Monnoye. Menagiana, tom. 4. p. 329.*)

A. PANORMITA

A. PANORMITA *Panormita* eut avec *Laurent Valla* des querelles d'érudion, qui firent couler de part & d'autres des torrens d'injures, & qui divertirent beaucoup leurs ennemis communs; c'est un fait que nous apprenons de *Jove*, qui ne nous en dit pas davantage, & ne nous instruit point des sujets de leurs querelles, ni des écrits qu'elles produisirent.

Il ne faut pas omettre que *Panormita* a été le premier qui ait formé l'Academie de *Naples*, si illustre depuis sous le nom de l'Academie de *Pontanus*.

V. *Jovii Elogia. Toppi Bibliot. Napol.* & les Additions de *Nicodemo-Mongitore Bibl. Sicula-Journ. de Venise*, *tom.* 14. *p.* 358.

ANTOINE AUGUSTIN.

A. AUGUSTIN. ANTOINE *Augustin* naquit le 25. Fevrier 1516. à *Saragosse*, ville Capitale du Royaume d'*Arragon*, d'*Antoine Augustin* Vice-Chancelier de ce Royaume, qui ayant été accusé de malversation

dans sa Charge par les Etats, fut solemnellement absous par le Jugement que *Charles-Quint* prononça à *Bruxelles* en sa faveur le 23. Septembre 1516. & d'*Hildephonsine Albanella*. A. AUGUSTIN.

Quoiqu'il fût le plus jeune de ses freres, les dispositions qu'il parut avoir pour les sciences engagerent son pere à le faire étudier. Il apprit la Grammaire dans sa Patrie sous *Jean Quadra* de *Boulogne*, & alla ensuite à *Alcala*, où il demeura deux ans, & d'où il passa à *Salamanque*. Il s'appliqua dans cette derniere Ville à l'étude du Droit pendant sept ans. Un tems si long ne lui suffit pas pour s'instruire à fond d'une science que le peu de capacité & de Methode de ses Maîtres lui rendoit difficile & épineuse. Il crut pouvoir s'y perfectionner davantage en Italie, où elle étoit dans un état plus florissant, & il obtint de son pere la permission d'aller à *Boulogne*.

Il y arriva en 1535. & on lui donna une place dans le College que le Cardinal *Albornos* y avoit fondé

A. AUGUSTIN. pour élever un certain nombre de jeunes Espagnols. Il eut en cette Ville, de même qu'à *Padoue*, où il passa huit mois, les plus celebres Professeurs en Droit qu'il y eut alors, *André Alciat*, *Paul Parisio*, *Marianus Socin*, *Louis Gozadini*, *Augustin Bero* & *Jean Antoine d'Alexandrie*. L'étude de la Jurisprudence, à laquelle il se donna alors avec beaucoup d'application, ne lui fit point oublier les Belles Lettres, qu'il avoit apprises d'une maniere fort superficielle dans sa Patrie. Il avoit negligé jusques-là la Langue Grecque, mais persuadé qu'elle lui étoit necessaire pour mieux entendre les Jurisconsultes, il l'apprit de *Jean Fasolt*, qui l'enseignoit à *Boulogne*. Il prit aussi des leçons de *Lazare Bonamico* & de *Romulus Amasée*, Professeurs en Belles Lettres, le premier à *Padoue* & le second à *Boulogne*.

Ces études finies, il passa à *Florence*, & y confera l'édition des Pandectes faite par *Holoander* avec le Manuscrit original, qui se conserve en cette Ville. Ce qui lui don-

na occasion de faire un Ouvrage intitulé : *Emendationes & Opiniones Juris Civilis*, lorsqu'il n'étoit encore âgé que de vingt-cinq ans, Ouvrage qui lui fit beaucoup d'honneur, & qui lui acquit la réputation d'un des plus sçavans hommes de son tems. Il n'y traita pas les matieres du Droit d'une maniere séche & décharnée, comme faisoient alors la plûpart des Jurisconsultes, mais suivant les traces de son Maître *Alciat*, il sçut leur donner de l'agrément par le secours des Belles Lettres. A. AUGUSTIN.

Il fit à *Florence* connoissance avec *Lelio Taurelli* fameux Jurisconsulte, *Pierre Vettori* (*Victorius*) Florentin, *Didace Mendoza*, Ambassadeur du Roi d'Espagne à *Venise*, & *Jerôme Osorio*; ce dernier conçut tant d'estime pour lui, qu'il défera depuis entierement à ses conseils par rapport à ses Ouvrages, & qu'*Augustin* lui ayant marqué quelque chose qui lui avoit déplû dans son Livre *de Nobilitate Christiana*, il lui répondit aussi-tôt qu'il ne manqueroit pas de le changer.

Augustin alla à *Rome* en 1544. sa

A. AUGUSTIN. réputation l'y avoit précedé, & le Pape *Paul III.* qui avoit entendu parler de son merite, le fit aussi-tôt, Auditeur de Rote à la place de *Louis Gomez*, Espagnol, Evêque de *Sarno* dans le Royaume de Naples, & il s'acquitta des devoirs de cette Charge avec beaucoup d'exactitude & d'integrité.

Jules III. qui succeda à *Paul* en 1550. eut aussi tant d'estime pour *Augustin*, qu'il lui communiquoit ses desseins les plus secrets, & qu'il l'envoya en Angleterre en 1554. lorsque *Philippe II.* y alla épouser la Reine, *Marie* pour remercier cette Princesse du rétablissement de la Religion Catholique, qui se faisoit par ses soins dans ce Royaume, & sur tout pour aider de ses conseils le Cardinal *Polus*, qui y étoit alors Legat, dans les difficultez qui pourroient se rencontrer par rapport aux changemens qu'il falloit faire.

Augustin de retour à *Rome* y trouva du changement; *Jules III.* étoit mort, *Marcel II.* qui lui avoit succedé, n'avoit survêcu que vingt-quatre jours à son élection, & *Paul*

IV. avoit été mis à sa place. Ce dernier répondant aux intentions de *Jules*, récompensa *Augustin*, en lui donnant l'Evêché d'*Alife* dans le Royaume de *Naples*, & eut dans la suite autant de confiance en lui que son Prédecesseur. Il l'envoya en Allemagne en 1557. vers l'Empereur *Ferdinand I.* & *Augustin* aïant expedié les affaires dont il étoit chargé, alla faire la visite de son Diocese. Mais il n'y demeura pas longtems; car le Roi d'Espagne *Philippe II.* le chargea aussi-tôt après d'aller en Sicile faire le tour de cette Isle & examiner l'état où elle étoit. A. AUGUSTIN.

Augustin, après s'être acquitté de ses ordres, passa en Espagne, pour l'informer lui-même de tout ce qu'il avoit vû; & ce Prince fut si content de lui, qu'il le nomma à l'Evêché de *Lerida*. Ce ne fut pas cependant sans peine qu'il se détermina à l'accepter, il le refusa long-tems, & ne se rendit qu'aux instances de *Pierre Augustin* son frere aîné, qui étoit alors Evêque de *Huesca*, ville peu éloignée de *Le-*

A. AUGUSTIN. *rida*, & qui étoit bien aise de le voir auprès de lui.

Ils allerent dans la suite ensemble au Concile de *Trente*, où *Augustin* parut avec éclat. *Fra-Paolo* en cite un trait qui ne feroit point honneur à la connoissance qu'il avoit de l'Histoire Ecclesiastique, s'il étoit veritable. Il dit que ce Prélat ayant soûtenu que depuis le Concile de *Constance*, les Grecs communioient sous les deux especes, en vertu d'une concession qui leur avoit été accordée, & qu'il avoit vû de ses propres yeux, & que *du Ferrier* Ambassadeur de France lui ayant demandé après la Congregation le tems, la teneur & l'auteur de cette concession, il lui répondit qu'elle étoit du Pape *Damase*, ce qui fit rire du *Ferrier*; mais *Palavicin* nie positivement ce fait, qu'il traite d'imposture.

Augustin revint en Espagne au bout de trois ans, & se retira dans son Diocese de *Lerida*, où il s'appliqua à remplir les devoirs d'un bon Evêque & à composer plusieurs Ouvrages. Il gouverna cette Eglise pendant

pendant ſeize ans, après leſquels il fut nommé Archevêque de *Tarragone*. Le ſejour de cette Ville lui fut agréable, à cauſe des Antiquitez qui s'y trouvent en très-grand nombre, & il y demeura juſqu'à la fin de ſa vie. A. AUGUSTIN.

Il mourut le 31. May 1586. âgé de 70. ans. Voici l'Epitaphe qu'on mit ſur ſon tombeau.

D. O. M. S.

Ant. Auguſtino domo Cæſar-Aug. Romæ olim in Urbis & Orbis luce XII. viro litium judicand. ex Alliſano & Ilerdenſi Epiſc. Tarracon. Archiep. In pauperes munifico. Bene de Antiquitate & Litteris merito. Juris Civilis & Pontificii inſtaurat. In hoc ædis ſacræ D. Theclæ Virg. & Mart. à ſe ampliatæ membro & ad aram Corpori Chriſti conſecrat. in ſpem reſurrect. quieſcenti S. P. Q. Tarrac. P. H. C. & Colleg. Canonic. Parenti opt. Lib. Mer. Pon. Cur.

Vixit ann. 70. *M.* 3. *D.* 3. *Obiit damno publico prid. Kal. Jun.* 1586.

Mortalis cum ſis, mortuo bene precare.

Antoine Auguſtin a été un des plus

A. AUGUSTIN.

grands hommes que l'Espagne ait porté. On voyoit en lui un mélange de gravité & de douceur, qui lui attiroit le respect & l'amour de tout le monde, & jamais personne ne fit paroître dans sa conduite plus d'intégrité, de constance & de grandeur d'ame. Il vivoit avec une tempérance & une chasteté exemplaire, & il distribuoit ses biens aux pauvres avec tant de liberalité, qu'après sa mort on ne trouva pas dans ses coffres dequoi le faire enterrer suivant sa qualité. Il avoit un esprit si élevé, un jugement si solide, & il étoit si sçavant & si laborieux, qu'il étoit capable de réussir dans tous les ouvrages qu'il eut pû entreprendre. Il étoit fort versé dans la connoissance de l'Antiquité Ecclesiastique & Profane, & dans celle du Droit; & tous ceux qui ont parlé de lui se sont accordez à loüer son érudition, son discernement & la justesse de sa Critique.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Emendationum & Opinionum Juris Civilis Libri IV. ad Modestinum, sive de excusationibus liber singu-*

laris. Ad Lælium Taurellum J. C. de Militiis Epistola Venetiis 1543. *in*-4°. It. *Lugduni* 1560. 1574. 1591. & 1650. *in*-8°. It. *Basilea in-fol.* It. *Heidelberga* 1594. *in*-8°. *Augustin* examinant à *Florence* le Livre des Pandectes, y trouva plusieurs fautes dont il fit un recüeil; c'est ce qui a produit cet Ouvrage, qu'il composa, comme je l'ai déja dit, à l'âge de vingt-cinq ans, & dans lequel il donna des preuves de son habileté dans la Litterature & les Belles Lettres, qui lui firent beaucoup d'honneur. A. AUGUSTIN.

2. *In M. Terentium Varronem de Lingua Latina emendationum notæ. Romæ* 1557. *in*-8°. It. *cum Notis Jos. Scaligeri, Adriani Turnebi, & Petri Victorii in Opera Varronis. Parisiis* 1581. *in*-8°. It. *Dordrechti* 1619. *in*-8°. Ces Notes d'*Augustin* sur *Varron* ont été generalement estimées. *Turnebe*, qui dit que les Belles Lettres lui ont de grandes obligations, ajoûte *(a)* qu'il est le liberateur & le restaurateur de *Varron*, qui lui devoit la vie. Cependant *Scaliger*,

(a) Lib. 23. *Adversar. cap.* 17.

A. AUGUSTIN. qui reconnoît en lui ce grand fond d'érudition, que tout le monde y trouve, prétend qu'il étoit capable de faire quelque chose de meilleur à l'égard de cet Auteur, s'il avoit voulu s'en donner la peine.

3. *Annotationes ad M. Verrii Flacci quæ extant, & ad Pompeium Festum de Verborum significatione. Venetiis* 1560. *in*-8°. Les Notes d'*Augustin* sur ces Auteurs ont reparu dans l'édition que *Joseph Scaliger* en a donné à *Paris* en 1576. *in*-8°. & dans celle de M. *Dacier*, faite aussi à *Paris* en 1681. Ce Sçavant porte des Notes d'*Augustin* le même jugement que *Scaliger* a porté des précedentes, en disant qu'il auroit pû mieux faire.

4. *Juliani Antecessoris Novellarum Justiniani Epitome, cum notis & Paratitlis, & Constitutionum Græcarum, quæ desunt in Cod. Justin. collectio & interpretatio. Ilerdæ* 1567. *in*-8°. It. *cum ejusdem Augustini scholiis & variis lectionibus ex Bibliotheca P. Pithæi. Basileæ* 1576. *in-fol.*

5. *Tres antiquæ Collectiones Decretalium cum notis A. Augustini ad pri-*

mam; accedit quarta Collectio Decretalium cum scholiis J. Teutonici. Ilerda 1576. *fol.* It. *Romæ* 1583. *in*-4°. It. *cum Jacobi Cujacii & aliorum annotationibus. Cura Caroli Labbai. Paris.* 1609. *in-fol.* It. *Paris.* 1621. *fol.* On a ajoûté encore de nouveau dans cette derniere édition la Notice des Evêchez par *Aubert le Mire.* A. AUGUSTIN.

6. *De triginta Romanorum gentibus & familiis cum Fulvii Ursini familiis, quæ in antiquis Numismatibus ab Urbe condita ad tempora Augusti reperiuntur. Cum figuris, Romæ* 1577. *in-fol.* It. *Lugduni* 1592. *in*-4°. Il n'y a dans cette édition que quelques extraits du Livre de *Fulvius Ursinus.* It. avec l'Ouvrage entier de cet Auteur par les soins de *Charles Patin. Paris* 1663. *in-fol.* On a remarqué plusieurs fautes dans cet Ouvrage d'*Augustin.* La ressemblance des noms lui a fait souvent mal-à-propos mettre dans une même famille des gens d'une extraction bien differente.

7. *De nominibus propriis Pandectarum cum notis. Tarracone* 1579. *fol.* Ce Livre, qui est estimé, est extrêmement rare. Il fut poussé à la

A. AUGUSTIN. vente de la Bibliotheque de M. *Colbert* jusqu'à 120. livres.

8. *Constitutiones Provinciales & Synodales Tarraconensium. Tarracone* 1580. *in*-4°.

9. *Canones Pœnitentiales cum notis. Tarracone* 1581. *in*-4°. It. *Venetiis* 1584. *in*-4°. It. *Paris.* 1641. *in-fol.* avec son *Epitome Juris Pontificii veteris*. Les Pieces contenuës dans ce Recüeil sont, *Pœnitentiale Romanum. Beda de remediis peccatorum. Rabani Mauri pœnitentium liber. S. Gregorii Nysseni. Epistola ad Letoium. S. Gregori Thaumaturgi. Epistola Canonica Canon ultimus. Canones pœnitentiales Diœcesis Astensio.*

10. *De Legibus & Senatus-Consultis Romanorum ; adjunctis Legum antiquarum & Senatus-Consultorum fragmentis. Cum notis Fulvii Ursini. Romæ* 1584. *in*-4°. It. *Paris.* 1585. *in-fol.* It. *Lugduni* 1592. *in*-4°. & 1606. *in-fol.*

11. *Epitome Juris Pontificii Veteris in tres partes divisa, de Personis, de Rebus, & de Judiciis.* La premiere partie de cet Ouvrage a été imprimée seule à *Tarragone* en 1586. *in-fol.*

Toutes les trois ont ensuite paru ensemble à *Rome* en 1611. & en 1614. *in-fol.* & à *Paris* en 1641. 2. *vol. in-fol.* On a inseré dans cette derniere édition les Canons penitentiaux. A la fin de la seconde partie on trouve un excellent Ouvrage d'*Augustin*, intitulé : *De quibusdam veteribus Canonum Ecclesiasticorum collectoribus judicium ac censura.* A. AUGUSTIN.

12. *Bibliotheca Antonii Augustini librorum manuscriptorum Græce & Latine Index. Tarracone* 1586. *in-4°.*

13. *Dialogos de las Medallas, Inscripciones, y otras Antiquedades. Tarragona* 1587. *in-4°.* Cette édition, qui est rare, est en très-beaux caracteres. *Nicolas Antonio* en cite une plus ancienne de l'an 1575. *in-4°.* mais il paroît douter, si elle a jamais existé. M. *de Spanheim* dit que ces Dialogues sont excellens & bien travaillez, mais qu'ils excitent plûtôt la soif de ces sortes d'études, qu'ils ne l'appaisent. Qu'il n'explique que les Medailles qui sont entre les mains de tout le monde, & qu'il ne touche pas à une infinité d'autres, qui regardent les antiquitez

A. AUGUSTIN. Grecques, Asiatiques & Africaines. Cet Ouvrage a été traduit deux fois en Italien. La premiere traduction, dont l'Auteur n'est point marqué, a été publiée sous ce titre: *J Discorsi del S. Don Antonio Agostini sopra le Medaglie & altre Anticaglie. In Vinegia in-4°.* Il n'y a point de date. L'autre est intitulée: *Dialoghi di Don Antonio Agostini interno alle Medaglie, Inscrittioni & altre Antichita. In Roma* 1592. *in-fol.* L'Auteur de celle-ci est *Denis Octavien Sada.* La difference qu'il y a entre ces deux traductions, est que la premiere represente fidellement l'original & n'y ajoûte rien; au lieu qu'il y a dans la seconde plus de trois cens Medailles qui ne sont pas dans l'Ouvrage d'*Augustin*, & plusieurs bonnes observations de *Sada*, outre une dissertation fort sçavante de *Lelio Pasqualini* sur les Medailles de *Constantin.* On y a de plus mis chaque Medaille à sa place, ce qui est plus commode que de les avoir toutes ensemble au commencement, comme elles sont dans l'original. *Nicolas Antonio* s'est trompé en ne mettant

mettant que dix Dialogues à l'Ouvrage d'*Augustin*, il y en a onze; celui que *Schot* y a ajoûté, fait, non pas le onziéme, comme il le prétend, mais le douziéme. Ce nouveau Dialogue de *Schot* a été traduit aussi en Italien, & a été ajoûté à une nouvelle édition de la traduction de *Sada*, faite à *Rome* en 1650. *in-fol. Frederic Jaques Leickher* cite des éditions de cette même traduction faites aussi à *Rome in-fol.* en 1600. & en 1625. Enfin les Dialogues d'*Augustin* ont été traduits en Latin par *André Schot*, Jesuite d'*Anvers*, qui y en ajoûte un nouveau *de Prisca Religione ac Diis Gentium*, & sa traduction a paru sous ce titre: *Antonii Augustini Antiquitatum Romanarum Hispanarumque in nummis Veterum Dialogi XI. Latine redditi. Antuerpiæ* 1617. *in-fol.*

A. AUGUSTIN.

14. *Dialogorum XL. de emendatione Gratiani Libri duo. Tarracone* 1586. *in*-4°. It. *Paris.* 1607. *in*-4°. It. *Stephanus Baluzius emendavit, notis illustravit, & novas emendationes adjecit ad Gratianum. Paris.* 1672. *in*-8°. Cet Ouvrage est le plus con-

A. AUGUSTIN. siderable de ceux qu'*Augustin* a faits sur le Droit Canon, il est d'un travail prodigieux, d'une exactitude merveilleuse & d'une très-grande utilité. Il étoit devenu extrêmement rare, c'est ce qui a engagé M. *Baluze* à en donner une nouvelle édition beaucoup plus belle & plus correcte que les deux précedentes, avec de sçavantes notes. *Gerard von Mastricht* l'a suivie dans celle qu'il a donnée de ce Livre à *Duisbourg* en 1677. *in*-8°. & où il a ajoûté des notes de sa façon, & une Préface qui contient l'Histoire du Droit Canon.

15. *Epistola ad Hieronymum Blancam de Cæsar-Augustana Patria communis Episcopis atque Conciliis*, inserée dans le Livre de *Jerôme de Blancas*, intitulé, *Aragonensium rerum Commentarii. Cæsar-Augustæ* 1588. It. dans le premier tome de la *Bibliotheca Hispana* d'*André Schot. Francofurti* 1608. *in*-4°. It. dans le premier volume des Conciles d'Espagne par le Cardinal d'*Aguirre*.

16. *Fragmenta veterum Historicorum ab Antonio Augustino & Fulvio*

Ursino collecta. Antuerpiæ 1595. in-8°. A. AUGUSTIN.

17. *De perfecto Jurisconsulto & Episcopo. Paris.* 1607. *in*-4°. Je ne connois cet Ouvrage que par la Bibliotheque Juridique de *Lipenius.*

18. *De Pontifice Maximo, Patriarchis & Primatibus, Archiepiscopis, &c. Romæ* 1617. *fol.* Cet Ouvrage est cité sous son nom dans la Bibliotheque de *Heinsius*, *p.* 19.

19. *Repertorium Epitomatarum Decisionum Rotæ.* Cet Ouvrage, qui est en deux Livres, se trouve dans les décisions choisies de la Rote de *Theodose Rubeus. Romæ* 1637. *fol.*

20. *Breviarium, Horæ, & Ordinarium Ecclesiæ Ilerdensis. Ilerdæ.*

Il étoit, lorsqu'il mourut, sur le point de mettre au jour un Recüeil des Conciles Grecs & Latins.

André Schot, Jesuite, qui étoit son ami, a fait son Oraison Funebre, qui a été imprimée à *Anvers* en 1586. *in*-4°. & réimprimée dans sa *Bibliotheca Hispana, tom.* 2. M. *Baluze* l'a mise à la fin de son édition des Dialogues d'*Augustin de emendatione Gratiani.* Elle se trouve encore dans

les *Vitæ clarissimorum Jurisconsultorum. Lipsiæ* 1686. *in*-12. avec les notes de l'Editeur *Frederic Jacques Leickher*. V. aussi *Nicolas Antonio. Bibl. Hispana.*

GABRIEL NAUDE'.

G. NAUDE'.

GABRIEL *Naudé* naquit à *Paris* d'une famille honnête le 2. Fevrier 1600. C'est la date du *P. Jacob* & de *Tommasini* (*a*) qu'il est plus sûr de suivre que celle de *Patin*, qui met sa naissance au premier de ce mois, & celle de *Pierre Hallé* qui la recule au trois.

Ses parens le voyant dans sa jeunesse appliqué à la lecture, & lui trouvant de la dispósition pour les sciences, l'éleverent avec soin dans le dessein de le faire étudier.

On le mit d'abord dans une Communauté de Religieux, pour y apprendre les premiers élémens de la Langue Latine & les principes de la Religion.

Il passa de là dans l'Université,

(a) *Gymnas. Patavin.*

où il s'appliqua avec beaucoup G. NAUDE'.
d'ardeur & de succès aux Humanitez, & fit ensuite sa Philosophie sous deux fameux Professeurs de son tems, *Jean Cecile Frey*, & *Pierre Padet*, & il fut reçu Maître-ès-Arts de fort bonne heure.

Sa Philosophie finie, il fut quelque tems incertain sur le parti qu'il prendroit. Ses amis lui conseilloient d'étudier en Theologie ; mais son inclination le portoit du côté de la Medecine, & il la suivit.

Si l'on en croit le *Patiniana*, il étudioit en 1622. avec *Gui Patin* sous *René Moreau* Docteur en Medecine & Professeur à *Paris*. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la maniere dont il fit ses études de Medecine lui acquit un nom dans le monde. *Henri de Mesmes*, Président à Mortier, ayant entendu parler de lui, voulut l'avoir pour son Bibliothecaire, & le retint quelque tems chez lui.

Ce poste empêchoit *Naudé* de se perfectionner autant qu'il auroit souhaité dans la science qu'il avoit embrassée, & il le quitta en 1626.

G. NAUDÉ. pour aller l'étudier à *Padoue*. Mais il ne demeura pas long-tems dans cette Ville. La mort de son pere & ses affaires domestiques, ausquelles il falloit mettre ordre, le rappellerent à *Paris*, avant que l'année fût écoulée.

La Faculté de Medecine le choisit en 1628. pour faire le Discours ordinaire à la reception des Licentiez, & il répondit parfaitement à ce qu'on avoit attendu de lui. Son Discours est imprimé.

Pierre du Puy, qui l'estimoit, ayant parlé de lui au Cardinal *Bagni*, ce Prélat le prit pour son Bibliothecaire & son Secretaire en Langue Latine, & l'emmena avec lui à *Rome* au Printemps de l'année 1631.

Naudé demeura auprès de ce Cardinal jusqu'à sa mort, qui arriva le 24. Juillet 1641. & pendant cet intervalle il alla à *Padoue* recevoir le bonnet de Docteur en Medecine, pour mieux soûtenir la qualité dont Louis XIII. l'avoit honoré; je veux dire celle de son Medecin avec des appointemens.

Cette cérémonie se fit le 25. Mai 1633. & on a le Discours qu'il prononça en cette occasion. G. NAUDE'.

Après la mort de son protecteur, il se disposa à retourner en France, mais plusieurs personnes de consideration s'efforcerent par des offres avantageuses de le retenir en Italie : il leur préfera le Cardinal *Antoine Barberin*, à qui il s'attacha. Cependant le Cardinal de *Richelieu*, qui vouloit en faire son Bibliothecaire, l'ayant rappellé, il se rendit aussitôt à *Paris*. Il ne fut pas long-tems au service de ce Ministre. Car il revint à *Paris*, selon le Patiniana le 10. Mars 1642. & le Cardinal de *Richelieu* mourut le 4. Decembre suivant.

Le Cardinal *Mazarin* le trouvant sans emploi, le prit auprès de lui, dans la même qualité de Bibliothecaire, & *Naudé* lui forma une très-riche Bibliotheque, qu'il commença par le premier volume, & que dans l'espace de sept ans il fit monter à plus de quarante mille volumes. Ce fut alors que ce Cardinal lui donna deux petits Benefices,

G. NAUDÉ. un Canonicat de *Verdun* & le Prieuré de l'*Artige* en Limousin. *Patin* dans une Lettre à *Charles Spon* datée du 22. Mars 1648. parle ainsi à son sujet : » J'ai reconnu une chose en » lui, dont j'ai regret, vû que toute » sa vie je l'en avois toujours connu » fort éloigné : c'est qu'il commen» ça à se plaindre de sa fortune, & » de l'avarice de son Maître, duquel » il n'a pû, ce dit-il, avoir encore » aucun bien, que douze cens li» vres de rente de Benefices, & » qu'il se tuë pour trop peu de chose. » Je pense que c'est la peur de mou» rir avant que d'avoir amassé du » bien pour laisser à des freres & à » des neveux qu'il a en grande » quantité.

Naudé eut le chagrin de voir dissiper cette Bibliotheque qu'il avoit ramassée avec tant de soin; lorsque le Cardinal *Mazarin* eut été éloigné, elle fut venduë, & *Patin* marque dans une Lettre du 5. Mars 1652. que *Naudé* avoit acheté tous les Livres de Medecine pour trois mille cinq cens livres.

La Reine de Suede, qui tâ-

choit d'attirer dans ses Etats tous les sçavans de l'Europe, fit alors proposer à *Naudé*, qui étoit sans emploi, de venir auprès d'elle remplir celui de son Bibliothecaire, & il accepta cette proposition. Mais le séjour de la Suede lui déplut bientôt, les mœurs du Pays, entierement differentes des nôtres, l'en dégoûterent, & voyant la France plus tranquille qu'elle n'avoit été jusques-là, il résolut d'y revenir, & quitta la Suede comblé des presens de la Reine & de plusieurs personnes de consideration. G. NAUDE'.

Les fatigues qu'il eut à souffrir dans le voyage, lui causerent une fiévre qui l'obligea à s'arrêter à *Abbeville*, & il mourut dans cette Ville le 29. Juillet 1653. âgé de 53. ans.

C'étoit un homme fort sage & fort reglé dans ses mœurs, très-sobre & qui ne buvoit que de l'eau. L'étude faisoit sa principale occupation, & il étoit veritablement un *Helluo Librorum*; aussi les connoissoit-il parfaitement. Il parloit avec beaucoup de liberté, & cette

G. NAUDE'. liberté s'étendoit quelquefois sur les choses de la Religion d'une maniere qui pourroit faire concevoir de lui des idées desavantageuses, si les sentimens Chrétiens dans lesquels il mourut, ne faisoient croire que son cœur n'avoit aucune part aux expressions trop libres qui lui échappoient, sur tout dans ces débauches Philosophiques, où il se trouvoit quelquefois avec *Gui Patin* & *Gassendi*.

Le P. *Jacob* a fait son Epi.aphe, que j'insererai ici, parce qu'elle contient un abregé de sa vie.

D. O. M.

Gabrieli Naudæo Lutetiæ Parisiorum in S. Mederici Parochia honestis parentibus IV. *nonas Februarii anno* 1600. *nato*, *Medico Patavino*, *ac Romano Regio Academico Humorista*, *Perpetuo*, *Abstemio*, *Canonico Virdunensi*, *Priori Artigua apud Lemovicenses integerrimo*, *Philologo eximio*, *Poëta à natura formato*, *cultori Musarum celeberrimo*, *Henrici Memmii Senatus Parisiensis Præsidis infulati primum*, *deinde Emin. Principum S. R. E. Cardinalium Joannis Francisci*

de Balneo, Antonii Barberini summi Pontificis Urbani VIII. ex fratre nepotis, & Julii Mazarini Regum Christ. Ludovici XIII. & XIV. arcanorum Consiliorum arbitri, tandem Christinæ Suecorum, Vandalorum, & Gothorum Reginæ Bibliothecario, Viro Religione, pietate, morum integritate, & animi candore verè conspicuo, vindici veritatis fortissimo, fidelissimo omnibus litteratis amico, scriptori variorum librorum utroque idiomate eruditissimo reduci ex Suecia Abbatis-Villæ apud Morinos violenti febre correpto, post suscepta Ecclesiæ Sacramenta die XXIX. *Julii anno Incarn.* 1653. *inter suorum manus christianè & piè mortuo.*

G. NAUDE'.

Frater Ludovicus Jacob à sancto Carolo Cabilonensis Ordinis Carmelitarum amico singulari amicus singularis posuit.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Le Marfore ou Discours contre les Libelles. Paris* 1620. *in*-8°. Ce Livre est extrêmement rare.

2. *Instruction à la France sur la verité de l'Histoire des Freres de la Rose Croix. Paris* 1623. *in*-8°. It. avec *la Continuation de l'Histoire du*

G. NAUDE'. *Progrès de l'Heresie, par Claude Malingre. Paris* 1624. *in-4°.* Cet Ouvrage est très-curieux ; on y voit un détail exact de tout ce qui regarde les prétendus Freres de la Rose-Croix, que *Naudé* fait voir n'être que des imposteurs.

3. *Apologie pour les grands personnages faussement soupçonnez de Magie. A. M. le Président de Mesme. Paris* 1625. *in-8°.* It. *la Haye* 1652. *in-8°.* It. *Paris* 1669. *in-8°.* 2. *vol.* It. *nouvelle édition, où l'on a ajoûté quelques remarques. Amsterdam* 1712. *in-8°.*

4. *Avis pour dresser une Bibliotheque. A M. le Président de Mesme. Paris* 1627. *in-8°.* It. *Paris* 1644. *in-8°.* avec le *Traité des plus belles Bibliotheques* de *Louis Jacob.* It. traduit, suivant le Catalogue des Ouvrages de *Naudé*, en Latin sous ce titre : *G. Naudæi Dissertatio de ratione erigendi Bibliothecam. Ericus Mauritius nunc primùm edidit, Præfationem, Notas & Epistolas duas de præcipuis ac ineditis nonnullis Galliæ ac Germaniæ Bibliothecarum Mss. adjunxit. Hamburgi* 1658. *in-12.* Mais cette tra-

duction qui a été annoncée dans le G. NAUDE'.
Catalogue de la foire de *Francfort*, n'a point été publiée. Il y en a une de *Jean André Schmidt*, qui se trouve dans un Recüeil Latin *de Bibliothecis*, imprimé à *Helmstadt* 1703. *in*-4°. On a fait depuis d'autres Ouvrages bien meilleurs sur cette matiere.

5. *De antiquitate & dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis Panegyris cum Orationibus encomiasticis ad IX. Iatrogonistas Laureâ Medicâ donandos ad amplissimum consultissimumque Medicorum Parisiensium ordinem. Paris.* 1628. *in*-8°. C'est le Discours qu'il fit au Paranymphe de Medecine; il roule, suivant la coutume, sur l'Eloge de la Medecine & de chacun des Bacheliers.

6. *Addition à l'Histoire de Louis XI. contenant plusieurs recherches curieuses sur diverses matieres. Paris* 1630. *in*-8°. It. dans le *Supplément aux Memoires de Philippe de Comines*, ou dans le troisiéme tome ajoûté à ces Memoires. *Bruxelles* 1713. *in*-8°. » Ce Livre ne contient pas de sim» ples narrations, mais des remar» ques & de bonnes preuves que

G. NAUDÉ. » nos Rois ont été instruits dans les » Lettres, sur tout *Louis XI.* On y » trouve aussi plusieurs particu lari » tez de son regne, comme l'origine » de l'Imprimerie. On peut dire » que ce Traité a plus de merite par » ses digressions litteraires, que par » le sujet que promet le titre. (*Le Long Bibl. Hist. de la France.*)

7. *Joannis Riolani patris Medici Parisiensis Regii Commentaria in artem parvam Galeni, cum Præfatione Gabrielis Naudæi ad V. C. Joannem Riolanum filium. Paris.* 1631. *in*-24.

8. *Propædeumatum Philosophicorum Joannis Riolani Medici Regii liber, cum Præfatione G. Naudæi ad doct. virum Renatum Moræum* (Moreau) *Doctorem & Professorem Medicum. Paris.* 1631. *in*-24.

9. *De studio liberali Syntagma. Urbini* 1632. *in*-4°. It. *Arimini* 1633. *in*-8°. It. *Amstelod.* 1645. *in*-12. dans un Recüeil de differentes Pieces *de Studiis instituendis. pp.* 74. 141. *Naudé* y donne de fort bons preceptes sur la maniere d'étudier.

10. *Quæstio Iatro-Philologica. I. An magnum homini à Venenis pericu-*

lum. Romæ 1632. *in*-8°. It. *Genevæ* 1650. *in*-8°.

G. NAUDE'.

11. *Discours sur les divers incendies du Mont-Vesuve, & particulierement sur le dernier, qui commença le* 16. *Decembre* 1631. *Paris* 1632. *in*-8°. It. inseré dans le *Mercure François.* Il a paru dans le même tems un autre Ouvrage sur le même sujet, qui est intitulé : *Vincentii Alsarii Crucii Vesuvius ardens, sive exercitatio Medico-Physica ad incendium Vesuvii montis* 16. *mensis Decembris* 1631. *Romæ* 1632. *in*-4°. L'Auteur, qui étoit Professeur en Medecine dans le College Romain, avouë qu'il a copié le Livre de *Naudé.*

12. *Bibliographia Politica ad nobil. & erud. vir. Jacobum Gaffarellum. Venetiis* 1633. *in*-12. It. *Wittembergæ* 1640. *in*-16. avec un autre Ouvrage qui roule sur le même sujet, par les soins d'*Auguste Buchner.* It. *Lugd. Bat.* 1642. *in*-24. It. *Amstelod.* 1645. *in*-12. dans un Recüeil *de Studiis instituendis. pp.* 7-73. v. XI. 18.
It. traduit en François sous ce titre : *La Bibliographie Politique du sieur Naudé, contenant les Livres & la Me-*

G. NAUDÉ. *thode necessaire à étudier la Politique. Avec une Lettre de M. Grotius, & une autre du sieur Hamel sur le même sujet. Le tout traduit de Latin en François par C. Challine, E. S. D. M. A. Paris* 1642. *in*-8.. Cet Ouvrage est curieux, quoiqu'il y ait des fautes, & que *Naudé* ait reconnu lui-même qu'il n'avoit pas été assez exact. Les Etrangers, & particulierement les Allemands, l'ont accusé de n'avoir pas rendu justice à leurs Ecrivains, d'avoir passé sous silence une partie de ceux qu'ils prétendent avoir le mieux traité de la Politi que, & de n'avoir parlé des autres qu'avec beaucoup de froideur & de malignité. (*Konig. Bibl. vet. & nova.*)

13. *Gratiarum Actio habita in Collegio Patavino, pro Philosophia & Medicina Laurea ibidem impetrata anno* 1633. *die* 25. *Maii. Cum faustis amicorum acclamationibus. Venetiis* 1633. *in*-8°.

14. *Dell' Origine & Governo della Republica di S. Marino breve relatione di Matteo Valli Secretario e Cittadino di essa Republica.* Avec une Préface Latine

Latine de M. *Naudé* à M. de *la Mothe le Vayer In Padoua* 1633. *in*-4°. G. NAUDÉ.

15. *Quæstio Iatro-Philologica. II. An vita hominum hodie quam olim brevior? Ad Josephum Mariam Suaresium Vasionensem Episcopum. Casenæ* 1634. *in*-8°. It. *Genevæ* 1650. *in*-8°.

16. *Quæstio Iatro-Philologica III. An matutina studia Vespertinis salubriora? Ad D. Peirescium. Patavii* 1634. *in*-8°. It. *Genevæ* 1650. *in*-8°.

17. *Quæstio Iatro-Philologica. IV. An liceat Medico fallere ægrotum? Ad Thadæum Colicoam Urbani VIII. Medicum à cubiculo, & Canonicum Vaticanum* 1635. *in*-8°. It. *Genevæ* 1650. *in*-8°.

18. *Hieronymi Cardani Mediolanensis, Civisque Bononiensis de Præceptis ad Filios Libellus. Ex Bibliotheca G. Naudæi cum ejus Præfatione ad D. Renatum Moreau Renati filium. Parif.* 1635. *in*-8°.

19. *Quæstio Iatro-Philologica. V. De fato & fatali vitæ termino, Ad Joannem Beverovicium, Doctorem Medicum Patavinum. Lugd. Bat.* 1635. *in*-8°. It. *Genevæ* 1640 *in*-8°. avec les qua-

G. NAUDÉ. tre précedentes sous le titre de *Pentas Quæstionum Iatro-Philologicarum.*

20. *Nicolai ex Comitibus Guidiis Marchionis Montis-Belli Elogium. in-4°.*

21. *De studio militari Syntagma. Ad Ludovicum ex Comitibus Guidiis à Balneo. Romæ 1637. in-4°.* Naudé parcourt dans cet Ouvrage toutes les connoissances qui peuvent être utiles à un homme de Guerre, & y mêle, selon sa coutume, plusieurs digressions fort curieuses.

22. *Epistola ad Baldum Baldum Florentinum, Medicinæ Practicæ in almo Urbis Gymnasio Professorem ordinarium.* Cette Lettre se trouve à la tête du Livre de *Baldo Baldi* intitulé : *Disquisitio Iatro-Physica ad textum 23. libri Hippocratis, de aëre, aquis & locis. Romæ 1637. in-4°.*

23. *Epistola ad Petrum Gassendum de obitu Nicolai Fabricii Peirescii. Romæ 1637. & 1638. in-4°.* It. à la fin de la vie de M. de *Peiresc. Paris 1641. in-4°.*

24. *Ludovici Canalis Marchionis ab Altavilla Elogium. Romæ 1638. in-4°.*

25. *Considerations Politiques sur les coups d'Etat. Au Cardinal de Bagni.* Rome 1639. *in*-4°. It. *Amsterdam* 1667. *in*-12. It. sous ce titre : *La science des Princes avec les Reflexions Historiques, Morales & Politiques de L D. M.* (*Louis du May*) 1573. *in*-8°. Il est dit dans la Préface de la premiere édition, qu'il n'en fut tiré que douze exemplaires ; mais ce fait est faux, il en fut tiré plus de cent. » J'ai appris du P. *Jacob*, » dit *Colomiés*, dans son Recueil de » Particularitez, que *Naudé* fit ce » Livre par le commandement de » M. d'Emeri Surintendant des Fi-» nances, & non pas par celui du » Cardinal *Bagni*, qui étoit mort ; » à qui il parle néanmoins de tems » en tems dans l'Ouvrage, pour se » mieux cacher. « Je ne sçai si l'on doit faire beaucoup de fond sur ce recit ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est faux que le Cardinal *Bagni* fût mort, lorsque *Naudé* composa cet Ouvrage, puisqu'il parut en 1639. & que ce Cardinal ne mourut que deux ans après en 1641. G. NAUDE'.

26. *Instauratio Tabularii Majoris*

G. NAUDÉ. *Templi Reatini facta jussu & auspiciis D. Joannis Francisci Cardinalis à Balneo Episcopi Reatini anno 1638. Romæ* 1640. *in*-4°.

27. *Gabrielis Naudæi Epigrammata in virorum literatorum imagines, quas illustrissimus Eques Cassianus à Puteo sua in Bibliotheca dicavit, cum appendicula variorum Carminum ad D. Cassianum à Puteo. Romæ* 1641. *in*-8°. On trouve à la fin de ce volume: *Gab. Naudæi Epistola ad Ill. V. Petrum Ottobonum utriusque signaturæ Referendarium, & Urbis Reatinæ Moderatorem. Data Romæ* 14. *Kal Decemb.* 1640.

28. *Lessus in funere domestico Emin. Principis Joan. Francisci Card. à Balneo. Ad Cl. V. Paganinum Gaudentium. Romæ* 1641. *in*-4°. It. *Paris.* 1650. *in*-4°. à la fin des deux Livres d'Epigrammes.

29. *Il Testamento del Cardinal Bagni. Roma* 1641. *in-fol.* C'est *Naudé* qui l'a fait imprimer.

30. *Licetus Leonis Allatii Carmine Græco & Latino Guidonis de Souvigny Blasensis expressus, cum Præfatione G. Naudæi. Romæ* 1641. *in*-4°.

31. *Instrumentum plenariæ securitatis scriptum anno Justiniani Imperatoris 38. Id est, Instrumentum quo transigit Gratianus tutor cum Stephano pupillo, è Bibliotheca Card. à Balneo prolatum à Gab. Naudæo & Carolo Morono dicatum. Romæ* 1641. *in*-4°. G. NAUDE'.
Cette Piece avoit déja paru, & le Président *Brisson* en avoit donné une copie dans le sixiéme Livre de son Traité *de Formulis. Colomiés* estimoit davantage celle de *Brisson*, que celle de *Naudé*; mais il se trompe, quand il dit que cette derniere parut à *Rome* en 1630. ce ne fut qu'en 1641.

32. *G. Naudæi Exercitatio: Quod Senæ nomen Casenæ sed Senogalliæ conveniat. Ad Joan. B. Donium Patricium Florentinum. Paris.* 1642. *in*-8°.

33. *Leonardus Aretinus de studiis & litteris ex Bibliotheca Gab. Naudæi cum ejusdem Præfatione ad Lucretiam Barberinam. Paris.* 1642. *in*-8°.

34. *Joannis Cordesii Ecclesiæ Lemovicensis Canonici Elogium.* A la tête du Catalogue de la Bibliotheque de M. *de Cordes. Paris.* 1643. *in*-8°.

G. NAUDÉ. 35. *Hieronymi Cardani Mediolanensis de propria vita liber. Ex Bibliotheca Gab. Naudai, cum ejusdem judicio de Cardano & Præfatione ad Ælium Diodatum J. C. & Philosophum clarissimum. Paris.* 1644. *in*-8°. Ce Jugement de *Naudé* a été réimprimé à la tête des Œuvres de *Cardan. Lyon* 1663. *in-fol.*

36. *Adami Blacvodæi in Curia Præsidiali Pictonum, & Urbis in Decurionum Collegio Regis Consiliarii Elogium.* Il se trouve à la tête des Œuvres de cet Auteur. *Paris.* 1644.

37. *Panegyricus dictus Urbano VIII. Pont. Max. ob beneficia ab ipso in M. Thomam Campanellam collata. Ad Franciscum & Antonium Cardinales Barberinos. Paris.* 1644. *in*-8°.

38. *In Epistolam D. Pauli ad Titum Paraphrasis ad Card. D. Joannem Bellaium. Autore J. Gopilo. Cum Præfatione Gab. Naudæi ad Cl. V. Ludovicum Mariam Suares Ecclesiæ Metropolitanæ Avenionensis Præpositum. Paris.* 1644. *in*-8°.

39. *Julii-Cæsaris Lagallæ Philosophi Romani vita à Leone Allatio conscripta. Cum Præfatione Gab. Naudæi*

ad Cl. V. Guidonem Patinum. Paris. 1644. *in*-8°. G. NAUDE'.

40. *Bartholomaei Perdulcis Doctoris Medici Parisiensis in Jacobi Sylvii Anatomen, & Hippocratis librum de natura humana Commentarii, cum Praefatione Gabrielis Naudai ad Cl. V. Jacobum Jovin, Doctorem Medicum Parisiensem. Paris.* 1644. *in*-4°.

41. *Joannis Bapt. Donii Patricii Florentini Dissertatio de utraque Paenula, cum Praefatione G. Naudai ad J. Fr. Slingelandum. Parisiis* 1644. *in*-8°.

42. *Augustini Niphi Opuscula Moralia & Politica, cum Gab. Naudai Judicio de Nipho, & Praefatione ad Joan. B. Gastonem Ducem Aurelianensem. Paris.* 1645. *in*-4°.

43. *Hieronymi Rorarii Exlegati Pontificii, quod animalia bruta ratione utantur melius homine libri duo; cum Praefatione G. Naudai ad Petrum & Jacobum Puteanos. Paris.* 1645. *in*-8°. Cet Ouvrage a été réimprimé deux ou trois fois depuis.

44. *Gabrielis Naudai ex Italia discedentis Apobaterion ad amicos. Patavii* 1645. *in-fol.* It. dans le second

G. NAUDÉ. Livre des Epigrammes. *Paris.* 1650. *in-8°.*

45. *Scipionis Claramontii Philosophi & Mathematici celeberrimi de altitudine Caucasi liber, cura Gabrielis Naudæi editus, cum ejusdem Præfatione ad Ismaëlem Bullialdum. Paris.* 1646. *in-4°.*

46. *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin depuis le 6. Janvier jusqu'au premier Avril* 1649. *in-4°.* 1650. *seconde édition augmentée.* 1650. *in-4°.* Cette seconde édition est de 717. pages, & c'est à quoi on la reconnoît. » Ce Jugement est fait en forme de » Dialogue entre *Saint-Ange* Li-» braire & *Mascurat* Imprimeur. Il » porte ordinairement le nom de » *Mascurat*, sous lequel est caché » *Camusat*, Imprimeur de *Paris*, & » sous celui de *Saint-Ange*, *Gabriel* » *Naudé.* C'est un Ouvrage plein » d'une belle & agréable érudition, » & qui contient une Apologie de » ce Cardinal. (*Le Long Bibl. de la France.*) *Patin* dans une Lettre à M. *Spon* du 3. Septembre 1649. parle ainsi de ce Livre. » Il est de

» 492. pages. L'Auteur en a fait G. NAUDE'.
» tirer 250. exemplaires & l'a pre-
» senté au Cardinal *Mazarin* à exa-
» miner. S'il est approuvé il le
» mettra au jour. Nous sommes
» cinq de ses amis qui avons aussi
» commission de l'examiner, dont
» Messieurs *Dupuy* sont l'un, M.
» *Talon* Avocat General l'autre,
» je suis le troisiéme; les deux au-
» tres ne m'ont pas été revelez.
» Là dedans sont introduits deux
» Vendeurs de Pieces Mazarines,
» l'un desquels accuse le *Mazarin*,
» & l'autre le deffend chaudement
» & plaisamment.

47. *Epigrammatum libri duo, primus ad Cassianum à Puteo, & secundus ad Cosmam Naudaum nepotem carissimum. Paris.* 1650. *in*-8°.

48. *Josephi Maria Suaresii, Episcopi, Diatriba dua. Quarum prima Universalis Historia Syntaxim ex Autoribus Gracis nondum editis, altera diversorum locorum & fluminum synonymiam exhibet; cum Prafatione Gab. Naudai. Paris.* 1650. *in*-8°.

49. *Remise de la Bibliotheque de M. le Cardinal Mazarin par le sieur*

G. NAUDÉ. *Naudé entre les mains de M. Tubeuf.* 1651. *in-4o.*

50. *Avis à Nosseigneurs du Parlement sur la vente de la Bibliotheque de M. le Cardinal Mazarin.* 1652. *in-4°.*

51. *In clarissimi viri Petri Puteani obitum Elogia. Paris.* 1651. *in-4°.* It. avec la vie de *Pierre Pithou* par *Nicolas Rigaut. Paris* 1652. *in-4°.* It. parmi les *Miscellanea* de *Menage. Paris* 1653. *in-4°.*

52. *Lettre à M. Gassendi datée de Stokolm le* 19. *Octobre* 1652. sur les bonnes qualitez de l'esprit de la Reine de Suede. Elle se trouve parmi celles de M. *Gassendi*, *p.* 336.

53. *Relation du sieur Naudé à Messieurs Dupuy, de quatre Manuscrits qui sont en Italie, touchant le Livre* de Imitatione Christi, *faussement attribuez à Jean Gersen Benedictin Abbé de Verceil, par l'Abbé Constantin Cajetan l'an* 1641. Cette Relation a été imprimée par les soins du Pere *Fronteau* Chanoine Regulier de sainte Genevieve, dans son Livre intitulé : *Thoma à Kempis de Imitatione Christi libri IV. cum evictione fraudis,*

quæ nonnulli hoc opus Joanni Gersen *Benedictino attribuere. Parif.* 1649. *in*-8°. Le Cardinal de *Richelieu* ayant donné ordre qu'on imprimât au Louvre le Livre de l'*Imitation de Jesus-Christ*, le P. *Gregoire Tarisse* General des Benedictins de S. *Maur*, lui demanda que cette édition fût publiée sous le nom de *Jean Gersen* Religieux de l'Ordre de S. Benoît, qu'il disoit en être le veritable Auteur, sur l'autorité de quatre anciens Manuscrits qui étoient à *Rome*. Le Cardinal, avant que de rien ordonner là-dessus, fit écrire à *Rome* pour examiner ces Manuscrits, & *Gabriel Naudé*, qui étoit alors Secretaire du Cardinal *Bagni*, fut nommé avec *Fioravente Martinelli*, l'un des Sous-Gardes de la Bibliotheque du Vatican, pour cet examen. Leur rapport ne fut pas favorable aux Benedictins; il leur parut que le nom de *Gersen*, qui se trouvoit dans quelques-uns de ces Manuscrits étoit d'une écriture plus récente que les Livres mêmes; & *Naudé* envoya à Messieurs *Dupuy* une Relation de ce

G. NAUDE'.

G. NAUDE'. qui s'étoit passé en cette occasion, & de tout ce qu'ils avoient vû : Relation que le P. *Fronteau* insera quelques années après dans le Livre dont je viens de parler, & qui fut l'origine d'une rude guerre que les parties interessées firent à son Auteur.

Le P. *Robert de Quatremaires* de la Congregation de S. *Maur*, homme d'esprit & d'érudition, mais ardent & caustique, fit une Réponse vive au Livre du P. *Fronteau*, dans laquelle il accusa M. *Naudé* de mauvaise foi dans l'examen des Manuscrits & dans la relation qu'il en avoit faite, & le soupçonna même d'avoir falsifié les Manuscrits en question, pendant qu'il les avoit eus entre les mains, & d'avoir rendu témoignage en faveur des Chanoines Reguliers, pour récompense d'un Prieuré simple qu'il avoit dans leur Ordre, quoiqu'il ne lui eût été donné que quatre ans après qu'il eut envoyé cette relation à Messieurs *Dupuy*. D'un autre côté *François Valgrave* Benedictin Anglois, fit une nouvelle Réponse,

dans laquelle *Naudé* ne fut pas traité plus favorablement. G. NAUDE'.

Ce Sçavant se voyant attaqué & accusé de fourberie & de falsification, ne se contenta pas d'employer la défense ordinaire aux Gens de Lettres, qui est de se justifier par des Ecrits publics, il s'adressa encore aux Magistrats pour tirer réparation de l'injure qu'on lui avoit faite, & presenta sa Requête au Châtelet pour faire saisir & supprimer les exemplaires des Livres de *Quatremaires* & de *Valgrave*. Les Benedictins firent renvoyer la Cause aux Requêtes du Palais. Ce Procès, où les Chanoines Reguliers de sainte Genevieve intervinrent dura quelque tems. Enfin la Cause ayant été plaidée entre toutes Parties, il fut ordonné le 12. Fevrier 1652. que les paroles injurieuses respectivement employées seroient supprimées; on donna main-levée des exemplaires du Livre de *Valgrave*, qui avoient été saisis: on fit défense de faire imprimer le Livre de l'*Imitation de J. C.* sous le nom de *Jean Gersen* Abbé de *Verceil*, & on donna

G. NAUDÉ. permission de l'imprimer sous celui de *Thomas à Kempis*. Les Benedictins appellerent de ce Jugement des Requêtes du Palais à la Grande Chambre, mais cet appel ne fut point suivi. Voici les Pieces que *Naudè* composa dans la poursuite de ce Procès.

54. *Requête servant de Factum au procès pendant aux Requêtes du Palais entre Maître G. Naudé Prieur de l'Artige, demandeur en suppression d'injures & calomnies contre D. Placide Roussel, Prieur de S. Germain-des-Prez, & D. Robert Quatremaires son Religieux, & aussi contre D. François Valgrave, Religieux Benedictin & Prieur de Launoy, défendeurs. Auquel Procès ledit Naudé soûtient veritable la Relation par lui donnée en la ville de Rome en* 1641. *& imprimée de nouveau sur la fin de cette presente Requête, touchant certains Manuscrits du Livre* de Imitatione Christi. 1650. & 1651. *in*-4°.

55. *Avis sur le Factum des Benedictins, par Gabriel Naudé.* Cet Avis a été imprimé avec la copie de deux Lettres écrites par M. *Philippe*

Chifflet Abbé de *Balerne*, à un de ses amis, touchant le veritable Auteur des Livres de l'*Imitation de J. C.* Paris 1651. *in-8°.* G. NAUDE'.

56. *Placet des Peres Benedictins, demandeurs en fait de main-levée contre Maître Gabriel Naudé défendeur. Avec les réponses & corrections dudit Naudé, pareillement demandeur en réparation d'injures & calomnies écrites contre lui par lesdits Benedictins défendeurs, au sujet de la Relation par lui faite dès l'année* 1641. *sur la fausseté de certains Manuscrits du Livre* de Imitatione Christi, *dont les Benedictins se veulent servir, pour ôter ledit Livre à Thomas à Kempis son legitime Auteur, & le donner à un supposé Jean Gersen, qu'ils disent avoir été Religieux de l'Ordre de S. Benoît. Ensemble un Avis sur le Factum desdits Peres Benedictins.* 1652. *in-4°.*

57. *Raisons peremptoires de Maître Gabriel Naudé, demandeur en suppression d'injures & calomnies, & défendeur en main-levée contre D. Placide Roussel, Robert Quatremaires & François Valgrave, Religieux Benedictins, défendeurs en main-levée des Livres*

G. NAU-DE'. *sur eux saisis, & les Congregations de S. Maur & de Cluny intervenans, pour montrer que les quatre Manuscrits de Rome, dont lesdits Benedictins se servent pour ôter le Livre de l'Imitation de Jesus-Christ à Thomas à Kempis & le donner à un supposé Gersen, sont falsifiez, & qu'ils ne peuvent l'avoir été que par le nommé Constantin Cajetan, Religieux Benedictin, ou par quelques autres du même Ordre, avec une conviction manifeste de dix faussetez principales commises par lesdits Benedictins en la seule affaire de leur pretendu Gersen.* 1652. *in*-4°.

58. *Velitatio prima Kempensis adversus J. Launoium. Parisiis* 1651. *in*-8°. *Naudé* mene assez rudement dans cet Ecrit M. *de Launoy*, qui avoit attribué à *Gersen* le Livre de l'*Imitation*.

59. *Bibliographia Kempensis, sive eorum qui dissertationibus aut libris editis Thomæ Kempensis Causam adversùs Gersenistas tuendam susceperunt syllabus alter. Paris.* 1651. *in*-8°.

60. *Causa Kempensis conjectio pro Curia Romana; ad Cardinalem Franciscum Barberinum. Paris.* 1651. *in*-12.

Cet Ecrit de même que les deux precedens est d'un stile vif & emporté ; l'Auteur y maltraite de la maniere la plus cruelle l'Abbé *Cajetan.* G. NAUDE'.

61. *Georgii Heseri è Soc. Jesu adversùs Pseudo-Gersenistas præmonitio nova ; cum indice operum omnium Thomæ de Kempis C. R. ex Mss. pervetustis nuper edita & notis illustrata, juxta editionem factam Ingolstadii anno* 1650. *Cum Præfatione Gabrielis Naudæi ad R. P. Georgium Heserum. Paris.* 1651. *in*-8°. *Naudé* non content des Ouvrages qu'il avoit composez par rapport à l'Auteur de l'Imitation,& contre ses adversaires en cette matiere, publia aussi quelques Ouvrages d'autres Auteurs, qui étoient du même sentiment que lui, & les accompagna de Préfaces de sa façon. Tel est celui dont je viens de rapporter le titre, & les quatre suivans.

62. *Vita & syllabus operum omnium Thomæ à Kempis Canonici Regularis Ordinis S. Augustini ab Autore anonymo, sed coævo, non longè post obitum illius conscripta. Quæ ex Monas-*

G. NAUDE'. *terii Rebdorffensis Canonicorum Regularium Ordinis S. Augustini tribus pervetustis Codicibus Mss. in lucem protulit Georgius Heserus Soc. Jesu. Paris.* 1651. *in*-8°.

63. *Thomas de Kempis à seipso restitutus. Autore Thoma Carrao; cum Præfatione Gab. Naudæi. Paris.* 1651. *in*-8°. Cet Ouvrage de *Thomas Carré*, Confesseur des Benedictines Angloises de *Paris*, n'est pas le plus élegant, mais un des plus solides qui ayent été composez pour la défense de *Thomas à Kempis*.

64. *Argumenta duo nova; primum Theophili Eustati P. T. à similitudine quam habent Libri IV. de Imitatione Christi, cum aliis Canonicorum Regularium spiritualibus libris. Alterum Joannis Frontonis C. R. à frequenti in iisdem libris vitæ communis & devotorum facta mentione. Quibus demonstratur adversùs Pseudo-Gersenistas Thomam Kempensem verum esse Autorem librorum* de Imitatione Christi. *Cum Præfatione Gab. Naudæi. Paris.* 1651. *in*-8°.

65. *Testimonium adversùs Gersenistas triplex: Lucæ Holstenii, Leonis*

Allatii, Camilli de Capua Benedictini, ab Antonio Franciſco Payen Advocato in Curia Romana litteris conſignatum. Cum Præfatione Gabrielis Naudæi. Pariſ. 1652. *in-8°.* G. NAUDÉ.

66. *Epiſtola Gabrielis Naudæi ; cura Antonii de la Poterie. Genevæ* 1667. *in-*12. Quoiqu'il y ait dans ces Lettres pluſieurs particularitez litteraires aſſez curieuſes, on n'y trouve pas cependant tout ce que la réputation de *Naudé* pourroit y faire chercher.

67. *Bibliographia Militaris in Germania primùm edita, cura Georgii Schubarti. Jenæ* 1683. *in-*12. Ce n'eſt point là un Livre nouveau, ce n'eſt qu'un morceau du Traité de *Naudé de Studio Militari*, où ce Sçavant donne une liſte des Auteurs tant anciens que modernes, qui ont écrit ſur l'Art Militaire.

68. *Epiſtola ad Paulum Zacchiam Medicum Romanum.* Elle ſe trouve à la tête du Livre de cet Auteur, intitulé : *Quæſtiones Medico-Legales.*

69. Il y a trois Lettres de *Naudé* parmi celles de *Gaſſendi* à qui elles ſont adreſſées. La premiere datée

G. NAUDE'. de *Paris* le dernier Octobre 1630. sous le nom de *Gabriel Misocrucius Reseus, Parisinus*. La seconde de *Rome* le 13. Janvier 1632. La troisiéme d'un Château de la Romagne en Italie, nommé *Giaggioli* le 22. Septembre 1633.

70. *Epistola ad Cl. V. Jacobum Philippum Tomasinum, Canonicum S. Mariæ in Vantio*. A la tête des Ouvrages de *Cassandra Fidelis*, publiez par *Tommasini*. 1636. *in*-8°.

71. On trouve dans le Livre de *Fortunio Liceti* intitulé: *De Quæsitis per Epistolas à Viris claris responsa de variis rebus Philosophicis, Physicis, Medicis & Theologicis. Bononiæ* 1640. *in*-4°. Plusieurs Lettres de *Naudé*, dont je donnerai ici la liste. I. *De Sallustio Commentariis illustrando*; c'est la huitiéme du tome premier, *p.* 44. *II. De Apologetico munere intermittendo, & de sensu Aristotelis circà legem Hebræorum*: Let. 17. du premier tome, *p.* 82. *III. De latiori umbra ducta ex eodem opaco manè & vesperè quam meridie*. Let. 22. du premier tome, *p.* 124. *IV. De superhumano credendi modo Aristotelico*,

deque seria confirmatione per fabularum scriptores. Let. 32. du premier tome, *p.* 252. *V. De Natura Dæmonis non divina apud Aristotelem.* Let. 34. du premier tome, *p.* 285. *VI. De Problemate pulcherrimo à Leone Allatio ad Licetum transmisso.* Let. 37. du tome premier, *p.* 507. *VII. De nomine Litheosphorus Judicium.* Tome 3. ch. 36. *p.* 170. *VIII. De Apologetico : De Magnete num sit vena ferri præcellens : De puella quæ post casum sine læsione oculorum cuncta singularia videbat duplicata : De saxo magno in corpore piscis: Deque saccaro in tenebris micante.* Ibid. cap. 50. *p.* 223.

72. *Epistola ad Joannem Frontonem Canonicum Reg. S. Genovefæ, de evictione fraudis, qua nonnulli opus de Imitatione Christi Thomæ à Kempis Joanni Gersen Benedictino attribuere. Paris.* 1649. *in*-8°. à la tête des Livres de l'*Imitation* imprimez par les soins du P. *Fronteau.*

73. *Naudæana ou singularitez remarquables prises des conversations de M. Naudé.* Ce Livre qui est une rapsodie de bévûës & de faussetez, est joint au *Patiniana* qui ne vaut

G. NAUDE'. pas mieux. *Paris* 1701. *in*-12. *Ie. seconde édition revûë, corrigée & augmentée d'Additions. Amsterdam* 1703. *in*-12. Les Additions de cette édition sont fort curieuses.

V. *Gabrielis Naudai Tumulus complectens Elogia, Epitaphia, Carmina tum Latina, tum Gallica variorum cl. Virorum. Cura & labore R. P. Ludovici Jacob Cabilonensis Ord. Carmelitarum Collectus. Paris.* 1659. *in*-4°. Ce qu'on a de plus instructif sur la vie de *Naudé* dans ce Recüeil, est l'éloge qu'en a fait *Pierre Hallé.*

JEAN BEVEROVICIUS.

J. BEVEROVICIUS. JEAN *Beverovicius*, appellé en sa langue *Jean van Bevervvyk*, naquit à *Dordrecht* le 17. Novembre 1594. de *Barthelemi van Bevervvyk*, issu d'une famille illustre dans le Pays, & de *Marie Vesal*, parente du fameux Medecin de ce nom.

Il apprit les Langues Grecque & Latine sous *Gerard Jean Vossius*, qui professoit alors dans l'Ecole de *Dordrecht*. Il passa à l'âge de seize

ans à *Leyde*, où il continua à s'appliquer aux Belles Lettres sous *Jean Baudius* & *Daniel Heinsius*, & étudia la Medecine sous *Pierre Pavv*, *Everharb Vorstius* & *Jean Heurnius*. J. BEVEROVICIUS

Le desir de se perfectionner dans la connoissance de la Medecine lui fit quitter *Leyde*, après quatre années de sejour, pour venir en France. Il y étudia sous les plus fameux Professeurs qu'il y eut alors à *Caën*, à *Paris* & à *Montpellier*, & ce fut dans cette derniere Ville qu'il prit des leçons de *Jean Varandé*, & de *François Ranchin*. Il alla ensuite à *Padoue*, où l'étude de la Medecine étoit fort cultivée, & il y suivit *Roderic Fonseca*, *Sanctorius* & *Jean B. Silvaticus*. Ce fut en cette Ville qu'il se fit recevoir Docteur en Philosophie & en Medecine.

Il passa après cela à *Boulogne*, où il s'appliqua à la Pratique sous les yeux de *Fabrizio Bartoletti*, qu'il accompagna pendant quelque tems dans ses visites.

Le desir de revoir sa Patrie lui fit quitter l'Italie, lorsqu'il se sentit assez fort pour agir de lui-même;

J. BEVEROVICIUS & il passa pour s'y rendre à *Bâle* où il vit *Felix Platerus* & *Gaspar Bauhin*, & à *Louvain*, où il fit connoissance avec *Thomas Fienus*, & *Erycius Puteanus*.

De retour à *Dordrecht*, il pratiqua avec beaucoup de succès la Medecine, & son merite l'éleva bientôt aux premiers postes & aux dignitez les plus considerables.

En 1625. il fut nommé premier Medecin de la Ville & Professeur en Medecine. Il fut ensuite en 1627. Président du Conseil, en 1629. Bourguemaître, en 1631. Président de l'Amirauté, & en 1633. Administrateur de l'Hôpital des Orphelins. Il assista outre cela plusieurs fois à l'Assemblée des Etats Generaux de Hollande & de westfrise en qualité de Deputé de la ville de *Dordrecht*.

Il mourut le 19. Janvier 1647. dans sa 53^e^ année, & fut enterré dans la grande Eglise de *Dordrecht*, où l'on mit sur son tombeau cette Epitaphe.

Lex hic medendi, sanitatis regula,
Salus salutis civium, vita artifex,
Mort

Mortis fugator sedulus, victor suæ J. BEVE-
Scriptis superstes ipse post mortem ROVICIUS
sibi,
Dordrechti Apollo & Æsculapius jacet.
Defuncto lubens mœrensque posuit
Daniel Heinsius.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Idea Medicinæ Veterum. Lugd. Bat.* 1637. *in*-8°.

2. *De Calculo Renum & Vesicæ liber singularis; cum Epistolis & Consultationibus magnorum Virorum. Lug. Bat. Elzevir.* 1638. *in*-12.

3. *Epistolæ duæ de Calculo.* Dans le Livre de *Saumaise* intitulé : *Interpretatio Hippocratei Aphorismi* 79. *de Calculo. Lugd. Bat.* 1640. *in*-8°. *Saumaise* étoit d'un sentiment different de celui de *Beverovicius* sur cette matiere, & il ne rapporte ses deux Lettres que pour les refuter.

4. *Exercitatio in Hippocratis Aphorismum de Calculo. Lugd. Bat.* 1641. *in*-12.

5. *Encomium Medicinæ. Rotterod.* 1644. *in*-8°.

6. Αυταρκεια *Bataviæ, sive introductio ad Medicinam indigenam. Lugd.*

J. BEVEROVICIUS *Bat.* 1644. *in*-12. It. *ibid.* 1663. *in*-12. » Ce Livre, dit *Vigneul Marville* dans ses *Melanges*, est un fort » petit volume, mais très-bien » rempli. *Beverovicius* y prouve so» lidement, que sans avoir recours » aux remedes qui viennent des Païs » Etrangers, la Hollande doit se » contenter des siens dans l'exer» cice de la Medecine. La lecture » de ce petit Livre n'a rien que » d'utile & d'agréable; car outre » l'érudition fine, il se trouve en» core à la tête de chaque Chapi» tre de jolis Vers de la composi» tion de *Corneille Boy*, qui en ex» priment le sens en peu de mots.

7. *Epistolica quæstio de vitæ termino fatali an mobili? Cum Doctorum responsis. Dordrechti* 1634. *in*-8°. It. *editio longè auctior. Lugd. Bat.* 1636. *in*-4°. Ce Recüeil contient deux Parties qui ont été suivies d'une troisiéme. *De eadem quæstione pars tertia & ultima. Accedit seorsìm nobilissimæ & doctissimæ Virginis Annæ Mariæ à Schurman de eodem argumento Epistola.* It. *ejusdem argumenti alia à Joh. Elichmanno ex mente &*

monimentis Arabum & Persarum contextâ. Lugd. Bat. 1639. *in*-4°. It. *ibid.* 1651. *in*-4°. J. BEVEROVICIUS.

8. *Epistolicæ Quæstiones cum Doctorum responsis. Accedit Beverovicii, necnon Erasmi, Cardani, Melanchtonis Medicinæ Encomium. Rotterodami* 1644. & 1665. *in*-8°. Les Questions agitées dans ce Recüeil roulent sur la Medecine, l'Histoire Naturelle & la Critique.

9. *Montanus* ἐλεγχόμενος, *sive refutatio argumentorum quibus Medicinæ necessitatem impugnat. Dordrechti* 1634. *in*-8°. On sçait que *Montagne* s'est raillé en plusieurs endroits de ses *Essais* de la Medecine & des Medecins; & c'est pour les deffendre contre ses railleries que *Beverovicius* a entrepris cet Ouvrage.

10. Il a outre cela composé plusieurs Livres en Flamand, tels sont: *Le Trésor des sains*; *le Trésor des malades*; *Traité de la peste*; *Traité du scorbut*; *l'Excellence des Femmes*, & quelques autres.

V. *Valerii Andreæ Bibliotheca Belgica.* La description de la ville de

Dordrecht par *Matthieu van Balen.* Le Dictionnaire Historique Flamand de *Luiscius-Lindenius Renovatus.*

CLAUDE JOLY.

C. JOLY. CLAUDE *Joly* naquit à *Paris* le 2. Fevrier 1607. d'une famille dans laquelle il trouva de grands exemples d'érudition & de pieté. Son pere *Guillaume Joly* étoit Lieutenant General de la Connétablie de la Marêchaussée de France & mourut en 1613. Sa mere étoit fille du fameux *Antoine Loisel.*

Il fit ses Humanitez avec beaucoup de succès, & passa ensuite à l'étude du Droit. Comme il étoit destiné à l'étude du Barreau, il se fit recevoir Avocat, & plaida pendant quelque tems. Il avoit tous les talens necessaires pour réussir dans cette profession; mais il lui préfera l'Etat Ecclesiastique, auquel il se sentoit appellé.

Il fut pourvû en 1631. d'un Canonicat de l'Eglise de Paris, sur la

résignation de *Gui Loisel* Conseiller au Parlement, son oncle maternel, & il en a rempli toute sa vie les devoirs avec une grande exactitude. C. JOLY.

Son excellent naturel, secondé d'une bonne éducation, l'avoit disposé aux vertus que demande l'Etat Ecclesiastique; & une application continuelle jointe à un travail infatigable, les lui fit acquerir dans un degré éminent.

La lecture & la meditation des Livres Sacrez & des Ouvrages des Peres, le remplit des plus pures maximes de notre Religion, qui furent depuis la regle constante & invariable de sa conduite.

M. le Duc de *Longueville* allant à *Munster* en qualité de Plenipotentiaire pour la paix generale de l'Europe, l'y mena avec lui, & M. *Joly* l'assista fidellement de ses conseils & de ses avis.

Pendant les troubles de Paris, il fit un voyage à *Rome*, & y conserva la tranquillité que la chaleur des partis avoit ôtée à toute la France. Dès qu'il eut la liberté d'y

C. JOLY. revenir, il reprit ses fonctions avec son zele ordinaire.

Il fut fait Chantre de son Eglise en 1671. & on le chargea en divers tems de l'Officialité, sans qu'il l'eut jamais recherchée; le premier qui l'en chargea fut M. le Cardinal de *Rets*, après la mort de *Jean-François de Gondi*; il en fut chargé de nouveau par le Chapitre durant la vacance du Siege, & enfin par M. de *Noailles* Archevêque de Paris; & dans tous ces tems il fit paroître un amour sincere pour la justice & une parfaite intégrité.

Il étoit d'une humeur agréable, d'une candeur & d'une probité sans égales. Il a conservé dans sa plus grande vieillesse une santé parfaite, un sens merveilleux, une présence d'esprit admirable, une memoire prodigieuse, & une égalité d'ame qui le faisoit aimer & respecter de tout le monde.

Son assiduité à l'Office Divin surpassa tout ce qu'on peut imaginer; il n'a jamais manqué de se lever la nuit pour assister à Matines, & il ne perdoit aucune des heures du jour.

Il joüissoit encore, malgré son grand âge, d'une santé parfaite, quand allant à Matines il tomba par malheur dans un trou, fait dans l'Eglise de Notre-Dame pour la construction du Grand Autel. Il fut blessé legerement de cette chûte, mais la fiévre l'ayant pris il mourut le 15. Janvier 1700. âgé de 93. ans. Il avoit été 69. ans Chanoine, 29. ans Chantre, & cinq ans Official. C. JOLY.

Malgré son assiduité à l'Office Divin, ses emplois & son âge, il n'a point cessé d'étudier continuellement. Il avoit une belle Bibliotheque qu'il a donnée au Chapitre de l'Eglise de *Paris*. Il avoit principalement étudié les Auteurs du moyen & du bas âge, & particulierement les Historiens François. Il joignoit agréablement l'érudition Ecclesiastique à la Profane, & l'Histoire au Droit & à la Theologie. Il avoit un stile mâle, mais un peu dur, sans affectation & sans ornement.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *De reformandis Horis Canonicis*

C. JOLY. *ac ritè constituendis Clericorum muneribus Consultatio. Cui accessit libellus de origine, usu, ac mutatione Officii Divini. Autore J. Stella* 1643. *in*-8°. *secunda editio* 1676. *in*-12. M. *Joly* s'est caché dans cet Ouvrage sous le nom de *Stella.* Il y recherche l'origine de l'usage de reciter l'Office Ecclesiastique en particulier, & les Loix de l'Eglise qui peuvent y obliger. Quoiqu'il n'eût jamais manqué à reciter son Office, & qu'il fût très-assidu à l'Office public, il ne semble pas faire un crime aux Ecclesiastiques, qui ayant d'autres occupations indispensables, omettroient de reciter leur Breviaire en particulier.

2. *Antonii Loiselli patris & vidi filii vita. Paris.* 1643. *in*-8°. *Antoine Loisel*, dont *Claude Joly* a écrit la vie, étoit son grand-pere, & *Guy* son oncle.

3. *Recüeil de Maximes veritables & importantes pour l'Institution du Roi, contre la pernicieuse politique du Cardinal Mazarin, Surintendant de l'Education de sa Majesté. Paris* 1652. *in*-8°. *& in*-16. C'est un des meilleurs

leurs Ouvrages que l'on ait sur l'é- C. JOLY.
ducation des Princes.

4. *Opuscules divers tirez des Memoires d'Antoine Loisel avec quelques Ouvrages de Baptiste du Mesnil & de P. Pithou, recüeillis par Claude Joly. Paris* 1652. *in*-4°. It. *Paris* 1656. *in*-4°. *Joly* n'a pas été simplement éditeur de ces Opuscules, il y a joint quelques Pieces de sa façon; tels sont les Eloges de *Guillaume Bailly*, Président de la Chambre des Comptes, de *Guillaume Joly* son pere, & de *Gui Coquille.*

5. *Regles Chrétiennes pour entrer & vivre saintement dans le Mariage. Paris* 1664. *in*-12. *seconde édition*, *Paris. Desprez*, 1685. *in*-12.

6. *Traité de la Restitution des Grands avec une Lettre touchant quelques points de la Morale Chrétienne.* 1665. *in*-16. Cet Ouvrage est très-instructif.

7. *Codicille d'Or, tiré de l'Institution du Prince Chrétien d'Erasme, & autres Pieces.* 1665. *in*-12. Les Pieces qui composent ce volume ont été recüeillies & traduites par M. *Joly.*

G. JOLY. 8. *De l'Etat du Mariage, traduit du Latin de François Barbaro, avec quelques autres Traitez touchant les Offices domestiques. Paris 1667. in-12.*

9. *Dissertatio de verbis Usuardi relatis in Martyrologio Parisiensi de Assumptione B. Mariæ Virginis. Senonis* 1669. *in-12.* Le Martyrologe d'*Usuard* s'exprime sur l'Assomption de la Vierge en ces termes : *Decimo octavo Kalendas Septembris. Dormitio sanctæ Dei Genitricis Mariæ, cujus sacratissimum Corpus, etsi non inveniatur super terram, tamen pia Mater Ecclesia ejus venerabilem memoriam sic festivam agit, ut pro conditione carnis eam migrasse non dubitet : quo autem venerabile illud Spiritus-Sancti Templum nutu & consilio divino occultatum sit, plus elegit sobrietas Ecclesiæ cum pietate nescire, quam aliquid frivolum & apocryphum inde tenendo docere.* On avoit toujours lû dans l'Eglise de *Paris* jusqu'à l'an 1540. ou 1549. le jour de l'Assomption cette Leçon du Martyrologe d'*Usuard* ; mais on y substitua en ce tems-là une Homelie. En 1668. l'exemplaire du Martyrologe s'étant

trouvé usé, sur la proposition qui fut faite dans le Chapitre d'en faire écrire un autre, on délibera s'il n'étoit pas plus à propos de rétablir au jour de l'Assomption les termes du Martyrologe d'*Usuard*, & la conclusion du Chapitre du 1. Août fut qu'on suivroit l'ancien usage, qu'on retrancheroit l'Homelie, & qu'on liroit les paroles d'*Usuard*. M. *Joly* composa cet Ouvrage, de même que les suivans, pour justifier cette conclusion. C. JOLY.

10. *Epistola Apologetica ad Cardinales Retzium & Bullonium pro Usuardi verbis de Assumptione beatæ Mariæ Virginis & conclusione Capituli Parisiensis. Rothomagi* 1670. *in*-12.

11. *Traditio antiqua Ecclesiarum Franciæ de verbis Usuardi ad Festum Assumptionis B. M. V. vindicata adversùs Jacobum Gaudinum, cum Responsione ad Vindicias Parthenicas Nicolai Ladvocati Billiadi. Senonis* 1672. *in*-12. Messieurs *Gaudin* & *Ladvocat* Chanoines de Notre Dame, qui s'étoient opposez à la conclusion du Chapitre pour la restitution des termes du Martyrologe d'*U*-

C. JOLY. *suard*, non contens de cette marche, entreprirent de défe l'Assomption corporelle de la V ge par leurs Ouvrages, & pul rent pour cela les deux Livres vans. *Jacobi Gaudini Assumptio porea B. Mariæ Virginis vind adversùs Cl. Joly Dissertationem. risiis* 1670. *in-12. Nic. Ladvocat lialdi Vindiciæ Parthenicæ, de vera sumptione corporea B. Mariæ Vir adversùs Dissertationem Cl. Joly.* 1670. *in-12.* C'est pour répo à ces deux Auteurs, que M. a publié ce dernier Ouvrage, rapporte tout ce que les ancie les modernes ont écrit sur le qu'il traite, & tous les passage se peuvent alléguer pour & co l'Assomption corporelle de la ge. J'ajoûterai que M. de *La* entra dans cette dispute par un vrage intitulé : *Joan. Launoii cium de Controversia super exscrib Parisiensis Ecclesiæ Martyrologio ta. Lauduni* 1671. *in-8°.* où il tint qu'il falloit retenir les pa d'*Usuard*, & que *Nicolas Lad* lui répondit par celui-ci : *Re*

Vindiciæ pro Assumptione corporali B. Mariæ Virginis, seu confutatio libelli Joannis Launoii de eadem controversia. Paris. 1672. *in*-8°. C. JOLY.

12. *Voyage de Munster, de Hollande, &c. Paris* 1672. *in*-12.

13. *Statuts & Reglemens des petites Ecoles de Grammaire de la Ville, Cité, Université, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris. Paris* 1672. *in*-12.

14. *Des Ecoles Episcopales & Ecclesiastiques, pour le droit des Chantres, Chanceliers & Ecolastres des Eglises Cathedrales de France, & particulierement du Chantre de l'Eglise de Paris, sur les Ecoles qui lui sont commises. Paris* 1678. *in*-12.

15. *Factum pour Claude Joly Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, contre les Recteur, Doyens & Suppôts de l'Université de Paris. in*-4°. Ce Factum est contre une Requête de la Faculté des Arts du 19. Fevrier 1678. touchant le droit du Chantre sur les Ecoles de *Paris.*

16. *Factum pour le Chapitre de l'Eglise de Paris, au sujet des petites Ecoles. in*-4°. Ce Factum est contre

C. JOLY. les Curez de *Paris*, qui prétendoient les Ecoles de charité indépendantes de la Jurisdiction du Chantre.

17. *Second Factum de Claude Joly, pour répondre à celui des Curez de Paris. in-4°.*

18. *Eclaircissement à M. l'Archevêque de Paris pour Messieurs les Doyen & Chapitre, & le sieur Joly Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris, sur un Factum intitulé* : Réponse des Curez de Paris au second Factum de Claude Joly. *in-4°.*

19. *Extraits des Registres des Conclusions Capitulaires de l'Eglise de Paris, pour servir de Factum general contre les Curez de Paris & autres tenant les Ecoles dans la Ville de Paris & Banlieuë sans leur permission. in-4°.*

20. *Ecritures pour Claude Joly, Chanoine & Chantre de l'Eglise de Paris, pour servir de Contredits à la production du Recteur & Suppôts de l'Université de Paris, ou Réponse à un Libelle intitulé* : Factum ou Traité Historique des Ecoles de l'Université de Paris. *in-4°.*

11. *Memoire touchant les démêlez du Cardinal de Rets avec la Cour*, au sujet de l'Archevêché de *Paris*. Cette Piece, extraite d'un plus grand Ouvrage qui n'a pas été imprimé, a été jointe aux Memoires de M. *Joly* son neveu dans la seconde édition d'*Amsterdam* 1718. C. JOLY

Il a composé une vie d'*Erasme*, qui contient aussi celle de la plûpart des Sçavans du seiziéme siecle, mais elle est demeurée manuscrite parmi ses papiers, quoiqu'elle fût en état de voir le jour. *Colomiés* rapporte dans sa *Bibliotheque choisie*, que pour composer cette vie, il avoit lû sept fois tous les Ouvrages d'*Erasme*.

V. son Eloge par M. *Louis le Gendre*, & *du Pin Bibl. des Auteurs Ecclesiastiques.*

POGGIO BRACCIOLINI.

P. BRACCIOLINI.

Il n'est gueres de Sçavant sur lequel les Auteurs ayent commis plus de fautes que *Pogge*. Plusieurs se sont trompez sur son nom même, & sur celui de sa famille. *Michel Justiniani* croit qu'il s'appelloit *Charles*, le confondant ainsi avec *Charles Aretin*, qui étoit de la famille des *Marsuppini*. Quelques-uns lui ont donné le nom de *Jacques*, & d'autres celui de *Jean-Batiste*; mais ces noms sont ceux de deux de ses enfans. *Boissart* & *Pope-Blount* après lui l'ont appellé *Jean François*, mais c'étoit aussi le nom d'un de ses fils. Son veritable nom est *Poggio*, qui étoit celui d'un Evêque de Florence, qui vivoit dans le onziéme siecle, & que les Florentins reverent sous le nom de *saint Poggio* (en Latin *Podius*.) Il le reçut de son ayeul qui le portoit; car son pere se nommoit *Guccio*, nom que M. de *la Monnoye* croit être formé par corruption

d'*Uguccio* diminutif d'*Ugo*. P. BRACCIOLINI.

Pour ce qui est de sa famille, les uns veulent qu'il fût de celle des *Brandolini*, les autres de celle des *Blandolini*; mais d'autres avec plus de fondement le mettent de celle des *Bracciolini*. Il s'appelloit donc *Poggio di Guccio Bracciolini*, suivant l'usage des Italiens, qui ajoûtent à leur nom celui de leur pere.

Son ayeul *Poggio* étoit Notaire à *Lanciolina*, lieu voisin de *Terranuova*, où il se transplanta dans la suite avec sa famille. Ce fut dans ce dernier endroit, qui est du territoire de *Florence*, près d'*Arezzo*, que naquit notre Auteur en 1380.

Il alla à *Florence* en 1398. âgé de 18. ans, pour y faire ses études. Il étudia d'abord la Langue Latine, sous *Jean de Ravenne*, & ensuite la Grecque sous *Emmanuel Chrysoloras*. Il s'appliqua même dans la suite à l'Hebraïque, comme il le témoigne dans une de ses Lettres; ce qui fait voir que M. *Huet* & d'autres se sont trompez, lorsqu'ils ont prétendu qu'on n'avoit point cultivé

[illegible] dans le quatorzième [illegible] siècle.

Après s'être infiniment instruit sous de si bons Maîtres, il alla à Rome sous le Pontificat de Boniface IX. comme on le dit dans les Mémoires de Litterature de M. de Sallengre. Et il s'y mit au service du Cardinal de Bari, qui étoit Landolfe Maramauro, ou Maramaldo, Napolitain.

Il fut ensuite employé d'Ecrivain des Lettres Apostoliques, qu'il remplit pendant dix ans, & parvint enfin à la Charge de Secretaire du Pape, poste qu'il occupa pendant quarante ans.

Pendant la tenuë du Concile General de Constance, quelques Cardinaux & Seigneurs de Rome l'envoyerent en cette Ville avec Barthelemi de Montepulciano, en 1414. pour y chercher les Livres anciens: commission dont il s'acquitta parfaitement bien; car pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville, il découvrit quantité d'anciens Auteurs manuscrits, comme on le verra plus bas.

Pogge de retour du Concile de *Constance*, fit un voyage en Angleterre, comme il paroît par ses Lettres. Il le fit apparemment avec le Cardinal de *Winchester*, car dans les Lettres qu'il a écrites pendant son sejour en ce Royaume, il l'appelle toujours son maître, *Dominus meus Cardinalis*. Il demeura la plûpart du tems à *Londres*, & s'y occupa à visiter les Monasteres, dans l'esperance d'y trouver quelques Manuscrits; mais il n'y réussit pas si bien qu'en Allemagne, & ses peines furent perduës. P. BRACCIOLINI.

Quelques-uns disent que le Pape *Martin V.* l'envoya ensuite en Hongrie, mais on ne sçait aucune particularité de ce voyage; ils ajoûtent qu'il s'arrêta ensuite long-tems à *Ferrare* & à *Boulogne*, d'où il alla à *Rome*, & qu'échappé des mains des voleurs, il s'y entretint avec *Charles Aretin*, & *Cosme de Medicis* sur le malheur des tems, & se plaignit à eux de son triste sort, qui l'obligeoit à mener une vie ambulante, semblable à celle des Scythes, qui ne peuvent se fixer en au-

P. BRACCIOLINI. cun lieu. C'est *Pogge* lui-même qui nous l'apprend dans son Traité du Malheur des Grands.

Enfin lassé de toutes ces courses, il résolut de se fixer quelque part & de se marier. Il avoit déja eu trois fils d'une Maîtresse, quoiqu'il fût Clerc, & il s'en excuse plaisamment, mais assez mal dans une de ses Lettres au Cardinal Julien de S. Ange, où il lui dit : *Asseris me habere filios, quod Clerico non licet, sine uxore, quod laïcum non decet. Possum respondere habere filios me, quod laïcis expedit, & sine uxore, qui est mos Clericorum ab Orbis exordio observatus; sed nolo errata mea ulla excusatione tueri.*

Il étoit déja sur le retour, c'est-à-dire, âgé de 54. ans, lorsqu'il épousa *Vaggia*, ou *Selvaggia di Chino di Manente*, de la famille de *Buondelmonti*, qui étoit alors riche & illustre, & qui subsiste encore à *Florence* avec éclat. M. de *Sallengre* & M. *Lenfant* ont mal-à-propos retranché de son nom les deux *di*, qui marquent ceux de son pere & de son grand-pere.

Ce mariage se fit à *Florence* en 1435. & il témoigna dans la suite s'en sçavoir bon gré, son épouse étant jeune, belle & doüée de bonnes qualitez. Elle lui apporta une dot, qui paroîtroit maintenant assez mince, puisqu'elle ne fut que de 600. florins. P. BRACCIOLINI.

Il retourna ensuite à *Rome* avec elle, & ce fut là que naquirent tous ses enfans, excepté *Lucrece*. Il y continua dans son emploi de Secretaire Apostolique, qu'il exerça sous sept Papes, *Innocent VII. Gregoire XII. Alexandre V. Jean XXIII. Martin V. Eugene IV. Nicolas V.* pendant quarante ans. Il n'en étoit pas pour cela plus riche, & c'est une chose dont il se plaignoit dans ses Lettres à ses amis, sur tout lorsque sa famille se fût augmentée.

On lui proposa en 1453. après la mort de *Charles Aretin*, la Charge de Secretaire de la Republique de *Florence*, & il l'accepta avec plaisir. Il quitta alors la ville de *Rome*, quoiqu'avec peine, à cause des amis qu'il y avoit, & alla fixer sa demeure à *Florence*, où on lui avoit

P. BRACCIOLINI. déja donné le droit de Bourgeoisie en 1414. Quoiqu'il fût déja âgé de plus de 72. ans, il s'appliqua plus que jamais à l'étude, autant que ses emplois le lui pouvoient permettre, & c'est depuis ce tems là qu'il a composé les plus considerables de ses Ouvrages.

L'amour qu'il avoit pour la retraite l'engagea à faire bâtir à *Val-d'Arno* près de *Florence* une maison de campagne dont il faisoit ses délices, & qu'il apppelloit son Academie. Il s'y retiroit le plus qu'il pouvoit, principalement dans l'Eté, & n'en sortoit qu'avec chagrin. Il est probable que ce fut là qu'il composa son Histoire de *Florence*.

Panormita dit dans une de ses Lettres au Roi *Alphonse*, que *Pogge* vendit un *Tite-Live* écrit de sa main pour acheter une maison de campagne près de *Florence*; c'est apparemment celle-ci dont il s'agit là.

Il mourut en cette Ville le 30. Octobre 1459. âgé de 79. ans, & fut enterré dans l'Eglise de Sainte Croix.

Il laissa de *Vaggia Buondelmonti*,

sa femme cinq fils & une fille. P. BRACCIOLINI.
Celle-ci, nommée *Lucrece* fut mariée en 1456. à *François di Niccolo Cocchi Donati*.

Les fils se distinguerent tous par leur science, quoiqu'ils n'ayent pas eu tant de réputation que leur pere.

Pierre Paul entra dans l'Ordre de S. Dominique, & mourut à *Rome* le 6. Septembre 1464. à l'âge de 26. ans, étant Prieur de *Sainte Marie sur la Minerve*.

Jean Batiste fut Docteur en Droit, & Chanoine de *Florence* & d'*Arezzo*, Acolyte du Pape & Clerc assistant de sa Chambre. Il mourut en 1470. Il a écrit en Latin la vie de *Nicolas Piccinini*, un des premiers Capitaines de son tems, & celle de *Dominique Capranica* Cardinal.

Philippe fut pendant une année Chanoine de *Florence*; mais ayant resigné son Canonicat à son frere *Jean François*, il quitta l'Etat Ecclesiastique, & épousa *Alexandra del Beccuto*, issuë d'une illustre famille, qui subsiste encore aujourd'hui. Il en eut trois filles, en qui finit le nom des *Pogges*.

P. BRACCIOLINI.

Jacques fut un beau génie & se distingua beaucoup dans les Belles Lettres. Il traduisit en Italien l'Histoire de *Florence*, que son pere avoit écrite en Latin, & la dédia à *Frederic de Feltro* Comte d'*Urbin*. Il dédia aussi à *Ferdinand* Roi de *Naples* la Version Italienne de la vie de *Cyrus* Roi de Perse, que son pere avoit traduite du Grec. Il mit encore en Italien les vies de quatre Empereurs Romains, sçavoir celles d'*Antonin le Pieux* & *Marc Antonin le Philosophe*, tirées de *Jules Capitolin*, celle d'*Alexandre Severe*, par *Ælius Lampridius*, & celle d'*Ælius Adrien* par *Spartien*. Il ne se contenta pas de traduire, il composa aussi de son chef. Il publia un petit Commentaire sur le Poëme Italien de *François Petrarque*, intitulé : *Le Triomphe de la Renommée*; un Traité de l'*Origine de la Guerre entre les Anglois & les François*, & une vie Latine de *Philippe Scholarius*, autrement dit *Pippo Spano*. Il fut Secretaire du Cardinal *Riario* jusqu'à l'an 1478. qu'ayant trempé dans la Conjuration des Pazzi, il fut pendu avec d'autres

d'autres Conjurez à une fenêtre du Palais. *Ange Politien*, qui nous a donné une excellente Histoire de cette Conjuration, ne parle gueres avantageusement de *Jacques*. C'étoit, selon lui, un homme remuant, avide de nouveautez, d'une vanité & d'une présomption insupportable, médisant de tout le monde avec fureur, sans épargner ni grands ni petits, & une ame venale. P. BRACCIOLINI.

Jean François fut Chanoine de *Florence*, & eut quelques emplois à la Cour de *Rome*, ayant été Clerc de la Chambre du Pape, & Abbréviateur des Lettres Apostoliques. Il étoit fort versé dans le Droit Canon, à en juger par le Traité qu'il publia sur le pouvoir du Pape & celui du Concile. *Leon X*. l'estimoit fort, & le fit son Secretaire. Il mourut à *Rome* le 25. Juin 1522. âgé de 79. ans, comme on le voit par son Epitaphe qui est dans l'Eglise de S. *Gregoire*.

Tels sont les enfans du *Pogge*, dont il est bon de tracer ici le caractere.

Il paroît par ses Ouvrages qu'il

P. BRACCIOLINI. aimoit les Belles Lettres avec passion, & qu'il avoit une inclination particuliere pour ceux qui les cultivoient. Son fort étoit la Litterature & l'Eloquence, dont il fut un des principaux restaurateurs. Il ne borna pas ses études aux bons Auteurs de l'Antiquité Profane. On voit par ses citations qu'il étoit assez versé dans l'Histoire Ecclesiastique & dans la lecture des Peres, sur tout de S. Chrysostome & de S. Augustin. Il ne paroît point qu'il se soit exercé à la Poësie, si ce n'est par une assez mauvaise Epitaphe qu'il fit d'*Emmanuel Chrysoloras*. Les Auteurs se sont accordez à loüer son stile, qu'il sçavoit varier selon les sujets qu'il traitoit. On trouve dans ses Harangues une éloquence aisée, sans enflure & sans déclamation. Il avoit pris *Ciceron* pour modele, & on peut dire qu'il l'imitoit assez bien. Le stile de ses Lettres est simple, naturel & insinuant, comme le doit être le stile Epistolaire. Les Satyres de Juvenal n'aprochent pas de la mordacité & du caustique de sa plume dans

ses invectives. Ses *faceties* où ses bons mots sont écrits dans un langage fort negligé, & quelquefois plat & barbare, apparemment afin qu'ils fussent plus à la portée du peuple. A l'égard de son Histoire, on ne sçauroit la lire sans y reconnoître *Tite-Live*, *Salluste* & les meilleurs Historiens de l'Antiquité, au jugement de *Benoît Aretin*. P. BRACCIOLINI.

Ses Lettres témoignent qu'il étoit bon citoyen, bon pere, bon mari, bon ami. Sa tendresse pour ses amis ne se bornoit pas à des protestations ou à des loüanges. Il leur rendoit tous les services qu'il pouvoit, & n'épargnoit pour cela ni son crédit, ni celui de ses amis & de ses protecteurs. Il ne manquoit pas non plus à la plus solide de toutes les marques d'amitié, qui est de donner des conseils salutaires, & de les donner d'une maniere engageante.

Il regardoit l'avarice comme une passion basse & indigne d'un honnête homme, aussi étoit-il desinteressé, liberal & communicatif; il avoit bien souvent à la bouche ce

P. BRACCIOLINI.

bon mot de *P. Syrus*, qu'il manque bien des choses à un homme pauvre, mais que tout manque à un avare. *Desunt inopiæ multa, avaritiæ omnia.* Vivant sans ambition, il n'a jamais fait aucune démarche pour s'avancer dans les voyes de la fortune. Enfin on remarque dans ses écrits ce caractere de modestie qui sied si bien aux Sçavans, quoiqu'il soit assez rare parmi eux.

Si tant de belles qualitez ne furent pas effacées par de grands defauts, elles en furent au moins ternies. *Pogge* ordinairement moderé, ne laissoit pas de se mettre quelquefois en colere. Mais il avoit la prudence de s'abstenir de parler ou d'écrire jusqu'à ce que son feu fût rallenti, comme il le marque à un de ses amis. Il n'usa pas cependant toujours de cette sage précaution, comme il paroît par ces sanglantes invectives qu'il composa contre plusieurs personnes, & par quelques Lettres qui ne sont point encore imprimées.

Les enfans qu'il eut dans le célibat témoignent assez qu'il eut une

jeuneſſe déreglée. Parmi ſes Lettres manuſcrites, qui ſont dans la Bibliotheque de *Wolfenbutel*; il y en a une où il dépeint, même en termes aſſez libres, la paſſion qu'il avoit euë pour les femmes. Les obſcenitez qu'il a répanduës dans ſes facéties, ſont une preuve que ſa plume n'étoit pas plus chaſte que ſa vie. P. BRACCIOLINI.

Un autre grand défaut de *Pogge*, c'eſt ſon ſtile mordant & emporté quelquefois juſqu'à la fureur. On pourroit plus aiſément excuſer ce défaut dans ſon ſiecle, que dans un ſiecle poli comme le nôtre, où cependant on n'en voit que trop ſouvent des exemples. *Paul Jove* nous apprend, qu'un jour dans un lieu public, & en preſence des Secretaires Apoſtoliques, la malignité de la langue de *Pogge* lui attira deux bons ſoufflets de la part de *George de Trebiſonde*; *Pogge* ne diſconvient pas entierement de ce fait, mais il prétend que ce fût une veritable batterie, où il ſe défendit fort bien, & où il n'y eut pas ſeulement des ſoufflets de donnez, mais des coups

P. BRACCIOLINI.

de pied, de bâton & d'épée.

Les Auteurs, dont la découverte est dûë à *Pogge*, sont les suivans.

1. *Tertullien.*

2. *Quintilien.* L'exemplaire des Ouvrages de cet Auteur, que *Pogge* trouva, n'étoit pas le seul qu'on eut, puisque, lorsqu'il l'eût envoyé à *Leonard Aretin*, celui-ci lui marqua qu'il travailloit à le collationner avec celui qui étoit dans sa Bibliotheque. Il est à propos de rapporter ici la maniere dont il trouva ce Manuscrit, telle qu'elle est décrite dans une de ses Lettres à *Guarin de Verone* son ami. » Le bonheur, dit-il » voulut que nous trouvant à *Constance*, sans sçavoir que faire, » l'envie nous prit d'aller voir le » lieu où le *Quintilien* étoit enfermé, dans le Monastere de *S. Gal* » à vingt mille de cette Ville. Nous » y allâmes pour nous amuser, & » dans le dessein d'y chercher des » Livres, qu'on disoit y être en » quantité. Parmi un très-grand » nombre de volumes, nous y trouvames le *Quintilien* sain & sauf,

» mais tout couvert de poussiere. P. BRACCIOLINI.
» Les livres étoient non pas dans un
» lieu tel qu'ils meritoient d'être,
» mais dans un lieu obscur & af-
» freux, savoir au fond d'une tour,
» où l'on ne mettroit pas des cri-
» minels condamnez à mort. Ceci suffit pour refuter le conte de *Paul Jove*, qui dit que le *Quintilien* fut trouvé dans la boutique d'un Chaircuitier; conte qui a été copié par un grand nombre d'Auteurs.

3. Le Commentaire d'*Asconius Pedianus* sur huit Oraisons de *Ciceron*. M. *L'enfant* s'est trompé en distinguant l'Ouvrage d'*Asconius* du Commentaire sur les Oraisons de *Ciceron*

4. *Lucrece*. Il n'y avoit qu'une partie de son Poëme dans le Manuscrit que *Pogge* déterra.

5. *Silius Italicus*.

6. *Ammian Marcellin*. Aucun de ceux qui ont publié cet Auteur, n'a fait à *Pogge* honneur de cette découverte.

7. *Manilius*. C'est sur le Manuscrit de *Pogge*, quoiqu'imparfait, que se fit la premiere édition de cet

P. BRACCIOLINI. Auteur à *Boulogne* en 1474. *Jean Albert Fabricius* s'est trompé lourdement, en disant dans sa *Bibliotheque Latine*, que c'est *Pogge* lui-même qui a donné cette édition, puisqu'il étoit mort en 1459. c'est-à-dire, quinze ans avant qu'elle parut.

8. *L. Septimius*, à qui on attribuë la Version du faux *Darés* Phrygien.

9. Les trois premiers Livres de *Valerius Flaccus*.

10. *Caper*, *Eutychus* & *Probus*, trois anciens Grammairiens.

11. Les Livres de *Ciceron*, *de Finibus* & *de Legibus*, & ses Oraisons *pro Cecinna*, *de Lege Agraria contrà Rullum*, *ad Populum contrà Legem Agrariam*, *in Lucium Pisonem*, *pro Rabirio Pisone*, *pro C. Rabirio perduellionis reo*, *pro Roscio Comœdo*. La découverte de ces sept Oraisons est à la fin d'un Manuscrit de la Bibliotheque de sainte Marie de *Florence*, attribuée à *Pogge*. Il en a découvert encore une autre, dont on ignore le titre, puisqu'il se fait (*a*) une gloire d'en avoir déterré huit.

(*a*) *Lib. de Infelic. Princip.*

12. Une partie de *Columella.* POGGE BRACCIOLINI.

13. *Frontinus, de Aquaductibus.* Il trouva cet Auteur au *Mont-Cassin*, où l'on voit encore, selon le Pere *Mabillon*, son Manuscrit, sur lequel toutes les autres copies ont été faites.

Il est tems de venir aux Ouvrages de notre Auteur. Les principaux, excepté son Histoire de *Florence*, ont été ramassez ensemble, & imprimez ainsi plus d'une fois. La premiere édition parut en 1510. *in-fol.* à *Strasbourg*; ce fut à un certain *Thomas D. Aucuparius*, qui se donne le titre de Poëte couronné, *Poëta laureatus*, qu'on eut l'obligation de ce recüeil. Il dit dans une espece de dédicace à *Sebastien Brandt*, que de tous les Ouvrages de *Pogge*, on n'avoit jusque-là imprimé presque autre chose que ses *Facetiæ*, & qu'ayant ramassé divers Ecrits de cet Auteur, il avoit crû lui rendre service, de même qu'aux Gens de Lettres, de les faire imprimer. L'année suivante 1511. on réimprima les Ouvrages de *Pogge* à *Paris in*-4°. Deux ans après, c'est-à-dire en 1513. il s'en fit dans la même Ville

POGGE BRACCIOLINI.

une nouvelle édition fort augmentée ; & sur celle-là se fit, par les soins d'*Henri Bebelius*, l'édition de *Bâle* en 1538. chez *Henri Petri*, qui est la plus commune. Elle porte pour titre : *Poggii Florentini Oratoris & Philosophi Opera, collatione emendatorum exemplarium recognita.* Toutes ces éditions sont fort peu exactes, les fautes y sont sans nombre, & il n'est gueres possible de décider laquelle est la moins fautive.

Les Pieces contenuës dans ce recüeil sont :

1. *Historia disceptativa de Avaritia.* Cette dispute sur l'Avarice est en forme de Dialogue. *Pogge* y fait parler *Antoine Lusco*, *Cincio*, *Barthelemi de Montepulciano* & quelques autres.

2. *Historia disceptativa convivales III.* *Pogge* adresse cette Histoire convivale au Cardinal *Prosper Colonne*, à qui il dit que le tems qu'il avoit employé à composer ses Ouvrages l'avoit beaucoup aidé à supporter le malheur des tems ; qu'il n'avoit pû songer sans regret & sans

uleur, que quoiqu'avancé en
e, il étoit si peu à son aise, qu'il
trouvoit obligé de songer plû-
à gagner sa vie qu'à cultiver
esprit; que néanmoins la ge-
osité du Pape *Nicolas V.* lui avoit
pour lors tout sujet de plainte,
orte qu'il paroissoit être enfin
oncilié avec la fortune. Voici
qui a donné occasion à cet Ou-
ge. La même année que la peste
igea *Nicolas V.* de quitter *Rome*,
rge se retira à *Terra-nuova* son
natal. Il y fut visité par *Char-*
Aretin, *Benoît Aretin* Jurisconsu-
te, & *Nicolas Fulgini* fameux
ilosophe & Medecin de profes-
. Après le repas ils agiterent
trois questions qui font le sujet
ces Dissertations. 1°. Lequel
deux doit faire des remercie-
ns, celui qui a été invité à un
as, ou celui qui l'a invité. 2°.
quel des deux Arts de la Mede-
e ou du Droit Civil est le plus
ellent. 3°. Si les anciens Ro-
ins ont eu tous la même langue,
t-à-dire, s'il y a eu une langue
r les Gens de Lettres, & une

POGGE BRACCIOLINI.

POGGE BRACCIOLINI.

autre differente pour le commun peuple.

3. *Liber de Nobilitate.* Comme *Pogge* parle dans ce Traité un peu cavalierement des Venitiens, *Laur. Quirini*, Noble Venitien, lui répondit vivement, ce que fit aussi *Leonard de Chio* dans un Traité Apologetique de la veritable Noblesse, qui se trouve en manuscrit dans la Bibliotheque de M. *Facciolati*. Au reste *Pogge* dans une Lettre à *Thomasius* Philosophe & Medecin Venitien, avoüe qu'il n'avoit mal parlé des Venitiens, que pour se venger de quelques Nobles de cette Republique, qu'il s'imaginoit avoir excité la guerre en Italie; & ajoûte qu'il ne vouloit point de mal à cette Nation, qu'il avoit même eu dessein de se faire recevoir Bourgeois à *Venise*, & de s'y retirer pour le reste de ses jours; que dans cette vûë, il avoit résolu d'en écrire l'histoire; mais qu'ayant été rappellé dans sa Patrie, & y ayant obtenu un poste honorable, il avoit changé de sentiment.

4. *De humanæ conditionis miseria.*

On sent bien par le mal que *Pogge* dit dans cet Ouvrage des Moines, des Cardinaux & des Papes même, qu'il n'étoit plus à *Rome* lorsqu'il le composa. Ce fut immédiatement après son arrivée à *Florence* qu'il l'écrivit. Il ne se trouve que dans la troisiéme édition de ses Œuvres. POGGE BRACCIOLINI.

5. *Ruinarum urbis Romæ descriptio.* M. de *Sallengre* a inseré ce petit Traité dans le premier volume de son *Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum.*

6. *Asinus Luciani in Latinum versus.*

7. *Liber invectivarum contrà Felicem Antipapam, Franciscum Philelphum & Laurentium Vallam. Pogge* sçavoit déclamer à merveille, les termes offençans & les épithetes injurieuses ne lui coûtoient rien ; & on le voit sans peine par ces Pieces dont le contenu répond parfaitement au titre qu'elles portent.

La premiere regarde *Amedée* Duc de Savoye, élu Pape, sous le nom de *Felix V.* par le Concile de *Bâle.* Il n'y est gueres épargné non plus que le Concile qui l'avoit élû.

POGGE BRACCIOLINI.

Les trois suivantes sont contre *François Philelphe*. *Pogge* les composa pour venger son ami *Nicolas Niccoli* de deux Satyres que *Philelphe*, qui étoit naturellement fort médisant, avoit publiées contre lui. On ne peut rien ajoûter aux infamies qu'il dit de celui qu'il attaque, & il faut avoüer que si le quart de ce qu'il lui reproche est veritable, c'étoit un grand scelerat. Mais la passion paroît trop visiblement dans son discours, pour en croire la moindre chose.

Il s'agit encore de *Philelphe* dans la cinquiéme, qui est intitulée : *Invectiva excusatoria cum Francisco Philelpho*. C'est une espece de Lettre de reconciliation à *Philelphe*, mais qui est écrite en termes fort generaux, qui dans le fond ne signifient pas grande chose ; en effet il lui en avoit trop dit, pour pouvoir se retracter avec honneur.

Les quatre invectives qui suivent sont contre *Valla*, que *Pogge* traite avec le dernier mépris. On y trouve à chaque page les épithetes de *bestia*, *latrator furibundus*, *insanus*, *convi-*

tiator demens, *hæreticus*, *monstrum*, POGGE
&c. Il ne s'agissoit cependant que BRAC-
de quelques mots & de quelques CIOLINI.
phrases que *Valla* avoit condamnées dans les Lettres de *Pogge*, comme peu Latines; c'étoit là le seul sujet de leur démêlé. Il y a une cinquiéme invective de *Pogge* contre *Valla*, mais elle n'a point été imprimée, & se trouve seulement en manuscrit dans la Bibliotheque de M. *Fontanini.*

8. *Orationes.* Ces Discours sont au nombre de cinq. Les quatre premiers contiennent un Eloge funebre du Cardinal de *Florence*, du Cardinal de *Sainte Croix*, de *Nicolas Niccoli* & de *Laurent de Medicis.* Le cinquiéme est adressé au Pape *Nicolas V.* & tend à exhorter ce Pontife à la beneficence & à la liberalité, à joindre la misericorde à la justice, & à écouter avec docilité les remontrances qu'on pourroit lui faire.

9. *Liber Epistolarum.* Les plus considerables de ces Lettres, qui sont au nombre de 42. sont 1. celle où il fait à *Cosme de Medicis* une description de la vie champêtre. 2.

POGGE BRACCIOLINI. 2.272

Celle à *Nicolas Niccoli* contenant une description des bains de *Bade*. 3. Celle à *Leonard Aretin* sur le supplice de *Jerôme de Prague*, qui a été imprimée plusieurs fois en divers recüeils, & dont on trouve une traduction Françoise dans le *Poggiana* de M. *Lenfant*. 4. Une longue Dissertation Apologetique contre *Guarin de Verone*, avec lequel il s'étoit broüillé au sujet du Parallele de Cesar & de Scipion. Il avoit mis dans une de ses Lettres *Scipion* au-dessus de *Cesar*. *Guarin*, qui donnoit la préference à *Cesar*, en fut si irrité, qu'il écrivit contre *Pogge*, qui avoit été jusques-là son ami, une Piece si pleine d'invectives, qu'il semble qu'il eût songé plûtôt à le déchirer qu'à défendre *Cesar*. On n'a point cette Piece, à laquelle *Pogge* a répondu par cette Dissertation. Au reste ils se reconcilierent dans la suite.

10. *Dialogus de infelicitate Principum.* On raisonne fort librement dans ce Dialogue sur les bonnes & les mauvaises qualitez des Princes. *Hallervord* (a) en parle comme s'il

(a) *Bibliot. Curiosa.*

eût paru pour la premiere fois en 1629. du moins il dit qu'il fût tiré de la Bibliotheque Imperiale par *Elie Ebingerus*, & publié cette année là à *Francfort in-8°.* POGGE BRACCIOLINI.

11. *Facetiæ.* Ce seul Ouvrage, qui est un recüeil de bons mots & de bons contes, a plus contribué à faire connoître *Pogge*, que tout ce qu'il a écrit d'ailleurs. Il fut le premier qui publia quelque chose dans ce goût là., & il a été suivi d'une infinité d'autres, qui souvent ont pillé ses contes, sans lui en faire seulement honneur. C'est ainsi qu'on trouve dans *Rabelais*, dans les cent *Nouvelles nouvelles*, dans l'*Arioste*, dans les *Ducento Novelle* de *Celio Malespini*, dans *la Fontaine*, & dans divers autres, le conte de l'*Anneau de Hans Carvel*, dont l'invention est dûë à *Pogge*, & qui le donne dans la 133e de ses Faceties sous le nom de *Philelphe*. Il nous apprend lui-même dans sa seconde invective contre *Valla*, que ces Faceties étoient de son tems répanduës par toute l'Italie, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, & qu'el-

POGGE BRACCIOLINI.

les étoient lûës de tous ceux qui entendoient le Latin. Nous voyons dans la Préface de cet Ouvrage ce qui y a donné occasion. Il y raconte que du tems de *Martin V.* quelques personnes d'esprit, entre lesquels étoient *Antoine Lusco*, *Cincio* Romain, *Razello* de *Boulogne*, & lui, avoient pratiqué dans le Vatican un petit réduit, où ils s'assembloient pour parler librement de toutes choses & de tout le monde. Ils appelloient cet endroit *il Buggiale*, ce qui signifie en Italien, un lieu de recréation, où l'on debite des fables & des bagatelles, & où l'on se divertit aux dépens de qui il appartient. On y disoit des nouvelles, on y faisoit des contes, on frondoit contre tout ce qu'on n'approuvoit pas, & on approuvoit fort peu de choses; sur tout on n'y épargnoit pas le Pape, qui pour l'ordinaire étoit mis le premier sur les rangs; c'est de cet endroit que sont sortis la plûpart des bons mots & des plaisanteries qu'on lit dans les Faceties de *Pogge*.

Un Ouvrage aussi libre & aussi

rempli d'obſcenitez, ne pouvoit manquer de Cenſeurs. *Geſner* eſt un de ceux qui ſe ſont le plus déchaînez contre lui ; il l'appelle *Opus turpiſſimum & aquis incendioque digniſſimum.* L'Abbé *Tritheme* ne l'a pas moins décrié dans ſon Traité *de Scriptoribus Eccleſiaſticis. Eraſme* faiſoit ſans doute alluſion à cet Ouvrage, lorſqu'il a dit que *Pogge* étoit ſi ignorant, que ſes Ouvrages, quand même ils ne ſeroient pas remplis d'obſcenitez, ne meriteroient pas d'être lûs, & qu'il étoit ſi obſcêne, que quand même il ſeroit très-ſçavant, on ne devroit avoir aucun commerce avec lui ; car il en parle ailleurs tout autrement, & dans une de ſes Lettres à *Corneille Goudanus*, il lui donne les qualitez de *Vir nec inelegans nec indoctus.* Il eſt ſurprenant après cela que le bon Moine *Jacques Philippe de Bergame* ait donné aux Faceties de *Pogge* le titre de *Pulcherrimus Liber.* POGGE BRACCIOLINI.

Au reſte on a fait des éditions ſans nombre de ces Faceties, qu'on a ſouvent jointes avec les bons mots de *Henri Bebelius*, de *Nicodeme Friſ-*

POGGE BRACCIOLINI.

chlin, d'*Alphonse* Roi d'Arragon, &c. On les a aussi traduites en diverses Langues. On en a une ancienne traduction Françoise imprimée à *Paris* en 1605. *in-16.* & une nouvelle faite par M. *Durand*, & accompagnée de ses Reflexions, qui a été imprimée à *Amsterdam* en 1712. *in-12.*

Telles sont les Œuvres de *Pogge* inserées dans le Recüeil dont j'ai parlé. Mais il en a fait beaucoup d'autres, qui ne s'y trouvent pas.

1. Le plus considerable, est son *Histoire de Florence.* Il la commença après son retour dans cette Ville; mais il ne l'acheva pas entierement. Ce fut son fils *Jaques*, qui y mit la derniere main, & la divisa en huit Livres. Il fit plus, il la traduisit en Italien, & sa traduction fut imprimée pour la premiere fois à *Venise* en 1476. *in-fol.* sous ce titre: *Historia Fiorentina di Poggio Fiorentino, tradotta di Lingua Latina in Lingua Toscana*; ensuite à *Florence* en 1492. dans la même forme; & enfin dans la même Ville en 1598. *in-4°.* sous ce titre: *Historia Fiorentina di M.*

Poggio libri otto dall' origine de' Guelfi e Gibellini fin' all' anno 1453. *tradotta in lingua volgare, riveduta e corretta da Francesco Serdonati.* Cette troisiéme édition est bien plus correcte que les autres. L'Original Latin n'a paru qu'en 1715. par les soins de M. *Recanati* : *Poggii Historia Florentina nunc primùm edita, notisque & Auctoris vita illustrata ab Joanne-Baptista Recanato, Patritio Veneto, Academico Florentino. Venetiis* 1715. *in*-4°. Les Notes de l'Editeur, qui servent à éclaircir & quelquefois même à corriger le texte, sont curieuses. Pour ce qui est de l'Histoire même, qui contient ce qui s'est passé à *Florence* depuis 1350. jusqu'à l'an 1455. on trouve à redire qu'il n'ait point parlé des troubles qui ont agité cette Republique au-dedans, & qu'il s'y soit montré trop partial ; ce qui a donné occasion à cette Epigramme de *Sannazar*.

POGGE BRACCIOLINI.

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hostem,
Nec malus est civis, nec bonus historicus.

Il est à remarquer qu'on trouve

POGGE BRACCIOLINI.

dans l'Histoire de *S. Antonin*, & dans celle de *Mantoue* par *Barthelemi Platine*, des périodes entieres de l'Histoire de *Pogge*, d'où il est certain qu'ils les ont prises, puisque *Pogge* écrivoit avant *Platine*; & que son stile est facile à distinguer de celui de S. *Antonin*, qui est rude & grossier.

2. *Poggii Bracciolini Florentini Historia de Varietate Fortunæ, Libri IV. ex Ms. Cod. Bibliotheca Ottoboniana nunc primùm editi & notis illustrati à Dominico Georgio. Accedunt ejusdem Poggii Epistola 57. quæ numquam anteà prodierant. Omnia à Joanne Oliva Rhodigino vulgata. Paris. 1723. in-4°.* Les trois premiers Livres de cet Ouvrage, qui sont en forme de Dialogues, répondent au titre. Le quatriéme est une description des Indes Orientales, où l'Auteur rapporte ce qu'il dit avoir appris à *Florence* d'un Venitien nommé *Nicolas de Conti*, & qu'il joint aux précédens, pour presenter aux Lecteurs quelque chose d'amusant & d'agréable, après leur avoir offert jusques-là beaucoup d'objets tristes. Il avoit

été déja imprimé separément en 1492. & *Ramusio* l'a inseré en Italien dans le premier volume du recüeil de ses Voyages f. 338. Il y a bien des fables dans cette Relation. Le stile de *Pogge* dans cet Ouvrage est clair, vif & nombreux, mais quelquefois un peu negligé, & sa latinité est en quelques endroits dure & peu exacte, quoique le tour en soit assez heureux. Il se méprend souvent dans les circonstances des faits qu'il rapporte, & justifie par là le jugement de ceux qui prétendent qu'il étoit mauvais Historien. POGGE BRACCIOLINI.

3. Il a fait l'Oraison Funebre de *Leonard Aretin* son ami, mort à *Florence* en 1443. que M. *Baluze* a publiée le premier dans le troisiéme volume de ses *Miscellanea*. *Bayle* semble ne l'avoir pas connuë, puisqu'il n'en fait aucune mention dans son Dictionnaire, à l'article de *Leonard Aretin*.

4. *Diodori Siculi Libri sex Latine, Poggio interprete. Venetiis* 1476. *&* 1493. *in-fol.* It. *Basileæ* 1530. *&* 1578. *in-fol.* Ce titre porte six Livres, quoique *Pogge* n'ait traduit

POGGE BRACCIOLINI.

que les cinq premiers Livres de *dore*, parce qu'il a partagé le mier en deux. Quelques teurs, entr'autres *Vincent Obs* dans l'édition de cet Auteur fa *Bâle* en 1539. prétendent ô *Pogge* cette traduction, sous texte qu'il étoit fort ignorant la Langue Grecque, & qu'il même peu versé dans la Lat prétexte qui n'a aucun fonde & qui est opposé au sentimen neral. Il est sûr qu'elle est de & qu'il la fit par ordre du *Nicolas V.* à qui il la dédia, une Epître, où il marque que c' aussi par son ordre qu'il avoi duit la *Cyropedie de Xenophon.* l'une & l'autre de ces traduc portent à leur tête le nom de *P* tant dans les imprimez que da manuscrits, & lui font attri unanimement par *Jacques de B me*, *Volaterran*, *Hugolin Veri* quelques autres. C'est mal-à-p qu'on a prétendu qu'elles ét d'un Anglois nommé *Jean* sur la foi d'une copie manu de ces traductions, à la tête

quelle un Copiste ignorant avoit mis son nom, comme l'a fort bien remarqué *Wood* dans son Histoire de l'Université d'*Oxford*. POGGE BRACCIOLINI.

5. *Pogge* a donc traduit en Latin la *Cyropedie de Xenophon*, mais sa traduction n'a pas été imprimée; elle est seulement en manuscrit dans plusieurs Bibliotheques. *Jaques* son fils a fait une traduction Italienne de cet Ouvrage sur le Latin de son pere, & elle a été imprimée à *Tivoli* en 1527. *in-8°*.

Pogge a fait quelques autres Ouvrages, comme un Dialogue contre les hypocrites, une Harangue contre les médisans, une Dissertation où il examine si un vieillard se doit marier, & quelques autres; mais tout cela n'est qu'en manuscrit.

Il est aussi un de ceux à qui on a attribué le Traité *de tribus Impostoribus*, Livre imaginaire, qui n'a jamais existé. C'est *Campanella* qui le lui attribue dans son *Atheismus Triumphatus*.

Je finirai cet article en relevant quelques fautes que *Varillas* a faites

POGGE BRACCIOLINI.

en parlant de *Pogge* dans ses *Anecdotes de Florence.*

1. Il dit que *Pogge* travailla en même tems qu'*Aretin* à l'éducation de *Laurent de Medicis* : d'où a-t'il pû apprendre ce fait dont aucun Auteur ne fait mention, & qui n'est pas même probable ? puisque *Laurent de Medicis* n'avoit qu'onze ans lorsque *Pogge* mourut en 1459. D'ailleurs *Leonard Aretin*, dont il veut parler, ne peut pas non plus avoir travaillé à son éducation, puisqu'il est mort en 1443. cinq ans avant la naissance de *Laurent de Medicis.*

2. De la maniere dont *Varillas* s'exprime, on diroit que *Pogge* n'auroit été Secretaire que de deux Papes *Eugene IV.* & *Nicolas V.* au lieu qu'il l'a été de sept.

3. Il a fort joliment brodé l'avanture des soufflets donnez à *Pogge.* » Un jour, dit-il, que l'on critiquoit les Brefs, selon la coutume, » dans une Assemblée de Gens de » Lettres, *Poggio* ne pût souffrir » qu'on en loüât un qui avoit été » dressé par *George de Trebisonde*,

» & il lui échappa ce Vers saty- » rique. POGGE BRACCIOLINI.

» *Græculus esuriens in Cœlum, jus-* » *seris, ibit.*

» *George*, qui n'entendoit pas rail- » lerie, lui repartit sur le champ » par une couple de soufflets, qui » furent suivis d'une risée si generale, » que *Poggio* fut obligé de se cacher, » & même de sortir le lendemain de » *Rome*, où il jugeoit bien qu'il n'y » avoit rien à faire pour lui, après » un tel affront. Il retourna donc à » *Florence*. Mais il ne manque à tout cela que la verité. *Pogge* resta encore long-tems à *Rome* après cette avanture, qui se passa comme je l'ai rapporté plus haut.

4. *Varillas* a tort de dire que *Pogge* mourut quelque tems avant la Conjuration de *Pazzi*, puisque sa mort arrivée en 1459. préceda de dix-neuf ans cette Conjuration, qui se fit en 1478.

5. Le Conte du *Quintilien* trouvé dans la boutique d'un Chaircuitier, selon *Jove*, étoit trop singulier, pour que *Varillas* le negligeât; mais il a encheri sur cet Auteur & a voulu

POGGE BRACCIOLINI.

raconter ce fait à sa maniere. »*Pogge*, » dit-il, eut encore le bonheur de » découvrir les Institutions & les » dix-neuf premieres Declamations » de *Quintilien*, en furetant dans » la boutique d'un Epicier Alle» mand, qui les alloit déchirer pour » en faire des enveloppes. C'étoit un endroit bien propre à *fureter*, pour y trouver des Livres, que la boutique d'un Epicier!

M. *Recanati* dans la belle vie de *Pogge*, qu'il a mise à la tête de son Histoire de *Florence*, dit qu'il fut Secretaire Apostolique sous huit Papes, & met pour le dernier *Calixte III.* Mais comment l'auroit-il pû être de celui-ci, puisqu'il retourna à *Florence* en 1453. & s'y fixa, & que ce Pape ne fut elû qu'en 1455?

V. *Jove Elog. Volaterran. Liv.* 21. *J. Philippe de Bergame Suppl. Chronic. an.*1416. *Recanati. Vita Poggii. Journ. de Venise tome* 9. *Memoires de Litterature par Sallengre*, *tom.* 2. *pag.* 1. *Poggiana par M. Lenfant*, *Amsterdam* 1720. 2. *tom. in*-12. *Remarques sur le Poggiana*, *par M. de la Mon-*

noye. Paris 1722. *in*-12. *Osservazioni Critiche ed Apologetiche sopra il Libro del sign. Jacobo Lenfant inntitolato Poggiana, fatte da Giovanbatista Recanati, in Venezia* 1721. *in*-8°. *Istoria degli Scrittori Fiorentini del Padre Giulio Negri. In Ferrara* 1722. *in-fol.*

BARTHELEMI SCALA.

B.SCALA.

B*ARTHELEMI Scala* naquit à *Colle* petite ville de la Toscane, comme l'attestent tous les Auteurs Italiens ; ainsi *Vossius* se trompe lorsqu'il le fait Florentin. Ce qu'il dit de l'année de sa naissance souffre aussi quelque difficulté : il la met après *Poccianti* en 1424. & cependant *Scala* se disoit en 1470. âgé de 38. ans, & prétendoit en 1480. en avoir cinquante. Toutes ces dates ne peuvent s'accorder.

Son extraction n'avoit rien que de bas, étant fils d'un Meûnier ; & s'il parvint aux premieres Charges de la Republique de Florence, il n'en fut redevable qu'à son merite.

B.SCALA. Il alla certainement à *Florence* avant l'an 1450. puisqu'il y étudia avec *Jacques Ammannati*, qui quitta vers cette année la ville de *Florence* pour aller à *Rome*, où plusieurs années après le Pape *Pie II.* le fit Cardinal.

Cosme de Medicis, surnommé le Pere de la Patrie, voyant en lui d'heureuses dispositions pour les sciences, le prit sous sa protection & lui donna les moyens de faire ses études. Ce fut apparemment en ce tems qu'il étudia en Droit, & que s'y étant fait recevoir Docteur, il se mit à fréquenter le Barreau.

Après la mort de *Cosme*, arrivée le premier d'Août 1464. *Pierre de Medicis* son fils lui témoigna beaucoup d'affection. Ce fut par son entremise que la Republique lui confia des negotiations importantes & l'employa dans des affaires difficiles.

En 1467. les Florentins étant en guerre avec les Venitiens formerent un Conseil de dix personnes, pour regler tout ce qu'il y auroit à faire sur ce sujet, & *Scala* fut un de ces

dix, si on s'en rapporte à *Philelphe*. Mais comme on ne trouve point son nom dans la liste que les Historiens en ont donnée, je n'assurerai rien là-dessus. B. SCALA.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il étoit déja avant ce tems là Secretaire ou Chancelier de la Republique. Le 13. Septembre 1471. on lui donna de même qu'à tous ses descendans le droit de Bourgeoisie de la ville de *Florence*, & il obtint l'année suivante des Lettres de Noblesse.

En 1484. les Florentins envoyerent au Pape *Innocent VIII.* une Ambassade solemnelle pour le complimenter sur son exaltation au Pontificat. *Scala*, qui fut un des six qu'on choisit pour ce sujet porta la parole, & fit au Pape un discours qui lui plût si fort, qu'il le fit le 25. Decembre de la même année Chevalier de l'Eperon d'or & Senateur de *Rome*.

En 1486. il fut élû Gonfalonier de la Republique. Son tems fini, il fut fait de nouveau Chancelier. En 1494. on reforma la Chancellerie,

B. SCALA. & on lui ôta sa Charge pour quelques soupçons qu'on avoit conçus de lui; mais son innocence ayant été reconnuë quelque tems après, on l'y rétablit aussi-tôt.

La goute le fit beaucoup souffrir sur la fin de ses jours. Il mourut à *Florence* l'an 1497.

Il avoit épousé *Madeleine Benci* d'une famille illustre de *Florence*, dont il eut un fils nommé *Julien*, & cinq filles, une desquelles nommée *Alexandra*, s'est renduë celebre par son érudition & par son habileté dans les Langues Grecque & Latine.

Il eut une dispute assez vive avec *Politien*, comme il paroît par leurs Lettres. La jalousie y eut un peu de part, & *Politien*, qui en agit d'abord poliment à son égard, le menagea si peu dans la suite, qu'on trouva parmi ses Poësies une Epigramme violente contre lui. La voici.

Hunc quem videtis ire fastoso gradu
Servis tumentem publicis.
Fortuna ludens surfuris plenum tulit
Ad usque supremos gradus

Casurus

Casurus usque nutat, & jamjam cadet B. SCALA.
Sed non gradatim *scilicet.*

Pour entendre le fin de cette Epigramme, il faut sçavoir que *Scala* avoit fait bâtir un fort beau Palais à *Florence*, & qu'il avoit fait mettre sur le frontispice de la porte ses armes, qui étoient une échelle, avec ce mot au-dessous *gradatim* pour marquer qu'il s'étoit élevé peu à peu & par degrez aux premieres Charges de la Republique.

Erasme ne porte pas un jugement fort avantageux de *Scala*, il croyoit, dit-il, être Ciceronien dans son stile; mais au jugement de *Politien*, il n'étoit pas même Latin, & qui plus est, il n'avoit pas le sens commun. Cette décision est un peu trop dure, principalement par rapport au dernier article.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Bartholomai Scala de Historia Florentina qua extant in Bibliotheca Medicaa, edita ab Oligero Jacobao. Roma* 1677. *in*-4°. L'Editeur a dédié cet Ouvrage à M. *Magliabecchi*, à qui il étoit redevable. *Scala* avoit écrit cette Histoire en vingt Livres,

B. SCALA. mais la mort ne lui a pas permis de mettre la derniere main à tout l'Ouvrage, il n'avoit mis en ordre que les quatre premiers, & une partie du cinquiéme.

2. *Vita di Vitaliani Borromeo. In Roma* 1677. *in*-4°. C'est *Christophe Bartholin* fils de *Thomas* qui a fait imprimer cette vie.

3. Le Discours qu'il fit au Pape *Innocent VIII.* a été aussi imprimé *in*-4°. mais le lieu ni l'année n'y sont pas marquez ; il est probable qu'il le fut à *Florence* peu de tems après qu'il eut été prononcé.

4. *Oratio pro Imperatoriis Militaribus signis dandis Constantio Sfortiæ Imperatori. in*-4°. Le lieu ni l'année ne sont pas marquez. *Scala* prononça ce Discours le 4. Octobre 1481. en qualité de Chancelier de *Florence*, lorsque *Constance Sforce* fut établi Chef des Troupes de la Republique.

5. Il a écrit beaucoup de Lettres tant en son nom, qu'au nom de la Republique, mais il n'y en a que quatorze d'imprimées, huit avec celles de *Politien*, à qui elles sont

adressées, deux à *Laurent de Medicis*, qui sont jointes à son Histoire de *Florence*, & quatre à *Augustin Dati*, qui ont été jointes aux siennes. B. SCALA.

6. *Apologia contrà Vituperatores civitatis Florentiæ. Florentiæ* 1496. *fol.* Cet Ouvrage est fort rare.

V. le *Journal de Venise*, *tome* 22. p. 404.

MARTIAL D'AUVERGNE.

CET Auteur est peu connu; on ne convient pas même du Pays dont il étoit. *La Croix du Maine* prétend que quoiqu'il portât le nom de *Martial d'Auvergne*, il étoit cependant Limousin; mais il est seul de ce sentiment, & l'on sçait qu'il est peu exact, & que souvent il n'est pas sûr de s'en rapporter à lui. Il s'est peut-être imaginé que cela étoit ainsi, parce que *Martial* est un nom de Batême fort commun aux Limousins, à cause de S. *Martial* Apôtre du Pays. *Benoît le Court* Commentateur de ses *Arrêts d'A-* MARTIAL D'AUVERGNE.

MARTIAL D'AUVERGNE.

mour, dit au contraire qu'il étoit du Pays dont il portoit le nom, & la chose est assez croyable. Il est vrai qu'il finit ses Vigiles du Roi Charles VII. par ces mots.

O vous, Messeigneurs, qui verrez
Les Vigiles, & les lirez,
Ne prenez pas garde à l'Acteur,
Car grand faultes y trouverez;
Mais, s'il vous plaist, le excuserez,
Veu qu'il est un nouvel Facteur
Martial de Paris.

Mais il est à croire qu'il ne s'est surnommé de *Paris*, que parce qu'il s'y étoit transplanté & marié, comme le dit *la Chronique scandaleuse.*

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il étoit Procureur au Parlement & Notaire au Châtelet de *Paris.*

La Croix du Maine dit qu'il se souvient d'avoir lû dans les Histoires de France, qu'il mourut à *Paris* d'une fiévre chaude, & qu'il se précipita dans l'eau, étant pressé de la fureur de son mal; nouvelle preuve de l'inexactitude de cet Auteur, qui copie d'imagination ce qu'il se souvient confusément d'a-

avoir lû, sans pouvoir se ressouvenir en quel endroit. MARTIAL D'AUVERGNE.

Le Livre où *la Croix du Maine* avoit lû quelque chose d'approchant à ce qu'il dit, est *la Chronique scandaleuse*. Voici ce qu'on y trouve touchant notre Auteur. » Au mois » de Juin (1466.) advint que plu» sieurs hommes & femmes perdi» rent leur bon entendement, & » mêmement à *Paris*: il y eut entre » aultres ung jeune homme nommé » Maître *Marcial d'Auvergne*, Pro» cureur en la Cour de Parlement, » & Notaire au Châtelet de *Paris*, » lequel après qu'il eût été marié » trois semaines avecques une des » filles de Maître *Jacques Fournier*, » Conseiller du Roi en sadite Cour » de Parlement, perdit son enten» dement en telle maniere, que le » jour de S. Jean-Baptiste environ » neuf heures du matin, une telle » frenaisie le print, qu'il se jetta par » la fenêtre de sa chambre en la ruë, » & se rompit une cuisse, & froissa » tout le corps, & fut en grant dan» gier de mourir.

Il n'en mourut donc pas, comme

MARTIAL D'AUVERGNE.

le dit *la Croix du Maine*, qui par une autre faute le fait vivre en 1480. pendant qu'il le fait mourir d'une chute arrivée en 1466.

Le P. *le Long* met sa mort en 1508. je ne sçai sur quelle autorité.

Voilà tout ce qu'on sçait de cet Auteur, qui étoit un des hommes de son siecle, qui écrivoit le mieux & avec plus d'esprit, & qui est plus connu par ses Ouvrages, que par les circonstances de sa vie.

Ces Ouvrages sont.

1. *Les Arrêts d'Amour.* Ils furent imprimez à *Paris* en 1528. & même auparavant, suivant *la Croix du Maine*, qui est toujours negligent à marquer exactement l'année des éditions & leur forme. Mais ils ne parurent accompagnez des Commentaires Latins de *Benoît le Court* qu'en 1533. à *Lyon* chez *Seb. Gryphius*, *in*-4°. Ces Commentaires se trouvent dans la plûpart des éditions suivantes, qui sont celles de *Lyon* 1538. *in*-4°. de *Paris* 1544. *in*-8°. de *Lyon* 1546. *in*-8°. M. *le Duchat* croit que c'est la premiere

où l'on trouve le cinquante-deuxiéme Arrêt & l'*Ordonnance sur le fait des Masques*. Celle de *Paris* 1555. *in*-16. une *in*-16. en 1566. chez *Jerôme Marnel*, où je ne sçai pourquoi on a omis l'Arrêt 52. & l'*Ordonnance sur le fait des Masques*. L'édition la plus ample de toutes est celle de *Roüen* 1587. *in*-16. parce qu'outre les 51. Arrêts composez originairement par *Martial d'Auvergne* & commentez par *Benoît le Court*, outre le 52^e^ Arrêt & l'*Ordonnance sur le fait des Masques*, qui sont deux Pieces de l'invention de *Gilles d'Avrigny*, dit *le Pamphile*, Avocat au Parlement de *Paris*, elle contient de plus un 53^e^ *Arrêt rendu par l'Abbé des Cornars en ses grands Jours tenus à Roüen, pour servir de reglement touchant les arrerages requis par les femmes à l'encontre des maris.* Les *Arrêts d'Amour* se trouvent encore dans un Recüeil intitulé: *Processus Juris Jocoserius. Hanoviæ* 1611. *in*-8°. Ce sont des Pieces purement badines, où regne une grande naïveté, & ç'a été une plaisante imagination que de les aller commenter

MARTIAL D'AUVERGNE

v. X2

MARTIAL D'AUVERGNE. sérieusement, comme a fait *Bem le Court*, qui étale beaucoup d'ér dition dans son Commentaire, y développe fort bien plusieu questions du Droit Civil, mais do peu de personnes s'aviseront d'y a ler chercher la solution.

Les Arrêts sont écrits en Pros mais l'Ouvrage commence par d Vers, dont je rapporterai ici que ques-uns.

Environ la fin de Septembre
Que faillent violetes & flours,
Je me trouvai en la Grand' Chamb
Du noble Parlement d'Amours;
Et advint si bien qu'on vouloit
Les derniers Arrêts prononcer,
Et que à ceste heure on appelloit
Le Greffier pour les commencer.
Si estoient illec bien six
A les rapporter & avoir,
Au milieu desquels je m'assis,
Pour en faire comme eux devoir.
Le Présìdent tout de drap d'or
Avoit robbe fourrée d'ermines,
Et sur le cou un camail d'or,
Tout couvert d'èmeraudes fines....
Plusieurs Amans & Amoureux
Illec vinrent de divers lieux.

Et d'Amans courroucez, joyeux.
Par derriere les bancz j'en vis,
Qui lesdits Arrêts écoutoient,
Dont leurs cœurs estoient tant ravis
Qu'ils ne savoient où ils estoient.
Les uns de paour serroient leurs dens:
Les autres émeuz & ardens,
Tremblans comme la feüille en l'Arbre.

MARTIAL D'AUVERGNE.

Nul n'est si sage ne parfait,
Que quand il oit son jugement,
Qu'il ne soit à moytié deffait,
Et troublé à l'entendement.
Je laisserai cette matiere,
Car de cela peu me chaloit:
Et racompterai la maniere
Comme le Président parloit.

Pour donner une idée de ces Arrêts, qui ne sont pas communs, malgré toutes les éditions qui s'en sont faites, j'en mettrai ici un, qui est le trentiéme.

Un amy se plainct de ce que pour servir à sa Dame, il ha tout despendu: laquelle depuis n'a tenu compte de lui: concluant à ce qu'elle fust condemnée à l'entretenir comme devant.

Ceans s'est plainct un Amoureux d'un

MARTIAL D'AUVERGNE.

ne sienne Dame, que la ha longue. servie. Disoit que du temps qu'i premierement cognoissance à elle étoit bien ayse, & avoit du sien l. ment. Et quand elle lui demandoi cune chose à prester ou donner, jam. lui eust refusée. Or estoit vray que toujours fournir aux fraiz & aux descheres, chevance y avoit été emp & tellement que ses eaües estoien venuës bien basses. Mais il eu qu'elle deust soubvenir, comme faict à elle, & la pria de lui ayd de l'entretenir, dont n'a rien faire: ains luy ha plainement ré qu'il perdoit son temps, & que qu'il n'avoit plus de quoy, elle tenoit compte. Et non contente d luy ha faict dire, qu'il se retire che amis; car plus n'avoit intention de mer, ny de lui faire aucun bien encore, qui pis est, se mocque a devant les autres, en le monstran doigt: qui lui est plus de martyre, qui le frapperoit d'un cousteau par cœur. Si requeroit finablement Amant, que sadicte Dame fut con née, nonobstant son adversité, de tretenir seulement en amour, &

faire chere, comme elle souloit, & qu'il fut preferé devant tous les autres, attendu mesmement qu'il estoit des premiers venus & des anciens serviteurs. MARTIAL D'AUVERGNE.

De la partie de cette deffenderesse fut deffendu au contraire, & disoit pour son proffit, que quiconque veult d'amours joüir, baille l'argent devant la main; & que c'est grande folie, que de s'attendre à l'escuelle d'autruy, s'il ne fournit & remplit. Disoit avec ce, que le Galand au temps de sa fortune, & que les biens lui venoient en dormant, s'est mescongneu, & en ha festoyé un & autre, dont il se fust bien passé; maintenant s'il a disette, il n'est pas trop mal employé. Et quant est de l'aimer, elle disoit qu'elle n'y estoit pas tenuë; car les biens & vertus, qui souloient estre en luy, n'y sont plus. Et ne falloit ja ramentevoir les bonnes cheres du temps passé; car si ledict Amant lui ha faict tant de plaisirs & services, aussi lui en ha elle fait plusieurs autres, qu'il n'est ja besoin de declairer. Et puisque il est ainsi que pauvreté maintenant le guerroye, adonc elle n'en veut plus; car aussi au lieu où elle habite, n'y a que toute malheureté, & jamais

MARTIAL D'AUVERGNE.

ne s'y treuve joye. Et quant est au surplus pour les biens, qu'elle lui offroit un povre bâton en sa main pour s'en aller, avec la prébende de Va-t'en pour récompense de ses services. En concluant que à tort se plaignoit d'elle, & en demandoit despens.

Après lesquelles deffenses proposées, les Gens d'Amours, qui s'estoient adjoinct avec ledit Amant, disoient que cette femme n'étoit pas digne qu'on parlast d'elle devant les gens de bien. Car par son propos jamais n'aymoit que pour argent, & ainsi confessoit avoir vendu les biens d'Amours. Et qu'elle en ha meschamment usé en son temps, & aussi pareillement estoit voix & commune renommée qu'elle aime toujours trois ou quatre, & qu'elle les succe jusques aux os, & puis encore s'en mocque, qui est pis: car quelque femme que ce soit jamais ne doibt despriser le serviteur qui l'a servie, combien qu'il lui souvienne de beaucoup de fortunes. Et requeroient lesdictes Gens d'Amours à l'encontre d'elle qu'elle fut condemnée à faire amende-honnorable, & à lui rendre & restituer tout ce qu'elle ha eu de lui, & dont il devoit être crû par son ser-

ment, veu la maniere de proceder. Et avec ce, qu'elle soit bannie à tousjours dudict Royaume d'Amours, comme indigne d'y converser. MARTIAL D'AUVERGNE.

Ce povre Amant pour ses repliques disoit, qu'en tant qu'il lui touche, qu'il estoit encore content, que tous les biens qu'il lui avoit donnez demourassent pour elle, comme siens, & ne vouloit qu'on lui en ostât rien; mais requeroit seulement qu'elle l'aimast comme devant. Et encore promettoit de lui en faire. A quoy elle répondit, que quand elle le verroit, en feroit son debvoir, mais jusques alors lui conseilloit de changer air, pour recouvrer santé, & obvier qu'il ne fust pas malade: & disoit oultre, qu'à la contraindre d'aimer l'on ne sçauroit, & aussi tel amour qui seroit donné par force ne dureroit point, mais plus de mal faict à celui qui l'obtient, que s'il n'en avoit point.

Si ont été les parties ouyes appoinctées en droit & Conseil. Finablement veu le procez, & consideré tout ce qu'il falloit considerer en cette matiere, la Cour dit qu'elle condemne cette rebelle femme à rendre & restituer audict Amoureux tout ce qu'il affermera en

MARTIAL D'AUVERGNE.

sa conscience lui avoir baillé & donné, nonobstant l'offre par lui faite, de ne lui en vouloir demander aucune chose. A laquelle offre la Cour n'y obtempere point, veu que ladicte deffenderesse ne l'accepte, & qu'elle s'est renduë ingrate, & ordonne qu'à ce faire sera contrainte par la prinse de ses biens, & emprisonnement de son corps. Et à toujours la bannit des biens & service d'Amours, en disant avoir forfaict de corps & de biens. En maniere qu'elle sera abandonnée à un chacun pour desormais servir le commun & devenir à tous publique.

2. *Les Vigiles de la mort du Roy Charles VII. à neuf Pseaumes & neuf Leçons : contenant la chronique & les faits advenus durant la vie dudit Roy. Paris* 1493. *in-4°.* It. *Paris* 1505. & 1528. It. *Paris* 1724. *in-8°.* 2. *vol.* Cet Ouvrage qui est en Vers contient la vie du Roi *Charles VII.* La versification n'en est pas exacte ; mais l'Auteur y fait paroître de l'invention. On y voit comment ce Roi chassa les Anglois de la France, dont ils occupoient une bonne partie. *Martial d'Auvergne* étoit l'hom-

Ye. 275

me de ſon ſiecle qui écrivoit le mieux & avec le plus d'eſprit. Cet Ouvrage lui acquit beaucoup de réputation. MARTIAL D'AUVERGNE.

3. *Les devotes loüanges à la Vierge Marie. Paris, Jean du Pré* 1492. It. *Paris, Simon Voſtre* 1509. *in*-8°. Cet Ouvrage eſt encore en Vers.

4. *L'Amant rendu Cordelier à l'Obſervance d'Amour. Lyon* 1545. *in*-16. *La Croix du Maine* ne parle point de cet Ouvrage, qui eſt cité au n° 1701. de la Bibliotheque de M. *Brochard.*

V. la *Bibliotheque de la Croix du Maine.*

GUY PANCIROLE.

GUY *Pancirole* naquit le 17. Avril 1523. à *Reggio*, où ſa famille étoit une des plus illuſtres, d'*Albert Pancirole*, fameux Juriſconſulte de ſon tems. G. PANCIROLE.

Il apprit les Langues Latine & Grecque ſous *Sebaſtien Corrado* & *Baſſiano Lando*, & y fit en peu de tems de ſi grands progrez, que ſon

G. PANCIROLE. pere crut pouvoir le faire passer à l'âge de 14. ans à l'étude du Droit. Ce fut lui-même qui lui en apprit les premiers élémens, & *Guy* les étudia sous lui pendant trois ans, sans cesser pour cela de s'appliquer à l'étude des Belles Lettres.

On l'envoya ensuite en Italie, pour s'y donner entierement à celle de la Jurisprudence sous les Professeurs celebres qui y enseignoient. Il alla d'abord à *Ferrare*, où il prit les leçons de *Pasceto* & d'*Hyppolite Riminaldi*; il passa de là à *Pavie*, où il eut pour Maître le fameux *André Alciat*; il étudia ensuite à *Boulogne* sous *Marianus Socin*, & à *Padoue* sous *Marc Mantua* & *Jules Oradini*. Ce fut en cette derniere Ville qu'il termina son cours de Jurisprudence, auquel il avoit employé sept ans. La réputation qu'il s'y fit par son habileté, qui parut en plusieurs occasions dans des disputes publiques, attira l'attention du Senat de *Venise*, qui le nomma le 30. Octobre 1547. lorsqu'il n'étoit encore qu'étudiant, second Professeur des *Institutes* dans l'Université de *Padoue*.

doue. Cette nomination l'obligea de se faire recevoir Docteur, & ce fut *Marc Mantua* qui lui en donna le bonnet.

G. PANCIROLE.

Il s'acquitta des devoirs de son emploi avec tant de soin & d'application, qu'on crut devoir augmenter ses gages trois ans après, c'est-à-dire en 1550.

Après avoir rempli cette chaire pendant sept ans, il fut avancé le 10. Fevrier 1554. à la premiere des *Institutes*, qu'il ne garda pas cependant long-tems; car *Matthieu Griбaldi*, second Professeur du Droit Romain, étant mort en 1556. *Pancirole* fut nommé à sa place le 8. Octobre de cette année, & il la conserva pendant quinze ans.

Le desir de parvenir à la premiere chaire lui causa quelques chagrins en differens tems. Le premier qu'il eut à essuyer, fut lorsque *Jerôme Torniel* son collégue y fut avancé en 1559. mais quoiqu'il y eut de l'injustice dans les prétentions qu'il avoit à ce sujet, puisque *Torniel* étoit beaucoup plus ancien que lui, on augmenta pour l'appaiser l'année

G. PANCIROLE.

suivante 1560. son honoraire, qui étoit de trois cens florins.

Il eut plus de sujet de se plaindre, lorsque *Torniel* étant mort en 1563. on lui donna pour successeur *Jules Salerno*, qui avoit à la verité enseigné dans plusieurs Universitez d'Italie, mais qui étoit étranger à celle de *Padoue*; & beaucoup plus encore, lorsque *Salerno* étant mort l'année suivante 1564. on mit à sa place *Jean Cefalo*. Il se dégoûta alors entierement de l'Université de *Padoue*, résolu à la quitter lorsque l'occasion s'en presenteroit.

Elle ne se presenta qu'en 1571. *Aimon Craveta* premier Professeur en Droit Romain étant mort cette année à *Turin*, le Duc de Savoye, *Emmanuel Philibert* lui offrit sa place avec un honoraire de mille pieces d'or; & *Pancirole* l'accepta avec plaisir. Il n'eut pas sujet de se repentir de ce changement, car ce Prince lui témoigna toute sorte de consideration, de même que son fils *Charles Emmanuel*, qui augmenta ses appointemens de cent pieces, & les auroit même augmentez davan-

G. PANCIROLE.

rage, si les Chefs de l'Université ne s'y fussent opposez, dans la crainte que cette liberalité ne tournât en coutume, & qu'on ne fût obligé d'en donner autant à ceux qui viendroient après lui.

La Republique de *Venise* sentit bientôt la perte qu'elle avoit faite par son départ, & elle voulut réparer sa faute en le nommant à la place de *Cesalo*, mort en 1580. Mais *Pancirole* se trouvoit trop bien à *Turin* pour se rendre à ses desirs. Il fut cependant obligé de le faire dans la suite; car l'air du Piémont lui devint si funeste, qu'il perdit presque entierement un œil, & qu'il se vit en danger de perdre aussi l'autre. La crainte qu'il en eut, lui fit écouter les propositions qu'on lui fit de nouveau en 1582. & mille ducats d'appointemens qu'on lui offrît avec la chaire qu'il avoit tant souhaitée, l'engagerent à retourner dans une Ville qu'il n'avoit quittée que par dépit.

Le Duc de Savoye fit tout ce qu'il pût pour le retenir, & lui offrit jusqu'à 1400. pieces d'or de

G. PANCIROLE. pension, & même plus ; mais la crainte de devenir aveugle l'emporta en lui sur toute autre consideration. La ville de *Turin* voulut à son départ lui donner des marques de son estime, en lui accordant le droit de Bourgeoisie, & en lui faisant present de quelques pieces d'argenterie.

Il retourna donc à *Padoue*, où il professa pour la seconde fois jusqu'à l'an 1599. qu'il mourut le premier Juin âgé de 76. ans, après avoir vû augmenter ses appointemens jusqu'à la somme de 1200. ducats, d'abord en 1589. & ensuite en 1595. *Tommasini* dit qu'il mourut en 1591. âgé de 75. ans; mais il y a trop de confusion dans toutes ses dates, qui ne s'accordent point & qui se contredisent même souvent, comme on peut le voir en conferant ce qu'il dit de *Pancirole* dans ses Eloges & dans son Histoire de l'Université de *Padoue*, pour pouvoir les suivre. Dans le même endroit où il le fait mourir en 1591. il dit que les Papes *Gregoire XIV.* & *Clément VIII.* voulurent plusieurs

fois l'attirer à *Rome* pour le consulter, mais qu'il refusa toujours de quitter le séjour de *Padoue*, pour aller à la Cour de *Rome*. Comment *Clement VIII.* auroit-il souhaité l'attirer à *Rome*, puisqu'il ne fut élû Pape que le 30. Janvier 1592. & qu'il y avoit déja plus de huit mois que *Pancirole* étoit mort, selon lui? G. PANCIROLE.

Pancirole fût enterré à sainte Justine de *Padoue*, après qu'on eut fait son service dans l'Eglise de S. Antoine, où *François Vidua* de *Padoue* prononça son Oraison funebre.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Notitia utraque dignitatum cum Orientis, tum Occidentis ultrà Arcadii Honoriique tempora & in eam Guidi Panciroli Commentarium. Venetiis* 1593. & 1602. *in-fol.* It. *Lugduni* 1608. *fol.* It. *Genevæ* 1623. *in-fol.* It. dans le septiéme tome des *Antiquitez Romaines de Gravius*. Il ne s'est encore rien fait, au jugement de l'Abbé *Lenglet*, de plus sçavant, ni de plus utile pour l'Histoire Romaine, que cet Ouvrage.

2. *De Magistratibus municipalibus*

G. PANCIROLE. *& corporibus artificum libellus*, imprimé avec l'Ouvrage précedent & dans le troisiéme tome des *Antiquitez Romaines de Grevius*. Ce traité est très-propre, suivant *Struve*, pour entendre les Loix qui concernent la Magistrature Romaine, & il peut suffire, quoique l'Auteur s'y trompe souvent, de même que dans le précédent, par rapport à la Geographie.

3. *De Rebus Bellicis*. Ce petit Traité a été joint à la notice dans l'édition de *Lyon* de 1608.

4. *De quatuordecim Regionibus urbis Romæ, earumdemque ædificiis tam publicis quam privatis libellus*; imprimé à la suite de la notice.

5. *Thesaurus variarum Lectionum utriusque Juris in tres libros distinctus ab Hercule ex fratre nepote in lucem editus. Venetiis* 1610. *in-fol.* It. *Lugduni* 1617. *in-4°.*

6. *Consilia. Venetiis* 1578. *in-fol.*

7. *De claris Legum Interpretibus Libri IV. Venetiis* 1637. *&* 1655. *in-4°.* It. *Francofurti* 1721. *in-4°.* M. *Hoffman*, qui a publié cette derniere édition, dans laquelle il a

joint à l'Ouvrage de *Pancirole* ceux de *Jean Fichard*, de *Marc Mantua*, de *Jean B. de Gazalupis*, de *Catellan Cotta*, & d'*Alberic Gentilis* sur le même sujet, croit que *Pancirole* n'avoit point mis la derniere main à cet Ouvrage. Ce qui l'a fait entrer dans cette pensée, c'est que souvent il n'y a point de liaison dans la narration, que le stile en est dur & inégal, & qu'en quelques endroits l'Auteur ne s'accorde point avec lui-même. Mais ces défauts n'empêchent point que le Livre ne soit utile. G. PANCIROLE.

8. *Rerum Memorabilium Libri duo; quorum prior deperditarum, posterior noviter inventarum est. Ex Italico Latine redditi & notis illustrati ab Henrico Salmuth. Edimbergæ* 1599. *in*-8°. 2. *vol. secunda editio. Ibid.* 1607. *in*-8°. 2. *vol.* It. *Francofurti* 1617. *in*-8°. It. *Cum notis ejus Auctioribus. Francofurti* 1631. 1646. & 1660. *in*-4°. It. *Lipsiæ* 1707. *in*-4°. *Salmuth* dans son Epître Dedicatoire à *Frederic* Electeur Palatin datée du 5. Mars 1599. marque que *Joachim Camerarius*, Medecin de *Nuremberg*,

G. PANCIROLE. lui avoit communiqué un Manuscrit Italien de cet Ouvrage, que *Pancirole* avoit écrit en cette Langue en faveur du Duc de Savoye, & qu'il croyoit n'avoir jamais été imprimé, & l'avoit engagé à le traduire en Latin, ce qu'il avoit fait, en y joignant d'amples Commentaires. Il y parle de *Pancirole* comme d'un homme encore vivant; ce qui fait voir que *Tommasini* & plusieurs autres après lui se sont trompez en le faisant mourir en 1591. Son Ouvrage a été traduit en François par *Pierre de la Nouë* sous ce titre: *Les Antiquitez perduës. Des choses nouvellement inventées. Lyon* 1608. *in*-8°. *Olaus Borrichius* a opposé à la premiere Partie de l'Ouvrage de *Pancirole* une Dissertation, où il fait voir que notre siecle n'a rien perdu de ce que l'Antiquité avoit de bon & d'utile, & qu'au lieu du titre qu'il lui a donné, il auroit dû y mettre celui-ci: *De rebus hodie in desuetudinem abeuntibus*, ou bien, *De rebus antiquorum, quas posteritas intuitu meliorum abolevit, antiquavit, correxit. Michel Watson*

a

a donné une espece de Supplément à cet Ouvrage de *Pancirole*, qui est intitulé : *Theatrum variarum rerum exhibens excerpta & annotata ex Libris de rebus memorabilibus. Bremæ* 1663. *in*-8°. G. PANCIROLE.

9. *Pancirole* a fait des Notes sur tous les Ouvrages de *Tertulien*; mais il n'en a paru que celles qui sont sur le Traité de ce Pere *De Oratione*. C'est M. *Muratori* qui les a publiées, avec ce Traité plus complet qu'on ne l'avoit eu jusques-là, dans le troisiéme volume de ses *Anecdota. Patavii* 1713. *in*-4°.

10. *Stimuli virtutum, adolescentiæ Christianæ dicati ex Italica P. Guil. Baldesani Latine facti. Coloniæ* 1594. *in*-12.*(Draudius Bibliot. Classica.)

V. sa vie par *Jacques-Philippe Tommasini* dans le premier volume de ses Eloges, & dans les *Vitæ clarissimorum Jurisconsultorum Leickeri.* Une autre plus exacte & plus fournie de dates, à la tête du Livre *De claris Juris Interpretibus*, & dans le Recueil de *Leicker.*

* Ce Livre se trouve à Paris, chez Briasson.

OLAUS VORMIUS.

O. VORMIUS.

OLAUS *Vormius* naquit le 13. Mai 1588. à *Arbusen* Ville du Danemarc, dont son pere, issu d'une ancienne famille de Gueldre, étoit Bourguemestre. Il étudia d'abord dans sa Ville natale pendant six ans, après lesquels on l'envoya au College de *Lunebourg*. Il ne demeura cependant qu'une année en ce lieu. Il avoit des parens à *Emmerick* dans le Duché de Cleves, qui souhaiterent l'avoir auprès d'eux, & il y alla continuer ses études.

Après trois années de sejour en cette Ville, il retourna à *Arbusen*, d'où son pere l'envoya à *Marpourg* pour y faire sa Philosophie. Il la commença en 1605. mais les troubles ne lui permirent pas de l'achever; les Theologiens & les Professeurs de la Confession d'*Ausbourg* ayant été chassez de cette Ville se retirent à *Giessen*; il les y suivit & y acheva son cours. Il s'appliqua

ensuite quelque tems à la Theologie, de laquelle il passa bientôt à la Medecine, dont il avoit résolu d'embrasser la profession. O. VORMIUS.

Il alla dans ce dessein à *Strasbourg* en 1607. & y apprit pendant trois mois les premiers élémens de cette science. La réputation des Medecins de *Bâle* l'attira ensuite en cette Ville, où il fit de grands progrez sous *Felix Platerus*, *Gaspar Bauhin* & *Thomas Zuinger*.

Sur la fin de l'année 1608. il fit un voyage en Italie, & alla à *Padoue* où il demeura six mois occupé de tout ce qui pouvoit l'instruire & lui donner de nouvelles connoissances. Son merite le distingua dans cette Université, & on lui fit l'honneur peu de tems après son arrivée de le choisir pour Procureur de la Nation Allemande pour la Faculté de Medecine.

Les six mois de son sejour à *Padoue* étant écoulez, il acheva de visiter l'Italie & passa ensuite en France, s'arrêtant dans les Villes où il trouvoit des Medecins de réputation, dont il pouvoit apprendre quelque

O. VORMIUS.

par laquelle il s'est fait beaucoup considerer. Le Roi de Danemarc & les principaux Seigneurs du Royaume ne manquoient pas de le consulter dans leurs maladies & de suivre ses avis. *Cristian IV.* crût même devoir récompenser ses services en lui donnant un Canonicat de *Lunden*.

Il est mort le 31. Août 1654. âgé de 66. ans.

Il avoit été marié trois fois. La premiere le 26. Novembre 1615. à *Dorothée Finck* fille de *Thomas Finck* Professeur en Medecine, dont il eut six filles, & qui mourut le 21. Novembre 1628. La seconde en 1630. à *Susanne Janus* fille de l'Evêque de *Lunden*, dont il eut trois garçons, deux desquels lui ont survêcu, & qui mourut de la peste au mois d'Août 1637. à *Roschild*. La troisiéme en 1638. à *Madeleine Motzfeld* fille d'un Marchand de *Copenhague*, dont il a eu sept enfans, quatre fils & trois filles.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Quæstionum Hesiodicarum Heptades duæ. Hafniæ* 1616. in-4°. Il

fait voir dans cette Ouvrage une grande connoissance de la Langue Grecque. O. VORMIUS.

2. *Jubilum Evangelicum. Hafniæ* 1619. *in*-4°.

3. *Baccalaureatus Philosophiæ, cum suis requisitis & privilegiis. Hafniæ* 1621. *in*-12.

4. *Laurea Philosophica contrà Fratres Roseæ Crucis. Hafniæ in*-4°.

5. *Quæstionum Miscellanearum Decas. Hafniæ* 1622. *in*-4°.

6. *Exercitationes Physicæ. Hafniæ* 1623. *in*-4°. Tous ses Ouvrages sur la Philosophie sont peu de chose, parce qu'au lieu de prendre de chaque Philosophe ce qu'il y a de bon, il s'est attaché uniquement à *Aristote*.

7. *Cosmologicæ disceptationes tres. Hafniæ in*-4°.

8. *Commentaria in Libros Aristotelis de Mundo. Rostochii* 1625. *in*-8°.

9. *Fasti Danici. Hafniæ* 1626. 1643. 1651. *fol.* Il y a beaucoup d'érudition & de recherches dans cet Ouvrage, selon *Struvius*.

10. *Histoire de Norvvege.* (en Langue Danoise) *Copenhague* 1633. *in*-4°.

O. VORMIUS. 11. *Litteratura Danica antiquissima, vulgò Gothica dicta, & de Prisca Danorum Poësi. Hafniæ* 1636. *in*-4°. & 1651. *fol.*

12. *Monumentorum Danicorum Libri VI. Hafniæ* 1643. *fol.*

13. *Lexicon Runicum & Appendix ad Monumenta Danica. Hafniæ* 1650. *fol.* Ces trois Ouvrages renferment beaucoup de choses curieuses sur l'ancienne Langue Danoise. On accuse *Vormius* d'y avoir pillé un Suédois nommé *Jean Bureus.*

14. *Series Regum Daniæ duplex, & Limitum inter Daniam & Sueciam descriptio. Hafniæ* 1642. *in-fol.* Cet Ouvrage, qui renferme la suite des premiers Rois de Danemarc, a été tiré d'un ancien manuscrit écrit en Langue Runique, qui étoit celle des anciens Danois.

15. *Controversiarum Medicarum Exercitationes XVIII. Hafniæ, in*-4°.

16. *Selecta Controversiarum Medicarum Centuria. Basileæ* 1611. *in*-4°. Ces deux Livres ont été omis par *vander Linden* & par *Mercklinus* son continuateur.

17. *Institutionum Medicarum Epitome. Hafniæ* 1640. *in*-4°. O. VORMIUS.

18. *De Cornu aureo. Hafniæ* 1641. *fol.* La Dissertation qui compose ce volume traite d'un cornet d'or, qu'une Paysane trouva en Danemarc dans la terre en 1639. & qui étoit fort chargée de figures, que *Vormius* explique d'une maniere morale. Son explication fut attaquée par *Licetus*, qui dans son Ouvrage *De Antiquorum annulis* y en substitua une politique, & il la deffendit par l'Ouvrage suivant.

19. *De Aureo Cornu Danico ad Licetum Responsio. Amstelodami* 1678. *in*-12. avec le Livre de *Thomas Bartholin de Armillis veterum.*

20. *Historia Animalis, quod in Norvvegia quandoque è nubibus decidit, & sata atque gramina magno detrimento incolarum celerrimè depascitur. Hafniæ* 1653. *in*-4°.

21. *Tulshoi, seu Monumentum Stroense in Scania. Hafniæ* 1628. *in*-4°.

22. *Monumentum Trygvvaldense. Hafniæ* 1636. *in*-4°.

23. *Catalogus Musæi Vormiani.*

O. VORMIUS. *Hafniæ* 1642. & 1645. *in-16.* It. 1653. *in-4°.* *Vormius* avoit ramassé un Cabinet de curiositez que le Roi de Danemarc se faisoit un plaisir d'aller quelquefois visiter.

24. *Musæum Vormianum, seu Historia rerum variarum, tam naturalium quam artificialium, tam domesticarum quam exoticarum, quæ Hafniæ Danorum in ædibus Auctoris servantur variis Iconibus ornata, & edita à Wilhelmo Vormio Autoris filio. Lugd. Bat.* 1655. *fol.*

25. *Dissertatio de renum officio in re Medica & Venerea*; imprimée avec l'Ouvrage de *Thomas Bartholin de Usu flagrorum in re Medica & Venerea. Hafniæ* 1670. *in-8°.*

V. *Vindingius Academiæ Hauniensis.* Son Oraison funebre par *Thomas Bartholin* dans les *Memoriæ Medicorum Henningi Witten.*

JAQUES SAVARY, & JAQUES SAVARY DES BRUSLONS, son fils.

JAQUES *Savary* naquit à *Doué* en Anjou le 22. Septembre 1622. d'une famille originairement noble, mais dont la branche cadette, de laquelle il étoit, s'étoit adonnée au commerce dès le milieu du 16^e^ siecle. J. SAVARY.

Il étoit fort jeune quand il perdit *François Savary* son pere. *Denise Guenivau* sa mere ayant pris soin de son éducation, l'envoya à *Paris*. Deux de ses parens, dont l'un étoit neveu de M. d'*Aligre*, alors Chancelier de France, le mirent d'abord en pension chez un Procureur au Parlement, & ensuite chez un Procureur au Châtelet; après quoi il passa chez des Marchands le tems prescrit pour l'apprentissage, & fut reçu dans le Corps des Merciers, où il entreprit le commerce en gros.

Il se maria en 1650. & épousa *Catherine Thomas*. Huit ans après, c'est-à-dire en 1658. il quitta le

J. SAVARY. commerce, ayant fait en peu de tems une fortune assez considérable.

La protection de M. *Fouquet* Sur-Intendant des Finances, le détermina à entrer dans les Finances. La premiere affaire à laquelle il eut part réussit; mais celle des Domaines du Roi, adjugée à une Compagnie, à la tête de laquelle on l'avoit mis, lui fut nuisible. Non seulement on lui ôta les Domaines après la mort du Ministre qui le protegeoit, il ne lui fut pas même possible de recouvrer les avances considerables qu'il avoit faites.

Un an auparavant il avoit été nommé Agent des affaires de la Maison de Mantoue en France.

Le Roi ayant donné en 1667 une Declaration pour accorder des privileges & des pensions à ceux de ses Sujets, qui auroient douze enfans vivans, M. *Savary* fut un des premiers à presenter sa Requête, & il fut commis par M. le Chancelier pour l'examen de celles des autres. Mais la Declaration de 1667, n'ayant point été executée,

il n'en tira d'autre avantage, que de se faire connoître du Chancelier. J. SAVARY.

Il fut ensuite admis dans le Conseil de la Reforme pour le Commerce, & ses Memoires & ses Avis y parurent si solides, que la plûpart des Articles de l'Ordonnance de 1670. furent dressez suivant les avis qu'il avoit donnez. D'où vient que M. *Pussort* Président de la Commission appelloit ordinairement cette Ordonnance *le Code Savary*.

M. *Bignon* Conseiller d'Etat, l'ayant fait dans la suite connoître à M. *Pelletier* Contrôleur General des Finances, ce Ministre le chargea de l'examen des Comptes des Domaines d'Occident.

Il perdit sa femme en 1685. & bientôt après il tomba dans des infirmitez douloureuses, qui furent cause de sa mort. Elle arriva le 12. Octobre 1690. lorsqu'il étoit âgé de 68. ans. Il avoit eu dix-sept enfans, onze garçons & six filles; onze seulement lui ont survêcu, entr'autres *Jaques Savary des Brusllons*, & *Philemon-Louis Savary*,

J. SAVARY. Chanoine de l'Eglise Royale de S. *Maur*.

On a de lui les deux Ouvrages suivans.

1. *Le parfait Négociant*, ou *Instruction generale pour ce qui regarde le Commerce des Marchandises de France & des Pays Etrangers*. Les Commissaires nommez par le Roi pour travailler à l'Ordonnance de 1670. pour le Commerce, ayant pressé M. *Savary* de communiquer au Public ses instructions sur ce sujet, il se détermina à publier cet Ouvrage, qui fut imprimé pour la premiere fois à *Paris* en 1675, *in*-4°. On le réimprima quatre ans après, c'est-à-dire en 1679. dans la même Ville avec plusieurs additions, dont la plus considerable étoit un *Traité du Commerce qui se fait par la mer Mediterannée dans toutes les Echelles du Levant*. Ces deux éditions ont été suivies de plusieurs autres, dans chacune desquelles l'Auteur a fait des additions. La septiéme a été *revûë, corrigée & augmentée sur les Manuscrits de l'Auteur; ensemble des Nouvelles Ordonnances, Arrêts & Regle-*

mens intervenus sur le fait du Commerce & des Manufactures, par le sieur Jaques Savary des Bruslons son fils. Avec l'Art des Lettres de Change du feu sieur du Puis de la Serra, Avocat en Parlement, & le Traité des Changes Etrangers du sieur Claude Naulot. Paris 1713. in-4°. La huitiéme édition a été revûë & augmentée par M. Philemon-Louis Savary, Chanoine de l'Eglise Royale de S. Maur. Paris 1721. in-4°. & plusieurs fois ailleurs. Cet Ouvrage a été traduit en Allemand, en Hollandois, en Anglois & en Italien, & on l'a cité au Palais même pendant la vie de l'Auteur. J. SAVARY.

2. *Pareres*, ou *Avis & Conseils sur les plus importantes matieres du Commerce, contenant la résolution des questions les plus difficiles sur les banqueroutes, les Lettres de Change, & ensemble les Arrêts de Parlement rendus conformément à ces Pareres. Paris 1688. in-4°.* C'est la premiere édition de cet Ouvrage, qui sert de second volume au précedent, & qui a été imprimé plusieurs autres fois.

J. SAVARY DES BRUSLONS.

Jacques Savary des Bruslons son fils n'a pas seulement travaillé à l'aug-

J. SAVARY DES BRUSLONS.

mentation & à la perfection des Ouvrages de son pere ; il en a aussi entrepris un de son chef, déterminé à cela par la situation où il se trouvoit.

M. *de Louvois* ayant succedé à M. *Colbert* dans la Sur-Intendance des Arts & des Manufactures de France, forma le dessein d'établir à la Doüane de *Paris* un Inspecteur General des Manufactures, & choisit pour cet emploi en 1686. M. *Savary des Bruslons*, qui n'avoit alors que 29. ans. Celui-ci voulant se mettre au fait de toutes les especes de marchandises qui passent par la Doüane, rangea par ordre alphabetique tous les mots qui avoient rapport au Commerce & aux Manufactures, à mesure qu'il les apprenoit. Devenu plus habile, il y ajoûta quelques définitions ou explications, & donna le nom de *Manuel Mercantille* à ce Recüeil, qu'il n'avoit fait que pour son usage particulier & sans aucun dessein d'en faire part au Public. Il y joignit dans la suite un extrait des Livres de Commerce imprimez en France

n dans les Pays Etrangers, des
rdonnances, des Arrêts & des
eglemens qui regardent cette ma-
ere. Il s'adressa même aux Inspec-
urs du Commerce établis dans les
rovinces, & tira d'eux de grands
cours pour perfectionner son re-
ieil. L'Ouvrage étoit en cet état,
uand les Magistrats que le Roi
voit choisis pour présider au Con-
il de Commerce, furent instruits
e ce qu'il avoit ramassé sur cette
atiere. On loüa fort son plan, on
exhorta à le continuer, & on l'en-
gea même à pousser ses vûës au-
elà de ce qu'il s'étoit proposé. Ce
it alors que ses occupations & sa
nté ne lui permettant point de
mplir seul un plan si vaste, il prit
parti d'engager *Philemon-Louis*
avary son frere, qui s'étoit con-
nté jusques-là de lui fournir des
traits de Relations de Voyages,
d'autres Livres, qui pouvoient
i être utiles, de prendre beaucoup
us de part à cet Ouvrage. Les
eux freres travaillant à l'envie l'un
e l'autre, l'Ouvrage avança de ma-
iere qu'on l'annonça au Public

J. SAVARY DES BRUSLONS.

J. SAVARY DES BRUSLONS.

dans le Journal des Sçavans de l'année 1713. Mais M. *Savary des Bruslons* ne pût s'acquitter de la parole qu'il avoit donnée, à cause des différentes maladies dont il fut attaqué depuis 1713. jusqu'en 1716. Sa mort causée par une fluxion de poitrine, & qui arriva le 22. Avril 1716. lorsqu'il étoit âgé de 56. ans, mit M. *Savary*, Chanoine de *S. Maur*, son frere, dans l'obligation de continuer seul l'Ouvrage, qui parut enfin en 1723. sous ce titre:

Dictionnaire Universel du Commerce. Ouvrage posthume du sieur Jaques Savary des Bruslons, Inspecteur General des Manufactures pour le Roi à la Doüane de Paris, continué sur les Memoires de l'Auteur, & donné au Public par M. Philemon-Louis Savary Chanoine de l'Eglise Royale de S. Maur des Fossez, son frere. Paris. Estienne 1723. fol. 2. vol. Le même *Philemon Louis Savary*, animé par le favorable accüeil que le Public a fait à ce Dictionnaire, a travaillé pendant 5. années pour le porter à une plus grande perfection; & avant sa mort, qui arriva en Septembre 1727. il avoit achevé un 3^e^ volume pour ser-

Y.2.273

vir de supplément aux 2. premiers, qui paroîtra à la fin de cette année 1729. chez le même Libraire.

V. la vie de *Jacques Savary* à la tête de son *Parfait Négotiant*, huitiéme édition.

LOUIS CASTELVETRO.

LOUIS *Castelvetro* naquit à *Modene* l'an 1505. de *Jacques Castelvetro* & de *Bartolomea dalla Porta*, tous deux d'une famille noble & illustre. Les heureuses dispositions qu'il fit voir dès sa premiere jeunesse pour les sciences engagerent ses parens à ne rien épargner pour son éducation. L. CASTELVETRO.

Il commença ses études dans sa Patrie, & alla ensuite les continuer dans les principales Universitez d'Italie, comme à *Boulogne*, à *Ferrare*, à *Padoue* & à *Sienne*; ce fut dans cette derniere Ville, que pour se conformer aux desirs de son pere, il étudia en Droit; mais son inclination le portoit ailleurs, & le lui fit bientôt negliger. Il aimoit les Belles Lettres, & il leur donnoit

L. CASTELVETRO.

tout le tems qu'on vouloit qu'il donnât à la Jurisprudence ; il résolut même de renoncer pour toujours à cette science, lorsqu'il eût été reçû dans l'Academie des *Intronati* de *Sienne*, qui étoit alors très-florissante ; mais les lettres pressantes de son pere, & les exhortations réïtérées de ses amis le déterminerent enfin à s'y appliquer de nouveau, & à s'y faire recevoir Docteur.

S'il fut obligé de faire ceder en cela son goût à celui des autres, il le fut encore par rapport au lieu de sa demeure. Son dessein avoit été de se fixer à *Sienne* ; mais son pere & un de ses oncles maternels le firent venir à *Rome*, pour le pousser dans les voyes de la fortune.

Cet oncle étoit *Jean Marie dalla Porta*, qui ayant été d'abord Secretaire d'*Alphonse I.* Duc de *Ferrare*, passa ensuite au service de *François Marie de la Rovere* Duc d'*Urbin* ; il étoit alors à *Rome* pour les affaires de ce Prince, qui fut si content de ses services, qu'il lui donna en 1530. le Château de *Frontone* avec le titre de Comte. Le crédit & les amis

qu'il avoit tant à la Cour d'*Urbin* qu'à celle de *Rome*, lui faisoient esperer qu'il pourroit contribuer à l'avancement de son neveu, qu'il aimoit avec d'autant plus de tendresse, qu'il n'avoit point d'enfans. Il avoit dessein de le faire charger dans la suite à sa place des affaires de la Cour d'*Urbin* à celle de *Rome*, & de lui procurer l'Evêché de *Gubbio*, que le Pape lui avoit promis pour un de ses freres, mais qu'il n'en jugeoit pas digne, lorsqu'il viendroit à vacquer, & il fit part de ce dessein à son neveu, pour l'engager davantage à se perfectionner dans la science du Droit & dans les affaires de la Cour. L. CASTELVETRO.

Mais tout cela ne fut point capable de tenter *Castelvetro*; il n'étoit ni interessé ni ambitieux, & il ne voulut point sacrifier son inclination, pour satisfaire deux passions, qu'il ignoroit. Il sortit même secretement de *Rome*, & retourna à *Sienne*, où il se donna de nouveau avec beaucoup d'ardeur aux Langues Grecque, Latine & Italienne.

Il demeura en cette Ville jusqu'à ce que la colere de son pere, qui

L. CASTELVETRO.

qui ne rouloit que sur des bagatelles, devint pour lui une source de chagrins & de disgraces. Comme c'est ici l'évenement le plus considerable de sa vie, il est bon d'en donner un détail un peu circonstancié.

Annibal Caro fameux Poëte Italien, fit vers l'an 1553. pendant qu'il étoit Secretaire du Cardinal *Alexandre Farnese*, une de ces Pieces de Vers, que les Italiens appellent *Canzone*, à la loüange de la Maison Royale de France, qui fut intitulée *la Canzone de' Gigli d'Oro*. Ses amis reçûrent cet Ouvrage avec de grands applaudissemens, le traiterent de chef-d'œuvre, & dirent hautement que *Petrarque* n'auroit pas pû mieux faire. *Aurelio Bellincini*, Gentilhomme Modenois, qui étoit alors à *Rome*, l'ayant vû, voulut avant que d'en dire son sentiment sçavoir celui de *Castelvetro*; & le lui envoya en le priant de lui mander ce qu'il en pensoit.

Castelvetro fit cequ'il souhaitoit; mais il le pria en même tems de ne montrer sa lettre à personne,

non

non pas qu'il doutât de la bonté de sa Critique, & qu'il ne pût soûtenir ce qu'il reprenoit; mais parce qu'il appréhendoit que *Caro* étant un homme de basse naissance, qui ne s'étoit élevé que par le crédit de son Maître, & par ses Poësies, ne prit feu en voyant critiquer ses Vers, & que sa colere ne pût avoir des suites.

L. CASTELVETRO.

Bellincini ne laissa pas de montrer ce qu'il lui avoit écrit, mais sans parler de lui. Sa précaution fut cependant inutile; car *Annibal Caro* irrité au souverain point, fit si bien qu'il découvrit d'où venoit ce coup, & commença à se venger en déchirant par tout *Castelvetro*, qu'il traitoit de petit pédant & de petit Grammairien, *Pedantuccio e Gramaticuccio*.

Celui-ci ayant appris que ce qu'il avoit mandé en confidence à un ami étoit devenu public, & choqué de la conduite de *Caro*, qui au lieu de lui répondre par des raisons, n'employoit pour cela que des injures, composa de nouvelles Remarques sur le Commen-

L. CASTELVETRO.

taire que *Caro* avoit ajoûté à ses Vers ; Remarques ausquelles celui-ci ne répondit rien, se contentant de dire que le Commentaire n'étoit point de lui.

Castelvetro fit outre cela une explication adressée à un de ses amis, qui l'avoit demandée, sur plusieurs choses qui lui avoient paru obscures dans son premier écrit, à laquelle *Caro* donna dans la suite le nom de *Replique*, comme si elle avoit été précedée d'une Réponse de sa part.

Jusques-là la dispute se termina à quelques écrits, qui ne furent point imprimez ; mais elle alla plus loin dans la suite. *Annibal Caro*, qui cherchoit les moyens de réduire un adversaire qu'il craignoit, résolut d'en employer deux ; le premier fut de lui répondre en forme, & le second plus aisé & plus expéditif, fut de le commettre avec le Tribunal de l'Inquisition.

Il commença par composer une défense de ses Vers avec le secours de plusieurs Sçavans, qui étoient attachez à la Maison *Farnese*, ou

qui étoient de ses amis, & principalement de *Benoît Varchi*, & *Jean François Commendon*, qui fut depuis Cardinal. Cette Piece, où ils semerent un grand nombre de traits violens & emportez contre *Castelvetro*, & que l'on pourroit justement appeller un libelle diffamatoire, ne fut pas imprimée d'abord; on en fit seulement faire plusieurs copies, qu'on envoya par toute l'Italie aux Partisans de *Caro*, avec ordre de ne les communiquer qu'à des amis, qui se contentassent de répandre en general dans le Public que *Castelvetro* y étoit refuté d'une maniere invincible, sans entrer dans le détail de la refutation, qu'on vouloit qu'il ignorât. Mais lorsque *Castelvetro* fut embarassé dans les procedures de l'Inquisition, comme je le dirai plus bas, on crut qu'il n'y avoit plus de Réponse à craindre de sa part, & qu'on pouvoit faire imprimer l'Ouvrage de *Caro*. Il parut en 1558. sous ce titre: *Apologia degli Accademici di Banchi di Roma contra Lodovico Castelvetro in difesa della seguente Can-*

L. CASTELVETRO.

L. CASTELVETRO.

zone del Commendatore Annibal Caro. In Parma, *in*-8°.

Mais les adversaires de *Castelvetro* furent trompez, car cet Ouvrage ne lui fut pas plûtôt tombé entre les mains, qu'il y répondit par un autre, qu'il composa en fort peu de tems, mais qui à cause des circonstances fâcheuses où il se trouvoit, ne pût être imprimé qu'en 1560. Il est intitulé :

Di Lodovico Castelvetro Ragione di alcune cose segnate nella Canzone di Annibal Caro : Venite all' ombra de' gran Gigli d'Oro. In Venezia. Comme les amis de *Caro* avoient ajoûté à sa défense des Poësies satyriques contre *Castelvetro*, les amis de celui-ci en firent aussi de semblables contre *Caro* ; mais comme il ne vouloit se défendre que par des raisons, il refusa de les joindre à son Livre, & ce ne fut qu'après sa mort que quelques-unes parurent au jour.

Caro n'osant pas, ou ne croyant pas pouvoir repliquer à *Castelvetro*, en commit le soin à *Benoît Varchi*, qui composa à la verité l'Ouvrage

qu'il souhaitoit, mais ne voulut jamais permettre qu'on le publiât de son vivant; ce ne fut que quelques années après sa mort, arrivée en 1566. qu'il fut imprimé sous ce titre : *L'Ercolano ; Dialogo di Benedetto Varchi, nel quale si ragiona generalmente delle lingue, &c. composto da lui sull' occasione della disputa occorsa tra' l Commendator Caro, e Lodovico Castelvetro. In Firenze* 1570.

L. CASTELVETRO.

Quoique *Castelvetro* fut alors errant dans les Pays Etrangers, où il manquoit des Livres necessaires, & accablé des maux ausquels il succomba peu de tems après, il n'eut pas plutôt vû ce Livre, qu'il travailla à y répondre; mais sa mort arrivée l'année suivante 1571. ne lui permit de faire qu'une petite partie de sa Réponse, que *Jean-Marie Castelvetro* jugea digne de voir le jour, quoiqu'il n'y eût pas mis la derniere main, & qu'il publia sous ce titre : *Correzione di alcune cose del Dialogo delle Lingue del Varchi per Lodovico Castelvetro. In Basilea* 1572.

Il parut du vivant de *Castelvetro*

L. CASTELVETRO.

un autre Ouvrage au sujet de sa dispute avec *Caro* : intitulé : *Discorso di Girolamo Zoppio intorno ad alcune opposizioni di Lodovico Castelvetro, alla Canzone de' Gigli d'Oro composta da Annibal Caro in lode della Real Casa di Francia. In Bologna* 1567. Mais il ne paroît pas qu'il y ait répondu, soit qu'il ne l'ait pas crû meriter de réponse, soit qu'il ne l'ait pas connu ; ce qui est assez probable, puisqu'il étoit alors éloigné de l'Italie.

Ce sont là les écrits qui parurent dans le cours de cette dispute entre *Caro* & *Castelvetro*. Plusieurs personnes de consideration s'entremirent pour la faire cesser & pour les reconcilier ensemble ; mais ils ne purent y réussir. *Annibal Caro* fier du crédit de son patron, étoit résolu à accabler son ennemi. Comme les écrits étoient une voye trop longue & trop difficile pour y réussir, il prit le parti de le faire dénoncer à l'Inquisition, comme suspect d'heresie, & une occasion qui se presenta lui en facilita les moyens.

Castelvetro avoit un frere nommé

Paul, qui étoit un débauché, & qui mangeoit tout son bien; il l'en avoit repris plusieurs fois charitablement, mais voyant qu'il étoit incorrigible, il étoit convenu avec le reste de sa famille de le faire enfermer, & de lui ôter l'administration de son bien. Cette résolution irrita *Paul* contre son frere, & l'engagea à s'unir pour se venger à *Annibal Caro*. Ce fut par ses suggestions qu'il dénonça *Castelvetro* au Tribunal de l'Inquisition comme heretique. L. CASTELVETRO.

Celui-ci fut cité aussi-tôt sur cette dénonciation, mais la crainte qu'il eut que le crédit de ses ennemis ne l'emportât sur son innocence, ne lui permit pas de se presenter. Il se tint caché en differens endroits des Etats du Duc de *Ferrare*, tant que dura le Pontificat du Pape *Paul IV*. qui étoit de la Maison de *Caraffe*.

Pie IV. ayant été élû Pape après sa mort, les amis & les parens de *Castelvetro*, & principalement *Gilles Foscherari* Evêque de *Modene*, lui persuaderent malgré sa répugnance

L. CASTELVETRO.

d'aller à *Rome* se justifier des calomnies intentées contre lui. Il y alla en 1560. avec *Jean Marie* son frere, & se presenta devant les Cardinaux de la sacrée Congregation, qui lui donnerent pour prison le Monastere de sainte Marie *in Via*, sans cependant exiger de lui de caution, & lui permettant de voir tous ceux qu'il voudroit ; ce qui lui attira des visites de plusieurs personnes de consideration & de plusieurs Sçavans, qui souhaitoient le connoître.

Thomas de Vigevano, deputé pour cette affaire, lui fit subir plusieurs interrogatoires, & n'oublia rien pour découvrir ces prétenduës erreurs qu'on lui attribuoit ; mais ne pouvant rien trouver de semblable, il le menaça à la fin des traitemens les plus severes, s'il n'avoüoit sa faute. *Castelvetro* se retrancha toujours sur son innocence, ne pouvant faire autre chose, puisque suivant la pratique du Tribunal devant lequel il étoit, on ne lui déclaroit point ce dont il étoit accusé. Au reste ces menaces & le bruit qui

L. CASTELVETRO.

ſe répandit, que le Cardinal Alexandrin, qui fut depuis le Pape *Pie V.* Inquiſiteur General, alloit faire renfermer dans les priſons de l'Inquiſition tous ceux qui étoient ſuſpects d'hereſie, le firent ſonger à ſortir d'un lieu, où il ne faiſoit pas bon pour lui. Il ſe déroba donc ſecretement avec ſon frere, & ſortit de *Rome* pour ſe rendre en Lombardie, où il arriva heureuſement par des chemins détournez, malgré les pourſuites de ceux qu'on avoit envoyez après eux, lorſqu'on s'étoit apperçu de leur fuite.

Caro ne l'eut pas plutôt appriſe, qu'il employa le ſecours de ſes amis pour achever ce qu'il avoit commencé. L'Inquiſition condamna *Caſtelvetro* comme coupable préſumé des erreurs dont il étoit accuſé, & l'excommunia; à l'égard de ſon frere, elle le cita à *Rome* ſous peine d'excommunication. Mais n'ayant garde d'y retourner, il fut obligé de s'exiler comme ſon frere de ſa Patrie, ce qui dérangea fort leurs affaires domeſtiques.

Annibal Caro ſe vit alors pleine-

ment satisfait, mais il ne joüit que peu d'années du fruit de sa victoire. Car ayant demandé au Cardinal *Farnese* la permission de résigner à un de ses neveux une Commanderie de Malte, qu'il avoit euë par le crédit de ce Cardinal, & ne l'ayant pû obtenir, il en fut si irrité, qu'il lui demanda son congé. Le Cardinal le lui accorda, en lui reprochant qu'il l'avoit comblé de biens qu'il ne meritoit pas, & qu'il avoit maltraité pour l'amour de lui le plus sçavant homme qu'il y eût alors. Cette disgrace fut un coup de foudre pour *Caro*, qui mourut peu de tems après, le 28. Novembre 1566.

Castelvetro étant arrivé en Lombardie, se tint caché tout l'hiver dans un Village du Modenois; le Comte *Hercule Contrario* le logea aussi quelque tems à sa terre de *Vignola*, & même à *Ferrare* dans son Palais, quoique secretement. Mais enfin la nouvelle qui vint alors de sa condamnation, & les Ordonnances severes qu'on publia contre ceux qui étoient suspects ou coupables

d'heresie, & contre leurs fauteurs, l'obligerent à sortir tout-à-fait de l'Italie avec son frere. L. CASTELVETRO.

Ainsi aux premiers beaux jours de l'année 1561. il se retira à *Chiavennes*, ville du Pays des Grisons, où il trouva un Grec, nommé *François Porto*, qui étoit son ancien ami, & à qui il avoit autrefois procuré une chaire en Langue Grecque à *Modene*. Ce Sçavant le reçut chez lui; mais il n'avoit pas dessein de demeurer en ce lieu, qui n'étoit rempli que de Marchands & d'artisans; il s'étoit proposé de passer en France, où il avoit des amis, qui l'invitoient par de grandes promesses à y venir; & comme *Porto* avoit quelques affaires à *Paris*, ils partirent ensemble pour *Lyon*.

En passant à *Geneve*, cette Republique fit de si grandes instances à *Porto*, pour l'engager à y rester, & y professer la Langue Grecque, qu'il se rendit à ses desirs & s'arrêta là. Cette circonstance, & plus encore, une retention d'urine assez douloureuse, qui attaqua *Castelvetro*,

L. CASTELVETRO.

l'empêcherent d'aller plus loin, quoique ses amis de France le pressassent fort de venir, & qu'il lui eussent même fait tenir de l'argent, pour son voyage. Il se contenta de leur envoyer son frere pour leur faire ses excuses, & pour leur reporter leur argent.

Une autre motif l'engageoit à ne point s'éloigner de *Chiavennes*, c'est que cette Ville n'est pas éloignée de *Trente*, où le Concile se tenoit alors, & qu'il esperoit y faire porter son affaire, & l'y terminer plus aisément qu'il n'auroit pû le faire à *Rome*. En effet il fit plusieurs démarches pour y être écouté & reçu dans ses défenses; mais le Pape lui fit dire, que puisque sa cause avoit été portée à l'Inquisition de *Rome*, il falloit qu'il se presentât devant elle; qu'au reste il ordonneroit qu'il fût traité avec douceur, & que s'il étoit innocent, non seulement on l'absoudroit, mais que sa Sainteté le combleroit de bienfaits, & que s'il étoit tombé dans quelque erreur, on exigeroit seulement de lui une retractation particuliere; mais

il ne se fia pas à ces belles paroles, dit le Cardinal *Palavicin*, qui rapporte ce fait dans son *Histoire du Concile de Trente*; ses ennemis vivoient encore, & il appréhendoit que leur ressentiment ne l'emportât sur la bonne volonté que le Pape lui témoignoit. L. CASTELVETRO.

Voyant qu'il n'avoit rien à esperer du Concile, qui finit sans rien faire de ce qu'il souhaitoit, & peut-être las d'un sejour où il ne se trouvoit pas trop bien, il se rendit enfin aux desirs de ses amis de France, & quitta *Chiavennes*, où il avoit demeuré deux ans, pour aller s'établir à *Lyon*.

On ne sçait combien de tems il demeura dans cette Ville; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y composa son Commentaire sur la Poëtique d'*Aristote*, & qu'il y demeuroit le 20. Janvier de l'an 1567. car on trouve cette date écrite de sa main sur un Manuscrit original de cet Ouvrage en ces termes: *In Lione sopra il Rodano il di xx. di Gennaio l'anno di Christo* 1567.

Les troubles que les Huguenots

L. CASTELVETRO.

rapporté dans le *Menagiana*, où il est dit (*a*) que le feu ayant pris à *Lyon* dans sa maison, il se mit à crier : *La Poëtica*, sauvez ma Poëtique.

Castelvetro sauvé ainsi de plusieurs dangers, se retira à *Geneve*, où *François Porto* tâcha de le consoler de ses disgraces, & retourna ensuite à sa premiere demeure de *Chiavennes.* Sa réputation attira en ce lieu plusieurs jeunes gens qui souhaitoient apprendre de lui la Langue Grecque, & il leur fit des leçons sur *Homere.*

Pendant ce tems là son frere alla à la Cour de *Vienne*, où il fut si bien reçu, que *Castelvetro* crut devoir s'y transporter aussi. L'Empereur *Maximilien*, qui connoissoit son merite, lui témoigna toute sorte de bienveillance, & lui fit ressentir plus d'une fois des effets de sa liberalité, ce qui l'engagea à lui dédier son Commentaire sur la Poëtique d'*Aristote*, qu'il fit imprimer par le conseil de ses amis à *Vienne*, en 1570.

(a) *Tom. 3. p.* 128.

Il se seroit volontiers fixé en ce lieu, mais la peste l'en chassa, & l'obligea à retourner à *Chiavennes.* Son dessein étoit d'attendre les beaux jours du Printems, pour aller demeurer à *Bâle*, où quelques Italiens de ses amis l'avoient engagé de se rendre, & pour y finir ses jours. Il ne put cependant l'executer, car il fut attaqué en même tems des douleurs d'une retention d'urine, qui le tourmentoit par intervalles, d'un mal de côté & d'une fiévre violente, qui le réduisirent à l'extrêmité. Il en mourut le 21. Février 1571. âgé de 66. ans, à *Chiavennes*, & non point à *Bâle* ni à *Modene*, comme le disent quelques-uns.

L. CASTELVETRO.

L'Auteur des additions & des corrections aux *Naudaana*, dit que les sentimens sont partagez touchant le lieu de sa mort, mais qu'il lui semble que cette dispute devoit être décidée par l'Epitaphe que son frere fit mettre sur son tombeau & que *Ghilini* rapporte, puisqu'il y est dit expressement qu'il vint mourir dans sa Patrie. *Teissier* a repeté

L. CASTELVETRO.

la même chose dans ses additions aux Eloges de M. *de Thou*. Cependant l'Epitaphe ne dit rien de semblable, & même dit précisement le contraire. La voici.

D. O. M.
Memoriæ Ludovici Castelvitrei
Mutinensis,
Viri scientiæ, judicii, morum, ac vitæ
incomparabilis,
Qui dum Patriam ob improborum
Hominum sævitiam fugit,
Post decennalem peregrinationem
Tandem in libero solo liber moriens
Liberè quiescit.
Anno ætatis suæ LXVI.
Salutis verò nostræ MDLXXI. die
XXI. Febr.
F. M. M. P.

Castelvetro étoit un homme fort reglé dans ses mœurs & d'une conduite irreprochable. Il ne voulut jamais se marier, de peur que les soins d'un ménage ne le détournassent de l'étude, qui faisoit sa passion favorite. Il semble que l'on ait tort de douter de sa catholicité; les démarches qu'il fit en plusieurs occasions pour se justifier des erreurs

qu'on lui attribuoit, marquent assez son attachement à l'Eglise Catholique. S'il se retira dans des Pays Protestans, il ne le fit que parce qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui en Italie, & qu'il y avoit tout à craindre du crédit & de la mauvaise volonté de ses ennemis. Il ne tint point à lui qu'il ne demeurât dans des Royaumes Catholiques, les desseins qu'il avoit formez de se fixer en France & ensuite à *Vienne* en sont d'assez bonnes preuves. Aussi ceux qui lui font un crime de cette retraite, ont-ils ignoré la plûpart des faits qui le concernent, comme il est facile de le voir par la confusion & la fausseté qui regne dans tout ce qu'ils en disent. L. CASTELVETRO.

Il vivoit fort sobrement, & se bornoit à un souper très-leger. Il dormoit peu, & ne couchoit jamais sur un matelas, mais seulement sur une paillasse. Les biens ne lui étoient de rien, & pourvû qu'il eût dequoi avoir des Livres, il abandonnoit à son frere bien aimé *Jean Marie* la disposition de tout ce qu'il avoit. Exemt d'ambition, il résista

L. CASTELVETRO.

toujours aux sollicitations qu'on employa pour l'attirer à *Rome*, où son merite & le crédit de son oncle pouvoient lui ouvrir une voye aux honneurs.

Ardent pour ses amis & pour tous ceux qui pouvoient avoir besoin de ses services, il ne se refusa jamais à eux ; il s'employoit même avec ardeur dans toutes choses où il pouvoit leur être utile.

Sa conversation étoit en même tems utile & agréable, quoiqu'il parlât peu & que sa briéveté rendît son discours quelquefois obscur ; défaut qui se trouve dans ses Ouvrages.

Il étoit naturellement colere, mais il sçavoit se moderer par raison, & pardonnoit sans peine à ceux qui l'avoient offensé, pourvû cependant qu'il ne s'agît point de Belles Lettres & de Sciences, car alors il ne vouloit jamais ceder ; & même plus ses adversaires étoient habiles & sçavans, plus il s'opiniâtroit à leur tenir tête, sous prétexte qu'il aidoit par là à trouver la verité. Cette conduite lui attira des

L. CASTELVETRO.

disputes avec plusieurs Sçavans, mais aucune ne fit plus de bruit & ne fut plus préjudiciable à son repos que celle qu'il eut avec *Annibal Caro*.

Un autre défaut qu'il avoit étoit une envie demesurée de critiquer & de reprendre ; rien ne lui plaisoit, & il trouvoit toujours à redire aux Ouvrages les plus parfaits. Un tel caractere ne pouvoit lui procurer beaucoup d'amis, aussi étoit-il peu aimé, quoiqu'on estimât son habileté & son sçavoir.

Il avoit appris la Langue Hebraïque d'un Juif de *Modene* fort habile nommé *David*. Il possedoit parfaitement la Langue Provençale, d'où l'on prétend que l'Italienne tire son origine. C'étoit *Jean Marie Barbieri* de *Modene* qui la lui avoit enseignée, & il traduisit avec lui en Italien les vies des Poëtes Provençaux & une Grammaire Provençale d'un bon Auteur, dans le dessein de faire imprimer ces traductions ; mais ses disgraces empêcherent de l'executer.

Ce qu'il sçavoit le mieux étoit

L. CASTELVETRO.

les Langues Latine & Grecque, dans lesquelles il écrivoit avec une grande pureté. Mais il ne les cultivoit pas tellement qu'il negligeât l'Italienne, qu'il aimoit par dessus toutes les autres. Elle faisoit le principal objet de son application, & il composa un jour un Traité pour prouver que les Italiens devoient plûtôt écrire en leur Langue, même sur les matieres les plus relevées, qu'en Latin, contre le sentiment d'*Antoine Fiordibello* de *Modene* & de *Paul Sadolet*, qui avoient prétendu le contraire. Ce Traité s'est perdu.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *La Poëtica d'Aristotele vulgarizzata & sposta. Vienna d'Austria* 1570. *in*-4°. It. *riveduta & ammendata secondo l'originale dell' Autore. Basilea* 1576. *in*-4°. La premiere édition est beaucoup plus rare & plus recherchée que la seconde; elle fut venduë 85. livres à la Bibliotheque de M. *du Fay*. Cet Ouvrage, qui est le plus considerable de *Castelvetro*, a eu beaucoup de réputation & seroit un Ouvrage incom-

parable, selon *la Menardiere*, si la passion de contredire *Aristote* ne lui avoit fait embrasser d'étranges sentimens, & s'il n'y avoit pas fait entrer tant de questions & de raisonnemens inutiles. M. *Dacier* n'en juge pas si favorablement : » *Castelve-* » *tro*, dit-il dans la Préface sur la » Poëtique d'*Aristote*, a beaucoup » d'esprit & de sçavoir, si l'on peut » appeller esprit ce qui n'est qu'i- » magination, & donner le nom » de sçavoir à une grande lecture. » Qu'on assemble toutes les quali- » tez d'un bon Interprete, on aura » une juste idée de *Castelvetro*, en » prenant le contrepied. Il ne con- » noît ni le theâtre, ni les passions, » ni les caracteres ; il n'entend ni » les raisons, ni la methode d'*A-* » *ristote*, & il cherche bien plus à » le contredire qu'à l'expliquer. Il » est d'ailleurs si entêté des Auteurs » de son Pays, qu'il ne sçauroit être » bon critique. Comme le *Thersite* » d'*Homere* il parle sans mesure & » declare la guerre à tout ce qui est » beau. Il ne laisse pas quelquefois » de dire de bonnes choses, mais

L. CASTELVETRO.

mais

L. CASTELVETRO.

» elles ne valent pas le tems qu'on » perd à les chercher. Outre cela il est fort obscur & ne rapporte jamais que la moitié des passages qu'il cite, & même quelquefois il n'en rapporte que les premiers mots, qui ne font rien à son sujet, comprenant le reste qui y a rapport sous un *& cætera.*

2. *Ragione di alcune cose segnate nella Canzone d'Annibal Caro: Venite all' ombra de' gran Gigli d'Oro. In Venezia* 1560. *in-8°.* It. *in Parma* 1573. *in-8°.* J'en ai déja parlé.

4. *Correzione di alcune cose del Dialogo delle lingue del B. Varchi, & una Giunta al primo libro delle Prose del P. Bembo, dove si ragiona della vulgar lingua. In Basilea* 1572. *in-4°.* J'ai aussi parlé de la premiere partie de ce volume, qui a été publié par les soins de *Jean Marie Castelvetro* frere de l'Auteur. La seconde est un fragment d'un gros volume que *Castelvetro* avoit composé contre les Ouvrages en Prose du Cardinal *Pierre Bembe*, & dont il avoit lui-même publié un morceau à *Modene* l'an 1563. sans y mettre son

son nom. *Octave Ignace Vitalliano* sçavant Napolitain l'a publié de nouveau, avec quelques autres qui n'avoient pas encore paru, à la suite des Œuvres en Prose de *Bembe*, à *Naples* 1714. L. CASTELVETRO.

4. *Le Rime del Petrarca brevemente sposte. In Basilea* 1582. *in*-4°. *Castelvetro* n'a pas mis la derniere main à cet Ouvrage, & il a paru dans l'état d'imperfection où il l'avoit laissé. On voit dans une apostille jointe à un Manuscrit écrit de sa main, qu'il le finit le 8. Octobre 1545. à *Staggia*, où sa Maison avoit de grands biens.

5. *Spozizioni sulla Rettorica ad Erennio. In Modena* 1655. Il a fait cet Ouvrage sur la fin de sa vie; mais comme il ne l'a point retouché, il est fort imparfait.

6. *Opere varie critiche, non piu stampate, colla vita dell' Autore scritta dal signor Proposto Lodovico Antonio Muratori, Bibliotecario del ser. Duca di Modena. In Berna* 1727. *in*-4°. (se trouve à *Paris* chez Briasson.) Les Opuscules que M. *Philippe Argelati*, à qui l'on est redevable de

L. CASTELVETRO.

cette édition, a publié dans ce Recüeil, sont 1°. *Parere sopra l'ajuto che domandano i Poëti alle Muse.* Il y dit son sentiment sur quelques anciens Auteurs, & découvre les vols que quelques Italiens ont fait de leurs pensées. 2°. Des corrections & des explications de certains passages d'Auteurs anciens & nouveaux. 3°. *Alcune cosette intorno alla Comedia di Dante.* Ce n'est point l'explication de la Comedie du *Dante*, dont j'ai parlé ci-dessus, & qui n'a jamais été imprimée. 4°. *Chiose nelle Comedie di Terenzio.* 5°. *Chiose intorno al primo libro del commune di Platone secondo la traduzione di Marsilio Ficino.* 6°. Remarques sur plusieurs Ouvrages de *Platon.*

Castelvetro a fait encore plusieurs autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimez, & dont même la plûpart se sont perdus.

V. sa vie par M. *Muratori*, qui nous a fait connoître ce Sçavant beaucoup mieux qu'on ne le connoissoit auparavant. *Ghilini Theatro d'Huomini litterati. Lorenzo Crasso Elogii d'Huomini litterati, tom. 1. p.*

65. Les Eloges de M. de *Thou* & les Additions de *Teissier*. Les Additions au *Naudaana*. Tous ces Auteurs ne sont point exacts.

JACQUES LENFANT.

J. LENFANT.

JACQUES *Lenfant* naquit à *Bazoche* en Beauce le 13. Avril 1661. de *Paul Lenfant* Ministre de *Chatillon sur Loin*, mort à *Marbourg* au mois de Juin 1686. & d'*Anne Dergnoust de Pressinville*, decedée à *Berlin* le 6. Decembre 1692.

Il commença ses études de Theologie à *Saumur*, où il logeoit chez M. *Jacques Cappel* Professeur en Hebreu, & les alla continuer à *Geneve*. Il sortit de cette derniere Ville vers la fin de l'année 1683. & passa à *Heidelberg*, où il reçut l'imposition des mains au mois d'Août 1684. Il y exerça ensuite son Ministere en qualité de Chapelain de l'Electrice Doüairiere Palatine, & de Pasteur ordinaire de l'Eglise Françoise.

L'entrée des François dans le Palatinat l'obligea à sortir d'*Heidel-*

J. LENFANT. *berg* en 1688. dans la crainte des suites fâcheuses que pourroient lui attirer deux Lettres qu'il avoit écrites auparavant, & qu'il a inserées à la fin de son *Préservatif.* Il en sortit au mois d'Octobre, & se retira à *Berlin*, où il arriva le mois suivant.

Quoique l'Eglise Françoise de *Berlin* eut déja un nombre suffisant de Pasteurs, l'Electeur de Brandebourg *Frederic* ne laissa pas de lui donner encore M. *Lenfant*, qui commença ses fonctions le 21. Mars jour de Pâques 1689. & il les a continuées dans cette Eglise pendant 39. ans & quatre mois.

Il épousa en 1705, *Emilie Gourgeaud de Venours*, d'une famille illustre de Poitou, dont il n'a point eu d'enfans.

Le 29. Juillet 1728. il eut une legere attaque de paralysie, qu'on ne crut pas dangereuse, mais qui le conduisit en peu de jours au tombeau; car elle revint le quatriéme Août suivant beaucoup plus forte que la premiere fois; il tomba même dans une espece de léthargie, &

mourut le 7. du même mois dans sa 68[e] année. Il fut enterré deux jours après aux pieds de la chaire de l'Eglise Françoise, que l'on appelle du *Werder*, à cause du quartier où elle est située. C'étoit celle où il prêchoit ordinairement depuis l'année 1715. que le Roi de Prusse avoit affecté à chaque Eglise ses Pasteurs particuliers. J. LENFANT.

Il étoit d'une taille au-dessous de la médiocre, sa physionomie avoit quelque chose de fin, quoique son air fut simple & negligé. Il parloit peu, mais il disoit les choses d'une maniere délicate & insinuante. Lorsqu'il s'élevoit quelque dispute dans la conversation & qu'on le contredisoit, il ne s'en fâchoit jamais, mais se servoit de l'ironie fort à propos.

Il aimoit la societé, & passoit peu de jours sans voir quelques-uns de ses amis. Mais ses Ouvrages n'y perdoient rien. Il revenoit à son travail avec de nouvelles forces, le reprenoit sur le champ à l'endroit où il l'avoit laissé, & ne composoit jamais mieux que lorsqu'il s'étoit

J. LENFANT.

égayé dans une compagnie qui lui plaisoit.

Il étoit bon ami, & rendoit service avec plaisir. Doüé d'une humeur douce & pacifique, il en usoit genereusement à l'égard de ceux dont il avoit sujet de se plaindre.

Il réussissoit dans la Prédication, & ce fut ce qui lui procura le poste de Prédicateur de la Reine de Prusse *Charlotte Sophie*. Après la mort de cette Princesse, il fut fait Chapelain du Roi son fils. Il a été outre cela Conseiller du Consistoire superieur & Membre d'un Corps, nommé le Conseil François, & formé pour diriger les affaires generales de la Nation.

Il fut aggregé en 1710. à la Societé de la *Propagation de la Foy*, qui est établie en Angleterre, & le 2. Mars 1724. à l'Academie des Sciences de *Berlin*.

Il fit en 1707. un voyage en Hollande & en Angleterre. Il eut alors l'honneur de prêcher devant la Reine *Anne*, & s'il eût voulu se résoudre à quitter *Berlin*, il auroit pû

demeurer à *Londres*, avec le titre honorable de Chapelain de la Reine qu'on lui offrit. J. LENFANT.

Il fit depuis d'autres voyages à *Helmstad* en 1712. à *Leipsic* en 1715. & à *Breslau* en 1725. Son but étoit de découvrir les Livres rares & les Manuscrits dont il avoit besoin pour composer les Histoires qu'il a écrites.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Considerations generales sur le Livre de M. Brueys, intitulé*: Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, *& par occasion sur ceux de même caractere. Rotterdam* 1684. *in*-12. Ce Livre qu'il composa à l'âge de 22. ou 23. ans, & qui fut son coup d'essai, lui fit beaucoup d'honneur dans son parti, lorsqu'on sçût qu'il en étoit l'Auteur; car il n'y mit pas son nom.

2. *Lettres choisies de S. Cyprien aux Confesseurs & aux Martyrs, avec des Remarques Historiques & Morales. Amsterdam* 1638. *in*-12.

3. *Innocence du Catechisme de Heidelberg*. 1690. *in*-12. It. à la

J. LENFANT.

fin du *Préservatif*. 1723. *in*-12.

4. *De inquirenda veritate. Geneva* 1691. *in*-4°. C'est une traduction Latine de *la Recherche de la Verité* du P. *Malebranche*. M. *Lenfant* l'entreprit pendant qu'il étudioit en Theologie à *Geneve*, & communiqua son dessein au P. *Malebranche*, qui lui répondit par une Lettre qui se trouve dans les *Nouvelles Litteraires* du 15. Fevrier 1716. Il l'acheva en 1683. mais elle ne fut imprimée qu'en 1691. à cause du desordre qui survint dans les affaires du Libraire qui en avoit entrepris l'impression, comme il le dit lui-même dans une de ses Lettres, inserée dans les *Nouvelles Litteraires* avec celle du P. *Malebranche*.

5. *Histoire de la Papesse Jeanne, fidelement tirée de la Dissertation Latine de M. Spanheim. Cologne (Amsterdam)* 1694. *in*-12. It. *seconde édition augmentée. La Haye* 1720. *in*-12. 2. *tom.* Le Libraire dans un avertissement sur la seconde édition, dit qu'il s'étoit adressé à M. *Lenfant* pour avoir des additions, mais que cet illustre Sçavant occupé à des Ouvrages plus

importans n'avoit pû trouver le tems necessaire pour revoir celui-ci. On assure cependant que c'est par des raisons bien differentes que M. *Lenfant* avoit refusé de prendre part à cette édition, & que la veritable raison de son refus, étoit qu'il avoit changé de sentiment, & ne regardoit plus l'Histoire de la Papesse *Jeanne*, qu'il avoit soûtenuë d'abord, que comme une fable. M. *des Vignoles* s'est chargé à sa place de faire les additions qu'on lui demandoit. J. LENFANT.

6. *Remarques sur l'édition du Nouveau Testament par M. Mill.* Inserées dans la *Bibliotheque choisie*, *tom.* 16. *p.* 275.-310.

7. *Lettre Latine sur le Nouveau Testament Grec publié par M. Mill.* Inserée dans la *Bibliotheque choisie*, *tom.* 18. *p.* 209.-228.

8. *Lettre Latine sur l'édition du Nouveau Testament Grec, publié par les soins de M. Kuster*: inserée dans la *Bibliotheque choisie*, *tom.* 21. *p.* 96.-118.

9. *Reflexions & Remarques sur la Dispute du P. Martianay avec un*

J. LENFANT. un Eloge de la Maison de Brandebourg.

18. *Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jesus-Christ traduit en François sur l'Original Grec, avec des Notes Litterales pour éclaircir le Texte. Par Messieurs de Beausobre & Lenfant. Amsterdam* 1718. *in*-4°. 2. *vol.* Cette traduction faite avec beaucoup de soin par deux personnes habiles, a trouvé des Censeurs qui ont accusé les Auteurs d'avoir affoibli les preuves de la divinité de Jesus-Christ, & d'avoir donné dans le Socinianisme. Tel a été entr'autres *Gabriel Dartis* Ministre de *Berlin*, qui a publié une *Lettre Pastorale* contre cette traduction.

19. M. *Lenfant* répondit à cette Lettre par une brochure imprimée à *Berlin* en 1719. Mais M. *Dartis* ayant repliqué, il jugea à propos d'en demeurer là, & de ne plus répondre davantage.

20. *Poggiana, ou la vie, le caractere, les sentences & les bons mots de Pogge Florentin avec son Histoire de la Republique de Florence, & un supplément de diverses pieces impor-*

tantes. Amsterdam 1720. *in*-12. 2. *tom.* On croit que M. *Lenfant* n'entreprît cet Ouvrage que pour avoir occasion de répondre à ce que M. *Recanati* avoit repris, dans ce qu'il avoit dit du Pogge, dans son Histoire du Concile de *Constance.* Mais si ce sçavant Italien avoit relevé quelques-unes de ses fautes dans la vie du *Pogge*, qu'il avoit mise à la tête de son Histoire de Florence, cet Ouvrage lui donna sujet d'en relever bien d'autres. Ce qu'il fit dans un Ouvrage intitulé : *Osservazioni critiche, ed apologetiche sopra il libro del sig. Jacopo Lenfant intitolato* Poggiana, *fatte da Giovan batista Recanati Patrizio Veneto. In Venezia* 1721. *in*-8°. M. de *la Monnoye* publia aussi des *Remarques sur le* Poggiana *de M. Lenfant. Paris* 1722. *in*-12. *pp.* 35. J. LENFANT.

21. *Lettre de l'Auteur du* Poggiana *à M. de la Motte, pour servir de supplément à cette Piece* : inserée dans la *Bibliotheque Germanique*, *to.* 1. *p.* 112. On y trouve un détail curieux de la Vie & des Ouvrages de *Lucius Colutius Salutatus.*

J. LENFANT. 22. *Lettre à M. de la Crose* : inserée dans la *Bibliotheque Germanique*, *t.* 1. *p.* 240. Elle roule sur quelques corrections du *Poggiana.*

23. *Réponse aux Remarques de M. de la Monnoye sur le Poggiana* : inserée dans la *Bibliotheque Germanique*, to. 4. p. 70.

24. Il a eu beaucoup de part à la *Bibliotheque Germanique*, & c'est lui qui est l'Auteur de la Préface qui est à la tête du premier tome; il ne s'est cependant mis proprement du nombre des Journalistes, que depuis le quatriéme tome inclusivement.

25. *Lettre à M. des Vignoles pour prouver contre M. Bayle, que les Payens croyoient qu'il falloit demander la sagesse aux Dieux* : inserée dans la *Bibliotheque Germanique*, tome 1. pag. 189.

26. *Dissertation sur cette question : Si Pythagore & Platon ont eu connoissance des Livres de Moyse & de ceux des Prophetes* : inserée dans la *Bibl. Germ.* tome 2. p. 124. M. *Lenfant* est pour la négative.

27. *Eclaircissement sur ce qu'il avoit*

ait descendre Charles VI. de Charle- J. LENFANT.
magne : inserée *ibid.* p. 173.

28. *Lettre sur les paroles inutiles. Matth. XII.* 36. inserée dans la *Bibl. Germ.* tom. 3. p. 98.

29. *Dissertation Historique sur la premiere édition des Actes du Concile de Constance* : inserée dans la *Bibl. Germ.* to. 12. p. 1.

30. *Préservatif contre la réunion avec le Siege de Rome*, ou *Apologie de notre séparation d'avec ce Siege, contre le Livre de Mademoiselle de B. Dame Proselyte de l'Eglise Romaine, & contre les autres Controversistes anciens & modernes. Amsterdam* 1723. *in*-8°. 4. *tom.* avec un cinquiéme volume intitulé : l'*Innocence du Catechisme de Heidelberg démontrée contre deux Libelles d'un Jesuite du Palatinat ; où l'on a joint des Discours sur les Catéchismes, sur les Formulaires & sur les Confessions de Foy. Amsterdam* 1723. *in*-8°. Le Discours sur les Catéchismes avoit déja été imprimé à *Berlin*, pour servir de Préface à une édition Françoise du Catéchisme d'*Heidelberg*. L'*Innocence du Catéchisme de Heidelberg* l'avoit

J. LENFANT. été aussi ; mais presque toute l'édition en fut brûlée dans l'incendie de cette Ville.

31. *Histoire du Concile de Pise & de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis ce Concile jusqu'au Concile de Constance, enrichie de Portraits. Amsterdam* 1724. *in*-4°. 2. *vol.* Cette Histoire est aussi exacte, aussi moderée, & aussi bien écrite que celle du Concile de *Constance*.

32. *Seize Sermons sur divers Textes. Amsterdam* 1728. *in*-8°.

33. *Préface generale sur l'Ancien & le Nouveau Testament* : à la tête d'une Bible Françoise imprimée en 1728. à *Hannover* & à *Leipsic in* 8°.

34. On a ajoûté des Remarques de sa façon dans une édition du Livre du P. *Gisbert* sur l'Eloquence, qui a paru sous ce titre : l'*Eloquence Chrétienne dans l'idée & la pratique. Par le P. Gisbert de la Compagnie de Jesus. Nouvelle édition où l'on a joint les Remarques de M. Lenfant. Amsterdam* 1728. *in*-12.

35. Il avoit achevé, quand il est mort, son Histoire du Concile de *Bâle*, qui s'imprime à *Amsterdam*, *in*-4°.

V.

V. son Eloge dans la *Bibliotheque Germanique*, to. 16. p. 115.

MARC-ANTOINE OUDINET.

MARC-Antoine *Oudinet* naquit à *Reims* sur la fin de l'année 1643. sa famille étoit originaire de *Cambray*, & ses ancêtres avoient presque tous fait profession des armes. *Nicolas Oudinet* son pere fut le premier qui transporta son domicile & sa fortune en Champagne, où renonçant absolument au métier de la guerre, il ne songea qu'à faire valoir son bien, & ce fut apparemment l'exemple d'une vie si differente, qui tourna son fils du côté du Barreau. M. A. OUDINET.

Le jeune *Oudinet* étudia jusqu'en Rhetorique au College des Jesuites de *Reims*, & il y brilla, sur tout par l'étenduë & la facilité de sa memoire. Son Regent voulant un jour en juger par une épreuve certaine, le chargea d'apprendre par cœur un des Livres de l'Eneïde à son choix, pour le reciter publique-

M. A. OUDINET ment à la fin de la semaine. Le jour venu, *Oudinet* proposa de tirer ce Livre au sort, parce que dans la crainte qu'on le soupçonnât d'avoir eu quelque avance, ou peut-être trop de tems pour un Livre particulier, il avoit appris l'Eneïde entiere.

Au sortir de la Rhetorique, il vint passer cinq ou six ans à *Paris*, où il s'appliqua à l'étude de la Philosophie & du Droit, se fit recevoir Avocat au Parlement, & y plaida plusieurs fois avec succès.

A son retour à *Reims*, il se livra tout-à-fait à la plaidoirie, où il acquit bientôt une si grande réputation, qu'il se vit accablé d'affaires. Il fut obligé de se borner aux plus importantes, afin d'avoir le tems de se perfectionner dans l'étude des Loix.

Cette étude, à laquelle il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur, ne lui fut pas infructueuse, elle lui valut la premiere chaire vacante de Professeur en Droit dans l'Université de *Reims*, & il la remplissoit actuellement, lorsque M. *Rainssant*,

commis à la garde des Médailles du Cabinet du Roi, l'engagea à venir partager ce soin avec lui. Ils étoient parens, & le goût pour les Médailles leur étoit venu en même tems & par le même hazard. M. A. OUDINET

Un Fermier de M. *Oudinet* le pere trouva en labourant la terre une grande urne pleine de Medailles de bronze. Ce fut de l'occupation pour ces deux jeunes gens, qui piquez par la curiosité, se mirent aussi-tôt à en déchiffrer à l'envie l'un de l'autre les légendes, & à en expliquer les types.

M. *Rainssant* devenu Medecin, & M. *Oudinet* Avocat, ne perdirent pas dans ces differentes professions le goût qu'ils avoient pris ensemble pour les Medailles; mais pendant que l'un la cultivoit à *Paris* avec tout l'avantage qu'y donnent le commerce des Sçavans & la vûë d'un grand nombre de Cabinets, l'autre n'avoit dans sa Province que le secours des Livres. Enfin M. *Rainssant* fut chargé du Cabinet du Roi, & comme il y avoit beaucoup à travailler par rapport au catalogue &

M. A. OUDINET à l'arrangement des suites, il songea aussi-tôt à attirer M. *Oudinet* pour le soulager.

M. *Rainssant* étant mort quelques années après, M. *Oudinet* alla dans le moment porter les clefs du Cabinet à M. *de Louvois*. Mais ce Ministre qui le connoissoit, lui dit de les garder, puisqu'il sçavoit qu'elles étoient en bonnes mains, & lui procura l'agrément du Roi pour la même place.

Pendant vingt-deux ans qu'il l'a remplie, il a fait au Cabinet des augmentations considerables & s'est donné pour le mettre en bon ordre des peines dont ceux-là seuls qui sont au fait des Medailles peuvent connoître le prix. Son application à ce travail lui procura de la part du Roi une pension de cinq cens écus, qui fut ajoûtée à ses appointemens.

Au renouvellement de l'Académie des Inscriptions en 1701. il y fut nommé Associé, & quoiqu'il vint rarement à *Paris*, qu'il eut assez d'occupation d'ailleurs, & qu'il commençât à être dans un âge

avancé, il ne laissa pas d'y fournir de tems en tems de petits Ouvrages d'autant plus précieux que ce sont les seuls qui restent de lui. Telles sont les *Dissertations sur le nom de Medailles* qu'il fait venir du mot *Metal. Sur les Medailles d'Athenes & de Lacédémone. Sur deux magnifiques Agathes du Cabinet du Roi.* — M. A. OUDINET

Il avoit eu un an ou deux avant sa mort une legere attaque d'apoplexie; il n'en vouloit cependant pas convenir, comme si cet aveu eût pû hâter en quelque sorte le retour d'un mal, qui ne pardonne gueres: mais trop Chrétien pour s'étourdir lui-même sur le danger, il vivoit dans cette défiance salutaire, qui sanctifie chaque jour de la vie, comme s'il en devoit être le dernier. L'apoplexie revint en effet, & l'emporta subitement le 12. Janvier 1712. à l'âge de 68. ans.

V. l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome 3.

JOSEPH GAZOLA.

J. GAZOLA.

JOSEPH Gazola naquit à *Verone* l'an 1661. Après avoir fait ses Humanités & sa Philosophie dans sa patrie, il alla à *Padoue* étudier en Medecine & en Mathématique. Il reconnut bien-tôt en ce lieu que les principes qu'il avoit appris en Philosophie ne pouvoient le mener à rien de solide, & qu'il lui falloit recommencer sur de nouveaux frais pour se mettre en état d'étudier la nature. Le goût qu'il se sentoit pour la Physique la lui fit étudier en même tems que la Médecine sous les fameux Professeurs de cette Université, & il y fit de si grands progrès qu'il fut reçû Docteur en l'une & l'autre Faculté le 17. May 1683.

Le Bonnet de Docteur ne lui fit pas concevoir des idées plus avantageuse de sa science. Persuadé qu'elle n'étoit pas assez grande pour s'hazarder à pratiquer la Médecine, il voulut employer encore trois ans à l'étudier & à s'exercer dans la Mé-

thode de *Galien* ſous la direction de *Raimond Gianforti* ſon compatriote & premier Profeſſeur de Médecine à *Padoue* ; ſans négliger cependant la Phyſique & les Mathématiques, dont il continua à prendre des leçons ſous deux Maîtres fameux *Geminien Montanari* de *Modene*, & *François Spoleti* de *Lucignano* en Toſcane. J. GAZOLA.

De retour en ſa patrie en 1686. il commença à pratiquer la Médecine ſuivant la Méthode qu'il avoit apriſe à *Padoue*. Mais afin de ne pas oublier les connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans la Phyſique & d'en faire part à ſes concitoyens ; il ſongea à former à *Verone* une Academie, dont les experiences Phyſiques & les obſervations Mathematiques fiſſent le principal objet. Il ſe donna tant de mouvemens pour cela, qu'il y réuſſit ; & cette Academie qui prit le nom d'Academie *Degli Aletofili*, commença à s'aſſembler, & tint ſa premiere ſéance le 21. Décembre de la même année 1686.

Gazola avide de ſe perfectionner

J. GAZOLA. dans ses connoissances, crut qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour cela que de voyager dans les Pays étrangers. Il s'en presenta une occasion telle qu'il pouvoit la souhaiter. Le Senateur *Jean de Pesaro* étoit prêt à aller en Espagne en qualité d'Ambassadeur de la République de Venise. *Gazola* fit si bien que le Ministre agréa qu'il l'accompagnât en qualité de son Médecin.

Il demeura trois ans à *Madrid*, où il eut occasion de s'attirer l'estime des Espagnols par les cures singulieres qu'il y fit. Il y publia aussi un livre en Espagnol qu'il dédia à la Reine Regente *Marie Anne de Baviere*. Cette dédicace ne lui fut pas inutile, puisqu'il en reçut un present considerable en diamans, & qu'elle lui procura l'honneur d'être mis en 1692. au nombre des Médecins de l'Empereur *Leopold*.

Avant que de retourner dans son pays, il voulut passer par la France, & il demeura quelque tems à *Paris* pour voir les Savans de l'Academie des Sciences, & pour profiter de leurs lumieres. Il passa ensuite

suite à *Gennes*, parcourut la Toscane & l'Etat de l'Eglise, & arriva en 1696. à *Naples*, où il contracta une étroite amitié avec *Leonard de Capoue* & *Luc Porzio*, fameux Médecins de cette Ville. J. GAZOLA.

Revenu dans sa patrie le 28. Mars 1697. il commença à se donner à la pratique de la Médecine, mais plûtôt pour avoir quelque occupation, que par le desir du gain, la fortune l'ayant assez favorisé à son gré des biens de ce monde.

Après avoir été incommodé pendant plusieurs mois, il eut une attaque d'apoplexie qui l'enleva le 14. Février 1715. dans sa cinquante-quatriéme année.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Entusiasmos Medicos, Politicos, y Astronomicos. Madrit* 1689. C'est l'ouvrage qu'il publia pendant son séjour en Espagne dans le goût de ceux chez qui il étoit.

2. *Origine, preservativo, e rimedio del Corrente contagio pestilenziale del Bue. In Verona* 1713. *in* 4°.

3. *Il mondo ingannato da falsi Medici. Opera Postuma. In Praga* 1716.

J. GAZOLO. *in* 8°. *pp.* 214. L'Editeur de cet ouvrage à été *Jean Battiste Gazola* Avocat & Juge Fiscal de la Chambre Ducale de *Veronne*, son frere. L'Auteur n'y paroît point entêté de de son art, il en découvre toutes les difficultez, fait sentir que rien n'est plus rare qu'un bon Médecin, & qu'on meurt des remedes presque aussi souvent que des maladies. Pour consoler un peu ses lecteurs, il leur enseigne l'art de conserver leur santé & de se passer de Médecins; quoiqu'il eût été attaché d'abord à la Methode de *Galien*, il déclare qu'il ne connoît point de plus mauvais Médecins que les Galenistes attachez à leur vieille Méthode, & qu'il n'y en a point de meilleurs que que ceux suivent les principes des Modernes. Il y a de bonnes choses dans cet ouvrage, mais quoique l'Auteur ait été exemt de la prévention ordinaire aux hommes en faveur de leur profession, il n'est pas tout-à-fait exemt de préjugés.

V. Le *Jour. des Sçavans de Venise tom.* 27. *p.* 214.

SAMUEL BUTLER.

SAMUEL *Butler*, fameux Poëte Anglois, naquit l'an 1612. à *Strensham* dans le Comté de *Worcester*, où il fut baptisé le 13. Février. Son pere qui étoit Fermier du Seigneur de ce lieu, lui trouvant de l'inclination pour l'étude, l'envoya étudier à *Worcester.* Il passa de là à *Cambrige*, mais il ne prit point de degrés dans cette Université, parce que son pere n'étoit pas en état de faire la dépense nécessaire pour cela. S. BUTLER.

Après y avoir fait quelque séjour, il revint dans son pays, où un Juge de Paix, nommé *Jefferys* de *Earls-croom*, le prit pour son Secretaire. Ce poste ne lui donna pas assez d'occupation pour remplir tout son tems. Il en trouva assez pour satisfaire l'inclination qu'il avoit pour les sciences; il s'apliqua principalement à l'Histoire & à la Poësie, & y joignit pour se délasser, la Musique & la Peinture.

Il ne quitta la Maison de ce Ma-

[illegible] [illegible], que pour entrer au service d'Elisabeth Comtesse de Kent, qui aimoit fort les gens de lettres, & il eut chez elle l'avantage de pouvoir consulter un grand nombre de livres, qui lui avoient été jusques-là inconnus, & de jouir de la conversation du fameux *Selden*.

Il entra ensuite chez *Samuel Luke*, où il demeura quelque tems. Cet homme qui descendoit d'une ancienne Famille du Comté de *Bedfort*, étoit fort attaché à *Olivier Cromwel*, & remplissoit alors des postes considerables dans l'armée; ainsi *Butler* eut occasion d'être instruit de tout ce qui s'étoit passé dans les guerres civiles, & ce qu'il en apprit lui fit naître la pensée de travailler à son Poëme d'*Hudibras*, qu'il composa dans la maison de *Luke*. On y voit qu'il étoit dans des principes bien opposés aux siens, tant par rapport à la Religion qu'à l'égard de la politique, & que le hazard plûtôt que le choix l'avoit engagé à son service.

Après le rétablissement du Roi *Charles II*. *Butler* fut fait Secretaire

de *Richard* Comte de *Carbury*, Gouverneur de la Principauté de Galles, qui lui donna la Charge de Sénéchal de la Cour de Justice de *Ludlovv*, lorsque cette Cour y fut rétablie. S. BUTLER.

Ce fut vers ce tems qu'il se maria, & épousa une Demoiselle de fort bonne famille, nommée *Herbert*. *Wood* dit qu'elle étoit veuve, mais il s'est trompé en cela. Elle avoit assez de bien, mais comme il étoit mal placé, elle en perdit la plus grande partie, ainsi *Butler* ne fut gueres plus avancé, que s'il n'avoit rien reçû d'elle.

Wood prétend qu'il a été aussi Secretaire de *George* Duc de *Buckingham*, dans le tems qu'il fut Chancelier de l'Université de Cambrige; quoique ce fait ne soit pas certain, il est sûr cependant que ce Duc l'aimoit, & qu'il lui a fait du bien.

Celui de tous ses Protecteurs qui lui a donné le plus de marques de sa bienveillance, a été *Charles Buckhurst*, Comte de *Dorset* & de *Midlesex*, qui étant lui-même fort bon Poëte, sçavoit connoître le mérite des autres, & se faisoit un plaisir de ré-

S. BUTLER. pandre ses liberalitez sur les Sçavans.

Butler mourut en 1680. âgé de 68. ans, & fut enterré à *Londres* dans le cimetiere de l'Eglise S. Paul.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Hudibras*. Poëme Anglois en trois parties, dont chacune contient trois chants, avec quelques remarques & des figures. Il y a plusieurs éditions de ce Poëme qui est accompagné de deux lettres en vers, l'une d'*Hudibras* à sa femme, & & l'autre de la femme d'*Hudibras* à son mari, & precedé de la vie de de l'Auteur. Une des plus belles est celle qui a été faite à *Londres* en 1710. in 12. » Cet Ouvrage est une » Satyre fine & piquante contre la » rébellion de *Cromvvel* & des Pres» byteriens, que l'Auteur dépeint » comme des gens de mauvais sens, » fauteurs de l'Anarchie ; & hypo» crites achevez. *Hudibras* le Héros » de ce Poëme est un saint *Dom* » *Quichotte* de cette secte, & le » redresseur de tous les torts ima» ginaires que l'on fait à sa Dulci» née ; il ne lui manque ni *Rossi-*

» *nante*, ni avantutes burlesques, » ni *Sancho*; mais le sien est d'un » caractere tout opposé à celui du » *Sancho* Espagnol. Au lieu que » celui-ci est un Paysan naïf, l'E- » cuyer Anglois est Tailleur de mé- » tier, Tartuffe de naissance, & » habile Théologien Dogmatique, » comme dit le Poëte. S. Butler.

» *Mysteres sçavoit démêler*
» *Tout comme éguilles enfiler.*

» L'Auteur de cet Ouvrage est » préferable à *Scaron*, auquel il res- » semble par son stile burlesque, » en ce qu'il a un but fixe, & que » par un effort surprenant d'imagi- » nation, il trouve moyen d'y me- » ner ses lecteurs en les divertissant: c'est le Jugement que porte de ce Poëme l'Auteur d'une Dissertation sur les Poëtes Anglois inserée dans le *Journal litteraire to. 9. p.* 165. J'ajoute que ce Poëme est fort esti- mé en Angleterre, & que le Roi *Charles II.* en faisoit tant de cas, qu'il le sçavoit presque par cœur, & qu'il se faisoit un plaisir d'en ci- ter des morceaux dans la conversa- tion.

S. BUTLER.

2. *Mola Asinaria*. Ou *le fardeau pesant & insupportable, mis sur les épaules de cette pauvre nation.* (En Anglois) *Londres* 1659 *in* 4°. Cet Ouvrage ne tient qu'une feüille.

30. Deux Lettres, l'une de *Jean Audland* Quaker à *Guillaume Pryn*, & l'autre de *Pryn* en réponse à la précédente. (En Anglois) 1672. *fol.*

4. On lui attribuë aussi un petit Poëme Anglois d'une feüille *in* 4°. sur un fameux voleur de grands chemins, nommé *Du Vall*; mais il n'est pas sûr qu'il soit de lui.

V. Wood Athenæ Oxonienses, & la Préface d'Hudibras.

DENIS DE SALLO.

DENIS DE SALLO.

DENIS *de Sallo* Sieur de *la Coudraye* naquit à *Paris* l'an 1626. de *Jacques de Sallo* Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, dont la famille étoit originaire de Poitou, & d'une très ancienne Noblesse.

Sa premiere jeunesse ne prévint

pas trop en sa faveur, il avoit l'esprit pesant & n'apprenoit qu'avec beaucoup de peine. Il fit ses classes au College des Grassins, où il étoit Pensionnaire, & il les fit assez mal. Mais lorsqu'il fut en Rhetorique, son esprit s'ouvrit de telle sorte, qu'il remporta à la fin de l'année tous les prix de sa Classe en Prose & en Vers. D. DE SALLO-

Il fit ensuite sa Philosophie à la fin de laquelle il soûtint des Theses publiques en Grec & en Latin.

Il passa de là à l'étude du Droit, dans laquelle il ne brilla pas moins.

En 1652. il fut reçu Conseiller au Parlement, & il fit paroître dans l'exercice de cette Charge une conception facile, un esprit net & un jugement solide.

Il se maria en 1655. & épousa *Elizabeth Mesnardeau*, fille d'un Conseiller de la Grand'Chambre, dont il a eu un fils, & quatre filles, qui se sont toutes faites Religieuses.

Il lui arriva en 1662. une avanture qui lui fait trop d'honneur, pour n'être point rapportée au long.

D. DE SALLO.

Je me servirai des propres termes de M. *Boursaut*, qui en fait le recit dans le second tome de ses Lettres.

„ En 1662., dit-il, il y eut une „ longue & cruelle famine à *Paris.* „ Un soir des grands jours d'Eté, „ que Mr. *de Sallo* venoit de se „ promener, suivi seulement d'un „ petit laquais, un homme l'abor„ da, lui présenta un pistolet, & „ lui demanda la bourse; mais en „ tremblant & en homme qui n'é„ toit pas expert dans le metier „ qu'il faisoit. Vous vous adressez „ mal, lui dit M. *de Sallo*, & je ne „ vous ferai gueres riche; je n'ai „ que trois pistoles, que je vous „ donne fort volontiers. Il les prit, „ & s'en alla sans lui rien demander „ d'avantage. Suis adroitement cet „ homme-là, dit M. *de Sallo* à son „ laquais, observe le mieux qu'il „ te sera possible où il se retirera, & „ ne manque pas de venir me le di„ re. Il fit ce que son Maitre lui „ commanda, suivit le voleur dans „ trois ou quatre petites ruës, & le „ vit entrer chez un Boulanger, où

„ il acheta un pain de ſept ou huit D. DE
„ livres, & changea une des piſtoles SALLO.
„ qu'il avoit. A dix ou douze mai-
„ ſons delà il entra dans une allée,
„ monta à un quatriéme étage, &
„ en arrivant chez lui, où l'on ne
„ voyoit clair qu'à la faveur de la
„ Lune, jetta ſon pain au milieu de
„ la chambre, & dit en pleurant à
„ ſa femme & ſes enfans: Mangez;
„ voilà un pain qui me coute cher;
„ raſſaſiez vous en, & ne me tour-
„ mentez plus comme vous faites;
„ un de ces jours je ſerai pendu, &
„ vous en ſerez la cauſe. Sa femme
„ qui pleuroit auſſi l'ayant appai-
„ ſé le mieux qu'elle put, ramaſſa
„ le pain & en donna à quatre pau-
„ vres enfans qui languiſſoient de
„ faim. Le laquais vint faire à ſon
„ Maitre un rapport de tout ce qu'il
„ avoit vû & entendu. Le lende-
„ main dès cinq heures du matin,
„ M. *de Sallo* ſe fit conduire par
„ ſon laquais chez cet homme. Il
„ s'informa dans le voiſinage ce qu'il
„ étoit; on lui dit, que c'étoit un
„ Cordonnier bon homme & bien
„ ſerviable, mais chargé d'une groſ-

D. DE SALLO.

„ se famille & très pauvre. Il monta
„ ensuite chez lui & heurta à sa por-
„ te. Le Malheureux la lui ayant
„ ouvert, le reconnut pour celui
„ qu'il avoit volé le soir précedent.
„ Il se jetta aussitôt à ses pieds, lui
„ demanda pardon, & le supplia
„ de ne le pas perdre. Ne faites
„ point de bruit, lui dit M. *de Sallo*,
„ je ne viens point ici dans ce dessein
„ là. Vous faites, continua-t'il,
„ un méchant metier, & pour peu
„ que vous le fassiez encore, il pour-
„ ra vous perdre. Tenez, voilà
„ trente pistoles que je vous donne,
„ achetez du cuir, travaillez à ga-
„ gner la vie à vos enfans, & sur
„ tout ne leur donnez pas d'exem-
„ ple si mauvais que celui que vous
„ avez suivi.

M. *de Sallo* n'étoit pas tellement appliqué aux devoirs de sa charge, qu'il négligeât les Muses. Il se faisoit un plaisir de lire toute sorte de livres, & avoit toujours auprès de lui des personnes gagées pour transcrire ses Reflexions & les Extraits qu'il vouloit faire de ses lectures. Ce qui lui fit amasser des Recueils

considérables, & le mit en état de composer en fort peu de tems des Traitez sur les Matieres qui se presentoient, comme il le fit voir en plusieurs occasions.

Ainsi le Cardinal *Chigi* Legat en France ayant eu quelques disputes pour le pas, M. *de Sallo* travailla par ordre du Roi à un Traité sur ce sujet, qu'il acheva en huit jours. En un autre occasion la Cour étant partagée sur le nom qu'on donneroit à la Reine, & si on l'appelleroit *Marie Therese d'Autriche*, ou bien *Marie Therese d'Espagne*, on le consulta sur ce point, & il fit en quinze jours un traité *des Noms* plein de recherches savantes & curieuses. Il a fait encore un traité *des Seaux*, & plusieurs autres, qui n'ont point été donnez au public, son Ouvrage sur les Legats est le seul qui ait été publié sous ce titre.

Traité de l'Origine des Cardinaux du S. Siege, & particulierement des François: avec deux Traitez curieux des Legats à latere, *& une relation exacte de leur reception & des verifications de leurs facultez au Parlement*

D. DE SALLO. *de Paris. Cologne* 1665. *in*-12. It. *Nouvelle Edition augmentée de la Relation de l'affaire des Corses. Cologne* 1670. *in*-12.

M. *de Sallo* conçut en 1664. le premier projet du *Journal des Sçavans*; & il commença l'année suivante à le donner au public sous le nom du Sr *de Hedouville*, qui étoit celui de son valet de chambre. Mais il le prit d'un ton trop haut. Ses extraits étoient ordinairement accompagnez d'une critique vive & fine, dont les traits perçans ne pouvoient manquer de déplaire aux Auteurs maltraitez. Il les vit bientôt se soulever contre lui, & se vanger de la liberté qu'il se donnoit, par celle qu'ils prirent à l'égard de son Journal.

Menage raillé sur ses *Amenitez du Droit civil* fit éclater son ressentiment, en traitant dans sa Preface sur les Oeuvres de *Malherbe*, le Nouveau Journal de *Billevezées Hebdomadaires*. Une censure assez forte du livre de *Charles Patin* de l'*Introduction à l'Histoire par la connoissance des Medailles* excita la bile de *Gui*

Patin son pere, qui n'épargnoit gueres ceux qui lui déplaisoient, & qui pour vanger son cher *Carolus*, se dechaîna avec violence contre le Journal & son Auteur. Ses Lettres sont remplies de plaintes ameres sur ce sujet, & on voit bien par la vivacité de ses expressions combien il étoit piqué. D. DE SALLO.

On ne se contenta pas même des plaintes; on prévint les puissances contre le Journal, qui fut arrêté au bout de trois mois, après que le treiziéme eut été donné au public; & M. *de Sallo* l'abandonna à M. l'Abbé *Gallois*, qui le recommença l'année suivante.

Son attachement continuel à l'étude lui causa quelques années avant sa mort une maladie, qui le mit hors d'état de marcher davantage, jusques-là qu'on étoit obligé de le porter à son Carosse, lorsqu'il vouloit sortir; mais le plaisir qu'il prenoit à étudier le consoloit de cette disgrace.

On voit par une lettre d'*Adrien de Valois* à *Jean Albert Portner*, inserée dans le sixiéme tome des

D. DE SALLO. *Amenitez Litteraires* de *Schelhorn* *pag.* 542. que l'étude des langues vivantes faisoit une de ses occupations, & qu'il ne se contentoit pas de les sçavoir superficiellement, mais qu'il vouloit encore en connoître les finesses. *De Valois* y prie *Portner* de la part de M. *de Sallo* de lui indiquer les Auteurs qui ont écrit le plus purement en Allemand, afin qu'il les lise, & apprenne les délicatesses de cette Langue.

Il est mort l'an 1669. âgé de 43. ans. On lit dans le premier tome des *Mélanges de Vigneul-Marville*, qu'*il mourut d'une maladie à laquelle les enfans des Muses ne sont gueres sujets, & pour laquelle il n'y a point de remedes dans Hippocrate & dans Galien*, ou pour parler plus clairement, qu'*il mourut de déplaisir d'avoir perdu cent mille écus, c'est-à-dire, tout son bien au jeu.* Mais l'Auteur des Notes ajoûtées aux *Remarques Critiques sur Morery*, dément ce fait par l'autorité de M. l'Abbé *Gallois.*

M. *de Sallo* étoit d'un caractere fort agréable, il aimoit sur tout à dire librement sa pensée, & haïssoit mortellement

mortellement la contrainte ; mais il étoit trop satyrique. D. DE SALLO.

V. *Mélanges de Vigneul-Marville, tome* I. *Lettres de Boursaut. Dictionn. de Morery.*

HENRI DE COCCEJI.

HENRI *de Cocceji*, fameux Jurisconsulte, naquit à *Breme*, Ville Imperiale de la Basse-Saxe, le 25. Mars 1644. H. DE COCCEJI.

Après avoir fait ses études dans sa Patrie, il alla en 1667. étudier en Droit à *Leyde*, & y soûtint sous M. *van Thinen* une These *de Possessione Momentanea & lite Vindiciarum.*

Son Droit fini, il retourna à *Breme*, où le dessein qu'il avoit formé de visiter les Pays Etrangers ne lui permit pas de faire un long sejour.

Les avantages & les agrémens qu'il pouvoit trouver auprès de son oncle maternel *Henri d'Oldenburg*, l'un des principaux Membres, & Secretaire de la Societé Royale des

H. DE COCCEJI.

Sciences à *Londres*, l'engagerent à commencer ses voyages par l'Angleterre.

Il y arriva en 1670. & eut pendant le sejour qu'il y fit, le plaisir d'assister aux expériences Physiques du celebre *Robert Boyle*. Ces expériences lui firent naître l'envie d'étudier de nouveau la Philosophie, & de l'étudier à fond. Il le fit si heureusement, qu'il composa pour son propre usage un Systême de Philosophie. Le Manuscrit de cet Ouvrage a été enveloppé dans la perte qu'il fit en 1692. de sa belle & nombreuse Bibliotheque à la prise de la ville de *Heidelberg*.

Un autre avantage qu'il retira de son voyage d'Angleterre, fut de gagner les bonnes graces du Prince d'Orange, à la recommandation duquel il reçut le degré de Docteur en Droit dans l'Université d'Oxford, la même année 1670. Cette Université, qui lui donna une Patente fort honorable, ne se borna pas à cette marque de distinction, car lorsqu'en 1706. elle envoya des Députez pour assister au Jubilé de

l'Université de Francfort sur l'Oder, elle les chargea d'un Acte qui donnoit à M. de *Cocceji* les mêmes honneurs & les mêmes dignitez dans l'Université d'*Oxford*, que celles qu'il possedoit à *Francfort.* H. DE COCCEJI.

D'Angleterre il passa en France en 1671. avec des lettres de recommandation de son Oncle aux Sçavans de ce Royaume, qui lui firent beaucoup d'amitiez. Il n'y acheva pas l'année, parce qu'il avoit dessein d'aller passer quelque têms à *Spire*, où se tenoit alors la Chambre Imperiale, afin de s'y former à la Jurisprudence de l'Empire.

Etant arrivé en Allemagne il differa son voyage de *Spire* pour aller à *Heidelberg* voir la cérémonie du mariage de *Charles* Prince Electoral Palatin, avec *Vilhelmine Ernestine* Princesse Royale de Danemark. Les fêtes & les divertissemens n'y occuperent pas cependant toute son attention. Pour se faire connoître dans cette Université, il soûtint publiquement une Dissertation *de Proportionibus*, qui merita l'approbation de l'Electeur *Charles Louis.*

H. DE COCCEJI.

Ce Prince lui fit offrir la même année une chaire de Professeur en Droit Naturel & des Gens. Il l'accepta & fit son entrée dans l'Université par un Discours sur la *Loy Salique*, dont l'Electeur fut si content, qu'il voulut bien y faire de sa propre main plusieurs remarques marginales.

Cet établissement fut bientôt suivi du mariage de M. *de Cocceji*. Il épousa en 1673. la fille unique de M. *Samuel Hovvard* Seigneur de *Dirsheim*, Chancelier & Conseiller Privé du Duc de Wirtemberg, dont il a eu trois fils.

L'aîné *Frederic Henri* né en 1675. a été Lieutenant Colonel au service de l'Electeur Palatin. Il fut tué dans la Campagne de 1703.

Le second *Jean Godefroy*, étoit en 1720. Conseiller Privé du Roi de Prusse dans la Regence de *Magdebourg*.

Le troisiéme *Samuel*, étoit aussi alors Conseiller Privé du même Prince dans le College Privé de Justice, dans celui des Appellations, & dans le Commissariat Ge-

neral., & Directeur de la Regence d'*Halberſtadt*. H. DE COCCEJI.

M. *de Cocceji* après ſon mariage alla faire un tour dans ſa Patrie, qui voulut l'honorer de la Charge de Senateur ; mais il ne put l'accepter, parce que l'Electeur Palatin ne put ſe réſoudre à ſe priver d'un habile Juriſconſulte, dont il ſe ſervoit ſi utilement pour le conſeil, & qui faiſoit tant d'honneur à ſon Univerſité.

De retour à *Heidelberg*, il entra en lice avec le celebre Juriſconſulte *George Adam Struve*, au ſujet d'un Traité *de Culpis*, que le premier avoit publié. Ces deux Antagoniſtes donnerent un bel exemple de modération & de civilité, qu'il ſeroit à ſouhaiter que les Sçavans imitaſſent dans les diſputes qu'ils ont entr'eux. La diverſité de leurs ſentimens n'altéra jamais l'eſtime & la vénération qu'ils avoient conçûë l'un pour l'autre.

L'Electeur Palatin *Charles Louis* étant mort en 1680. *Frederic Guillaume* Electeur de Brandebourg fit propoſer à M. *de Cocceji* la chaire

H. DE COCCEJI. de Droit dans l'Université de *Franc-fort sur l'Oder*. Mais le nouvel Electeur Palatin ne lui permit pas de suivre le penchant qu'il avoit pour cette vocation, & même pour l'attacher davantage à son service, il le fit en 1682. Conseiller Privé d'Etat. Depuis ce tems-là le grand nombre d'affaires d'Etat qu'on lui confia, lui donnerent occasion d'approfondir la science du Droit Public.

Les agrémens qu'il trouvoit dans son poste furent bien diminuez par la désunion qui se mit dans la Maison Electorale; mais ce qui mit le comble à ses chagrins fut la mort de l'Electeur *Charles*, en qui l'on vit s'éteindre la ligne Protestante des Electeurs Palatins, qui fit place à la ligne de *Neubourg*, Catholique Romaine.

Cette révolution le fit penser sérieusement à quitter la Cour, où il ne pouvoit plus se promettre le même agrément qu'auparavant, & il résolut d'accepter l'offre que lui faisoient les Etats d'*Utrecht* d'une Chaire en Droit dans leur Uni-

versité, avec des appointemens considerables. H. DE COCCEJI.

Il demanda pour cet effet en 1687. son congé au nouvel Electeur *Philippe Guillaume*, mais ce Prince ne voulut pas le lui accorder; il lui representa même de bouche, que comme il connoissoit mieux que personne le Pays & le Gouvernement, il étoit le seul à qui il pût confier ses interêts à cet égard. Le refus de l'Electeur fut accompagné de tant de marques de bienveillance & de consideration, que M. *de Cocceji* fut obligé de remercier les Etats d'*Utrecht*.

La guerre, qui désola en 1688. le Palatinat, l'engagea à renouveller ses instances auprès de l'Electeur pour obtenir son congé, mais aussi inutilement qu'auparavant. Ce Prince lui representa si fortement le besoin qu'il avoit de lui dans la situation violente où il se trouvoit, qu'il fut contraint de se rendre à ses prieres, qu'il regardoit comme des commandemens. Il eut ainsi la douleur d'être témoin la même année de la prise d'*Heidelberg* par les troupes de France.

H. DE COCCEJI. Il pourvut alors à sa sûreté à l'exemple de tout le monde, en se retirant dans le Duché de *Wirtemberg*, où sa famille avoit pris les devans. Ce fut là que les Etats d'*Utrecht* lui adresserent de nouveau la vocation de Professeur en Droit sous les mêmes conditions. Comme rien ne le retenoit, il l'accepta avec plaisir, & après avoir notifié sa résolution à l'Electeur Palatin, il se rendit à *Utrecht*, où il fut reçû du Magistrat avec de grandes marques d'estime & de bienveillance.

Il fit l'ouverture de ses leçons par un Discours sur cette question: *Lequel des deux défend mieux un Etat, les Loix ou les Armes*; & ce Discours fut applaudi & admiré, tant pour le fond des choses, que pour l'élégance & la pureté du stile Latin.

Il n'y avoit pas encore un an que M. *de Cocceji* remplissoit avec applaudissement & avec succès les devoirs de sa profession, lorsque l'Electeur de Brandebourg lui fit offrir la Chaire de Professeur en Droit dans l'Université de *Francfort sur l'Oder*, & lui écrivit même en des

termes

termes fort obligeans pour l'engager à l'accepter.

H. DE COCCEJI.

M. de *Cocceji*, qui avoit de fortes raisons de ne pas refuser ce poste, se rendit à ses desirs, après avoir obtenu, quoiqu'avec beaucoup de peine, l'agrément des Etats de la Province d'*Utrecht*. Il partit donc de cette Ville au mois de Novembre 1690. & eut en chemin l'honneur de saluer à *Cleves* l'Electeur, qui lui fit un accüeil fort gracieux. Il arriva à *Francfort* au mois de Decembre suivant, & y fut reçu avec de grandes marques de joye par l'Academie en Corps, qui étoit allée au-devant de lui hors de la Ville.

C'est dans cette Ville & dans ce poste qu'il a passé le reste de sa vie. Il y joüissoit avec plaisir de la gloire qu'il s'étoit acquise & qu'il s'acquéroit tous les jours par ses doctes travaux, en s'entretenant avec les Sçavans, & sur tout avec ses Livres, qui faisoient ses délices, autant que ses occupations le lui permettoient.

Ces occupations ne se bornoient

H. DE COCCEJI. pas aux fonctions de sa Charge & à ses études particulieres. Il fut employé fort souvent dans des affaires d'Etat des plus secretes & des plus importantes. Il fut envoyé en 1702. par l'Electeur devenu Roi de Prusse à *la Haye* pour y soûtenir ses prétentions dans l'affaire de la succession d'Orange, & à son retour ce Prince récompensa sa fidelité & son zele par la Charge de Conseiller Privé.

Depuis ce tems là, M. *de Cocceji* a été recherché souvent & avec empressement par diverses Universitez, & en particulier par celles d'*Heidelberg* & d'*Utrecht*, aussi bien que par diverses Cours Etrangeres. Mais tous les avantages qu'on lui offrit ne purent jamais l'emporter sur l'attachement inviolable qu'il avoit pour un Maître, dont il recevoit tant de marques de distinction.

Cela n'empêchoit pas pourtant qu'il ne répondit aux consultations qui lui étoient adressées de la plûpart des Cours de l'Europe dans des affaires de la derniere importance.

L'Electeur Palatin *Jean Guillaume* l'employa dans l'affaire de la succession de la Maison d'Orleans au Palatinat avec tant de succès, que ce Prince l'en remercia par une lettre écrite de sa propre main, & en termes pleins de reconnoissance. H. DE COCCEJI.

Ce fut sans doute en consideration de tant de services importans que l'Empereur lui donna en 1713. la qualité de Baron de l'Empire.

Il avoit joüi jusqu'à l'âge de 70. ans d'une santé parfaite; un accident qui lui arriva alors l'altéra entierement. Un jour qu'il étoit sorti de chez lui, ses chevaux prirent le mord aux dents, & il se jetta avec précipitation hors de la voiture pour éviter le danger. L'effort qu'il fit lui causa une rupture dans le corps & excita en même tems la pierre, dont il a été depuis ce tems là si cruellement tourmenté, qu'il a passé le reste de sa vie dans des douleurs inexprimables.

Le mal augmenta par une dissenterie, qui l'affoiblit tellement dans l'espace de trois jours, qu'il mourut le dix-huit Août 1719.

H. DE COCCEJI.

dans sa soixante-seiziéme année.

Les qualitez du cœur répondoient en lui à celles de l'esprit. Il étoit d'une probité, d'un désintéressement & d'une intégrité à toute épreuve. Sa conversation étoit douce, agréable, polie, obligeante envers tout le monde. Il avoit l'art de s'acquerir la confiance & l'amour de ses disciples par sa douceur, jointe à la prudence de ses conseils.

Ce qu'il y a de remarquable dans sa vie, c'est qu'il n'étoit redevable de toute son habileté qu'à sa meditation & à son travail. Il n'avoit jamais entendu de leçons que sur les Institutions du Droit, & cependant par sa propre meditation il a porté le systême du Droit Naturel, & celui du Droit Public d'Allemagne à un aussi haut degré de perfection qu'il ait été porté jusqu'ici.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *De Possessione Momentanea & lite vindiciarum. Lugd. Bat.* 1668. *in*-4°. C'est une Dissertation qu'il défendit publiquement à *Leyde* sous

M. *van Thinen*, Docteur & Professeur en Droit de cette Université. H. DE COCCEJI.

2. *De Proportionibus. Heidelbergæ* 1671. *in-*4°. Il soûtint cette Dissertation à *Heidelberg*, dans le dessein de s'y faire connoître, & elle lui valut une chaire de Professeur en Droit Naturel & des Gens.

3. *Oratio de quæstione : Utrum armis magis an legibus Respublica defendi possit, vel Romana defensa fuerit. Ultraj.* 1689. *in-*4°. Il prononça ce Discours à l'ouverture de ses leçons de Droit à *Utrecht*.

4. *Positiones paucula & generalissima loco quasi postulatorum explicationi Juris Gentium & Pralectionibus Grotianis pramissa*, inserées dans la *Bibliotheque Germanique*, *to.* 1. *p.* 12. M. *de Cocceji* avoit conçû dans les commencemens de ses études une forte prévention contre le Droit Civil Romain. Il ne regardoit ce Corps de Droit que comme une *rapsodie*, dont les principes étoient moins fondez sur la raison & sur l'équité naturelle, que sur le caprice des Jurisconsultes Romains, ou sur

M. DE COCCEJI.

l'usage de ces tems là. Dans cette pensée il avoit résolu de ne s'attacher plus qu'à la Philosophie, comme il fit en effet dans son voyage d'Angleterre, lorsque le Traité de *Grotius*, *de Jure Belli & Pacis*, lui tomba entre les mains. Ayant remarqué que dans cet Ouvrage *Grotius* tiroit des sources du Droit Naturel certaines maximes du Droit Civil, il forma le dessein de suivre cette ouverture & cette methode, & il voulut voir si cette maxime du Jurisconsulte *Ulpien*, qui dit que *le Droit Civil est une Collection des Principes du Droit Naturel & du Droit des Gens* étoit fondée. Pour cet effet il établit la *Volonté de Dieu* pour principe general fixe & obligatoire de toutes les actions morales. Mais afin de pouvoir juger ensuite de ce qui peut être conforme à la volonté de Dieu ou non, il posa cinq moyens de démonstration, par lesquels on peut connoître la volonté ou l'intention des agens libres. A la faveur de ces moyens il conduisoit, selon la methode des Geometres, de ce prin-

cipe general à la connoissance de tous les devoirs des hommes tant envers Dieu, qu'envers leur prochain. Il seroit à souhaiter qu'il eût pû mettre lui-même la derniere main à cet Ouvrage, dont il avoit seulement dressé le plan dans ces Theses Generales.

H. DE COCCEJI.

5. *Juris Publici prudentia, compendiosè exhibita, qua materia ejus, pracipuaque hactenùs agitata controversia ab sua origine & fonte deducuntur, faciliqie ratione exponuntur & demonstrantur. Francof. ad Viadrum* 1695. *in*-8°. Cet Ouvrage qui est excellent & original au jugement des connoisseurs, a une origine occasionnelle. Une conversation que M. *de Cocceji* eut avec l'Electeur Palatin *Charles Louis*, qui étoit un Prince fort sçavant, lui donna lieu de l'entreprendre. Ce Prince lui demanda, si l'on ne trouvoit dans l'Histoire aucune trace de l'origine des *Cercles de l'Empire*, & par quelle raison *Maximilien I.* n'avoit d'abord partagé l'Empire d'Allemagne qu'en six Cercles. Cette question étoit nouvelle & interessante. M. *de Coc*-

H. DE COCCEJI. *ceji*, non content de ce que ses lectures lui avoient pû fournir là-dessus, résolut de l'examiner à fond. Ce qui l'engagea à se former un systême du Droit Public d'Allemagne, dont il donne ici le détail.

6. *Dissertatio Juridica de Evocatione Sacrorum. Francof.* 1711. *in*-4°. *pp.* 51. Cette Dissertation est curieuse & singuliere, on en peut voir un ample extrait dans le premier tome de la *Bibliotheque Germanique*, *p.* 27.

7. *Hypomnemata Juris ad seriem sac. Imp. Justiniani. Francof.* 1698. *in*-8°.

8. *Autonomia Juris Gentium, ubi natum inde inter Gentes discrimen Civitatis mediatæ & immediatæ, liberæ & non liberæ, aliaque ad illustrationem Juris Gentium ac Publici spectantia plenissimè eruuntur. Francof.* 1718.

9. *Prodromus Justitiæ Gentium, sive exercitationes duæ, quarum prima socialitatem Grotianam principium Juris Naturæ neque essendi neque cognoscendi esse, evincit. Secunda veram Majestatis originem eruit. Francof.*

1719. *in*-4°. Cet Ouvrage étoit un avant-coureur de celui qu'il devoit publier sur le Droit Naturel. H. DE COCCEJI.

10. *Deductiones, Consilia & Responsa in Causis Illustrium, in quibus Jura Regum, Electorum, &c. proponuntur & resolvuntur. In-fol.* 1725.

11. Il a aussi publié un nombre prodigieux de Theses, qui ont été imprimées ensemble en 4. vol. *in*-4°. à *Lemgov*.

V. son éloge dans la *Biblioth. German. tom.* 1.

BARNABE' BRISSON.

BARNABE' *Brisson* naquit à *Fontenai-le-Comte* en Poitou, Patrie du fameux Jurisconsulte *André Tiraqueau*, de *François Brisson* Lieutenant au Siege Royal de cette Ville, qui n'oublia rien pour cultiver les heureuses dispositions qu'il remarqua en lui. B. BRISSON.

Après avoir fait ses Classes, il se donna à l'étude de la Jurisprudence avec tant de succès, qu'il se distingua bientôt dans le Barreau & de-

B. BRISSON.

vint en peu de tems un Avocat celebre. La réputation qu'il se fit en cette qualité dans le Parlement de Paris, lui acquit l'estime du Roi *Henri III.* qui l'ayant connu plus particulierement dans la suite, avoit coûtume de dire qu'*il n'y avoit aucun Prince dans le monde qui pût se vanter d'avoir un homme aussi sçavant que son Brisson.*

Ces dispositions où le Roi étoit à son égard, lui procurerent son agrément pour la Charge d'Avocat General au Parlement de *Paris*, qu'il acheta au mois de Mai 1575. de *Gui du Faur de Pibrac.*

Il ne la conserva que cinq ans, car au mois d'Août 1580. il fut fait Président à Mortier par la cession de *Pompone de Believre*, à qui il donna pour cela soixante mille livres, comme il est rapporté dans le *Journal d'Henri III.*

Le Roi, qui l'avoit fait quelque tems auparavant Conseiller d'Etat, se servit ensuite de lui en plusieurs négotiations importantes, & l'envoya en Ambassade en Angleterre. A son retour il l'employa à faire un

Recüeil de ses Ordonnances & de celles de ses Prédecesseurs, ce que *Brisson* executa en fort peu de tems & avec beaucoup d'habileté.

B. BRISSON.

En 1584. il fut de la Chambre Royale destinée à faire le procès aux Financiers, dont les séances commencerent le 9. Juin.

La ville de *Paris* s'étant soûlevée en 1589. contre le Roi, la plûpart des Membres du Parlement fidelles à leur devoir se hâterent d'en sortir; mais *Brisson* y demeura pour son malheur. Quelques-uns prétendent qu'il n'en usa ainsi que pour être plus à portée de servir son Prince, & dans l'esperance d'employer efficacement l'éloquence qui lui étoit naturelle, pour ramener les esprits mutins, qui paroissoient disposez à porter les choses aux dernieres extrêmitez. Mais d'autres veulent que l'ambition seule ait eu part à ce qu'il fit alors, & qu'il ne soit resté à *Paris* que pour devenir Premier Président du Parlement, à la place d'*Achille de Harlay*, qui étoit alors prisonnier à la Bastille.

Il le devint effectivement, & la

B. BRISSON.

Ligue le choisit pour en tenir la place. Il est vrai qu'avant que d'en prendre possession, il protesta par un Acte daté du 21. Janvier 1589. qu'il ne l'acceptoit que par force pour sauver sa vie & celle de sa famille, & qu'il désavoüoit tout ce qu'il pourroit faire de préjudiciable au service du Roi; mais malgré cette protestation, on ne peut l'excuser d'avoir contribué à dégrader son Prince, en recevant le serment que le Duc de Mayenne fit entre ses mains de *Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France.*

Au reste quel qu'ait été le motif qui l'ait fait agir, il eut lieu de se repentir d'être demeuré parmi des séditieux, & il en porta la peine deux ans après.

Le Parlement ayant renvoyé absous en 1591. un nommé *Brigard*, que les seize de *Paris* accusoient de favoriser le parti du Roi, les plus emportez de cette faction résolurent de s'en venger. Ils formerent pour cela un Conseil secret de dix d'entre eux, dont l'avis détermineroit toutes les choses importantes.

Ce Conseil jugea qu'il falloit se défaire de *Brisson* & de deux autres Conseillers, & l'on prit des mesures pour en venir à bout par un assasinat; mais le complot ayant été découvert, les factieux résolurent d'agir plus ouvertement. Ils dresserent une Sentence de mort contre eux, & l'écrivirent au-dessus des signatures de plusieurs Bourgeois, qu'ils avoient surprises sous un autre prétexte. B. BRISSON.

Avec cet Acte ils les arrêterent le 15. Novembre 1591. les conduisirent au petit Châtelet, & les firent pendre sur le champ à une poutre de la Chambre du Conseil, après leur avoir donné seulement le tems de se confesser.

Brisson fut executé le premier: il parla long-tems pour tâcher de sauver sa vie, & demanda par grace qu'on le confinât quelque part entre quatre murailles, jusqu'à ce qu'il eût achevé un Livre qu'il avoit commencé pour l'instruction de la jeunesse. Mais voyant que ses prieres ne faisoient aucune impression sur ses ennemis & qu'il falloit mou-

B. BRISSON.

rir, il s'écria : *O Dieu que tes jugemens sont grands* ! Avant que de mourir, il lui prit une si grande sueur, qu'on vit sa chemise dégoûter, comme si on l'eût plongée dans la riviere.

Le lendemain 16^e^ les corps de *Brisson* & des deux Compagnons de son malheur furent attachez à une potence dans la Greve, & l'on mit à celui de *Brisson* cet écriteau : *Barnabé Brisson, l'un des Chefs des traîtres & heretiques.*

Les honnêtes gens furent fort touchez de la fin malheureuse de ce Magistrat; quelques-uns cependant, dit M. de *Thou*, (a) crurent que la Republique des Lettres y avoit plus perdu que l'Etat, peu surpris de le voir périr, puisqu'aux dépens de son honneur & de sa vie, il avoit mieux aimé vivre avec les Ligueurs & occuper parmi eux une premiere Charge, qui ne lui appartenoit pas, que de suivre le parti de son Roi, & de se contenter de la place qu'il pouvoit occuper en sûreté avec ses Confreres.

(a) Memoires de sa vie, liv 5.

M. *de Thou* n'est pas le seul qui ait parlé désavantageusement de la conduite de *Brisson*. *Jean-Baptiste le Grain* dans sa *Decade du Roi Henri le Grand*, l'accuse d'avarice & d'ambition, & dit qu'on le soupçonna d'avoir contribué à l'emprisonnement du premier Président *de Harlay* pour avoir sa place, dans laquelle il se signala par plusieurs Arrêts violens, qu'il rendit contre les fidelles serviteurs du Roi. Il rapporte aussi cette Epitaphe satyrique qu'on lui fit alors. B. BRISSON.

Barnabæ Brissonii Præsidis maximi exangue cadaver hic repostum est, qui, dum vixit, pecuniam Cruce *signatam adamavit*, Crucem *adoravit*, Cruci *affixus est*, *& à* Cruce (*a*) *cæterisque cruenta pietate ferventibus in æde* Crucis (*b*) *sepultus. Viden? viator, quem fructum reportarunt carnifices isti Catholici novi è sacris litteris & concionibus. Ex Barnaba unica sublata, unica addita littera Barrabam effecerunt*,

(*a*) Oudin Crucé, Procureur en la Cour d'Eglise, un des seize.

(*b*) Il fut enterré à sainte Croix de la Bretonnerie.

B. BRISSON. *necaverunt tamen. Ita-ne innocens à nocentibus, prudens ab insanis, judex à reis capitalibus capite plectitur! Disce viator. Deus falli non potest, abi prosperè & cave.*

Quoiqu'on ne doive pas ajoûter beaucoup de foi à ce qui est rapporté dans les *Scaligerana* & dans les *Perroniana*, je ne laisserai pas de rapporter ici ce qui s'y trouve par rapport à Brisson. *Barnabé Brisson*, fait-on dire à Scaliger, *étoit riche, mais il avoit beaucoup gagné par injustice, c'étoit un méchant homme. Il étoit*, dit du Perron, *un assez mauvais harangueur, il avoit la parole fort laide & la presence de même, il regardoit toujours aux soliveaux.* Cela ne s'accorde gueres avec ce que l'Auteur de sa vie dit de son éloquence.

Catalogue de ses Ouvrages.

Opera B. Brissonii varia, multo quam antehac emendatiora & tertia parte auctiora cum locupletissimis indicibus. Paris. 1606. *in-4°.* Les Ouvrages qui composent ce Recüeil avoient déja paru en differens tems. Ils sont au nombre de sept.

1. *Selectarum ex Jure Civili Antiquitatum*

quitatum Libri IV. Antuerpiæ 1585. *in*-8°. It. *Hanoviæ* 1599. *in*-8°. It. *Parif.* 1606. *in*-4°. It. *Helmstadii* 1663. *in*-4°. It. *Heidelbergæ* 1664. *in*-8°. Il y a beaucoup d'érudition dans cet Ouvrage, comme dans tous les autres que *Brisson* a composez. B. BRISSON.

2. *De Ritu Nuptiarum & Jure Connubiorum Libri duo. Parif.* 1564. *in*-8°. It. *Antuerpiæ* 1585. *in*-8°. It. *Francofurti* 1564. *& Parif.* 1605. *in*-4o. It. dans le neuviéme tome des Traitez de Droit imprimez à *Venise* en 1584. It. *Lugd. Bat.* 1641. *in*-12. It. *Amstelodami* 1662. *in*-12. It. dans le huitiéme volume des Antiquitez Romaines de *Grævius*.

3. *Ad L. Juliam de Adulteriis Liber unus. Hanoviæ* 1599. *in*-8°. It. *Parif.* 1605. *in*-4°. It. *Heidelbergæ* 1664. *in*-8°.

4. *De Solutionibus & Liberationibus Libri III. Lugd.* 1558. *in*-4°. It. *Parif.* 1585. *in*-8°. & 1605. *in*-4°. It. *Antuerpiæ* 1585. *in*-8°.

5. *Commentarius in L. Dominico C. de Spectaculis, & L. omnes Dies C. de Feriis. Hanoviæ* 1599. & 1600.

B. BRISSON. *in*-8°. It. *Parif.* 1605. *in*-4°. It. *Lugd. Bat.* 1712. *in*-12. avec quelques autres Opuscules de *Brisson.*

6. *Parergon liber singularis. Paris.* 1605. *in*-4°.

7. *De Regio Persarum Principatu Libri tres. Paris.* 1591. *in*-8°. It. *cum notis Sylburgii ap.* Commelin. 1595. *in*-8°. It. *cum tribus Indicibus, Capitum Autorum & Rerum.* 1606. *in*-4°. It. *iidem Libri, præter complures sublatos errores, testimoniorum Græcorum versione Latina auctiores, additis sparsim observationibus, adjectisque Indicibus necessariis opera Joh. Henrici Lederlini. Argentorati* 1710. *in*-8°. Ce Traité qui se fait estimer par lui-même, est devenu encore plus précieux par les additions de M. *Lederlin*; il peut beaucoup servir à entendre les anciens Historiens, & jetter même quelque lumiere sur les difficultez de quelques Livres sacrez; c'est le jugement qu'en portent les Journalistes de Trevoux. (1711. Mai p. 917.)

De formulis & solemnibus Populi Romani verbis Libri VIII. Parisiis 1583. *fol.* It. *Francofurti* 1592. *in*-4°.

It. *Moguntiæ* 1649. *in*-4°. Quoique B. BRISSON.
ces Formules soient lûës aujour-
d'hui de peu de personnes, dit M.
Simon, (*a*) elles ne laissent pas d'ê-
tre recommandables, non seule-
ment par la profonde érudition de
l'Auteur, mais elles peuvent être
aussi d'une grande utilité à ceux qui
cultivent les Sciences, soit profa-
nes, soit sacrées & Ecclesiastiques.
Scaliger n'en juge pas si favorable-
ment dans les *Scaligerana* & dans
ses Lettres, où il dit qu'il y a peu
de bonnes choses, que *Brisson* ne
songeoit qu'à faire un gros Livre,
& que cependant il y manque plu-
sieurs formules; mais on sçait que
Scaliger jugeoit souvent avec assez
de précipitation, & selon ses idées
particulieres, & le jugement qu'il a
porté de *Brisson* n'est pas juste.

De Verborum quæ ad Jus pertinent significatione, Libri XIX. Francofurti 1557. *&* 1578. *in-fol.* It. *cum Appendice prætermissarum quarumdam Vocum & Parergon libro singulari. Cura Francisci Modii. Francof.* 1587. *in-fol.* L'Editeur a joint à cette édi-

(a) *Bibl. choisie, tom.* 1. *p.* 353.

B. BRISSON. tion plusieurs Opuscules de *Brisson.*

It. *Iidem Libri ex Analectis Joannis Ottonis Taboris editi, novisque accessionibus locupletati à Joanne Christiano Ittero, Mano-Francofurtensi. Francof.* 1683. *fol. & Lipsiæ* 1721. *in-fol.* Ce Livre qui est un *Index* exact du Corps du Droit peut être utile non seulement aux Jurisconsultes, mais encore à tous ceux qui lisent les anciens Auteurs Latins.

Code du Roi Henri III. rédigé par écrit par Barnabé Brisson. Paris 1587. *in-fol.* imprimé plusieurs fois depuis.

Notæ in Titum-Livium. Ces notes qui sont extraites de ses Ouvrages, se trouvent dans l'édition de Tite-Live publiée par *François Modius* en 1588. *in-fol.*

Il y a dans le premier volume des Poëtes Latins de France p. 708. quelques Poësies de sa façon.

V. son éloge dans les *Vies des Jurisconsultes*, recüeillies par *Leickher. Lipsic* 1686. *Le Journal d'Henri III.*

JAQUES-AUGUSTE DE THOU.

J. A. DE THOU.

JAQUES-*Auguste de Thou*, d'une maison très-illustre dans la Robbe, naquit à *Paris* le 9. Octobre 1553. de *Christophe de Thou*, qui fut depuis Premier Président du Parlement de *Paris*, & de *Jaqueline Tulleu.*

On eut bien de la peine à l'élever ; on ne le nourrit pendant deux ans que de lait, parce qu'il avoit pour toute sorte de boüillie une aversion invincible, qu'il a toujours euë depuis. Pour le sevrer, on se servit d'une certaine pâte, faite avec de la mie de pain, de la farine de froment sechée au four, & de l'huile d'olive, qui est en usage en Italie ; ce qui le rendit si délicat & si maigre, que jusqu'à l'âge de cinq ans on desespera de sa vie. Mais il commença alors à se mieux porter & à prendre de l'embonpoint.

Sa délicatesse fut cause qu'on eut plus d'attention à sa santé, qu'à cultiver les talens de son esprit, qui

J. A. DE THOU. promettoit déja beaucoup. Son enfance ne fut pas cependant oisive; ennemi de la paresse, il méprisa les amusemens des enfans de son âge, & s'appliqua de lui-même à la peinture, pour laquelle il avoit beaucoup de goût & de disposition.

Lorsqu'il eut dix ans, on commença à le faire étudier, & on le mit au College de Bourgogne. Mais à peine y eut-il été un an, qu'une fiévre violente qui l'attaqua, obligea à le remener chez son pere. Il fut long-tems desesperé & abandonné des Medecins, mais il en revint, & après avoir été six mois à se remettre, il continua ses études sous *Henri de Monantheuil*, *Jean Martin*, *Michel Marescot*, & *Pierre du Val*, qui tous pratiquerent depuis la Medecine à *Paris* avec une grande réputation.

M. *de Thou* avoit plus d'inclination pour les Sciences, que de force & de memoire pour les apprendre; aussi profita-t'il davantage par une assiduité moderée, mais également soûtenuë, & par le commerce des Gens de Lettres, que par un grand

travail. La foiblesse de son tempérament ne lui permettoit pas de forte application ; d'ailleurs le peu de contrainte où il avoit été élevé dès son enfance, l'accoûtuma à une liberté qu'il conserva dans toutes les actions de sa vie, & principalement dans ses études. J. A. DE THOU.

Cinq ans après sa sortie des Classes, il alla entendre *Denis Lambin* & *Jean Pellerin*, Professeur en Langue Grecque au College Royal.

Sur la fin de l'an 1570. il alla à *Orleans* étudier en Droit, & employa l'année suivante à prendre les leçons de *Jean Robert*, de *Guillaume Fournier*, & d'*Antoine le Conte*. Pendant cette étude, la lecture qu'il fit des Ouvrages de *Cujas* lui inspira tant d'estime pour lui, qu'il quitta *Orleans* pour l'aller trouver en Dauphiné. En y allant il s'arrêta six mois à *Bourges* pour écouter *Hugues Doneau* & *François Hotman*.

Il alla ensuite à *Valence*, où *Cujas* enseignoit. Ce fut là qu'il fit amitié avec *Joseph Scaliger*, qui y étoit allé exprès pour voir *Cujas*;

J. A. DE THOU.

amitié qu'il a toujours cultivée avec beaucoup de soin.

Son pere, qui ne vouloit pas qu'il fut si long-tems éloigné de lui, le rappella un an après qu'il fût parti pour *Valence*, & il se rendit à *Paris* quelque tems avant la funeste journée de la saint Barthelemi.

Comme il étoit destiné à l'Etat Ecclesiastique, il alla demeurer chez *Nicolas de Thou* son oncle, Conseiller au Parlement & Chanoine de Notre-Dame, dans le Cloître de cette Eglise, & son oncle ayant été peu de tems après fait Evêque de *Chartres*, lui donna son Canonicat. Il demeura quatorze ans de suite dans ce lieu, où il commença sa Bibliotheque, qui fut dans la suite si nombreuse.

En 1573. M. *de Thou* partit avec *Paul de Foix*, qui alloit en Italie de la part du Roi, & en visita les principales Villes, liant par tout commerce avec ce qu'il y pouvoit trouver de Sçavans.

De retour à *Paris*, il s'appliqua pendant quatre ans à la lecture, qui ne lui fut pas cependant si utile, que

que la conversation des Sçavans qu'il voyoit avec assiduité. J. A. DE THOU.

Sur la fin de l'an 1576. le Duc d'*Alençon* & le Roi de *Navarre* s'étant sauvez de la Cour, on craignit des broüilleries. On dépêcha M. *de Thou* au Marêchal de *Montmorenci*, avec des ordres secrets de se servir de son crédit pour les prévenir. Il y réussit & les suspendit pour quelque tems.

Il fit ensuite par occasion un voyage dans les Pays-Bas, dont il vit une partie. Peu après son retour, son frere aîné tomba malade, & mourut au bout de dix-neuf mois de langueur, pour avoir couru en vingt-quatre heures depuis *Poitiers* jusqu'à *Long-Jumeau*.

Pendant cette maladie, c'est-à-dire en 1578. M. *de Thou* fut reçu Conseiller Clerc au Parlement; Charge qu'il n'accepta qu'avec peine, à cause de son goût pour l'étude, & pour les douceurs d'une vie privée, mais dont il remplit les devoirs avec beaucoup d'exactitude.

Il accompagna en 1579. son frere

J. A. DE THOU.

aîné, qui étoit toujours languissant, aux eaux de *Plombieres* en Lorraine, & il profita de cette occasion pour visiter les Pays voisins.

La peste étant survenuë à *Paris* en 1580. il se retira en Touraine, d'où il alla voir la Normandie & la Bretagne. Dès que la peste fut cessée, il retourna à *Paris* auprès de son pere, qui n'avoit point quitté cette Ville ; mais il n'y resta pas longtems, ayant été alors député avec d'autres Conseillers du Parlement, pour rendre la justice en Guyenne.

Ce fut dans ce tems là qu'il prit la résolution de quitter l'État Ecclesiastique, auquel il avoit été destiné, & de se rendre aux sollicitations de ses oncles, qui vouloient qu'il se mariât.

Il demeura en Guyenne, où sa Compagnie l'employa dans tout ce qui se trouva d'honorable, jusqu'en 1582. que le Premier Président obtint du Roi qu'il revint à *Paris* ; mais comme il prit un grand détour, il n'y arriva que le jour de l'enterrement de son pere. Pour se consoler de n'avoir pas reçû ses der-

niers soûpirs, il travailla à lui faire ériger un Mausolée dans l'Eglise de S. André des Arcs, & à lui faire composer des éloges par les plus beaux esprits du siecle. J. A. DE THOU.

S'étant ensuite défait de ses Benefices, il fut pourvû le 10. Avril 1584. d'une Charge de Maître des Requêtes. Il se remit alors de nouveau à l'étude, & prit chez lui *Maurice Bressieu* Professeur Royal de Mathematiques, avec lequel il s'appliqua cette année & la suivante à la lecture du Grec d'*Euclide*, avec les Notes de *Proclus*.

L'amitié que le Cardinal de Vendôme avoit conçûë pour lui, l'engagea à faire quelque séjour à la Cour; mais cette amitié s'étant refroidie, il se retira d'un lieu qui lui déplaisoit, pour se livrer entierement à la composition de son Histoire, qu'il avoit commencée deux ans auparavant.

Il eut en 1586. la survivance de la Charge de Président à Mortier, que possedoit *Augustin de Thou* son oncle, & se maria l'année suivante avec *Marie de Barbanson*, après s'être

J. A. DE THOU. fait délier par l'Official de *Paris* de tous les engagemens qu'il avoit pris dans l'Etat Ecclesiastique, car il avoit reçû les quatre Ordres Mineurs.

Il perdit au commencement de l'année 1588. sa mere, qui mourut à l'âge de 70. ans. Cette année féconde en troubles, qui causerent beaucoup de maux par toute la France, lui donna bien de l'exercice. Voyant que l'esprit de la Ligue avoit gagné *Paris*, & avoit obligé *Henri III.* à quitter cette Ville, il suivit ce Prince, & alla par son ordre en Normandie, pour sonder les sentimens des Gouverneurs & des Magistrats, pour les instruire de ce qui s'étoit passé, les confirmer dans leur devoir, & leur faire connoître les desseins que le Roi avoit d'assembler les Etats.

Lorsqu'il fut de retour auprès d'*Henri III.* ce Prince pour récompenser ses services, le fit Conseiller d'Etat, & il en prêta le serment le 26. Août de cette année.

Pendant la tenuë des Etats à *Blois*, il revint à *Paris*, où il fut en dan-

ger de perdre la vie ; car la nouvelle de la mort du Duc de Guise y étant arrivée, le peuple se souleva, & tous ceux qui étoient attachez au Roi furent obligez de se cacher : M. *de Thou* en fit de même, & trouva ensuite le moyen d'en sortir déguisé en soldat, avec sa femme habillée en Bourgeoise. J. A. DE THOU.

Il se rendit à *Blois* auprès du Roi, qui étant passé à *Tours*, résolut d'y établir un Parlement, pour opposer à celui de la Ligue. M. *de Thou* fut proposé pour en être le Premier Président ; mais il refusa constamment cette dignité, & la fit tomber sur M. d'*Espesses*.

La proposition que M. de *Schomberg* lui fit de l'accompagner en Allemagne, où il alloit de la part du Roi, pour lever des troupes & pour tirer quelque secours des Princes Allemans, lui plut davantage ; il l'accepta même avec plaisir. Comme ils passerent par l'Italie, il étoit à *Venise*, lorsqu'il apprit la triste mort du Roi *Henri III.* Cette nouvelle lui fit prendre la résolution de revenir en France.

J. A. DE THOU.

Il se rendit donc, après avoir couru plusieurs dangers, à *Châteaudun* auprès du Roi *Henri IV.* qui le reçut fort obligeamment. Il lui rendit un compte exact de tout ce qu'il avoit traité pendant son voyage, & demeura depuis fidellement attaché à son service.

Il fut dans la suite employé à plusieurs négotiations importantes, & le Roi fit connoître la confiance qu'il avoit en lui, en l'envoyant auprès du Cardinal de *Vendôme* & du Comte de *Soissons* son frere, avec ordre de ne les point quitter, parce qu'ils avoient auprès d'eux des personnes qui leur debitoient des nouvelles contraires à ses interêts; ce Prince étant bien sûr que tant que M. *de Thou* seroit auprès d'eux, ils ne se laisseroient pas séduire par ces esprits dangereux.

Après la bataille d'*Yvry*, que le Roi *Henri IV.* gagna en 1590. il l'alla saluer & en obtint la permission d'aller voir à *Senlis* sa femme, qu'il n'avoit pas vûë depuis un an. Les differens voyages qu'il fit pendant des chaleurs excessives pour

engager ſon beau-frere le Chancelier de *Chiverni* à ſe rendre auprès du Roi, lui causerent une fiévre violente qui l'attaqua dans le Château de *Nantoüillet*, dont le Roi lui avoit confié la garde avec une bonne garniſon. J. A. DE THOU.

Après la levée du ſiege de *Paris*, on rappella cette garniſon, & M. *de Thou* ſe retira à *Senlis* avec ſa femme. Là il réſolut de s'aller établir à *Tours*, avec ce qu'il avoit pû ſauver du pillage de *la Fere*, où il avoit fait tranſporter quelque tems auparavant une partie de ſes meubles, & où il avoit perdu conſiderablement. Comme ils alloient à *Meru* ſur le ſoir, un parti de la garniſon de *Beauvais* lui enleva ces reſtes, & fit priſonniere Madame *de Thou* avec tout ſon équipage. Le mari ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner une femme qui lui étoit ſi chere ; mais ſes domeſtiques lui ayant repreſenté que l'aigreur qui regnoit entre les deux partis devoit lui faire craindre quelque choſe de plus fâcheux que la priſon, il ſe ſauva ſur un cheval vigoureux, &

J. A. DE THOU.

gagna *Chaumont en Vexin*, suivi seulement de deux valets.

Jean de Chaumont-Guitri, son intime ami, qui commandoit dans le Château, envoya sur le champ un Trompette à *Beauvais* reclamer cette Dame & tout ce qu'on lui avoit enlevé. Comme il ne put rien obtenir, on dépêcha à *Gisors* où étoit le Roi. M. *de Biron* écrivit aussi-tôt à *Sesseval*, qui commandoit à *Beauvais*, & il renvoya Madame *de Thou* avec tous ses gens & son équipage.

Le Roi lui donna en ce tems là la Charge de Garde de sa Bibliotheque, vacante par la mort de *Jaques Amiot*, qui la possedoit.

Il fut attaqué en 1592. dans un voyage qu'il fit de *Chartres* à *Tours*, d'une maladie dangereuse, qui lui vint d'un sejour de quatre mois qu'il avoit fait au camp devant *Roüen*, où l'air corrompu par la longueur du siege avoit causé la peste. En effet au bout de trois jours on apperçût autour de ses reins ces especes de charbons, qui sont les marques certaines de cette maladie, où l'on désespera absolument de sa guéri-

ſon. Il fut cependant guéri par l'in- fuſion d'une pierre de Bezoar dans de l'eau cordiale. J. A. DE THOU.

Charles de Lorraine Duc de *Guiſe* aïant fait en 1594. ſa paix avec le Roi, M. *de Thou* & M. *de Bethune* furent choiſis pour regler les conditions de ſon Traité. Comme M. *de Thou* avoit été nommé à l'Ambaſſade de *Veniſe*, il fut chargé l'année ſuivante de recevoir les Ambaſſadeurs de cette Republique, qui vinrent alors à *Paris*, & de leur tenir compagnie pendant le ſejour qu'ils y feroient.

Il eut la même année le chagrin de perdre *Auguſtin de Thou* ſon oncle, Préſident à Mortier. Il y avoit déja long-tems qu'il avoit été reçû en ſurvivance de ſa Charge, & il en prit alors poſſeſſion.

Le Roi ayant alors donné un Edit en faveur des Proteſtans, M. *de Thou* le fit enregiſtrer ſans modification. Mais comme le Procureur General s'y étoit oppoſé, les Proteſtans obligerent le Roi de leur en accorder un autre l'année ſuivante 1596. ils prirent leur tems que ce Prince étoit occupé au ſiege de *la*

J. A. DE THOU. *Fere*, pour lui presenter une Requête sur ce sujet.

M. *de Thou* fut nommé pour traiter avec eux des articles qu'ils proposoient. Mais comme il prévoyoit que cette négotiation lui attireroit l'indignation de Rome, & peut-être la disgrace de la Cour par les intrigues de ses envieux, il fit tant que Messieurs *de Vic* & *Calignon* furent chargez à sa place de cette commission, & qu'il eut seulement ordre d'aller avec M. *de Schomberg* à *Tours*, pour traiter de la paix avec les Deputez du Duc de *Mercœur*. Après quelques jours employez à cette négotiation, ils se rendirent à *Angers*, où M. *de Thou* apprit la mort de *Pierre Pithou*, dont il fut si affligé, qu'il fut prêt à déchirer son Histoire, n'ayant plus alors personne qui pût le diriger dans sa composition, comme avoit fait jusques-là ce grand homme.

Tout l'hiver s'étant passé inutilement à traiter avec le Duc de *Mercœur*, & Messieurs *de Vic* & *Calignon* n'ayant pas mieux réussi auprès des Protestans, on leur joi-

gnit M. *de Schomberg* & M. *de Thou*, J. A. DE THOU.
qui ne put enfin éviter de s'engager dans cette affaire, & qui en demeura même dans la suite seul chargé avec M. *Calignon.*

Après bien des délais & des pratiques secretes de la part des Protestans, qui cherchoient à profiter de la situation des affaires du Roi, l'Edit de *Nantes* fut enfin signé au mois d'Avril 1598. M. *de Thou* étoit d'avis qu'il fût aussi-tôt enregistré, mais le Legat en obtint la surséance, & le Duc *de Boüillon* se chargea d'empêcher que les Protestans ne le prissent en mauvaise part. Ainsi cette affaire fut remise à l'année suivante, & après plusieurs difficultez l'Edit fut enregistré au commencement du Carême.

L'an 1601. M. *de Thou* perdit *Marie de Barbanson* sa femme, dont il n'avoit point eu d'enfans, & il immortalisa sa douleur par une Elegie qu'il fit sur sa mort.

Il se remaria depuis à *Gasparde de la Châtre*, fille de *Gaspar de la Châtre* Comte de *Nancei*, Capitaine des Gardes du Corps, dont il eut trois

J. A. DE THOU. fils & trois filles. Les fils sont : 1°. *François-Auguste de Thou*, qui eut la tête tranchée à *Lyon* en 1642. 2°. *Jacques-Auguste de Thou*, Président en une Chambre des Enquêtes, puis Ambassadeur du Roi en Hollande. 3°. *Achilles-Auguste de Thou*, Conseiller au Parlement de Bretagne.

Pendant la Regence de la Reine *Marie de Medicis*, M. *de Thou* fut un des Directeurs Generaux des Finances avec Messieurs de *Châteauneuf* & le Président *Jeannin*. Ensuite il fut employé en differentes négotiations auprès des Princes mécontens, qui s'étoient retirez de la Cour.

Il fut aussi en 1616. deputé par le Roi *Louis XIII.* à la Conference de *Loudun* avec Messieurs le Maréchal *de Brissac*, *de Villeroi*, *de Vic*, & *de Pontchartrain.*

Il mourut le 17. Mai de l'année suivante 1617. âgé de 64. ans, & fut enterré dans la Chapelle de sa famille à S. André des Arcs.

Lorenzo Crasso s'est trompé, en le faisant mourir en 1616. de même que *le Vassor* dans son Histoire de

Louis XIII. en mettant sa mort au 7. Mai. J. A. DE THOU.

M. *de Thou* s'est acquis une gloire immortelle par son Histoire, qui est écrite avec une exactitude & une fidelité qui n'a gueres d'exemple ; c'est le jugement qu'en porte M. *Perrault*, (*a*) qui ajoûte : » Il » n'a jamais ni déguisé ni supprimé » la verité : noble & genereuse har» diesse dont il a été loüé de tous » les grands hommes de son tems, » & particulierement de *Papyre* » *Masson*, qui disoit qu'il n'étoit » pas possible qu'un Historien qui » n'est pas sincere allât loin dans la » posterité. Cet Ouvrage est digne » des Anciens, & peut-être surpas» seroit une grande partie de ce que » les anciens Romains nous ont » laissé en fait d'Histoire, s'il n'a» voit trop affecté de leur ressem» bler. Car cette affectation de bien » parler leur langue a été si loin, » qu'elle lui a fait défigurer tous les » noms propres des hommes, des » Villes, des Pays, & des choses » dont il parle, en les traduisant

(*a*) *Hommes Illust. tome* 1.

J. A. DE THOU.

avoit marquées à la fin de son Epître Dédicatoire, s'y trouvent corrigées ; outre cela on y a ajoûté un passage sur une prétenduë pierre des Indes, qui n'est pas dans l'*in-folio*.

En 1606. les *Drouarts* imprimerent *in-fol.* cette premiere partie de l'Histoire de M. *de Thou*, qui s'étend, comme je l'ai déja dit, jusqu'à l'an 1560. Mais au lieu que dans les deux éditions précédentes cette premiere partie est divisée en 18. Livres, elle l'est dans celle-ci en 26.

La même année 1606. les *Drouarts* ajoûterent à ce premier volume un second, aussi *in-fol.* qui commence, comme il le devoit, par le vingt-sixiéme Livre, & continue l'Ouvrage jusqu'au 49^e Livre inclusivement, & jusqu'à l'an 1572.

Les mêmes imprimerent encore cette année ce second volume en 2. tomes *in-8°.* pour servir de suite aux deux volumes *in-8°.* qu'ils avoient imprimez en 1604. Mais se conformant à l'édition *in-fol.* du second tome, ils les commencerent par le Livre 27. sans avoir égard à la division des deux premiers volumes

mes *in*-8°. qui n'étoit qu'en 18. Livres ; ce qui pourroit faire croire qu'il y auroit une lacune considerable, qui n'y est cependant pas. De plus, par une nouvelle division le nombre des Livres, qui dans le second tome *in-folio* alloit jusqu'à 49. va jusqu'à 51. dans ces deux derniers volumes *in*-8°. J. A. DE THOU.

En 1607. les *Drouarts* imprimerent *in-fol.* une nouvelle continuation de cette Histoire, qui s'étend depuis l'an 1572. jusqu'en 1574. Mais sans avoir égard au second tome *in-fol.* qui finit par le Livre 49. ils se conformerent à la division des deux derniers volumes *in*-8°. & commencerent ce 3e tome par le Livre 52. & le finirent par le 57.

En 1608. les *Drouarts* imprimerent cette continuation en un vol. *in*-8°. pour assortir leur édition de cette forme, & ce volume commence fort bien par le 52e Liv. & finit par le 57.

Ambroise Drouart étant mort en 1608. son frere *Jerôme* imprima l'année suivante 1609. un autre tome *in-fol.* qui commençant par le 58e Livre, pousse cette Histoire jus-

J. A. DE THOU.

qu'au 80^e^ inclusivement,& finit par l'année 1584. Il n'imprima pas *in*-8°. ce dernier tome, comme il auroit dû faire pour assortir l'édition de cette forme, qui par là est imparfaite; mais il fit la même année une nouvelle édition de tout l'Ouvrage en onze volumes *in*-12. On y ajoûta à la tête une nouvelle Préface, qui a été inserée dans l'édition de *Geneve* avec quelques changemens. *Titius* prétend que cette édition *in*-12. est préferable aux précédentes, parce que les Livres y sont mieux distribuez, & qu'on y a changé, ôté, ou ajoûté ce que M. *de Thou* a jugé à propos. Il y a des Tables à chaque volume.

Ce sont là les seules éditions de l'Histoire de M. *de Thou*, qui ayent été faites à *Paris* pendant sa vie & sous ses yeux, & qu'il ait publiquement approuvées. Il faut parler maintenant de celles qui ont paru à *Francfort* pendant ce tems là.

Le premier volume de la premiere édition faite en cette Ville *in-fol.* ne porte point de date, mais il doit être de l'an 1608. car on marque dans la Préface de la petite

édition des *Drouarts* de l'an 1609. J. A. DE
qu'on avoit commencé l'année pré- THOU.
cédente à *Francfort* une édition de
l'Histoire de M. *de Thou*, qui avoit
été interrompuë ; ce qui ne peut se
rapporter qu'à celle-ci. On n'y a eu
aucun égard au volume de *Patisson*,
on a seulement tiré des deux éditions *in-fol.* & *in-8°.* des *Drouarts*
une division reguliere & suivie des
Livres de cette Histoire, chaque Livre y est divisé en paragraphes, à
la marge desquels on a mis des notes, qui en marquent le contenu.

Le second volume de cette édition est de l'an 1610. Quelques
exemplaires portent l'an 1617. mais
il est facile de voir que c'est la même édition que celle de 1610. &
que c'est par supercherie qu'on y a
mis une nouvelle date. Ce volume
contient depuis le 58e Livre jusqu'au
80e inclusivement, & finit par l'année 1584.

La seconde édition de *Francfort*
est en 5. vol. *in-8°.* Le titre du premier volume n'a point de date. Le
second & le troisiéme sont datez de
l'année 1614. Ces trois premiers,

J. A. DE THOU. dont il suffit de parler à present, contiennent les mêmes Livres que les deux *in-folio*; on y a seulement retranché les sommaires; peut-être parce que les *Drouarts* ayant reprimandé l'Editeur de *Francfort* sur cette addition, pour décrier son édition, celui-ci jugea à propos de les ôter, pour rendre cette seconde plus conforme à celle de *Paris*. Le P. *le Long* cite une édition de *Francfort* en dix volumes *in*-12. mais elle n'est autre que celle-ci, qu'il aura pû voir reliée en dix volumes, & sur la forme de laquelle il se sera trompé.

M. *de Thou* peu de tems avant que de mourir, envoya, selon quelques-uns, ou eut seulement dessein d'envoyer, selon d'autres, à son ami M. *Lingelsheim*, Conseiller de l'Electeur Palatin, un exemplaire complet de son Histoire, qu'il avoit poussée jusqu'en 1607. & en garda un autre dans le dessein de le faire imprimer à *Paris*; mais comme il appréhendoit de mourir avant que cette édition fût achevée, il ordonna qu'en ce cas M. *Pierre du Puy* & M.

Rigault en prendroient soin avec le secours de Messieurs de *Sainte Marthe*. Il commença cette édition, qui se faisoit chez *Robert Etienne*, lorsqu'il mourut. Le premier tome parut en 1618. & c'est tout ce que *Robert Etienne* en a imprimé. Il est intitulé : *Jac. Aug. Thuani Historiarum sui temporis libri* 80. *de* 143. *editio IV. auctior & castigatior*; & contient 26. Livres, divisez de la même maniere que ceux de l'édition *in*-12. de *Drouart*, à cela près que le septiéme Livre commence dans un endroit different, & finit par l'année 1560. Il est à observer que dans le titre de cette édition on marque que les Livres de cette Histoire sont au nombre de 143. au lieu que dans l'édition de *Lingelsheim* on n'en met que 138. Cette difference fait voir que M. *de Thou* persista jusqu'à la derniere année de sa vie, qu'il commença à mettre sous presse cette édition, dans le dessein de continuer son Histoire depuis l'an 1607. jusqu'en 1610. qu'*Henri IV*. fut assassiné, & qu'il se proposoit de diviser cette continuation

J. A. DE THOU.

J. A. DE THOU.

de trois années en cinq Livres ; mais il ne vêcut pas assez pour la composer.

L'édition de *Lingelsheim* se fit à *Geneve* en 1620. en 5. volumes *in-fol.* dont le premier n'est qu'une copie fidelle de celui que *Robert Etienne* avoit imprimé par ordre de l'Auteur. Le titre porte : *Jac. Aug. Thuani Historiarum sui temporis ab anno* 1543. *usque ad annum* 1607. *Libri CXXXVIII. Accedunt Thuani Commentariorum de vita sua Libri VI. Lingelsheim* a mal-à-propos fait commencer cette Histoire par l'an 1543. elle ne commence qu'en 1546. c'est-à-dire par le second Livre, comme le marque M. *de Thou* lui-même dans une Lettre à *Lipse*, inserée dans le Recüeil des Lettres fait par M. *Burman*, *tom.* 1. *p.* 407. le premier Livre ne servant que de Préface & d'introduction à tout l'Ouvrage.

Lorsque l'édition de *Lingelsheim* eût paru à *Geneve*, l'Imprimeur de *Francfort* en tira la derniere partie, c'est-à-dire depuis le 81^e Livre jusqu'à la fin, & la joignant avec les

Commentaires de la vie de M. *de* *Thou*, aux deux volumes qu'il avoit déja imprimez *in-fol.* il donna le tout pour une édition entiere & parfaite de cette Histoire, comme s'il n'y avoit eu aucune difference entre les premiers volumes de son impression & ceux de l'édition de *Geneve* de 1620. Il fit la même chose à l'égard de ses *in*-8°. Il imprima en 1621. les deux derniers volumes d'après l'édition de *Geneve*, & les ajoûtant aux trois premiers, il les fit passer pour une autre édition complette de cette Histoire. Voici un exemple remarquable des inconveniens qui résultent de ces éditions plâtrées & mal assorties. L'Auteur du *Thuanus restitutus* observe que vers la fin du trente-cinquiéme Livre des éditions de *Geneve*, M. *de Thou* fait l'Histoire du Concile de *Trente*, mais que cette Histoire ne se trouve point dans ce même Livre de l'édition de *Francfort in*-8°. Cela ne doit pas surprendre, puisque le second & le troisiéme volume de cette édition de *Francfort*, où est contenu le trente-

J. A. DE THOU.

J. A. DE THOU.

cinquiéme Livre, ont été imprimez sur les éditions de *Paris*, & qu'aucune de ces éditions n'a cette Histoire, qui a paru pour la premiere fois dans l'édition de *Geneve* de 1620. J'ajoûterai une chose que l'Auteur du *Thuanus restitutus* n'a pas observée, qui est, qu'il y a dans l'édition de *Geneve* de 1626. une addition à ce qui est dit du Concile de Trente dans celle de 1620. Si *Heidegger* avoit sçû cela, il auroit pû s'épargner la peine de mettre à la fin de son *Anatome*, & de son *Tumulus Concilii Tridentini* l'Histoire de ce Concile par M. *de Thou*, tirée d'un Manuscrit qu'il trouva à *Zurich*, puisque ce Manuscrit ne contenoit rien qui ne fût en partie dans l'une, & en partie dans l'autre des deux éditions de *Geneve*.

On a toujours crû que *Lingesheim* avoit fait imprimer l'Histoire de M. *de Thou* sur le Manuscrit qu'il lui avoit envoyé. Mais une de ses Lettres à *Grotius*, datée du 25. Juillet 1618. qui se trouve dans le Recüeil de celles de *J. G. Vossius*, fait voir le contraire, & découvre un

mystere

mystere que l'on ignoroit. Il est bon de rapporter ici ses propres paroles : *De Thuani Historia nuncio tibi, reliqua jam sub prælo esse. Ut autem invidiam vitent curatores, ita institutum est, quasi exemplar ab Autore in Germaniam missum jam promeretur. Excuditur autem Genevæ : qui locus tamen ob invidiam vitandam dissimulabitur.*

J. A. DE THOU.

On voit par là que Messieurs *du Puy* & *Rigault* firent imprimer eux-mêmes à *Geneve* l'exemplaire complet de l'Histoire de M. *de Thou*, dont il les avoit fait dépositaires, & que parce que *Geneve* étoit un nom odieux aux Catholiques, ils jugerent à propos de faire mettre le nom d'une autre Ville dans le titre. En effet dans une partie des exemplaires, on a marqué *Aureliana*, (à *Orleans*) pendant que dans d'autres on a mis *Geneva*. Les Editeurs pour se mettre encore plus à couvert engagerent *Lingelsheim* à prendre sur lui la publication de l'Ouvrage, & de feindre qu'il le publioit sur la copie qu'on lui avoit envoyée en Allemagne. Il étoit d'autant plus

naturel d'en agir ainsi, qu'ils sçavoient que M. *de Thou* avoit eu dessein d'envoyer une copie de son Histoire à *Lingelsheim*, afin qu'il en restât du moins un exemplaire, si celui qui étoit à *Paris* venoit à périr, soit qu'il l'eût executé, ou non. La vie de M. *de Thou*, qui parut pour la premiere fois dans cette édition, a toujours passé pour son Ouvrage; mais ceux qui l'ont crû ainsi, n'ont pas fait attention à ce passage, qui se trouve à la fin du cinquiéme Livre. *Sed rursùs stilum inhibeo & veniam à Lectore peto, si in tam justæ causæ defensione pro viri innocentis dignitate longius & cum calore aliquo evagatus sum, fecique quod ille non fecisset, nec factum vellet.* Ce passage marque qu'elle vient d'une autre main, & MM. *du Puy* & *Rigault*, qui en sont apparemment les Auteurs, voyant qu'on ne manqueroit pas de les soupçonner l'un ou l'autre de l'avoir écrite, le firent retrancher dans l'édition de *Geneve* de 1626. Ils voulurent le faire aussi dans celle de *Francfort* de 1625. Mais ils s'y prirent trop tard, la

vie de M. *de Thou* ayant déja été imprimée. J. A. DE THOU.

MM. *du Puy* & *Rigault* firent dans la suite plusieurs corrections & additions à l'Histoire de M. *de Thou*, qu'ils tirerent apparemment de ses Manuscrits, qu'ils avoient entre les mains, & les communiquerent aux Editeurs de *Francfort*, qui donnerent une nouvelle édition de l'Histoire de M. *de Thou* en 1625. en 3. vol. *in-fol.* & à ceux de *Geneve*, qui la publierent de nouveau en 1626.-1630. en 5. vol. *in-fol.* Outre ces corrections & ces additions, ils en ont laissé encore d'autres à la marge des exemplaires qu'ils avoient entre les mains, & qui n'ont jamais été imprimées.

Voila toutes les éditions que nous avons de l'excellente Histoire de notre Auteur. Le P. *le Long* en marque une autre faite à *Paris* l'an 1619. en 10. volumes *in*-12. mais M. *Samuel Buckley*, qui l'a fait chercher par tout, sans pouvoir la découvrir nulle part, doute qu'elle existe. Il en est de même d'une autre, qu'on avoit promise à *Francfort*

J. A. DE THOU. en 1713. en 3. vol. *in-fol.* mais qui n'a pas paru.

Jean-Pierre Titius, Professeur de *Dantzik*, a donné un détail de toutes ces éditions dans un Ouvrage intitulé : *Jac. Aug. Thuani voluminum Historicorum recensio. Gedani* 1685. *in-4°.* Mais il y a bien des fautes dans ce petit Ouvrage. On trouve quelque chose de bien plus exact sur ce sujet dans les *Lettres de Samuel Buckley à M. Mead Doct. en Medecine, touchant une nouvelle édition de l'Histoire de M. de Thou* publiées en Anglois, & ensuite *traduites en François. Londres* 1729. *in* 8°. C'est de ces Lettres dont je suis redevable à M. *des Maizeaux*, que j'ai tiré tout ce que je viens de rapporter.

L'édition que M. *Buckley* y annonce & dont il a publié le projet, doit être en sept volumes *in-fol.* Il y suivra pour le texte l'édition de *Geneve* de 1620. & marquera au bas des pages les differences de toutes les autres, de même que les additions & corrections de MM. *du Puy* & *Rigault*, tant imprimées que

manuscrites ; ainsi elle l'emportera J. A. DE THOU.
sur toutes les autres, tant pour l'exactitude que pour la beauté.

On trouvera aussi au bas des pages l'interprétation des noms propres des personnes & des lieux dont il est parlé dans le texte ; peut-être eût-elle été mieux placée à la marge. Une chose au reste, qui ne manquera pas de déplaire en France, est la maniere dont on y a traduit en François certains noms. Qui ne sera surpris d'y voir appeller l'Electeurs de *Mayence*, l'Electeur de *Mentz*, & d'y trouver *Bologna*, *Pavia*, *Castel S. Angelo*, & mille autres semblables, pour *Boulogne*, *Pavie*, *le Château S. Ange*, qui sont les veritables noms François ? C'est un défaut auquel il est facile de remedier.

L'édition de M. *Buckley* sera de plus augmentée d'un Recüeil curieux de plusieurs Pieces imprimées ou manuscrites, qui ont rapport à l'Histoire de M. *de Thou*.

Il est à propos de rapporter ici l'extrait d'une Lettre Latine de M. *de Thou*, qui est imprimée dans le

J. A. DE THOU. *Recüeil des Pieces Historiques & curieuses. Delft* 1717. *in*-12. & où l'on trouve un détail curieux touchant son Ouvrage. Il l'écrivit le 31. Mars 1611. au Président *Jeannin*, sur ce que M. *de Verdun* lui avoit été préferé dans le choix que la Reine avoit fait d'un Premier Président du Parlement de *Paris*.

» J'ai toujours été persuadé, dit-il, » (& je m'en sçai bon gré) que je » devois plûtôt travailler pour le » public & pour mes amis, que pour » moi-même. Je me suis de plus » toujours porté avec beaucoup de » plaisir à la lecture de l'Histoire, » convaincu que les preceptes & les » exemples qu'elle propose, servent » beaucoup à former les mœurs. Je » crus donc que ce seroit une en» treprise glorieuse pour moi, & » avantageuse pour le public, si » j'écrivois l'Histoire, en commen» çant au tems où *Paul Jove* finit » la sienne.

» Cette pensée m'étoit venuë » dès ma tendre jeunesse, & j'y » avois rapporté mes voyages, mes » occupations dans le Barreau, &

» mes négotiations, soit dans la paix J. A. DE
» soit dans la guerre. Je ramassai tout THOU.
» ce qui m'étoit necessaire pour l'e-
» xecution de mon dessein, lorsque
» j'en aurois le loisir. Je recherchai
» avec soin de toutes parts les Histoi-
» res imprimées, & je fis copier celles
» qui ne l'étoient pas. Je lûs les Me-
» moires des Generaux d'Armées,
» les Negotiations des Ambassa-
» deurs, & même les Lettres des
» Secretaires d'Etat. J'acquis par
» des entretiens familiers que j'eus
» avec les personnes les plus illus-
» tres qui vivoient alors, une fort
» grande connoissance des affaires.
» Je profitai de leur jugement & de
» la certitude de leur rapport, pour
» faire le discernement de tout ce
» qui avoit été dit & écrit de part
» & d'autre dans le tems de la cha-
» leur des partis. Entre ceux que
» je consultai, & qui étoient les
» plus distinguez par leur merite &
» par leur grande habileté dans les
» affaires, je nomme ici *Paul de Foix*
» *de Carmain*, *Gui le Fevre de Pibrac*,
» *Paul Hurault de Chiverni*, mon
» beau-frere, & *Gaspard de Schom-*

J. A. DE THOU.

» *berg*. Muni de ces secours, j'en-
» trepris pendant l'ardeur des guer-
» res civiles (en 1593.) d'écrire
» l'histoire du tems.

» Je prend à témoin Dieu, qui
» m'a donné assez de force & de
» génie pour achever un ouvrage
» d'une si longue haleine, au mi-
» lieu des troubles publics & de
» mes occupations particulieres;
» je le prend, dis-je, à témoin, que
» je n'ai point eu d'autre vûë que
» sa gloire & l'utilité publique, en
» écrivant l'Histoire avec la fidelité
» la plus exacte & la plus incorrup-
» tible dont j'ai été capable, sans
» me laisser prévenir d'aucun motif
» d'amitié ou de haine. J'avouë que
» plusieurs ont l'avantage sur moi
» par l'agrément de leur stile, leur
» maniere de narrer, la clarté de
» leur discours, & le poids de leurs
» sentences & de leurs maximes;
» Mais je ne le cede à aucun de ceux
» qui ont écrit l'Histoire avant moi,
» en ce qui regarde la fidelité &
» l'exactitude. Je vous en laisse le
» jugement & à la posterité.

» J'avois beaucoup avancé mon

J. A. DE THOU.

» Ouvrage, lorsque j'appris d'Alle-
» magne, qu'on avoit dessein d'y
» imprimer sans mon aveu la pre-
» miere partie de mon Histoire, sur
» une copie qu'un copiste Alle-
» mand, dont je m'étois servi, avoit
» faite & emportée en ce Pays-là.
» Comme il étoit d'une extrême
» conséquence de l'empêcher, je fis
» tout ce que je pûs, & je vins à
» bout par mes amis de r'avoir cette
» copie. Mais comme il s'en étoit
» fait plusieurs autres sur celle-ci,
» je me vis tout-à-fait engagé à pu-
» blier mon Histoire, & je n'y au-
» rois pas mis mon nom, si j'avois
» pû le supprimer : mais j'aimai
» mieux m'exposer à perdre la fa-
» veur de la Cour, ma propre for-
» tune, & même ma réputation,
» que de suivre les vûës d'une pru-
» dence mal entenduë, en taisant
» mon nom, & de faire par-là dou-
» ter de la fidelité d'une Histoire,
» que j'avois travaillée avec tant
» de soin pour l'utilité publique,
» & pour conserver à la posterité le
» souvenir de ce qui s'est passé de
» mon tems.

J. A. DE THOU.

» pour ma défense. Je lui fis mes » plaintes de ce qu'étant mon ami, » il ne m'avoit pas rendu service » dans cette occasion. Je ne pûs » m'empêcher de plaindre mon sort » & l'ingratitude du tems present. » Il m'échappa de dire dans ma dou- » leur, qu'on refusoit en France à » un François de le récompenser » d'un travail, dont en Espagne un » Espagnol obtiendroit des récom- » penses. Je fus étonné du peu de » sensibilité, ou de la trop grande » politique, qu'un si grand homme » fit paroître en cela. Car on ne » peut attribuer qu'à son insensibi- » lité pour moi, de ce qu'il ne dai- » gna pas lire la Préface d'un Livre » qui faisoit tant de bruit, quoique » je lui en eusse fait present, puis- » que s'il en eût lû quelque chose, » il eût trouvé de quoi me justi- » fier; ou si après l'avoir lû, il n'a » pas laissé de garder le silence, il » a pour lors agi avec trop de poli- » tique, en ne prenant pas la dé- » fense de son ami dans une affaire » publique.

» Comme j'étois dénué de toute

» protection à la Cour, il fut aisé J. A. DE THOU.
» de m'accabler à *Rome*, sous ces
» deux prétextes, que j'avois travaillé à l'*Edit de Nantes*, qui fut
» donné en faveur des Protestans,
» & que dans mon Histoire, où je
» défendois en toute occasion les
» droits du Roi, j'avois parlé avec
» une franchise & une liberté qui
» ne pouvoit plaire à la Cour de
» *Rome*.

Telle est la Lettre de M. *de Thou*, telle qu'elle est rapportée par le P. *le Long* dans sa *Bibliotheque Historique de la France*.

J'ajoûterai à cette Lettre les jugemens de quelques Sçavans sur l'Histoire de M. *de Thou*.

» On doit mettre M. *de Thou* au
» premier rang des Historiens, dit l'Auteur de la *Bibliotheque politique & curieuse*; en effet, il ne cede
» à aucun pour son éloquence, sa
» franchise, sa prudence & sa fide-
» lité, sur tout lorsqu'il rapporte
» les affaires où il a eu part; car
» pour les étrangeres, on ne lui doit
» pas par tout la même créance. Il
» s'est vû dans la necessité de copier

J. A. DE THOU.

» les autres Historiens, dont il em» prunte même jusqu'aux termes: » ce qui rend alors son stile inégal. » à l'égard des affaires de Religion, » tout Catholique qu'il étoit, il en » a parlé avec beaucoup de modé» ration & d'équité; ce qui l'a fait » appeller par quelques-uns *Catho-* » *lique politique.*

» Ce ne sont pas les François » seulement, dit M. *Baillet*, (*a*) » mais les Etrangers sur tout, qui » ont donné à M. le Président *de* » *Thou* la préséance sur tous les His» toriens de ces derniers tems, & » qui l'ont égalé aux anciens, » soit pour la grandeur du sujet, » soit pour la disposition & la pro» portion des parties, soit enfin » pour le choix d'un stile conve» nable à la majesté de l'Histoire.

» Cette Histoire, dit M. *le Gen-* » *dre*, n'est gueres moins estimée » que les Histoires Grecques & » Romaines, qui sont en réputa» tion. L'Auteur excelle à peindre » les hommes & à décrire leurs ac» tions, il aime à dire la verité

(*a*) Jugement des Sçavans, to. 1. p. 338.

» & est d'autant mieux informé, J. A. DE
» qu'en ce qui regarde la France, il THOU.
» a vû tout ce qu'il écrit, ou l'a sçu
» de gens qui étoient à la source.
» Son Latin est pur, son stile grave
» & net. On lui reproche les fré-
» quentes & longues harangues,
» qu'il met souvent à la bouche de
» personnes peu propres à en faire.
» On lui reproche encore son peu
» de ménagement pour le Pape,
» pour le Clergé, pour les Princes
» de la Maison de *Guise*, & trop de
» disposition à adoucir les fautes,
» & à faire valoir le merite des Hu-
» guenots. D'autres voudroient que
» son Histoire fût plus serrée, &
» que sans faire des courses jus-
» qu'aux extrêmitez du monde, il se
» fût renfermé dans son Pays. A tout
» prendre, il n'y en a point qui fit
» plus de plaisir à lire, si elle étoit
» moins longue; quatre gros *in-*
» *folio* pour une Histoire qui com-
» prend environ 64 ans, il y a de
» l'excès.

» Enfin, au jugement de M.
» l'Abbé *Lenglet*, cet Historien est
» le plus sincere & le plus exact

J. A. DE THOU.

» que nous ayons pour le seiziéme » siecle. Il est generalement estimé » par les François & par les Etran» gers, par les Catholiques & par » les Protestans: néanmoins on ne » sçauroit désavoüer qu'il n'y ait » quelques fautes.

Venons maintenant aux traductions de cette Histoire & de quelques-unes de ses parties.

Les cinquante-sept premiers Livres de l'Histoire de M. de Thou, jusqu'en l'année 1554. *traduits en François par Pierre du Ryer de l'Academie Françoise. Paris* 1659. *in-fol. Du Ryer* a fait un grand nombre de bévûës dans cette traduction, comme dans toutes celles qu'il a données au Public. *Cassandre* avoit dessein de continuer cette traduction, & il y a même travaillé, selon *Sorel*; (*a*) mais il n'en a rien paru. *Jean Pan*, un des premiers Syndics de *Geneve*, a aussi entrepris de traduire la suite de cette Histoire, mais il n'y a eu que la premiere feüille de cette traduction d'imprimée. Il est étonnant que *du Ryer* n'ait pas traduit la Pré-

[*a*] *Bibl. Franc.*

face,

face, & ne l'ait pas mise à la tête de l'Ouvrage ; mais peut-être n'a-t'il pas été le maître de le faire. J. A. DE THOU.

Au reste il a paru séparément differentes traductions de cette Préface.

La premiere est de *Jean Villiers-Hotman*, & a été imprimée à *Paris* en 1604. *in*-8°. *avec Privilege du Roi*, & dans les *Opuscules d'Hotman*. *Paris* 1606. *in*-8°.

La seconde est de *Nicolas Rapin*, Grand-Prevôt de la Connétablie de France, dont elle ne porte cependant pas le nom. Elle a été imprimée à *Paris* en 1610. *in*-4°. & en 1614. *in*-8°.

La troisiéme, qui a paru à la tête de l'Histoire de l'Edit de Nantes par M. *Benoît*, est d'un de ses amis, qu'il ne nomme point.

La quatriéme est de M. *Dis*, Gentilhomme de Normandie, qui l'a mise à la tête de sa traduction des *Memoires de la vie de M. de Thou*.

Memoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou, trad. du Latin en François. Rotterdam 1711. *in*-4°. It. *avec*

J. A. DE THOU. *des portraits. Amsterdam* 1713. *in-12.* It. *Amsterdam* (*Rouen*) 1714. *in-12.* La traduction de ces Memoires est de M. *Diss.*

Les Eloges des Hommes sçavans qui se trouvent répandus dans le corps de l'Histoire de M. de *Thou*, ont été imprimez séparément en Latin & en François dans les éditions suivantes.

Monumenta litteraria, seu obitus & elogia Doctorum Virorum ex elogiis Jacobi Augusti Thuani. Opera C. B. Londini 1640. *in-4°.* Ces lettres initiales désignent, selon *Placcius*, *Clement Barckdat* Anglois, Ministre dans le Comté de *Glocester.*

Thuanus enucleatus, in quinque partes distributus; quarum 1. *exhibet viros dignitate & rebus gestis illustres.* 2. *Viros eruditione & artibus claros.* 3. *Illaudatos.* 4. *Regionum, Urbium, Gentium descriptiones: &* 5. *Prodigia cum Thuani vita. Opera & studio Gerardi van Stoeffen. Helmstadii* 1656. *in-4°.*

Les Eloges des Hommes sçavans tirez de l'Histoire de M. de Thou, avec des additions par Antoine Teissier.

Geneve 1683. 2. *vol. in*-12. It. *Lyon* 1686. 2. *tom. in*-12. It. *nouvelle édition augmentée. Utrecht* 1696. *in*-12. 2. *vol.* It. *quatriéme édition augmentée. Leyde* 1715. *in*-12. 4. *vol.* M. *Teissier* s'est servi de la traduction de M. *du Ryer*, & n'a commencé la sienne qu'à l'endroit où finit celle de cet Auteur.

J. A. DE THOU.

Il y a encore deux autres Ouvrages, qui font corps avec l'Histoire de M. *de Thou* ; ce sont les suivans.

Index Nominum propriorum Virorum, Mulierum, Populorum, &c. quæ in Jacobi Augusti Thuani Historiis leguntur, cum vernacula eorum interpretatione. Genevæ 1634. *in*-4°. Le même *Index* sous le titre suivant. *Clavis Historiæ Thuanæ, id est, Nomenclatura Nominum Propriorum, quæ in I. V. J. A. Thuani operibus Historicis usurpantur. Ratisponæ* 1696. *in*-4°. (se trouve à Paris chez Briasson) ou sous le titre ci-après. *Resolutio omnium difficultatum, quæ circa nomina, &c. in Jacobi Augusti Thuani Historiis occurrunt. Ratisbonæ* 1696. *in*-4°. Cet *Index* a été fait par *Jacques Dupuy*, Prieur de S. Sauveur,

quoiqu'il porte le nom de *Bessin*, qui étoit Valet de Chambre de M. *de Thou*, Conseiller d'Etat. M. *de Thou* a si fort déguisé les noms propres, en les traduisant en Latin, que cet *Index* est absolument necessaire à ceux qui veulent l'entendre.

Thuanus restitutus, seu Sylloge variorum locorum in Historia Jacobi Augusti Thuani hactenus desideratorum. Amstelodami 1663. *in*-12. Cet Ouvrage, qui a été publié par *Abraham de Wicquefort*, est fort confus & fort défectueux.

Parmi les differentes Poësies qui se trouvent dans les Memoires de la vie de M. *de Thou*, il y a un assez long Poëme, intitulé : *Posteritati*, qu'il dit qu'un de ses amis avoit composé sous son nom, mais qu'il a plûtôt composé lui-même. Il y combat avec beaucoup de force les censeurs de son Histoire, & principalement le P. *Machault*, dont je parlerai plus bas, & s'y justifie des prétendus crimes qu'on lui attribuoit. Ce Poëme a été imprimé séparément sous ce titre.

Jacobi Augusti Thuani Poëmatium, in quo argutias quorumdam Criticorum in Historias sui ipsius refellit, editum cum notis à J. Melanchtone. Amst. 1678. *in*-12. réimprimé en 1722. Ces notes sont de *J. de Chambrun*, lequel s'est caché sous le nom de *Melancton*, qui signifie en Grec à peu près la même chose que *Chambrun* en François; on les peut voir traduites François dans la traduction des *Memoires de la vie de M. de Thou* par M. *Dits.* J. A. DE THOU.

De tous les Critiques de l'Histoire de M. *de Thou*, il n'en est point de plus violent que le P. *Jean Machault*, Jesuite, qui publia sous un nom emprunté l'Ouvrage suivant.

In Jacobi Augusti Thuani Historiarum libros notationes. Auctore Joanne-Baptista Gallo, Jurisconsulto. Ingolstadii 1614. *in*-4°. Ce Libelle n'eût pas plûtôt été apporté à *Paris*, que le Lieutenant Civil (*Henri de Mesmes*) le condamna comme séditieux, tendant à troubler la tranquillité publique, pernicieux, plein d'impostures & de calomnies contre les

J. A. DE THOU.

Magistrats établis par le Roi, & contraire aux Edits de Pacification.

M. *de Thou* n'a pas moins excellé dans la Poësie que dans l'Histoire. Les Ouvrages que l'on a de lui en ce genre sont:

Metaphrasis Poëtica Librorum Sacrorum aliquot. Turonibus 1588. *in*-8°. It. sous le titre de *Poëmata Sacra. Turonibus* 1592. *in*-8°. It. *Paris.* 1599. *in*-8°. Les Livres paraphrasez en Vers par M. *de Thou*, sont ceux de Job, de l'Ecclesiaste, des Lamentations de Jeremie, & de six petits Prophetes. Une partie de ces Poësies Sacrées a été réimprimée avec la Paraphrase de *Rittershusius* sur les douze petits Prophetes. *Amberga* 1604. *in*-8°.

De Re Accipitraria. Paris. 1584. *in*-4°. *Vossius* louë beaucoup ce Poëme, & dit que les Vers en sont fort élégans. *Borrichius* témoigne aussi que cet Ouvrage a fait mettre l'Auteur au rang des meilleurs Poëtes de son siecle. M. *de Thou* n'en avoit fait d'abord que deux Chants, qu'il fit imprimer à *Bordeaux* en 1582. à la persuasion d'*Elie Vinet*, Di-

recteur du College de cette Ville ; il y ajoûta depuis un troisiéme Chant, qui traite des remedes propres pour la guérison des oiseaux qu'on dresse à la volerie. *François de l'Orme*, fameux Medecin de *Poitiers*, lui fut d'un grand secours pour sçavoir au juste les noms des remedes & des simples qui devoient entrer dans son Poëme.

J. A. DE THOU.

Crambe, *Viola*, *Lilium*, *Phlogis*, *Terpsinoe. Paris.* 1611. *in*-4°. It. *in-fol. Paris. Rob. Stephanus.* Ce sont des Poëmes sur ces differentes choses.

On a encore de M. *de Thou.*

Papirii Massoni Vita, à la tête des Eloges de *Papire Masson.*

Thuana, sive Excerpta ex ore J. A. Thuani per FF. PP. (*Fratres Puteanos*) *Genevæ* 1669. *in*-8°. It. *Coloniæ* 1694. *in*-12. Il n'y a rien dans ce Recüeil, qui est joint au *Perroniana*, qui réponde à la réputation de celui dont il porte le nom.

V. *les Memoires de la vie de M. de Thou. Blanchard*, *Histoire des Présidens à Mortier. Perrault*, *Hommes Illustres*, *tome* 1.

JEAN MERY.

JEAN *Mery* naquit à *Vatan* en Berry le 6. Janvier 1645. de *Jean Mery*, Maître Chirurgien, & de *Jeanne Mores*. On lui fit commencer ses études, mais il s'en dégoûta bientôt par le peu de secours qu'il trouva dans de mauvais Maîtres, peut-être aussi par le peu d'inclination qu'il y avoit. Il ne passa pas la Quatriéme, & s'attacha uniquement à la profession de son pere.

Il vint à *Paris* à dix-huit ans s'instruire à l'Hôtel-Dieu, la meilleure de toutes les Ecoles pour un jeune Chirurgien. Non content de ses exercices du jour, il déroboit subtilement un mort, quand il le pouvoit, l'emportoit dans son lit, & passoit la nuit à le dissequer secretement.

En 1681. il fit, à la priere de M. *Lamy* Docteur en Medecine, qui donnoit une seconde édition de son Livre de l'*Ame sensitive*, une des-

cription

cription de l'Oreille ; dans la même année il fut pourvû d'une Charge de Chirurgien de la Reine. J. MERY.

En 1683. M. *de Louvois* le mit aux Invalides en qualité de Chirurgien Major.

L'année suivante le Roi de Portugal ayant demandé au Roi *Louis XIV.* un Chirurgien capable de donner du secours à la Reine sa femme, qui étoit à l'extrêmité, M. *de Louvois* y envoya M. *Mery* en poste ; mais la Reine mourut avant son arrivée. Il n'y eut à *Lisbonne* aucun malade qui ne voulût le consulter ; on lui fit même les offres les plus avantageuses pour l'engager à y rester. On en usa de même à son passage en Espagne ; mais rien ne fut capable de surmonter l'amour qu'il avoit pour sa Patrie.

A son retour M. *de Louvois* le fit entrer dans l'Academie des Sciences en 1688.

Cette même année la Cour allant à *Chambord*, le Roi demanda à M. *Fagon* un Chirurgien qu'il pût mettre pendant le voyage auprès de M. le Duc de Bourgogne encore en-

J. MERY. sant, & M. *Fagon* fit choix de M. *Mery*. Mais la Cour n'étoit pas un sejour qui lui convint, & il revint, aussi-tôt qu'il le pût, reprendre son poste aux Invalides.

En 1692. il fit un voyage en Angleterre par ordre de la Cour, mais on en ignore absolument le sujet; il vivoit si retiré, & se communiquoit si peu, que l'on sçait fort peu de circonstances de sa vie. Après qu'il avoit rempli avec la derniere exactitude ses fonctions ordinaires, il se renfermoit dans son cabinet pour étudier & pour travailler. Sa famille même ne le voyoit qu'aux heures du repas, & il n'y tenoit point de discours inutiles.

En 1700. M. *de Harlai*, Premier Président, le nomma premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il n'accepta cette place que quand il fut bien sûr qu'elle n'étoit pas incompatible avec celle de l'Academie, & on lui a entendu dire que les deux ensemble remplissoient toute son ambition, aussi l'ont-elle uniquement occupé. Des malades quels qu'ils fussent n'ont jamais pû le faire

sortir de chez lui, tout au plus a-t'il traité quelques amis. Des Etrangers qui souhaittoient passionnement qu'il leur fit des cours particuliers d'Anatomie, n'ont pû le tenter par les promesses les plus magnifiques & les plus sûres. Il ne vouloit point d'une augmentation de fortune, qui lui eût coûté un tems destiné à de nouveaux progrez dans sa science. J. Mery.

Il ne refusoit point à ses devoirs ce tems qu'il refusoit à toute autre chose; ainsi il conçut le dessein d'en donner à l'Hotel-Dieu beaucoup plus qu'il n'en demandoit selon l'usage établi. Les jeunes Chirurgiens qui venoient pour y apprendre leur métier, n'y prenoient des leçons qu'au gré du hazard, qui leur mettoit sous les yeux tantôt une opération, tantôt une autre; rien de suivi ni de méthodique ne dirigeoit leurs connoissances. M. *Mery* obtint de M. *de Harlai*, que l'on construiroit un lieu où il leur feroit des cours reglez d'Anatomie, & il se tint heureux qu'on lui eût accordé un surcroît considerable

J. MERY. d'assujettissement & de travail.

Son génie étoit d'apporter une extrême exactitude à l'observation, & de se bien assurer de la simple verité des choses, sans se presser d'en imaginer les raisons. Ainsi il voyoit les faits d'autant plus sûrement, qu'il ne les voyoit point au travers d'un systême déja formé, qui eût pû les changer à ses yeux. Son cabinet Anatomique, auquel il avoit travaillé une bonne partie de sa vie, & un nombre prodigieux de dissections faites de sa main avec une patience étonnante, lui avoient apparemment inspiré ces dispositions; il avoit été si long-tems appliqué à ne faire que voir, qu'il n'avoit point songé à se faire des systêmes.

Il avoit ramassé dans ce cabinet jusqu'à quatre-vingt pieces importantes, soit squeletes entiers, soit parties d'animaux. Trente de ces pieces regardent l'Homme, & celle où sont tous les nerfs conduits depuis leur origine jusqu'à leurs extrêmitez, a dû lui coûter trois ou quatre mois de travail.

Une chose qu'on peut lui repro-

cher, eſt d'avoir été trop attaché à ſes propres opinions. Le témoignage qu'il ſe rendoit de l'exactitude de ſes obſervations, & du peu de précipitation des conſéquences qu'il en avoit tirées, l'affermiſſoit dans ce qu'il avoit une fois penſé déterminément. Sa vie retirée y contribuoit encore ; car les idées qu'on prend dans la ſolitude ſont plus roides & plus infléxibles, parce qu'elles ſont moins traverſées par celles des autres. Cette retraite lui faiſoit auſſi ignorer certains ménagemens d'expreſſion, qui ſont neceſſaires dans la diſpute ; il ne donnoit point à entendre qu'un fait rapporté étoit faux, qu'un ſentiment étoit abſurde, il le diſoit crûment. Mais cet excès de ſincerité ne bleſſoit point dans l'intérieur de l'Academie, où on le lui paſſoit ſans peine. J. MERY.

Il n'étoit pas cependant ſi entier dans ſes ſentimens, qu'il n'en changeât quelquefois. On le vit d'abord approuver l'Opération de la Taille du Frere *Jacques*, qu'il déſapprouva dans la ſuite ; & il en a uſé de même en quelques autres occaſions.

I. MERY. M. *Mery*, malgré une forte constitution & une vie toujours reglée, sentit presque tout d'un coup ses jambes manquer vers l'âge de 75. ans, sans avoir nulle autre incommodité; ce qui l'obligea à se renfermer absolument chez lui, où il s'étoit jusques-là tenu volontairement renfermé.

Tous ceux de l'Academie des Sciences qui pouvoient se plaindre de sa sincerité, allerent le voir pour le rassurer sur l'inquiétude où il eût pû être à leur égard, & renouveller une amitié, qui à proprement parler, n'avoit pas été interrompuë. Il fut sensiblement touché de ces avances, & il ne pouvoit se lasser d'en marquer sa joye à M. *Varignon* son fidele ami

Il s'affoiblit peu à peu, quoiqu'en conservant toujours un esprit sain, & mourut le 3. Novembre 1722. âgé de 77. ans. Il a laissé six enfans de *Catherine-Genevieve Carrere*, fille d'un premier Chirurgien de Madame.

Il eut toute sa vie beaucoup de Religion, & ses moeurs ont été telles

que la Religion les demande ; ses dernieres années ont été uniquement occupées d'exercices de pieté. J. MERY.

On n'a de lui que deux Ouvrages, qui ayent paru séparément.

1. *Observations sur la maniere de tailler dans les deux sexes pour l'extraction de la pierre pratiquée par Frere Jacques. Nouveau Systême de la circulation du sang par le trou ovale dans le fœtus humain, avec les réponses aux objections qui ont été faites contre cette hypothese. Paris 1700. in-12. pp.* 300. M. *Mery* avoit d'abord jugé favorablement, comme je l'ai déja dit, de la Methode de *Jacques Beaulieu*, Religieux du Tiers Ordre de S. François, connu sous le nom du Frere *Jacques*, pour l'extraction de la pierre de la vessie, & il en fit un rapport assez avantageux à M. le Premier Président. Mais les fâcheuses suites de diverses opérations qu'il fit à *Paris* à l'Hotel-Dieu & à la Charité sur la fin de 1697. & en 1698. l'obligerent à changer de sentiment ; le détail de tout ceci fait la premiere partie de ce volume. La seconde contient differentes pie-

J. MERY. ces pour la défense du sentiment de M. *Mery* sur le trou ovale, dont je parlerai plus bas.

2. *Problêmes de Physique. 1. Sçavoir si la génération du fœtus dépend ou non de sa nourriture. 2. S'il y a ou non entre lui & la femme une reciproque circulation. 3. Si le fœtus se nourrit d'un prétendu lait de la matrice, ou du sang de sa mere. 4. Si devenu fort il suce ou non ce lait supposé. 5. Si sa vie dépend ou non de celle de sa mere. 6. Si l'enfant sort de la matrice, parce qu'il est privé d'aliment, ou parce qu'il en est chassé par la contraction de cette partie ; résolus par M. Mery. Paris 1712. in-4°. pp. 31.*

On trouve dans l'*Histoire de l'Academie des Sciences* plusieurs Memoires curieux de M. *Mery*, qui y répandoit les nouvelles découvertes qu'il faisoit dans le cours de ses études. Je vais en donner une liste exacte.

1. *De la maniere dont la circulation du sang se fait dans le fœtus. Mem. de l'Acad. ann.* 1692. Ce Memoire a été aussi inseré dans son premier Ouvrage. M. *Mery* prétend que

dans le fœtus le ſang qui paſſe par le trou ovale va du côté gauche du cœur dans le droit, ce qui eſt contre le ſentiment commun, qui le fait paſſer du côté droit dans le gauche. Il a eu de grandes diſputes ſur ce ſujet avec M. *du Verney* & M. *Tauvry*, & l'on trouve dans les Memoires de l'Academie des Sciences pluſieurs pieces qui le concernent. J. MERY.

2. *Pourquoi le fœtus & la tortuë vivent long-tems ſans reſpirer. An.* 1693.

3. *Obſervation de deux fœtus enfermez dans une même enveloppe. Année* 1693. Ces deux fœtus quoiqu'entierement ſeparez l'un de l'autre, étoient attachez par leurs cordons à un ſeul placenta, & enfermez dans la même enveloppe, contre l'ordinaire; & ce fut ce qui les fit mourir à trois mois & demi, leurs cordons s'étant embaraſſez l'un dans l'autre & ayant formé un nœud, qui avoit empêché le ſang de circuler du placenta dans les vaiſſeaux.

4. *Pourquoi la reſpiration eſt neceſſaire pour entretenir la vie de l'homme depuis qu'il eſt ſorti du ſein de ſa mere,*

J. MERY. *& même lorsqu'il y est encore enfermé, & qu'au contraire la tortuë peut vivre très-long-tems sans respirer. Année* 1693. Quoique le fœtus ne respire pas proprement, puisque ses poulmons sont sans mouvement, sa vie dépend cependant de la respiration de sa mere; par conséquent, suivant M. *Mery*, la respiration ne lui est pas moins necessaire, lorsqu'il est encore dans le sein de sa mere, que lorsqu'il en est sorti.

5. *Observations sur la peau du Pelican. Année* 1693.

6. *Question Physique, s'il est vrai que l'air qui entre dans les vaisseaux sanguins par le moyen de la respiration, s'échappe avec les vapeurs & les sueurs, par les pores insensibles de la peau. Année* 1700. M. *Mery* décide par la négative.

7. *Observations sur les Hernies. Année* 1701.

8. *Traité Physique contenant*, 1. *un examen des faits observez par M. du Verney au cœur des Tortuës de terre.* 2. *Une Réponse à sa Critique de la circulation du sang par le trou ovale du cœur du fœtus humain.* 3. *Une Critique*

des Observations qu'a faites M. Buisſieres ſur le cœur de la Tortuë de mer. 4. Une deſcription du cœur de ce même animal. 5. Une deſcription du cœur d'une grande Tortuë terreſtre de l'Amerique. Année 1703. J. MERY.

9. *Des mouvemens de l'Iris, & par occaſion de la partie principale de l'organe de la vûë. Année* 1704. M. *Mery* prétend que la Retine n'eſt pas plus que les humeurs l'organe immédiat de la viſion, ou, pour ainſi dire, la toile qui reçoit la peinture des objets. Il donne cet uſage à la Choroïde qui eſt derriere la Retine, & qui eſt beaucoup plus opaque.

10. *Deſcription d'une Exoſtoſe monſtrueuſe. Année* 1706.

11. *Obſervations faites ſur le ſquelete d'une jeune femme âgée de ſeize ans, morte à l'Hôtel-Dieu de Paris le* 22. *Fevrier* 1706. *Année* 1706.

12. *Queſtion Phyſique, ſçavoir : Si de ce qu'on peut tirer de l'air de la ſueur dans le vuide, il s'enſuit que l'air que nous reſpirons s'échappe avec elle par les pores de la peau. Année* 1707. M. *Mery* ſoûtient la négative.

13. *Queſtion de Chirurgie, ſçavoir :*

J. MERY. *Si le Glaucoma & la Cataracte sont deux differentes ou une seule & même maladie. Année* 1707. M. *Mery* prétend que ce sont deux maladies differentes.

14. *Problême d'Anatomie, sçavoir: Si pendant la grossesse il y a entre la femme & son fœtus une circulation de sang reciproque. Année* 1708. L'Auteur tient pour l'affirmative.

15. *De la Cataracte & du Glaucoma. Année* 1708. M. *Mery* rapporte dans ce Memoire quelques Observations qui tendent à prouver la distinction de ces deux maladies.

16. *Remarques sur un fœtus monstrueux. Année* 1709.

17. *Observations sur les mouvemens de la langue du Pivert. Année* 1709.

18. *Réponse à la Critique de M. de la Hire sur les mouvemens de l'Iris. Année* 1710.

19. *Remarques faites sur la Moule des étangs. Année* 1710. M. *Mery* dans ces Remarques qui sont très-curieuses & très recherchées, prétend entr'autres choses que la Moule est un poisson hermaphrodite, mais d'une espece singuliere, en ce qu'elle

multiplie sans aucun accouplement. J. MERY.

20. *Observations sur le nerf optique. Année* 1712.

21. *Observations sur differentes maladies. Année* 1713.

22. *Description de deux Exomphales monstrueuses. Année* 1716.

23. *Observations faites sur un fœtus humain monstrueux. Année* 1720.

24. *Description d'une main devenuë monstrueuse par accident. Année* 1720.

M. *Mery* a donné encore dans le *Journal des Sçavans* du 24. Janvier 1684. une *Observation sur le corps d'un soldat mort à l'âge de 72. ans*, où il avoit trouvé un déplacement general de toutes les parties contenuës dans la poitrine & dans le ventre, celles qui dans l'ordre commun de la nature occupent le côté droit étant situées du côté gauche, & celles du côté gauche étant au droit.

Dans les Memoires de Trevoux des *Reflexions sur la description du cœur de la Tortuë faite par M. Buissiere, & sur la Lettre approbative de M. Petit Maître Chirurgien de Paris.* Decembre 1713, p. 2167.

J. MERY. V. son éloge dans l'*Histoire de l'Academie des Sciences*. Année 1722.

NICOLAS PEROT.

N. PEROT. NICOLAS *Perot*, en Italien *Perotti*, naquit à *Sassoferrato* Bourg d'Italie dans l'Etat de l'Eglise, d'une famille illustre, & qu'on prétend alliée à celle de *Levy*, une des plus nobles de France, mais c'est une chose qui paroît assez douteuse. *Toppi* s'est trompé dans sa *Bibliotheque Napolitaine* en le faisant naître à *Cavelli* près de *Capoue*, & il a été relevé sur cela par son continuateur *Nicodemo*. Il s'est trompé encore en faisant deux lieux differens de *Sentino* & de *Sassoferrato*, qui n'en font cependant qu'un seul & unique.

Quoique *Perot* fût né à *Sassoferrato*, il avoit été conçû, comme il le dit lui-même, à *Fano*, ce qui a fait que les uns l'ont appellé *Fanensis*, & d'autres *Sentinas*.

François Perot son pere fut honoré par le Pape *Nicolas V.* en 1449. du

titre de *Chevalier Apostolique* & de *Comte du sacré Palais de Latran*, & en 1454. par *Calixte III.* de celui de son *Domestique* & de *Noble*, & il obtint de plus par un acte du 26. Janvier 1458. le droit de Bourgeoisie à *Venise*. N. PEROT.

Cependant *Nicolas Perot* se trouva assez mal partagé des biens de la fortune, & il fut obligé de s'appliquer à l'étude, pour y trouver une ressource qui lui procurât de quoi vivre.

Il fit en peu de tems de si grands progrez dans la langue Latine, qu'il se vit dès sa premiere jeunesse en état d'enseigner les autres. Il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de succès & attira dans son école un grand concours de disciples. Non content de les instruire de bouche, il mit dans un meilleur ordre & abregea pour leur usage les Rudimens de la langue Latine, & les publia dans un nouvel état, qui fut très-utile à leur avancement.

Il alla ensuite à *Rome*, où il trouva un protecteur dans la personne de *Bessarion*, & il y étudia

N. PEROT. la Langue Grecque avec beaucoup d'application. Nous apprenons d'un passage d'*Alexandre ab Alexandro* (*a*) qu'il fit des leçons publiques à la jeunesse de *Rome*. *Domitio Calderino*, dont, pour le remarquer en passant, le vrai nom étoit *Dominique da Caldiera*, lieu fameux par ses bains dans le territoire de *Verone*, & lui, expliquoient en même tems quelques endroits de *Martial*, & cherchoient par une envie trop ordinaire aux Sçavans plûtôt à se contredire, qu'à expliquer ce Poëte. Le mal qu'ils disoient alors l'un de l'autre devant leurs écoliers, les rendit ennemis mortels ; ce qui fit qu'*Ange Sabinus* ayant eu quelques disputes avec *Calderino*, *Perot* prit son parti & sa défense, & *Calderino* le désigna dans ses écrits sous le nom de *Fidentius*.

La traduction que *Perot* fit de *Polybe*, lui acquit une réputation qui lui procura dans la suite differens emplois.

Il professa successivement la Rhetorique & la Poësie, la Philosophie,

(a) *Genial. Dier. Lib.* 4. *c.* 21.

&

& même la Medecine dans l'Université de *Boulogne* depuis l'an 1451. jusqu'à 1458. N. PEROT.

Il fut Secretaire des Papes *Eugene IV. Nicolas V.* & *Calixte III.* Ce dernier dans un Bref daté de Rome le 8. Juillet 1456. lui donne les titres de *Noble*, de *Poëte couronné*, de son *Secretaire*, & de *Comte du sacré Palais de Latran. Pie II.* le confirma dans son emploi de Secretaire Apostolique par un Bref du 19. Octobre 1458. après l'avoir nommé deux jours auparavant Archevêque de *Siponto*, ou *Manfredonia*, dans le Royaume de *Naples.*

Outre cela il eut en 1465. le Gouvernement de l'*Ombrie*, en 1471. celui de *Spolete*, & en 1474. celui de *Perouse.*

Le Cardinal *Bessarion* le prit pour son Conclaviste dans le Conclave qui suivit la mort du Pape *Paul II.* On dit que *Perot* lui fit perdre le Pontificat par son imprudence, & se priva ainsi lui-même du Chapeau de Cardinal, qui n'auroit pû lui manquer. Voici comment *Jove* rapporte ce fait, que *Varillas* a fort

N. PEROT. brodé à sa maniere dans ses *Anecdotes de Florence*.

» On prétend, dit-il, que trois » Cardinaux, qui avoient beaucoup de crédit, ayant été à la » chambre de *Bessarion*, dans le » dessein de le declarer Pape, *Perot* » refusa de leur ouvrir, parce qu'il » travailloit, & qu'il s'imagina imprudemment qu'il ne falloit pas » l'interrompre. Les Cardinaux indignez se retirerent & élurent » *Sixte IV*. Bessarion l'ayant appris » lui en fit des reproches, par ces » mots. *Perot, ton imprudence me* » *coûte la Tiare, & te fait perdre le* „ *Cardinalat*. *Menage* s'est trompé dans ses *Melanges*, en supposant que *Perot* fit cette faute dans le Conclave où *Paul II.* fut élu.

Perot mourut dans un âge fort avancé l'an 1480. près de *Sassoferrato*, dans une Maison de Campagne, à laquelle il avoit donné le nom de *Fugicura*, pour signifier que c'étoit une retraite, où il se délassoit de la fatigue des affaires, & où il vivoit sans souci.

Torquato Perot, de la même fa-

mille, qui étoit Prélat Domestique d'*Urbain VIII.* & Evêque d'*Amelia*, lui fit ériger un monument dans la grande Eglise de *Sassoferrato* l'an 1624. avec une inscription, où l'on trouve entr'autres choses, que *Perot* avoit assisté au Concile de *Ferrare*, qui fut ensuite transferé à *Florence*, & où l'on traita de la réunion des Grecs Schismatiques.

N. PEROT.

Volaterran (*a*) rapporte de *Perot* que la nature lui avoit donné une qualité fort propre à le mener loin. C'est que lorsqu'il entendoit parler d'une chose qui lui étoit inconnuë, il oublioit tout pour s'appliquer à la connoître, & qu'il renonçoit même au sommeil, jusqu'à ce qu'il eût vû le fruit de ses recherches.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Oratio pro seren. Regis Romanorum Frederici jucunda receptione ex parte Communitatis Bononiensis.* *Perot* recita ce Discours au nom de la ville de *Boulogne* l'an 1452. au passage de *Frederic III.* qui alloit à *Rome* recevoir la Couronne Impériale; & ce Prince en fut si con-

[*a*] Livre XX, p. 776.

N. PEROT. tent, qu'il lui donna de ses propres mains la Couronne Poëtique, le fit son Conseiller, & lui accorda de même qu'à sa famille de grands privileges. Ce Discours est imprimé dans la Collection qu'*Albert de Eyb* a faite de plusieurs Pieces semblables p. 280. de l'édition de *Rome* de l'an 1475. *in-fol.*

2. *Perot* a traduit en Latin par ordre du Pape *Nicolas V.* les cinq premiers Livres de l'Histoire de *Polybe*, qui étoient alors les seuls qu'on eût déterrez des Ouvrages de cet Auteur; & sa traduction a été imprimée plusieurs fois par *Alde in-fol.* & *in-8°.* Les éditions d'*Alde* ne sont pas cependant les premieres, comme *Vossius* paroît le croire. La 1e est celle de *Rome in-fol.* 1473. *Beughem* & *Fabricius* mettent après celle de *Brescia* en 1488. *Jove* dit dans ses Eloges, que lorsque la Version de *Polybe* faite par *Perot* parut, tout le monde en dit du bien, & que ses ennemis publierent qu'elle venoit d'un autre Auteur, & que *Perot* se l'étoit appropriée. *Casaubon* (a)

(a) *Præfatio in Polyb.*

cherchant la raiſon de l'eſtime qu'on a fait de cette traduction, trouve que c'eſt parce qu'il n'y avoit perſonne de ſon tems en Italie qui ſçût plus de Grec que *Perot*, & que dans les autres parties des Belles Lettres il n'y en avoit aucun qui le ſurpaſſât. Mais il ajoûte, que dans le fond *Perot* n'étoit rien moins qu'un fidele Interpréte, & qu'il lui manquoit preſque tout ce qui eſt neceſſaire pour faire un Traducteur accompli. A peine ſçavoit-il ſuperficiellement quelques-uns des principes de la Langue Grecque. Il croyoit, comme la plûpart de ceux de ſon tems, qu'il ſuffiſoit d'en avoir une legere teinture, & qu'avec les premiers élémens de cette Langue on pouvoit paſſer pour habile, & on étoit capable de traduire. Outre le peu de connoiſſance qu'il avoit du Grec, il étoit encore dans une aſſez grande ignorance de l'Hiſtoire. Il ne faut donc pas s'étonner, continue *Caſaubon*, ſi *Perot* avec ſon beau Latin n'a pas entendu une ſeule page de *Polybe* comme il faut. Si l'on eſt curieux de ſçavoir com-

N. PEROT.

N. PEROT. ment il a pû faire, pour donner quelque liaison & quelque couleur à son discours, on peut consulter *Tite-Live*, dont il a copié plusieurs passages qu'il croyoit apparemment pris de *Polybe*, & c'est aussi la raison pour laquelle *Perot* a fait dire à *Polybe* des choses ausquelles il n'a jamais pensé. *Casaubon* reconnoît cependant que les endroits de *Polybe*, que *Perot* a entendus, sont traduits avec tant d'adresse, qu'ils ont tout l'air d'un Original. *Varillas* a donc fait voir son ignorance dans les Belles Lettres, lorsqu'il a assuré dans ses *Anecdotes de Florence*, que *personne de tous ceux qui ont fait parler les Grecs en Latin, non seulement ne lui sçauroient être comparé, mais qu'il n'y a rien même qui en approche.*

3. *Oratio D. Basilii, è Græco in Latinum versa.* Cette traduction a été publiée par *Philippe Beroalde* l'ancien, avec le Livre de *Censorin de Die Natali*, & quelques autres Opuscules. L'édition est *in*-4°. mais l'année & le lieu n'y sont point marquez ; il paroît cependant

qu'elle s'est faite vers l'an 1500. N. PEROT.

4. *Hippocratis Jusjurandum.* Cette traduction du serment qu'Hippocrate exigeoit de ses disciples a été imprimée avec les cinq Livres d'Anatomie d'*Alexandre Benedetti*, Medecin de *Verone*, à *Paris* chez *Henri Etienne*, 1519. *in*-4°. & à *Strasbourg*, 1528. *in*-8°.

5. *Cornupia, sive Commentaria Linguæ Latinæ.* Cet Ouvrage est un Commentaire Grammatical sur le Livre des Spectacles & sur le premier Livre des Epigrammes de *Martial*; *Perot* avoit dessein d'en faire un semblable sur le reste des Poësies de cet Auteur mais il ne l'a pas executé; ce n'est pas même lui qui a publié cette premiere partie de son Ouvrage; la dignité d'Archevêque à laquelle il fut élevé lui en ôta la pensée, il ne convenoit pas à un Prélat de faire imprimer un Commentaire sur un Poëte aussi rempli d'obscênitez que l'est *Martial*. *Pyrrhus Perot* son neveu ne fut pas si scrupuleux, il publia l'Ouvrage de son oncle après sa mort, & y fit quelques additions, mais

N. PE-ROT. seulement, comme il le dit, dans sa Préface, pour expliquer plus au long quelques endroits obscênes, que son oncle n'avoit touché qu'en passant. Ainsi M. *du Cange* s'est trompé, quand il a dit (*a*) que *Perot* publia en 1470. son *Cornucopia*. La premiere édition de cet Ouvrage paroît être celle de *Venise* faite par *Antoine Moret* en 1492. *in-fol.* Les suivantes sont celles de *Venise* 1494. *in-fol.* de *Venise*, *Alde* 1499. *fol.* de *Paris*, 1500. *in-fol.* de *Venise*, 1504. *in-fol.* avec les corrections & augmentations de *Benoît Brognolo*; de *Strasbourg*, 1506. *in-fol.* de *Paris*, 1510. *in-fol.* de *Venise*, *Alde* 1513. *in-fol.* de *Venise*, 1517. *in-fol.* de *Bâle*, 1521. *in-fol.* de *Tivoli*, 1522. *in-4°.* de *Venise*, 1526. *in-fol.* de *Bâle*, 1536. *in-fol.* La plus belle de toutes ces éditions pour la grandeur & la rondeur des caracteres est de *Paris* de l'année 1500. mais elle n'est pas sans défauts, il y a trop d'abbréviations. Celle d'*Alde* de l'année 1513. est la meilleure, parce qu'*Alde* l'a corrigée sur l'O-

[*a*] *Praef. Gloss. Lat.*

riginal

riginal de *Perot*, mais la petitesse des caracteres, qui de plus sont italiques, est désagréable à la vûë. On accuse *Perot* d'avoir copié les autres sans les nommer. *Martinius* le lui reproche, après l'avoir convaincu d'avoir dérobé un passage de *Laurent Valla*. Il n'est pas étonnant que *Perot* en ait usé ainsi, puisqu'il a pillé *Phedre*, dont les Fables n'étoient pas encore imprimées, & qu'il en rapporte une comme un Ouvrage de sa façon. *Calepin* a pris à son égard la même liberté qu'il avoit prise lui-même à l'égard des autres, en inserant l'Ouvrage de *Perot* presque tout entier dans son Dictionnaire, sans faire la moindre mention de lui. N. PEROT.

6. *In C. Plinii secundi Proëmium Commentariolus.* Perot dans ce petit Ouvrage, qui se trouve ordinairement à la fin du *Cornucopia*, ne fait autre chose que de relever vingt-deux fautes d'impression qui se trouvent dans la Préface de l'Histoire Naturelle de *Pline*, dans l'édition faite à *Rome* en 1470. par les soins de *Jean André*, Evêque d'*Aleria*, à

N. PEROT. qui le Pape *Paul II.* avoit commis l'inspection des Livres qu'on imprimoit de son tems. La Préface qui précede ce Commentaire merite d'être lûë ; elle roule sur les abus qui se commettent dans l'impression des Livres. *Corneille Vitellio*, de *Cortone*, surnommé en Latin *Corithus*, parce que *Cortone* s'appelloit anciennement *Corithus*, a fait quelques observations sur ce petit Ouvrage de *Perot*, qui se trouvent dans les éditions qu'*Alde* a données du *Cornucopia*. *Jacobilli* dans sa *Bibliotheque d'Ombrie* a fait plusieurs fautes grossieres en peu de paroles, lorsqu'il a mis au nombre des Ouvrages de *Perot* : *Commentarius super Epistolas Plinii, & Opera M. Terentii Varronis, Cornelii Vitellii, S. Pompeii Festi, & Nonii Marcellini.* 1°. Le prétendu Commentaire sur les Lettres de *Pline* n'est autre chose que l'Ouvrage dont je viens de parler, & qui regarde l'Histoire Naturelle de *Pline* l'ancien. 2°. *Corneille Vitellio* n'a vêcu qu'après *Perot*, qui n'a pû faire par conséquent de Commentaire sur aucun de ses Ouvrages.

3°. *Nonius* n'a jamais été appellé *Marcellinus*, mais *Marcellus*. Ce qui a trompé *Jacobilli*, c'est qu'il a vû dans quelques éditions du *Cornucopia* par *Alde* les Ouvrages qu'il a citez, & que cet Imprimeur y avoit joints, & que sans autre examen, il s'est imaginé que *Perot* avoit fait des Commentaires sur tous. N. PEROT.

7. *Rudimenta Grammatices Latinæ.* On croit communément que les deux éditions de *Naples* de 1478. & 1483. *in-fol.* sont les premieres, mais elles ont été précedées par celle de *Venise* de l'an 1476. aussi *in-fol.* Cet Ouvrage a été imprimé plusieurs fois depuis en Italie & ailleurs, comme à *Paris* en 1479. *fol.* à *Cologne* en 1522. *in*-4°. à *Lyon* par *Gryphe* en 1541. *in*-8°. Erasme parle avantageusement de cette Grammaire dans une de ses Lettres.

8. *De Generibus Metrorum. Venetiis* 1497. *in*-4°. Il y a encore d'autres éditions de cet Ouvrage, & principalement une de *Venise* de 1522. *in-fol.* où il est joint à *Diomedes* & quelques autres anciens Grammairiens.

N. PEROT. 9. *De Horatii Flacci, ac Severini Boëtii Metris.* Cet Ouvrage a été imprimé avec le précédent ; outre cela *Alde* l'a mis à la tête de quelques-unes de ses éditions d'*Horace.*

Torquato Perot avoit dessein de publier plusieurs Ouvrages de *Nicolas Perot* son oncle, mais il ne la point executé.

V. *Jovii Elogia. Volaterran. Lib. XX. Joan. Phil. Berg. Supplementum Chronicorum. Toppi & Nicodemo Bibliot. Neapolet. Journ. de Venise, to. 13, p. 439. Bayle Diction.*

JANUS GRUTER.

J. GRUTER. JANUS Gruter naquit à *Anvers* le 3. Decembre 1560. de *Gaultier Gruter* Bourguemaître de cette Ville, & de *Catherine Tishem.* Cette femme, qui étoit Angloise, merite d'avoir place parmi les femmes sçavantes ; car outre les Langues vivantes qu'elle sçavoit, l'Anglois, le François, l'Italien, elle possedoit fort bien la Latine, & la Grecque lui étoit si familiere, qu'elle

lisoit *Galien* en Grec, ce que peu de Medecins seroient en état de faire. J. GRUTER.

Gaultier Gruter ayant signé la fameuse Requête qui fut presentée à la Duchesse de *Parme*, & qui donna l'origine au mot de *Gueux*, fut proscrit avec sa femme ; & ils se retirerent en Angleterre avec *Janus* leur fils, qui n'avoit alors que quatre ans, comme il le dit lui-même, au rapport de *Valere André*. Il faut cependant qu'il y ait de l'erreur dans cette date, puisque la Requête fut signée en 1566. qui étoit la sixiéme année de *Janus Gruter*. Ainsi il est plus sûr de s'en rapporter à *Frederic Herman Flayder*, qui le fait âgé de sept ans, lorsqu'il alla en Angleterre.

Ils s'établirent à *Norvvich*, & *Gruter* y fut élevé avec beaucoup de soin par sa mere, qui fut son principal Precepteur. Il alla ensuite étudier à *Cambrige*, où il demeura quelques années; après quoi il passa à *Leyde*, pour y étudier en Jurisprudence, où il reçut le bonnet de Docteur de *Hugues Doneau*. Il ne

J. GRUTER. fit pas cependant un grand usage de cette science, qu'il abandonna pour se livrer entierement aux Belles Lettres.

Il voyagea ensuite en divers endroits, mais la negligence de ceux qui ont fait sa vie ne me permettent pas de marquer l'ordre & les circonstances de ses voyages. Avant que de les entreprendre il avoit eu dessein de se fixer dans sa Patrie, où son pere étoit retourné, lorsque les Etats s'en furent rendus les maîtres; mais comme cette Ville étoit prête d'être assiegée par le Duc de *Parme*, son pere ne voulut pas qu'il y demeurât, & l'envoya en France.

Il étoit en Prusse, lorsque *Christiern* Duc de Saxe lui fit offrir la chaire de Professeur en Histoire dans l'Academie de *Wittemberg*. Il l'accepta, mais il la garda peu de mois, parce que *Christiern* mourut peu de tems après, & que ceux qui gouvernerent après lui obligerent tous les Professeurs à souscrire au Livre *de la Concorde*, ou à renoncer à leur emploi. *Gruter* le refusa sous prétexte qu'il ne sçavoit ce que

c'étoit, qu'il n'avoit jamais vû ni lû ce Livre, & que ce seroit une extrême témerité, que de souscrire à une chose qu'il ne connoissoit pas. Il fut donc congédié avec deux autres, qui refuserent de même que lui, mais ils furent traitez plus favorablement, car on les gratifia des gages de la moitié d'une année, comme on en use en ce Pays-là à l'égard de ceux qu'on licentie honorablement. Pour lui, bien loin de toucher cette gratification, il ne fut pas même remboursé des frais de son voyage. Le peu de soin qu'il avoit eu de faire sa cour à ceux qui étoient à la tête des affaires fut peut-être la cause de cette distinction désobligeante.

J. GRUTER.

Il paroît par un passage de *Venator* qu'il a professé quelque tems à *Rostock*, & qu'il y expliquoit *Suetone*; mais on n'y trouve point quand ni comment il y entra dans ce poste & il en sortit.

Le lieu où il professa avec le plus d'éclat est *Heidelberg*, où il eut aussi en 1602. la direction de cette fameuse Bibliotheque, qui fut de-

J. GRUTER. puis transportée à *Rome*. Il eut la douleur à la prise de cette Ville en 1622. d'en perdre une fort riche, qu'il avoit amassée avec beaucoup de soin, & qui lui avoit coûté douze mille écus.

Osvvald Smendius son gendre travailla inutilement à la lui conserver, il écrivit pour cela à un des Officiers Generaux des Troupes du Duc de Baviere; mais la licence du soldat fut plus forte que les bonnes intentions de cet Officier. *Smendius* ayant appris que la maison de *Gruter* avoit été pillée, se transporta à *Heidelberg*, & vît la dissipation de ses Livres. Il tâcha de sauver du moins ceux que le copiste de *Gruter* avoit transportez dans la Bibliotheque Electorale, & il fit prier le Commissaire du Pape de lui permettre de les retirer. On lui répondit qu'à l'égard des Manuscrits le Pape avoit donné ordre de les chercher tous avec soin, & de les porter à *Rome*, mais que pour les imprimez on permettroit qu'ils fussent rendus à *Gruter*, pourvû que le Comte de *Tilli* l'approuvât par un

billet de sa main ; mais comme ce General le refusa, tout cela n'aboutit à rien. J. GRUTER.

Gruter ne fut pas témoin du pillage de sa Bibliotheque, il s'étoit retiré avant la prise d'*Heidelberg* à *Bretten* chez *Smendius* son gendre. Il passa de là à *Tubinge*, & ne retourna à *Bretten* que lorsque les affaires du Palatinat furent un peu moins en désordre. Se voyant inquieté en ce lieu par les Catholiques, il se retira dans une Maison de Campagne, qu'il acheta près d'*Heidelberg*. Il alloit de tems en tems faire un tour dans cette Ville, & il en partit le 10. Septembre 1627. pour aller à *Berhelden*, Maison de Campagne de *Smendius*, à une lieuë d'*Heidelberg*. Il y tomba malade le même jour, & y mourut le 20. du même mois, dans sa 67. année. On l'enterra à *Heidelberg* dans l'Eglise de S. Pierre.

Dans le tems qu'il mourut, la nouvelle vint que l'Academie de *Groningue* l'avoit nommé Professeur en Histoire & en Langue Grecque. C'étoit un honneur qu'on lui avoit

J. GRUTER.

déja fait plusieurs fois. Les Curateurs de l'Academie de *Franeker* lui avoient offert en 1624. la chaire d'Histoire. Après la mort de *Riccoboni*, Professeur des Belles Lettres à *Padoue*, arrivée en 1599. on l'avoit choisi pour remplir sa place, dont les gages étoient très-considerables, & on lui avoit promis une entiere liberté de conscience; il avoit aussi été appellé en Danemarc, mais il avoit refusé tous ces postes.

C'étoit un homme fort laborieux, & on peut le juger sans peine par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a publiez. Il étudioit tout le jour & une bonne partie de la nuit, & toujours debout. *Spizelius* observe qu'il publioit un Livre presque tous les mois; il y a un peu d'exageration en cela; on ne peut nier cependant qu'il n'y ait eu de l'excès dans la passion qu'il avoit de multiplier ses Ouvrages, ce qui fait que le choix & le jugement ne regnent pas dans tous. Au reste il avoit une avidité prodigieuse de sçavoir, qui s'étendoit à toutes sor-

tes de matieres d'érudition. J. GRUTER.

Une bonne qualité, qui étoit fort remarquable en lui, étoit le désintereſſement ; il ne ſe ſoucioit pas d'augmenter ſon revenu, il faiſoit de grandes aumônes, & prêtoit volontiers de l'argent ſans trop s'informer ſi l'emprunteur étoit ſolvable, quoiqu'il y eût été attrapé pluſieurs fois.

Quelques Auteurs l'ont accuſé d'irreligion & d'athéïſme ; mais comme c'étoient ſes ennemis, on ne peut faire aucun fond ſur cette accuſation. Il a donné aſſez de preuves de ſon attachement à la Religion Proteſtante ; & le refus qu'il fit de ſa ſignature, qu'on lui demandoit pour le Livre de la *Concorde*, juſqu'à aimer mieux perdre un poſte avantageux, que d'agir en cela contre ſa conſcience, ne peut gueres s'accorder avec l'irreligion qu'on lui a attribuée.

Il a été marié quatre fois, & il ſupporta en vrai Philoſophe la perte qu'il fit de ſes quatre femmes; la premiere tomba du haut en bas de la maiſon & ſe tua ; mais cette

J. GRUTER. mort, quoique tragique dans ses circonstances, ne lui causa qu'une douleur médiocre, & il s'en consola facilement; il en fut de même des autres. Il entroit un peu trop d'indifference dans son caractere.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Pericula Poëtica. Heidelbergæ* 1587. *in*-8°. Ce Recüeil de Poësies de *Gruter* contient 4. Livres d'Elegies, un d'Epigrammes, & d'autres Pieces de diverses especes. Comme ce sont des productions de differens âges, elles sont aussi d'un merite different, mais elles portent toutes, selon *Venator*, le caractere de leur Auteur, qui est une douceur naturelle.

2. *Suspicionum Libri IX. in quibus varia Scriptorum loca, præcipuè verò Plauti, Apulæi, & Senecæ Philosophi emendantur & illustrantur. Wittembergæ* 1591. *in*-8°. Il y a dans ce Livre plus que de simples conjectures. *Venator* dit qu'on y trouve une varieté agréable, une élégance telle que la matiere le peut souffrir, de la délicatesse & de l'érudition, où le sérieux est mêlé avec le plaisant,

& il assûre qu'on auroit vû encore toute autre chose, si l'on avoit publié les trente Livres qu'il promettoit. Il est bon de se ressouvenir que c'est un Panegyriste qui parle ainsi. J. GRUTER.

3. *Confirmatio suspicionum extraordinariarum contra Dionysii Gothofredi in Senecam Philosophum conjecturas & varias Lectiones. Francofurti* 1591. *in*-8°. *Denis Godefroy* ayant corrigé autrement que lui quelques endroits de *Seneque*, il publia contre lui cet Ouvrage, où le feu de la jeunesse le fit passer au-delà des bornes de la moderation, & il en fut fâché dans la suite, lorsque *Godefroy* fût devenu son collegue à *Heidelberg*, où il professa le Droit, & qu'ils se furent reconciliez ensemble.

4. *Animadversiones in L. Annai Seneca Opera. Heidelberga* 1594. *fol.* Ces remarques & ces corrections ont été réimprimées plusieurs fois depuis. *Scaliger* n'en fait pas grand cas, & dit dans le *Scaligerana* que ce n'est que l'Ouvrage d'un écolier.

J. GRUTER.

5. *Animadversiones in Senecæ Tragedias. Heidelbergæ* 1600. *in* 8°. *Scaliger* fait plus de cas de cet Ouvrage que du précèdent. It. *Lugd. Bat.* 1621. *in*-8°.

6. *P. Papinii Statii Opera, ex recensione Gruteriana. Heidel.* 1600. *in*-8°.

7. *M. Valerii Martialis Epigrammata cum notis. Heidelbergæ* 1600. *in*-8°. It. *Francof.* 1602. *in*-16. It. *Lugd.* 1619. *in*-8°.

8. *Varii Discursus seu Commentarii ad aliquot insigniora loca Taciti, atque ad Onosandrum. Heidelbergæ* 1604. *in*-4°. It. *Francofurti* 1607. *in*-8°. It. *Amstelod.* 1673. *in*-8°. M. *Amelot de la Houssaye* parle avec beaucoup de mépris du travail de *Gruter* sur *Tacite*, & *Baudius* avant lui en avoit parlé de même.

9. *Velleii Paterculi Historiæ Romanæ ex recensione Gruteri. Francofurti* 1607. *in*-12.

10. *Notæ ad L. Flori libros IV. Rerum Romanarum. Heidelbergæ* 1597. *in*-8°.

11. *C. Sallustii Opera omnia cum notis. Francofurti* 1607. *in*-8°.

12. *Titi-Livii libri omnes superstites*

castigati ad fidem Mss. Cod. Francofurti 1609. 1612. 1634. *in*-8°. & 1628. *in-fol.* J. GRUTER.

13. *Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani. Heidelbergæ* 1601. *in-fol.* Ce Livre est un des Ouvrages les plus utiles qu'il ait donnez au Public ; ainsi il est à propos d'en faire ici l'histoire. Un habile homme du XVI. siecle, nommé *Martin Smetius*, de *Bruges*, dans un voyage qu'il fit en Italie où il demeura six ans, prit soin de copier toutes les anciennes inscriptions qu'il put voir, & y en joignit encore quelques autres, que ses amis lui fournirent. De retour chez lui, il s'appliqua à les mettre en ordre. *Marc Laurin*, Seigneur de *Watervliet*, sçavant homme de ce tems, l'engagea à les transcrire & à lui en donner une copie, apparemment à dessein de les publier. Pendant que *Smetius* étoit occupé à ce travail, le feu prit à sa maison, & consuma tous ses meubles & ses inscriptions, à la réserve de cinquante & un feüillets qu'il avoit mis à part. *Laurin* l'engagea par ses prieres & par ses

J. GRUTER. promesses à réparer cette perte. *Smetius* y travailla, & remit son recüeil d'Inscriptions entre les mains de *Laurin* après l'avoir rétabli dans son premier état. Les guerres Civiles, qui troubloient alors les Païs-Bas, ayant obligé *Laurin* de sortir de *Bruges*, pour aller chercher de la tranquillité en France, il emporta avec lui ce recüeil, & le trésor d'anciennes Médailles, qu'*Hubert Goltzius* avoit rassemblé avec mille peines & mille dépenses, & qu'il avoit alors entre ses mains. Mais par malheur il tomba entre les mains de la garnison Angloise d'*Ostende*, qui lui enleva tout. Il ne fut plus possible de recourir à *Smetius*, pour avoir une nouvelle copie de ses Inscriptions ; car ce Sçavant, qui avoit embrassé la Religion Reformée, & qui faisoit la fonction de Ministre à *Bruxelles*, y avoit été pendu par les soldats. Je ne sçai si sa veuve, que *Goltzius* épousa depuis, avoit une copie des Inscriptions que son mari avoit recüeillies ; mais au moins ce ne fût pas d'elle que vint le Manuscrit dont on se servit pour

pour les publier. Sur ces entrefaites **J. GRUTER.** *Jean van der Does*, très-connu dans la Republique des Lettres sous le nom de *Janus Douza*, étant Ambassadeur des Etats Generaux à *Londres*, racheta d'un soldat Anglois la copie qui avoit été prise à *Laurin*, & la mit entre les mains de *Juste Lipse*, qui augmenta beaucoup ce Recüeil, & le fit imprimer à *Leyde* en 1588. *in-fol.* Cette édition est fort belle ; mais comme d'autres habiles gens avoient ramassé quantité d'Inscriptions, qui ne s'y trouvoient point, on souhaita qu'on en fit un récüeil plus complet. *Joseph Scaliger*, qui étoit alors à *Leyde*, & qui avoit lui-même dans ses voyages recüeilli quantité d'Inscriptions engagea *Gruter* à y travailler, & ce sçavant homme, secouru par *Marc Velser*, Bourguemaître d'*Ausbourg*, & par plusieurs autres, s'y appliqua. Il augmenta infiniment ce Recüeil, en y ajoûtant ce que ses amis lui fournirent, & toutes les Inscriptions qu'il put trouver en divers Auteurs, qui les avoient citées. *Scaliger* voulut mê-

J. GRUTER. me prendre la peine de faire 24. Indices sur cet Ouvrage, & d'y joindre quelques petites notes, ce qui lui coûta dix mois de travail.

L'Empereur loüa beaucoup cet Ouvrage, & laissa au choix de *Gruter* la récompense dont il vouloit le gratifier. Mais ce Sçavant lui répondit qu'il l'en laissoit le maître, pourvû que la récompense ne consistât pas en argent. Cependant lorsqu'il sçut qu'on songeoit à lui donner des Armoiries, pour relever dans l'Empire la noblesse de son extraction, il témoigna que bien loin de souhaiter de nouvelles Armoiries, il se sentoit trop chargé de celles que ses Ancêtres lui avoient laissées. Là-dessus on conseilla à l'Empereur de lui accorder un privilege pour tous les Livres qu'il publieroit. Ce Prince y donna les mains, & voulut que *Gruter* eût un caractere, qui lui donnât le droit d'accorder de semblables privileges. Il lui destina la dignité de Comte du sacré Palais; mais comme il mourut avant que d'en avoir signé les

Lettres Patentes, cette affaire n'aboutit à rien. Il faut qu'elle ait traîné bien en longueur, puisque l'Empereur *Rodolphe II.* dont il s'agit ici, ne mourut que le 23. Janvier 1612. c'est à-dire, onze ans après la publication du Livre de *Gruter.* J. GRUTER.

Son édition est fort effacée par celle qu'a donné *J. G Gravius*, sous ce titre, qui exprime ce qu'elle contient : *Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani in absolutissimum corpus redactæ olim auspiciis Josephi Scaligeri & Marci Velseri, industria autem & diligentia Jani Gruteri, nunc curis secundis ejusdem Gruteri & notis Marquardi Gudii emendatæ & tabulis æneis à Boissardo confectis illustratæ, denuò cura J. G. Gravii recensitæ. Accedunt Adnotationum Appendix & Indices XXV. emendati & locupletati, ut & Tironis liber & Senecæ notæ. Amstelodami* 1707. *in fol.* 4. *vol.* Cette derniere édition est magnifique en toutes manieres.

14. *Notæ Tullii Tyronis, & Annæi Senecæ, sive characteres, quibus utebantur Romani Veteres in Scriptura compendiaria, ubi littera verbum facit*

J. GRUTER. *Opus mirabile, & quod prætereà optimi Glossarii vicem præstare possit. Francofurti* 1603. *in-fol.* It. ~~dans~~ l'édition des Inscriptions anciennes faites par *Grævius*. Les chiffres contenus dans ce Recüeil, quoiqu'attribuez à *Tiron* & à *Seneque*, ont été sans doute ou inventez ou du moins augmentez par des gens qui ont vêcu longtems après eux, puisque non seulement il y a la liste des Empereurs Romains, mais encore des mots, qui n'ont été employez que par les Chrétiens.

15. *In Plinii secundi Epistolas annotationes. Francofurti* 1611. *in*-8°.

16. *Plinii Panegyricus cum annotationibus Gruteri & aliorum. Lugd. Bat.* 1675. *in*-8°.

17. *Panegyrici Veteres cum Jani Gruteri & aliorum annotationibus. Francofurti* 1607. *in*-12.

18. *Commentarius in Onosandri Strategicum, seu de Imperatoris institutione. Heidelbergæ* 1600. *in*-4°. It. *Francofurti* 1604. It. *Helmstad.* 1619. *in*-4°.

19. *Lampas, sive Fax Artium liberalium, hoc est, Thesaurus Criticus, in*

quo infinitis locis Theologorum, Jurisconsultorum, Medicorum, Philosophorum, Oratorum, Historicorum, Poëtarum, Grammaticorum, &c. scripta supplentur, corriguntur & illustrantur. Francofurti 1602. *& seq.* 6. *vol. in*-8°. *Gruter* a ramassé dans ces six gros volumes une infinité de Traitez des plus excellens Critiques du XVI. siecle, que l'on auroit mille peines à trouver, s'il ne les avoit rassemblez. *Daniel Pareus* y a ajoûté en 1623. un septiéme volume, qui n'est pas du merite des autres, & où il semble n'avoir eu dessein que de maltraiter *Gruter*. J. GRUTER.

20. *Florilegium Ethico-Politicum, cum Gnomis Paræmiisque Græcorum, Proverbiis Germanicis, Belgicis, Britannicis, Italicis, Gallicis, Hispanicis. Francofurti* 1610. *in*-8°. 3. *vol.* Ce Recüeil de Proverbes & de Sentences que *Gruter* a quelquefois accompagnées de ses notes, lorsqu'il y avoit quelque chose d'obscur, qui demandoit une explication, est sans aucun ordre, & par conséquent moins utile, que si chaque Proverbe ou Sentence étoit distribué sous

J. GRUTER. certains titres. D'ailleurs il y en a beaucoup qui n'ont rien que de commun & qui ne meritoient pas d'être rapportez.

21. *Bibliotheca Exulum, seu Enchiridion divinæ humanæque prudentiæ. Argentorati* 1624. *in*-12. It. *Francofurti* 1625. *in*-8°. Ce sont des Maximes, dont plusieurs son en Vers, & qui sont de la façon de *Gruter*, qui les avoit inserez dans l'Ouvrage précedent.

22. *Florilegii Magni, seu Polyanthea tomus secundus. Argentorati* 1624. *in-fol.* C'est une continuation de l'Ouvrage de *Joseph Langius*. *Gruter* en avoit fait le troisiéme & quatriéme volume, mais ils n'ont pas été donnez au Public. On étoit autrefois dans le goût de ces Recüeils, mais il est passé presentement.

23. *Historiæ Augustæ Scriptores Latini Minores cum notis Politicis. Francofurti*. 1609. & 1611. *in-fol.*

24. *In Querolum incerti Autoris Comœdiam notæ. Heidelbergæ* 1595. *in*-8°.

25. *M. Tullii Ciceronis Opera cum notis Jani Guilelmii & Jani Gruteri*,

Hamburgi 1618. *fol.* 2. *vol. Fabricius* fait beaucoup de cas de cette édition, & la préfere à toutes les autres. Elle est en effet fort correcte. On l'a réimprimée à *Londres* en 1681. *in-fol.* mais on a ôté mal-à-propos la distinction des Chapitres que *Gruter* y avoit mise. On a suivi cette édition dans la plûpart de celles qui se sont faites en Hollande & à *Bâle* des Ouvrages de cet Auteur.

J. GRUTER.

26. *Chronicon Chronicorum Ecclesiastico-Politicum. Collectore Johanne Gualtero-Belga. Francofurti* 1614. *in*-8°. 4. *vol. Gruter*, le veritable Auteur de cet Ouvrage, y a pris le nom de *Jean Gualterus* en memoire de son pere qui le portoit. Sa Chronique n'est qu'une compilation de differens Auteurs; elle commence à la naissance de Jesus-Christ & finit en 1613. Elle pourroit être de quelque usage, selon l'Abbé *Lenglet*, si elle n'étoit pas remplie d'une infinité de choses inutiles.

27. *Delitiæ Poëtarum Italorum hujus superiorisque ævi illustrium. Collectore Ranutio Ghero. Francofurti*

J. GRUTER. 1608. 2. *vol. in-16.* *Gruter* s'est caché sous ce nom pour publier ce Recüeil & les deux suivans.

28. *Delitiæ Poëtarum Gallorum. Collectore Ranutio Ghero. Francofurti* 1609. *in-16. 3. vol.*

29. *Delitiæ Poëtarum Belgicorum. Collectore Ranutio Ghero. Francofurti* 1614. *in-16. 3. vol.*

30. *Christophori Pflugii Epistola monitoria novæ editioni Plauti quæ modo adornatur præfigenda, in qua fatuitas Apologiæ Joannis Philippi Parei contra Janum Gruterum detegitur. Witteberga* 1620. *in-8°. Gruter*, qui n'aimoit pas *Pareus*, ayant attaqué les explications qu'il avoit données de quelques passages de *Plaute*, qui étoit son Auteur favori; celui-ci se défendit, & cette défense lui attira cet Ouvrage de *Gruter*, dont le titre seul découvre le fiel & l'emportement. En effet *Gruter* l'accable des injures les plus grossieres, jusqu'à l'appeller un âne, un mulet de bagage, un cochon, un bouc, un hibou, un fou à lier, &c. *Gretser* s'est diverti à ramasser 136. injures semblables tirées de cet Ouvrage, qui

font plus de tort à celui qui en est l'Auteur, qu'à celui à qui elles s'adressent. *Pareus* y répondit aussitôt par un Livre intitulé ; *Provocatio ad Senatum Criticum pro Plauto & Electis Plautinis*, 1620. & lui rendit injure pour injure. *Gruter* ne se contenta pas de cet Ouvrage, il publia encore contre *Pareus* le suivant, où il se masqua de même que dans celui-ci. J. GRUTER.

31. *Eustathi Su. P. contra Pareum, Francofurti* 1620. *in*-8°.

32. *L. Annai Seneca & Publii Syri Mimi forsan & aliorum singulares Sententia, centum aliquot Versibus ex Codd. Pall. & Frising. aucta & correcta. Studio & opera Jani Gruteri cum notis ejusdem recognitis & castigatis. Accedunt Nota Posthuma, ut & nova Versio Graca Josephi Scaligeri, nunc primùm ex utriusque Autographis adornata. Lugd. Bat.* 1708. *in*-8°.

33. On trouve quelques-unes de ses Lettres dans le Recüeil intitulé : *Epistola celebrium eruditorumque Virorum. Amstelod.* 1705. *in*-12. & dans les *Amœnitates Litteraria* de *Schelhorn*.

NAUDE' [Gabriel] m. le 29. Juillet 1653.
VORMIUS [Olaus] m. le 31. Août 1654.
MORIN [Jean] m. le 28. Fevrier 1659.
SALLO [Denis de] m. en 1669.
BUTLER [Samuel] m. en 1680.
SOLIS [Antoine de] mort le 19. Avril 1686.
SAVARY [Jacques] m. le 12. Octobre 1690.
JOLY [Claude] m. le 15. Janvier 1700.
OUDINET (Marc-Antoine) m. le 12. Janvier 1712.
GAZOLA [Joséph] m. le 14. Fevrier 1715.
COCCEJI [Henri de] m. le 18. Août 1719.
MERY [Jean] m. le 3. Novembre 1722.
SCHMIDT [Jean-André] m. le 12. Juin 1726.
LENFANT [Jacques) m. le 7. Août 1728.

TABLE

Des Auteurs contenus dans ce Volume, selon l'ordre des matieres qu'ils ont traitées dans leurs Ouvrages.

B

Bibliographes.

G. Naudé, *Page* 84
G. Pancirole, 190

Bibliotheques.

J. A. Schmidt, 39
G. Naudé, 84

C

Chirurgie.

J. Mery, 267 *& suiv.*

Commerce.

J. Savary, 206 *& suiv.*

TABLE

Conciles.

J. A. Schmidt, 44
J. Lenfant, 251 *& suiv.*

Contes.

Poggio, 153

Controverse.

J. Lenfant, 247. 255

Critique.

J. Gruter, 404

D

Discipline Ecclesiastique.

J. Morin, 23. 24

Droit Canonique.

A. Augustin, 68. *& suiv.*

Droit Civil.

A. Augustin, 66. 68
G. Pancirole, 190
H. de Cocceji, 293 *& suiv.*
B. Brisson, 304 *& suiv.*

E

Ecriture Sainte.

J. Morin, 18 *& suiv.*
J. Lenfant, 249. 252

Eloquence.

J. Lenfant, 256

G

Genealogies.

A. Augustin, 69

Grammaire Latine.

A. Augustin, 67. 68
N. Perot, 383. 387

Grammaire Danoise.

O. Vormius, 209

H

Histoire Ecclesiastique.

J. Morin, 18. 19
J. A. Schmidt, 38 *& suiv.*
D. de Sallo, 277
J. Lenfant, 248 *& suiv.*

TABLE

Histoire de France.

Martial d'Auvergne,	182
J. A. de Thou,	359

Histoire d'Espagne,

A. Panormita,	53

Histoire d'Italie.

G. Naudé,	88
Poggio,	156
B. Scala,	169

Histoire d'Angleterre.

J. A. Schmidt,	35

Histoire du Nord.

O. Vormius,	199

Histoire des Sçavans.

G. Naudé,	90 & suiv.
C. Joly,	120
J. Lenfant,	252
J. A. de Thou,	359

I

Inscriptions.

J. Gruter, 399

Journaux.

D. de Sallo, 278
J. Lenfant, 254

L

Lettres.

A. Panormita, 55. 56
G. Naudé, 107

Liturgie.

J. A. Schmidt, 37 & *suiv.*
G. Joly, 120

M.

Medailles.

J. A. Schmidt, 36 & *suiv.*
A. Augustin, 71
M. A. Oudinet, 261

Medecine.

G. Naudé, 86 & *suiv.*
J. Beverovicius. 113. & *suiv.*

O. Vormius, 200. 201
J. Gazola, 265

Mêlanges.

B. Fulgose, 2

Monnoyes.

J. A. Schmidt, 38

Monstres.

J. Mery, 372. 373

Morale.

Poggio, 146. & *suiv.*

SS. Peres.

J. Lenfant, 247

Physique.

J. A. Schmidt, 35 & *suiv.*
O. Vormius, 199

Poësie en general.

L. Castelvetro, 241

Poësie Latine.

A. Panormita, 55. 56
J. A. de Thou, 358
N. Perot, 387
J. Gruter, 396. 407. 408

Poëſie Italienne.

L. Caſtelvetro, 238

Poëſie Eſpagnole.

A. de Solis, 7

Poëſie Angloiſe.

S. Butler, 270 *& ſuiv.*

Politique.

G. Naudé, 91

Q

Quietiſme.

J. A. Schmidt, 37

S

Samaritaine (Grammaire)

J. Morin, 25

Satyre.

J. Morin, 25
Poggio, 149
J. Gruter, 408

Sermons.

J. Lenfant, 256

TABLE DES MATIERES.

T

Theologie Dogmatique.

J. A. Schmidt, 38. 45

Theologie Morale.

J. A. Schmidt, 35. 41
C. Joly, 121. *& suiv.*

V.

Voyages.

C. Joly, 125
Poggio, 158

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA.

Page 320. *ligne* 28. ou *lisez* &.
P. 328. *l.* 18. sixiéme, *lis.* septiéme.

APPROBATION.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux les 8. & 9. Volumes de ces Memoires, & j'ai crû qu'on en pouvoit permettre l'impression. A Paris le 19. Mai 1729.

HARDION.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra SALUT : Notre bien amé ANTOINE-CLAUDE BRIASSON, Libraire à Paris, nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main un Manuscrit, qui a pour titre : *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages*, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la feüille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des presentes ; A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer lesdits Memoires & Catalogue ci-dessus specifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement, ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modele sous notredit contre-scel, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *huit années* consecutives, à compter du jour de la date desd. Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité &

condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obeïssance: comme aussi à tous Libraires-Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Memoires & Catalogue ci dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de Titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dud. Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles, que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Libr. & notamment à celui du 10. Av. 1725. & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera remis 2 exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sr Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. Livre soit tenue pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un

de nos amez & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le 28 Novembre l'an de Grace mil sept cens vingt-six, & de notre Regne le douziéme, Par le Roy en son Conseil.

DE S. HILAIRE.

Registré sur le Registre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 530. F. 421. conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 3. Decembre 1726.

Signé, VINCENT, Adjoint.

De l'Imprimerie de GISSEY, ruë de la vieille Bouclerie.